



HAL
open science

Construction - reconstruction identitaire dans le discours des Pieds-noirs : étude de cas

Catherine Gomez-Bellomia

► **To cite this version:**

Catherine Gomez-Bellomia. Construction - reconstruction identitaire dans le discours des Pieds-noirs : étude de cas. Linguistique. Université d'Avignon, 2009. Français. NNT : 2009AVIG1080 . tel-00466559

HAL Id: tel-00466559

<https://theses.hal.science/tel-00466559>

Submitted on 24 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
UNIVERSITÉ D'AVIGNON

THÈSE

présentée pour obtenir le grade de Docteur
de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Spécialité : Sciences du langage : linguistique et phonétique générale

CONSTRUCTION / RECONSTRUCTION IDENTITAIRE
DANS LE DISCOURS DES PIEDS-NOIRS : ÉTUDE DE CAS
volume 1

Catherine GOMEZ-BELLOMIA

Décembre 2009

M. Patrice BRASSEUR, professeur à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
Directeur de thèse

Mme Claudine MOÏSE, maître de conférences à l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

Madame Marielle RISPAIL, professeur à l'Université Jean Monnet, St-Étienne

Monsieur Paul SIBLOT, professeur émérite à l'Université Paul Valéry, Montpellier III

École doctorale
Arts, lettres, langues (ED 354)

A ma grand-mère.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères remerciements au directeur de cette thèse, M. Patrice BRASSEUR, pour avoir accepté de diriger mon travail. Ses précieux conseils, ses encouragements et sa disponibilité m'auront assurément permis de mener ce travail à son terme.

Je remercie également les informateurs de mon corpus, qui m'ont chaleureusement et généreusement ouvert leur porte et leurs souvenirs, même si parfois certaines évocations furent douloureuses. Sans eux, ce travail n'aurait pas lieu d'être.

Toute ma gratitude va vers les personnes qui m'ont encouragée et supportée, en particulier Angélique, Julie, Eric, Isabelle, Nicolas, Sandra, Lionel, Guillaume, Léo, Matthieu et bien sûr ma mère. Merci à Georges pour sa confiance, son écoute et sa patience, ainsi que pour son regard critique. Toute ma reconnaissance va également vers Yvelise qui m'a permis de perfectionner mon travail et d'éviter bien des erreurs.

Je remercie également Timothé, Théophile et Rebecca qui ont gentiment et patiemment accepté que leur maman sacrifie autant de temps pour son travail...Un immense merci à Etienne qui a cru en moi et a su me redonner confiance lorsque je me perdais dans le flot des analyses et des traitements de données, l'auditeur silencieux de tous mes doutes...

Une pensée enfin pour ma grand-mère et pour mon père, qui sont, en quelque sorte, à l'origine de ce travail.

INTRODUCTION

La question de l'identité pied-noir

L'identité implique un certain nombre de processus qui concernent autant l'individu que le groupe d'appartenance. Pour pouvoir se construire, elle doit traverser de nombreuses phases qui commencent à la naissance et se terminent à la mort de l'individu. De ce fait, aborder le thème de l'identité, c'est ouvrir un vaste champ de réflexion.

Notre objet d'étude porte sur l'identité, en particulier celle d'une communauté qui s'éteint peu à peu : les Pieds-noirs, originellement appelés les Français d'Algérie. Les membres de cette communauté ont dû faire face à des épreuves qui ont remis en cause une partie considérable de leur identité. En effet, ceux-ci ont considéré l'Algérie comme leur propre pays, en se basant sur deux paramètres fondamentaux : 1) leur naissance sur le sol algérien ; 2) l'histoire de leurs aïeux. Après plus d'un siècle de présence coloniale, ils ont pourtant été contraints d'abandonner « leur » pays, de quitter « leurs » racines, de renoncer à « leur » vie. L'expérience douloureuse du déracinement n'est pas sans conséquences sur l'identité : elle la modifie ou elle la brise. C'est ainsi que se produit la crise identitaire. A cette crise succède le temps de la reconstruction, qui peut s'opérer par différents moyens. Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi d'analyser la reconstruction identitaire par le langage, c'est-à-dire que nous considérons que l'interaction verbale peut constituer l'un des outils de reconstruction identitaire.

Le champ d'étude

Pour mener à bien notre travail, nous avons délimité notre champ de recherche à partir de critères précis. Tout d'abord, nous avons sélectionné nos informateurs en fonction de leur origine géographique : notre échantillon se compose d'individus nés et ayant vécu en Algérie. En effet, seul ce pays de l'Afrique du nord était une colonie, contrairement à la Tunisie, par exemple, qui était un protectorat. Les Français d'Algérie étaient donc de « véritables » Français, résidant dans un département attaché à la métropole. Ce point est essentiel dans l'image que nos informateurs ont d'eux-mêmes : ils revendiquent leur nationalité française, au-delà de leurs origines européennes (italiennes, espagnoles, etc.).

Notre second critère concerne également l'origine géographique des informateurs : nous avons interviewé des locuteurs ayant résidé dans des villes différentes : Oran, Alger, Bône, Arzew, Tiaret. Ce facteur nous semblait fondamental pour pouvoir procéder à une étude comparative, afin de vérifier l'une de nos hypothèses de départ (que nous exposons un peu plus loin). Ces différences d'origine apportent à notre corpus une certaine hétérogénéité, qui favorise les analyses comparatives.

Enfin, nous avons décidé de n'interroger que des Pieds-noirs qui étaient adultes au moment du rapatriement, afin de recueillir des récits de vie significatifs pour notre analyse. En effet, il nous était nécessaire d'entendre les témoignages de personnes ayant des souvenirs précis de leur aventure algérienne. Cela nous permettait d'étudier les processus identitaires à travers les discours des locuteurs. De ce fait, notre corpus est composé d'entretiens dont les locuteurs sont âgés en moyenne de 70 ans au moment de l'enquête.

La population pied-noir vieillissant, notre motivation n'en était que plus grande : nous considérons que mener cette enquête constituait un privilège car, avec la disparition des derniers Pieds-noirs, c'est toute une partie de l'histoire coloniale de la France qui s'évanouit. En outre, l'exploitation des récits de vie de nos informateurs constituait un enjeu considérable pour notre étude car, étant donné leur âge avancé et le recul qu'ils avaient pris par rapport aux événements, ils étaient en mesure de nous faire part un point de vue relativement détaché et objectif sur leur parcours ainsi que leur situation actuelle. Il est évident que nous avons dû procéder à une interprétation des données, c'est-à-dire chercher dans le dit et le non-dit les traces de l'évolution de leur identité. De ce fait, l'étude que nous proposons contient une dimension inévitablement partielle et subjective, malgré nos efforts pour adopter et maintenir une conduite d'analyste.

Des motivations personnelles accueillies favorablement

Notre démarche répond initialement à une motivation personnelle. En effet, étant descendante de Pieds-noirs, nous nous sentions directement concernée par l'histoire de la colonisation de l'Algérie. Les nombreuses interrogations suscitées par les zones d'ombre, les tabous, les douleurs que nous avons remarquées dans notre entourage ont engendré une curiosité croissante ainsi que le besoin de découvrir une histoire collective. Toutefois, comme

nous l'avons signalé plus haut, nous avons tenté de privilégier notre position d'analyste et de conserver le plus d'objectivité possible. Cet effort fut appuyé par le sentiment de ne pas appartenir à la première génération de Pieds-noirs, mais de n'en être que le prolongement.

Les différents informateurs que nous avons contactés pour notre enquête ont accueilli notre projet de manière très favorable. Ils se sont volontiers prêtés au jeu de l'interview et ont fait preuve d'une grande amabilité doublée d'une générosité considérable, tant au niveau des informations fournies que des émotions partagées. Un climat de confiance s'est installé dès le début de l'interview et a perduré tout au long de l'interaction. Il nous semble que deux raisons sous-tendent l'accueil favorable dont nous avons bénéficié. D'une part, le fait de nous être présentée comme une descendante de Pieds-noirs a permis de faire tomber les barrières de la méfiance, les informateurs ont eu le sentiment de se trouver face à une personne « de la famille ». Il est évident que nos origines, annoncées dès la prise de contact, ont favorisé cet accueil chaleureux. En effet, nous supposons que nos informateurs se sont sentis écoutés, compris et reconnus. De ce fait, certains d'entre eux n'ont pas hésité à nous faire part d'anecdotes et d'opinions très personnelles, parfois intimes. Ceci a considérablement servi notre étude, dans la mesure où les informateurs se sont ouverts à nous avec authenticité et sincérité. D'autre part, ces entretiens représentaient pour eux l'occasion de parler de leur vie, de partager leurs expériences, de revendiquer leur appartenance légitime à la France, de dénoncer des injustices, etc. Il s'agissait donc de faire valoir leur histoire personnelle et de contribuer au rétablissement de leur « vérité ». Pour certains informateurs, notre travail sur l'identité constituait le moyen d'affirmer leur légitimité par divers procédés d'autojustification et de stratégies identitaires.

Pour mener notre enquête, nous avons le choix entre différentes méthodes de recueil des informations : le questionnaire, l'entretien non-directif et l'entretien semi-directif. Nous avons sélectionné ce dernier pour deux raisons : 1) il nous permettait de délimiter le champ de l'interaction au moyen de la consigne initiale et du guide d'entretien ; 2) il offrait néanmoins une grande liberté d'expression à nos informateurs qui avaient la possibilité d'organiser leur discours comme ils le souhaitaient.

Hypothèses de travail

Notre étude repose sur deux hypothèses. Tout d'abord, nous considérons que l'identité n'est pas donnée dès la naissance, mais qu'elle se modèle tout au long de la vie, se construit et se reconstruit par la parole. C'est au moyen d'outils linguistiques qu'un sujet parlant verbalise et, par conséquent, rend visible ses perceptions du monde qui l'entoure et de lui-même. Le langage ne constitue donc pas seulement un mode d'expression de l'identité, mais participe activement à sa reconstruction. Comme nous l'étudierons tout au long de notre analyse, les locuteurs de notre corpus ont changé de statut à deux niveaux : d'une part, les « colons », communauté dominante en Algérie, occupant une position haute, sont devenus les rapatriés en France, un groupe minoritaire et considéré comme « exploiteur » de la population autochtone ; d'autre part, les Français d'Algérie se sont vu affublés d'un sobriquet humiliant, les « Pieds-noirs ». De ce fait, ce n'est que dans et par le langage que les informateurs pieds-noirs peuvent redevenir des Français d'Algérie et recréer le pays perdu. L'évocation d'une identité cristallisée permet de se la réapproprier, le temps d'un récit.

Notre seconde hypothèse concerne l'essence même de l'identité pied-noir. Notre étude consiste à vérifier s'il existe une ou plusieurs identités pieds-noirs. Pour cela, nous considérons cette identité sous deux aspects : individuel et collectif. L'analyse des données fournies par le corpus nous permettra de découvrir si tous les membres de cette communauté peuvent être considérés comme formant une unité collective, ou bien s'il est possible que des individus appartenant à ce groupe puissent apparaître comme extérieurs à ce groupe.

Une approche pluridisciplinaire

Nos deux hypothèses découlent d'une question de départ : comment les Pieds-noirs perçoivent-ils leur identité ? C'est sur cette interrogation que repose l'ensemble de notre étude. Pour y répondre, nous avons procédé à une approche pluridisciplinaire. Tout d'abord, notre première partie présente l'histoire des Pieds-noirs de 1830 à 1962. Nous avons choisi d'organiser cette partie en deux sous-parties : la première décrit les événements d'un point de vue historique, en se basant sur des textes officiels ; dans la seconde sous-partie, nous avons « donné la parole » aux locuteurs en exploitant leurs discours pour présenter l'histoire de l'Algérie française à travers leurs expériences personnelles. Cette double approche a permis

de mettre en valeur l'importante part de subjectivité qui intervient dans la perception des événements de la vie des informateurs.

Deux études complémentaires

Outre la littérature concernant l'histoire de la colonisation de l'Algérie, nous avons exploité deux ouvrages en lien avec notre objet d'étude. Tout d'abord, l'étude de Clarisse BUONO *Pieds-noirs de Père en Fils* (2004) présente l'histoire des Pieds-noirs sous un aspect sociologique. L'auteur avait pour objectif de se pencher sur le cas des Pieds-noirs hors du cadre historique : « La population concernée était fortement définie par l'Histoire mais j'avais le sentiment que seule une analyse sociologique pouvait apporter une vision pertinente de la population des rapatriés d'Algérie aujourd'hui. » (p. 14) Dans son ouvrage, elle apporte un éclairage nouveau à l'histoire de cette communauté et lui octroie une dimension plus humaine.

La seconde étude est la thèse de Doctorat en Sciences politiques de Marie MUYL *Les Français d'Algérie : socio-histoire d'une identité* (2007). Tout comme le précédent, ce travail présente l'histoire des Pieds-noirs sous un angle sociologique, tout en incluant des concepts politiques. Cette thèse traite en grande partie de la mémoire des Pieds-noirs et de sa transmission. Elle met en valeur le traumatisme causé par le rapatriement et la difficile intégration qu'il a nécessité.

Notre analyse présente des aspects similaires à ceux contenus dans les études que nous venons de citer, mais elle diverge tant au niveau méthodologique que disciplinaire. En effet, dans notre deuxième partie, notre approche étant sociolinguistique, notre travail consistait à exploiter des données linguistiques. Pour cela, nous avons transcrit les entretiens que nous avons enregistrés, en nous appuyant en partie sur les conventions de transcription du G.A.R.S. Une fois les informations retranscrites, nous avons procédé à deux analyses : une analyse thématique et une analyse propositionnelle de discours (APD). La première consistait à relever les occurrences thématiques présentes dans chaque entretien. Cette démarche nous a permis d'établir un tableau récapitulatif grâce auquel nous pouvons constater l'importance que chaque informateur accorde aux thèmes évoqués (en fonction du nombre d'occurrences), ainsi que d'en déduire les référents identitaires pour chaque interviewé.

L'APD, quant à elle, procède à une étude plus précise des énoncés. En effet, cette technique, mise au point par GHIGLIONE, MATALON & BACRI, consiste à découper un énoncé complet en propositions. Il s'agit d'une délinéarisation qui isole les référents noyaux (RN) ; nous n'en avons sélectionné qu'une dizaine en fonction de leur pertinence par rapport à notre objet d'étude. Une fois ces RN isolés, nous les avons classés par catégories dans un tableau. L'APD complète l'analyse thématique dans la mesure où elle permet un traitement quantitatif des données.

Interprétation des données et reconstruction identitaire

C'est à partir des informations recueillies par enregistrement, puis traitées par l'analyse thématique et l'APD que nous avons procédé à l'étude du processus de reconstruction identitaire des Pieds-noirs. Nous avons concentré notre analyse de corpus sur deux études : les actes de langage et la narration. En ce qui concerne les actes de langage, nous avons décidé de n'étudier que la classe des assertifs, car ils nous semblaient les plus significatifs dans le processus de reconstruction identitaire. Cette analyse nous a permis de décrire certains phénomènes singuliers et de mettre en valeur la dimension individuelle dans le processus de reconstruction de l'identité par le langage. D'autre part, l'analyse des procédés narratifs avait pour objectif de vérifier nos hypothèses de départ. Nous nous sommes efforcée d'exploiter de manière pertinente notre corpus en sélectionnant les extraits les plus appropriés à notre exposé.

Ainsi, nous proposons de considérer l'expression et la reconstruction de l'identité à partir d'approches diverses mais complémentaires, afin de comprendre quels procédés et quelles stratégies (conscients et inconscients) les informateurs ont mis en œuvre dans leur discours. Notre étude a permis de mettre en évidence le rôle fondamental et incontournable que joue le langage dans la reconstruction de l'identité.

Première partie : l'histoire des pieds-noirs

1. Contexte historique et culturel

1.1. Contexte historique

1.1.1. La colonisation de l'Algérie

1.1.1.1. Repères géopolitiques

Pour comprendre l'état d'esprit des premiers colons qui débarquèrent en Algérie en 1830, il est nécessaire de procéder à un bref tour d'horizon des caractéristiques géographiques de ce pays ainsi que des peuples et tribus qui l'occupaient.

L'Algérie est le plus vaste pays du pourtour méditerranéen (2 381 741 km²) et le second au niveau africain. La partie saharienne couvre 80% de la superficie, soit environ 2 millions de km². Au nord, l'Atlas tellien parcourt 1 200 km, il est séparé de l'Atlas saharien par des plaines, où se trouvent les terres fertiles, et les Hauts Plateaux au climat semi-aride et dont la végétation steppique ne permet que la culture de l'alfa.

Avant l'arrivée des Français en 1830, le sol algérien était très riche mais ne pouvait pas être exploité à cause du manque de voies de communication et de voies navigables. Les surfaces cultivables étaient situées sur les plaines côtières ainsi que sur les flancs des coteaux. La culture du sol était irrégulière, les habitants ne disposaient d'aucune politique agricole : chacun semait et récoltait ce dont il avait besoin sur sa parcelle de terrain.

Les ressources naturelles étaient importantes en Algérie : la grande quantité de fer, de cuivre et de plomb permettait de fabriquer les objets artisanaux et les armes ; de l'or et des diamants ont été découverts dans la région de Constantine ; des puits de pétrole ont été érigés dans le désert ; dans les plaines, les céréales furent abondamment cultivées à l'époque coloniale, mais seule la vigne connut une renommée internationale.

Le climat algérien se divise en deux régions : au Nord, le climat méditerranéen offre des températures clémentes en hiver (entre 8° et 15°) et chaudes en été (entre 28° et 30°) ; au Sud, le climat désertique est beaucoup plus aride avec des températures chaudes en hiver (15° à 28°) et caniculaires en été (40° à 45° et plus). Sur les Hauts Plateaux, l'amplitude thermique est très élevée : de 5° à -2° en hiver et de 30° à 38° en été. Ce climat, jugé hostile par les Français, fut l'une des causes majeures des difficultés rencontrées par le gouvernement pour peupler ce pays.

L'Algérie n'était pas un pays industriel, elle vivait de l'agriculture et de l'artisanat. Les colons se sont emparés d'un pays pauvre et dépourvu de toute modernité. C'est sur cette base que l'ambition colonisatrice fut construite et développée.

Jusqu'en 1830, l'Algérie était divisée en trois provinces : Oran à l'Ouest, Titeriy au Sud et Constantine à l'Est. Le pays était peuplé de différentes nations et tribus : tout d'abord, les Maures étaient composés d'Africains, d'Arabes et d'émigrés espagnols. Ils parlaient un dialecte de l'arabe et habitaient principalement dans les villes. Puis les Arabes, présents dans les plaines, étaient un peuple nomade qui vivait sous les tentes et qui parlait l'arabe. Ensuite les Kabâiles, descendants des Numides, étaient un peuple formé d'un mélange des différentes races qui ont résisté aux invasions successives de l'Algérie. Les Biskéris, quant à eux, occupaient le midi du royaume et parlaient un dialecte de l'arabe. Enfin, les Mozabites habitaient dans le Sud algérien.

L'Algérie n'avait pas de structure politique, économique ni sociale, l'unité culturelle était inexistante, comme en témoigne la diversité des tribus qui l'occupaient. Avant l'arrivée de l'administration coloniale, c'était un Etat souverain avec lequel la France entretenait d'excellents rapports.

1.1.1.2. Genèse de la colonisation

L'entente qui régnait entre l'Algérie (qui ne portait pas encore ce nom) et la France a commencé à décliner dans la première moitié du 19^{ème} siècle, suite à un incident diplomatique. Le contentieux qui opposait Paris et Alger avait pour origine une dette de blé que la France avait contractée durant les guerres révolutionnaires et impériales. Deux maisons juives (BACRI et BUSNACH), dominant en Algérie le commerce d'exportation du blé, s'étaient considérablement endettées auprès du dey, ce qui engendra une détérioration des relations entre la France et l'Algérie. Ces maisons, étroitement liées à TALLEYRAND, demandèrent de l'aide à ce dernier. Président du Conseil sous la Restauration, il nomma, en 1815, Pierre DEVAL comme consul général à Alger. Le 29 avril 1827, celui-ci fut chargé d'aller donner des explications au dey. La rencontre des deux hommes se solda par une gifle infligée avec un chasse-mouche au représentant de Charles X (l'incident est connu sous le nom de « La légende du coup d'éventail »). L'intention du dey n'était pas d'humilier l'homme, mais de montrer à la France qu'il n'acceptait pas d'être trompé. La rupture diplomatique fut inévitable. De plus, sous Charles X, le ministère POLIGNAC ne bénéficiait pas des faveurs du peuple, les élections ne se présentaient pas sous les meilleures auspices. L'affaire d'Alger fut donc l'occasion de donner une image positive du pouvoir en place. Le 2 mars 1830, Charles X fit une déclaration devant la Chambre, au cours de laquelle il annonça sa décision d'essayer l'affront qu'avait subie le pays. Pour cela, la France mit au point une intervention militaire. C'est ainsi que le 24 mai 1830, 675 vaisseaux (dont 103 navires de guerre et 572 bâtiments de commerce) quittèrent le port de Toulon en direction de la presqu'île de 500 navires français quittèrent le port de Toulon en direction de la presqu'île de Sidi Ferruch, où ils débarquèrent le 14 juin. L'expédition, qui comprenait 37000 hommes, était sous le commandement de BOURMONT. Toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Angleterre, avaient donné leur accord pour cette expédition, car elles voyaient là un moyen de mettre fin à la terreur que faisaient régner les corsaires en Méditerranée. Le 5 juillet 1830, après 15 jours de combats, les soldats s'emparèrent d'Alger. BOURMONT proposa au dey de signer un accord stipulant qu'en échange de tous les forts qui se trouvaient sous la dépendance d'Alger, le dey bénéficierait de la protection de la France pour lui-même et ses proches, ainsi que la possession de ses biens personnels. L'accord fut donc conclu entre les deux hommes. Le dey partit en exil à Naples. La conquête de l'Algérie n'était pas prévue, elle ne fut que le résultat d'une provocation. Son origine n'était pas politique mais économique (la dette due au dey).

En métropole, les Français n'eurent pas conscience de l'importance des combats menés de l'autre côté de la Méditerranée, l'incident du soufflet était passé inaperçu. Seuls les Marseillais se sentirent concernés par ce conflit car ils espéraient qu'ainsi la sécurité des navires dans le bassin méditerranéen serait consolidée. Le pays était davantage préoccupé par ce qu'il se passait sur le plan politique : la Restauration fit place au Nouveau Régime de Louis-Philippe en juillet 1830. CLAUZEL succéda à BOURMONT.

Le général BUGEAUD débarqua en Algérie en juin 1836. Il succéda à Valée au poste de Gouverneur général fin décembre 1840. Il fut l'un des acteurs principaux de la colonisation de l'Algérie. Avant de servir l'armée, il était agriculteur mais possédait déjà des qualités d'administrateur et d'homme politique, autoritaire et hostile à tout ce qui pouvait défier son pouvoir. Il entra dans la Chambre des députés après avoir été nommé maréchal de camp. Pour lui, le but de la conquête était la colonisation et l'exploitation de la terre algérienne. Son action en Algérie fut particulièrement efficace, et sa contribution permit de gagner de nombreux combats contre les Arabes. C'est grâce à la stratégie militaire de BUGEAUD que l'armée française put vaincre Abd-el-Kader, le plus grand ennemi de la France pendant la conquête. BUGEAUD fut également à l'origine de la création de nombreuses villes comme Mostaganem, Tlemcen, Joinville, Arzew, Sétif. Sous son commandement, de nombreux travaux d'utilité publique furent réalisés : barrages, irrigations, routes, ponts, etc. Il put achever deux de ses missions, la conquête du pays et l'administration des indigènes, mais à cause de l'opposition de certains députés qui jugeaient le budget consacré à l'Algérie trop élevé, il ne put terminer sa troisième mission, la colonisation. Cet échec fut, en partie, la cause de sa démission en 1847.

Le zèle et la volonté dont BUGEAUD fit preuve tout au long de sa mission colonisatrice contrastent avec l'opinion qu'il en avait au départ. En effet, le maréchal était opposé à cette conquête, étant convaincu en qualité d'agriculteur que cette terre hostile, désertique et rocailleuse ne valait pas la peine d'être colonisée. Dès son arrivée à Alger, il informa le peuple algérien de sa position :

J'ai fait des efforts pour détourner mon pays de s'engager dans la conquête absolue de l'Algérie. [...] Le pays s'est engagé, je dois le suivre. [...] Il faut que les Arabes soient soumis ; que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique.

Mais la guerre indispensable aujourd'hui n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France.¹

Son statut de militaire et l'obéissance qu'il suppose l'obligèrent à livrer bataille malgré ses réticences personnelles. BUGEAUD fit une « colonisation militaire » qui précéda la colonisation civile et administrative. Il considérait que les soldats, habitués comme lui au travail difficile et physique, étaient obéissants et respectueux des règles. Il créa donc des soldats paysans, mêlant ainsi ses deux vocations : la terre et les armes.

L'armée [...] est et sera longtemps le seul agent sérieux des grands travaux qui doivent ouvrir à la France les voies commerciales de l'Algérie et même de l'intérieur de l'Afrique. Ces voies serviront également à la domination du pays [...] L'armée, devenue plus libre par la soumission des Arabes, fera donc des routes, des chemins et des ponts dans toutes les directions. [...] nous sommes partisans de la colonisation militaire. C'est à notre avis le seul grand moyen d'aller vite et de fonder un véritable peuple dominateur. La force, qu'on ne s'y trompe pas, est la grande base de notre établissement ; tous les autres moyens soit infiniment secondaires.²

Ces soldats avaient la possibilité de devenir propriétaires de terres algériennes une fois leur carrière militaire achevée. Il s'agissait de les gratifier pour tous les efforts qu'ils avaient fournis pour construire ce pays.

Quand le village serait terminé, les terres en culture, on y appellerait un nombre correspondant de familles, ou bien on le donnerait en récompense de leurs services aux soldats libérables qui voudraient s'y fixer.³

BUGEAUD estimait que les militaires étaient les seuls à pouvoir fournir le travail nécessaire à une œuvre colonisatrice. Les autres colons potentiels, c'est-à-dire les civils, n'en étaient pas capables. Même s'il était un homme de la terre, les qualités de l'homme de la guerre influençaient sa conception de la colonisation.

Il faut, pour coloniser, une population guerrière, habituée aux travaux des champs, organisée à peu près comme le sont les tribus arabes, cultivant et défendant le sol. [...] Vos soldats libérés peuvent seuls vous offrir la base de population européenne

¹ Proclamation du 22 Février 1841 à Alger, *Moniteur Algérien*, Journal Officiel de la colonie, 23 Février 1841, n°424.

² BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

³ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

sans laquelle vous ne sauriez vous consolider à Oran et dans les autres pays de la Régence [...] Colonisation et agriculture sont absolument synonymes ; mais on ne cultive qu'avec la sécurité, et la sécurité ne s'obtient que par la paix.⁴

Pour affaiblir et assujettir les tribus de l'Algérie, il adopta une technique qui s'avéra très efficace : la terre brûlée. Cette stratégie consistait à brûler les récoltes et couper les arbres fruitiers. Le Gouverneur prenait soin d'avertir les chefs de tribus de ses intentions avant de lancer l'assaut. C'est ainsi qu'il écrivit cette proclamation aux chefs rebelles de quelques tribus résistantes :

[...] soumettez-vous à la France et il ne vous sera fait aucun mal. Dans le cas contraire, j'entrerai dans vos montagnes ; je brûlerai vos villages et vos moissons ; je couperai vos arbres fruitiers et, alors, ne vous en prenez qu'à vous seuls ; je serai, devant Dieu, parfaitement innocent de ces désastres ; car j'aurai fait assez pour vous les épargner.⁵

En ce qui concerne le traitement réservé aux indigènes, la politique adoptée par la France comportait deux aspects. Pour pouvoir les administrer au mieux, il était préférable de leur démontrer le bien-fondé de l'administration et de la société françaises. Ainsi, ils accepteraient plus volontiers la suprématie des colons.

Nous devons tendre par tous les moyens possibles à nous assimiler les Arabes, à modifier graduellement leurs mœurs [...] mais en leur rendant notre joug tolérable, nous affaiblirons beaucoup l'esprit de révolte dont ils ont toujours été animés sous tous leurs dominateurs. [...] Il nous paraît infiniment plus sage de les mêler à notre société, et de les faire jouir de tous les avantages qu'elle comporte. C'est par ce contact continu que leurs mœurs se modifieront, qu'ils prendront d'autres habitudes agricoles.⁶

Mais le peuple arabe était perçu comme prompt à faire la guerre, agressif, rebelle et redoutable adversaire. C'est pourquoi l'armée tenait une place si importante dans la colonisation de l'Algérie. Sans elle, il était inconcevable de créer une société prospère et productive.

⁴ BUGEAUD, *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran par suite de la paix*, in *Ecrits et discours de BUGEAUD*

⁵ *Moniteur Algérien*, Journal Officiel de la colonie, 14 avril 1844, n° 606).

⁶ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

Les Arabes sont belliqueux ; la guerre de tribu à tribu est leur état normal ; dès leur enfance, tous les hommes sans exception s'exercent au maniement des armes et des chevaux [...] L'histoire des Arabes nous apprend combien ils sont prompts à la révolte ; leur antipathie pour nous et notre religion durera des siècles : restons donc forts au milieu d'eux, sous peine de perdre en quelques jours le fruit de tant de travaux.⁷

Après une longue période consacrée à l'instauration de la domination française, les militaires parvinrent à sécuriser les grandes villes et les régions côtières. Peu à peu, la colonisation militaire fit place à la colonisation administrative. BUGEAUD croyait en la suprématie des administrateurs : la colonisation consistait à administrer, c'est-à-dire organiser et contrôler les Arabes et les tribus. En 1841, il reconstruisit les Bureaux arabes et nomma à leur tête le commandant Eugène DAUMAS. L'objectif de ces Bureaux était d'assurer la protection des musulmans contre les abus de pouvoir auxquels s'adonnaient certains colons.

La bonne politique exigera peut-être toujours que dans les emplois secondaires, nous fassions administrer les Arabes par des Arabes, en laissant la haute direction aux commandements français des provinces et des subdivisions.⁸

Selon BUGEAUD, la colonisation n'était pas qu'une question de domination politique ou militaire. Il affirmait qu'il voulait offrir aux Arabes un niveau de vie meilleur en leur faisant bénéficier des techniques et de la main-d'œuvre françaises. Les travaux effectués par la France furent considérables. Le plus vaste chantier était la construction et la rénovation de voies de communication et de transport, qui fut réalisable grâce au génie militaire. C'est ainsi que des routes sécurisées et praticables purent relier les villes principales d'un pays en pleine évolution. En 1847, lorsque BUGEAUD quitta le pays, 1500 kilomètres de routes avaient été achevés. Les militaires fortifièrent des ports, en construisirent de nouveaux, plantèrent des arbres, asséchèrent les marais.

Le 30 mai 1847, peu avant son départ définitif d'Algérie, BUGEAUD fit une proclamation à l'armée d'Afrique au cours de laquelle il les félicita pour travail effectué par

⁷ *Ibidem*

⁸ Circulaire du Gouverneur Général aux officiers généraux, aux colonels et aux officiers chargés des affaires arabes, *Moniteur Algérien*, *Journal Officiel de la colonie*, 20 septembre 1844, n°636.

les militaires. Pour lui, rien de tout ce qui avait été construit n'aurait été possible sans leur habileté à sécuriser le pays tout en cultivant la terre. Ils étaient les principaux ouvriers de cette nouvelle colonie française.

Il est des armées qui ont pu inscrire dans leurs annales des batailles plus mémorables que les vôtres ; il n'en est aucune qui ait livré autant de combats et qui ait exécuté autant de travaux.⁹

Le visage d'une Algérie sauvage et inhospitalière disparut après vingt ans de travaux, pour offrir l'image d'une terre d'asile et de prospérité, vers laquelle les différents peuples européens affluèrent.

1.1.1.3. Le peuplement de l'Algérie

Pour coloniser un pays, il est essentiel de le peupler. L'Algérie n'était pas une terre paradisiaque dont rêvaient les Français de métropole. Dans leur imagination, ils voyaient l'Algérie comme une terre peuplée de tribus sauvages, au climat aride et au sol incultivable. Aucun d'entre eux ne voulait s'aventurer dans cette contrée exempte de tout confort, l'inconnu et l'exotisme n'attiraient pas les colons. Cependant, la conquête de l'Algérie se présentait comme l'occasion d'affirmer la puissance française.

La France rencontra de grandes difficultés pour faire émigrer ses compatriotes. Des rumeurs d'épidémies, de pauvreté et de conditions climatiques inhumaines ne favorisaient pas l'émigration. Pour faire face à ce problème, le gouvernement décida de concéder gratuitement des parcelles de terrain aux émigrants. Pour pouvoir en bénéficier, les nouveaux colons devaient avoir un métier et être mariés. Ainsi, le pays conquis accueillait des travailleurs, le peuplement était partiellement assuré par leur future descendance. Le total des concessions accordées par la France s'éleva à 100 000 hectares, auxquelles s'ajoutèrent les aides financières. BUGEAUD souhaitait peupler l'Algérie avec des agriculteurs, ce sont des ouvriers d'usines qui émigrèrent en masse. Edouard de Tocqueville proposa d'envoyer des orphelins, ce qui représentait 15% des bagnards et des prisonniers. Selon lui, cette catégorie de personnes représentait les meilleurs colons possibles : arrivés très jeunes en Algérie, ils n'auraient pas de problème d'acclimatation, et n'ayant aucune famille en France, ils ne

⁹ Moniteur Algérien, Journal Officiel de la colonie, 5 juin 1847, n°830.

souffriraient pas de nostalgie. Les conditions de vie étaient tellement favorisées par toutes les infrastructures mises en place qu'en 1866 le taux de mortalité de l'Algérie était inférieur à celui de la France : 1 sur 51 contre 1 sur 41.

En ce qui concerne les peuples colonisateurs, il est intéressant de noter que les Français n'étaient pas les plus nombreux. La colonisation de l'Algérie fut un véritable mélange ethnique regroupant les différents peuples européens.

La première population européenne présente en Algérie était constituée de déserteurs, de prostituées, de prisonniers, de déportés (des républicains hostiles au pouvoir de Louis-Philippe) ou d'aventuriers. Puis, après que l'Alsace et la Lorraine aient été annexées à l'Allemagne par le traité de Francfort en 1871, une émigration massive conduisit les habitants de ces régions en Algérie. Plus tard, ils furent rejoints par des habitants de la Corse, des Alpes Maritimes, du Var, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron, de la Drôme, de l'Isère ainsi que quelques Savoyards, Bretons et Auvergnats. Les métropolitains occupant les régions les plus proches de la Méditerranée furent les seuls à vivre l'aventure algérienne.

Les trois autres principales nations émigrantes vers l'Algérie furent l'Espagne, l'Italie et Malte. Avant la colonisation, les Espagnols se trouvaient déjà sur le sol algérien. Ils représentèrent l'émigration la plus significative du début du 20^{ème} siècle. Ils avaient quitté les régions d'Alicante, Murcie et Valence pour s'installer à Oran dont ils composaient le tiers de la population. Les Espagnols n'ont pas hésité à aller vivre en Algérie : ils étaient des hommes travailleurs et vigoureux qui connaissaient le climat de l'Afrique du Nord. Les Italiens se sont installés en Algérie peu après les Espagnols. Les émigrants étaient originaires de la Sardaigne et du Nord de l'Italie. Ils exerçaient le métier de pêcheurs, cultivateurs, manœuvres ou terrassiers. Les Italiens occupèrent les villes de l'Est de l'Algérie, dans la région de Constantine, près de la Tunisie. Les Maltais, quant à eux, ont participé au peuplement de l'Algérie dès le début de la conquête. Ils travaillaient essentiellement dans le commerce. Tout comme les Espagnols, ils étaient volontaires et travailleurs.

L'Algérie de l'époque coloniale incarnait la diversité ethnique. Quelques autres peuples européens rejoignirent les premiers colons : Polonais, Allemands, Suisses. Quelques

courageux n'ont pas résisté au climat et ont dû regagner leur pays d'origine : Luxembourgeois, Irlandais, Hollandais et Anglais.

En Algérie se trouvait une autre colonie tout aussi importante : les Juifs. Ceux-ci étaient arrivés avec les Phéniciens 3 000 ans auparavant. Ils étaient commerçants et entretenaient d'excellentes relations avec les Arabes. L'histoire des Juifs d'Algérie est plus complexe que celle des autres peuples. L'administration coloniale les traitait comme les indigènes, alors que les Juifs de métropole faisaient partie de la communauté française depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. C'est en 1809 que les Juifs devinrent citoyens français avec le Consistoire créé par Napoléon Ier. En Algérie, il fallut attendre le 24 octobre 1870 et le décret Crémieux pour qu'ils soient reconnus citoyens français. Ce décret suscita de vives protestations anti-juives en métropole comme en Algérie : d'une part, les Français jugeaient que les Juifs avaient un statut inférieur au leur et devaient être traités comme les indigènes ; d'autre part, les indigènes les considéraient comme des traîtres qui voulaient se rallier aux colons. Les Juifs souffrirent de préjugés les accusant d'être des capitalistes hypocrites et opportunistes. C'est ainsi qu'aucun emploi dans l'enseignement, la fonction publique ou l'administration ne leur fut accordé. BUGEAUD lui-même avait une opinion très acerbe concernant ce peuple, car il le considérait comme une entrave à la bonne entente entre les Français et les Arabes en Algérie ; il voulait expulser ce peuple du pays conquis.

Ce qui a le plus contribué à nous faire déchoir dans l'opinion des Arabes, c'est de traiter d'égal à égal avec les Juifs, peuple méprisé et fort digne de l'être en Afrique, car il est impossible d'imaginer, sans l'avoir vu, jusqu'à quel point d'abjection, de fourberie et de rapacité est descendue dans la Régence cette fraction de la nation israélite. [...] cette race est le plus grand obstacle au rapprochement des Juifs et des Arabes. [...] Il serait bien rassurant pour notre avenir de les remplacer par une population française, qui défendrait nos places quand l'armée serait forcée de s'en éloigner [...] Nous n'aurions plus besoin de laisser une partie de nos forces pour garder des parasites, qui servent d'espions à nos ennemis, qui nous exploitent scandaleusement jusque dans nos bivouacs, qui corrompent nos soldats [...] et qui, au moment d'un grand danger, nous trahiraient sans le moindre doute.¹⁰

¹⁰ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

C'est dans ce climat de tension ethnique que la communauté pied-noir commença à se construire. De plus, la diversité des origines du peuple colonisateur ne fut pas qu'un avantage. En effet, les colons français craignaient de perdre leur supériorité sur les autres peuples, mais ces peuples représentaient une main-d'œuvre qualifiée indispensable. Pour apaiser les tensions, le gouvernement français accorda la naturalisation à tout travailleur européen qui souhaitait l'obtenir, ainsi qu'aux indigènes et aux Juifs.

Article 1^{er} : L'indigène musulman est français, néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. [...]

Article 2 : L'indigène israélite est français, néanmoins il continuera à être régi par son statut personnel. [...]

Article 3 : L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.¹¹

Ces naturalisations permirent d'augmenter l'effectif des résidents français en Algérie. Les pêcheurs européens qui travaillaient le long des côtes algériennes furent contraints d'adopter cette naturalisation à cause de la loi régissant la pêche et le commerce maritime dans cette région. Alors que la population européenne en Algérie s'élevait à 110 000 individus en 1847, on recensa environ un million de rapatriés en 1954.

Le domaine politique était également une source de conflits : les Français ne voulaient pas perdre leur suprématie électorale, en particulier au niveau des municipalités. Les villes comme Oran, dont la population espagnole représentait un tiers des habitants, étaient menacées par l'hégémonie étrangère. Cependant, aucune crise politique interne n'éclata, notamment grâce aux mariages intercommunautaires.

Le conflit qui opposa les Européens d'Algérie et Paris fut tout aussi important. La nouvelle nation née du melting-pot européen installé en Algérie voulait gagner une indépendance jugée préoccupante par le gouvernement français. La communauté pied-noir (même si le nom n'était pas encore utilisé) réclamait la liberté administrative, financière, économique et douanière, tout en voulant bénéficier de la sécurité et du soutien de Paris pour la domination du peuple indigène. C'est à cette époque que surgit le portrait caricatural du

¹¹ Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie.

colon autoritaire qui exigeait une soumission totale de la part des indigènes. Le pouvoir de cette faible minorité est révélé par les chiffres suivants : 200 000 colons étaient présents en Algérie contre 3 000 000 d'indigènes. Il apparaît donc un contraste surprenant entre l'image qu'offrait le colon (un conquérant humaniste venu apporter la modernité et la sécurité) et la réalité (un raciste contestataire).

1.1.1.4. Un début de colonisation difficile

Après la conquête qui avait débuté en 1830, les Français présents en Algérie se trouvèrent dans une situation délicate. D'une part, ils ne pouvaient pas quitter l'Algérie sous peine de perdre le territoire conquis (les rebelles s'en seraient emparé aussitôt) ; d'autre part, ils devaient reconnaître leur incapacité à gouverner ce pays, tout en faisant face aux parlementaires hostiles à la colonisation. Il fallut attendre la mise en place d'une organisation politique, sociale et la fin des travaux pour que l'Algérie devienne une terre accueillante et sur laquelle les autres peuples aient envie de s'installer. L'ordonnance de 22 juillet 1834 fit d'Alger une possession française. L'Algérie ne portait pas encore ce nom, elle était désignée comme Possession française dans le Nord de l'Afrique ou Ancienne Régence d'Alger. Le 14 octobre 1839, le Général SCHNEIDER, Ministre de la Guerre, adressa une lettre au Maréchal VALEE (le prédécesseur de BUGEAUD), dans laquelle il donna le nom d'Algérie au pays nouvellement conquis ; la Constitution de 1848 la déclara territoire français. A sa tête fut nommé un gouverneur général qui détenait le pouvoir politique, militaire et civil.

Peu à peu, les effectifs de la population civile augmentèrent : en 1840, 28 000 émigrants européens habitaient en Algérie contre 109 000 en 1847, ainsi que 52 000 Français. En 1839, 25 000 colons habitaient en Algérie, dont 11 000 Français. Ceux-ci s'installèrent à Alger, les Espagnols à Oran et les Maltais à Bône. L'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 complétée par celle du 21 juillet 1846 permettait l'expropriation des habitants d'Algérie qui ne cultivaient pas la terre sur laquelle ils se trouvaient. Ceci donna à la France l'occasion de récupérer un nombre considérable de terrains qu'elle put concéder aux nouveaux arrivants : 200 000 hectares dont 168 000 dans la région d'Alger. 55 000 hectares furent concédés aux Européens, 32 000 aux indigènes et l'Etat s'octroya 95 000 hectares.

Dès 1845, le pouvoir exercé par BUGEAUD déclina au profit des territoires mixtes et civils. Ces derniers étant dépendants du Ministère à Paris, le Gouverneur de l'Algérie n'avait plus aucun contrôle sur les terrains concédés. BUGEAUD fut progressivement écarté de l'organisation administrative. En mars 1847, il abandonna le poste de Gouverneur général, alors qu'il avait posé fondements du système colonial. Lors de sa dernière proclamation adressée aux colons, il expliqua les raisons de son départ :

Ma santé et la situation qui m'est faite par l'opposition qu'éprouvent mes idées ne me permettent plus de me charger de vos destinées. [...] Demandez donc d'abord à la Mère Patrie qu'elle maintienne l'effectif de l'armée ; qu'elle adopte un large système de colonisation civile et militaire ; qu'elle augmente son allocation pour vos travaux publics de première urgence, et enfin qu'elle ôte à la centralisation de Paris tout ce qui peut lui être ôté, sans compromettre la responsabilité ministérielle.¹²

BUGEAUD succomba en juin 1849, il était atteint du choléra.

Quelques années plus tard, la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine contribuèrent au changement d'opinion sur la colonisation de l'Algérie. En effet, la France s'était tournée vers cette nouvelle terre conquise pour compenser les deux territoires perdus face aux Allemands. L'Algérie devint une terre d'asile pour les peuples qui fuyaient les dictatures et la pauvreté.

De 1830 à 1840, neuf gouverneurs se succédèrent en Algérie : BOURMONT, CLAUZEL, BERTHEZENE, SAVARY, VOIROL, DROUET d'ERLON, CLAUZEL (pour la seconde fois), DAMREMONT, VALEE et BUGEAUD; de 1871 à 1897, il y en eut cinq : l'amiral Louis GUEYDON, le général Antoine CHANZY, Albert GREVY (le frère du président Jules GREVY), ainsi que les Préfets Louis TIRMAN et Jules CAMBON. Il ne s'agissait plus d'un gouvernement militaire mais intendant. L'amiral GUEYDON eut pour mission d'apaiser les tensions au sein de la communauté multiethnique qui peuplait l'Algérie. A partir de 1872, il mit en place une organisation économique locale totalement différente de la précédente. En ce qui concerne le droit à la propriété, un émigrant qui possédait 5 000 francs de ressources se voyait octroyer un terrain de 40 hectares ; celui qui n'avait pas cette somme obtenait la même superficie, à condition d'y habiter pendant 5 ans. Cette nouvelle répartition des terres permit de concéder près de 402 000 hectares en 9 ans (de 1871 à 1880). L'amiral GUEYDON

¹² Proclamation aux colons de l'Algérie, Alger, le 30 mai 1847, *Moniteur Algérien*, Journal officiel de la colonie, 5 juin 1847, n°830.

bénéficiait du soutien de son ami le président THIERS, mais il perdit ses fonctions de gouverneur lorsque ce dernier remit sa démission en mai 1873. MAC-MAHON, le successeur de THIERS, nomma Antoine CHANZY comme gouverneur de l'Algérie. Celui-ci appliqua une politique d'assimilation afin d'agrandir les territoires civils et militaires. Durant sa mission, les territoires civils augmentèrent de 2 000 000 d'hectares. Le 29 janvier 1879, le président MAC-MAHON démissionna. Jules GREVY lui succéda, et son frère, Albert GREVY, devint le nouveau gouverneur de l'Algérie. Cette succession de gouverneurs de l'Algérie avait un impact négatif sur l'image que la France voulait donner de son gouvernement : cela reflétait des incertitudes, une certaine instabilité et une véritable incapacité à gérer cette colonie. Les premiers essais de colonisation ne connurent pas le succès escompté, ce n'est qu'après une longue période de mise en place progressive d'une politique coloniale adaptée à ce pays que l'Algérie devint un atout économique et social pour la France.

1.1.2. La guerre d'Algérie

L'histoire des Pieds-noirs en Algérie dura un peu plus de 130 ans. La glorieuse conquête d'Alger en juin 1830 aboutit à un rapatriement massif et endeuillé en juillet 1962. Au cours de cette période coloniale, les Français d'Algérie ont travaillé dur pour faire de cette immense étendue un eldorado des temps modernes. Leur sort en a été tout autre. Il est aisé de condamner ces colons en les taxant d'exploiteurs, d'esclavagistes, d'éternels mécontents. Mais l'échec de l'Algérie ne doit pas pour autant leur en être attribué en totalité. De nombreux facteurs indépendants de leur caractère, leur attitude ou leur volonté sont autant responsables de cette décolonisation sanglante. En effet, le grand colonat et ses abus de pouvoir, les hommes politiques et leur incapacité à gouverner et réformer cette colonie, les Français de métropole et leur indifférence, les indépendantistes algériens et leur détermination à obtenir l'autonomie, sont coupables autant que les Européens et les Français d'Algérie.

1.1.2.1. Situation en Algérie avant 1954

Depuis le début de l'aventure coloniale, les Européens et les Français d'Algérie étaient considérés, en particulier par les Français de métropole, comme de riches colons, et les autochtones comme un peuple pauvre et opprimé. Ce clivage ne reflétait pas la réalité, même s'il est vrai qu'un écart considérable s'était creusé entre ces deux communautés, tant au niveau social qu'économique. Cette situation avait fait naître de la méfiance chez les uns, de l'amertume chez les autres.

En 1954, la population européenne représentait un dixième de la population totale de l'Algérie, soit 984 000 habitants. La majorité de ces Européens était des Français : la naturalisation massive issue du décret Crémieux, l'arrêt de l'immigration et les mariages intercommunautaires avaient contribué à augmenter de façon considérable l'effectif français. Le nombre d'étrangers ne s'élevait plus qu'à 60 000. De plus, 80% de ces Européens étaient nés en Algérie et considéraient ce pays comme le leur. Face à eux, la population musulmane comptait 8 400 000 personnes. L'important taux d'accroissement avait eu pour conséquence une forte paupérisation, ce qui fut l'un des problèmes majeurs auxquels le gouvernement français ne parvint pas à faire face. L'absence de réformes (quoique indispensables) aboutit à une incapacité à apporter au peuple algérien l'approvisionnement, la scolarisation, l'emploi, le logement, la formation dont il avait besoin. Cependant, quelques milliers de familles algériennes possédaient une fortune non négligeable. Il s'agissait d'industriels, de commerçants ou de professions libérales. On estime le nombre de chefs d'exploitations à 22 000 en 1954 ; néanmoins ce ne sont que 300 familles qui dominaient l'économie agricole algérienne (87% du domaine rural). Ce sont ces colons qui ont offert une image négative aux Français de métropole : ils exploitaient la main-d'œuvre arabe et européenne (que l'on surnommait les « petits blancs ») en leur payant un salaire dérisoire. De plus, cette catégorie de colons occupait en parallèle des postes de notables: députés, maires, sénateurs. Leur attitude était caractérisée par un immobilisme sédimentaire : leur intérêt résidait dans le *statu quo* et non dans les réformes ou l'évolution de la société algérienne. Ils ont quitté l'Algérie bien avant la masse populaire pour s'installer dans des appartements métropolitains, emportant avec eux les capitaux investis. Même si l'Algérie des années 1830-1962 était une société oligarchique, la majorité des Français ou des Européens n'appartenait pas au grand colonat. La population était essentiellement urbaine et exerçait le métier de commerçant, ouvrier, employé et cadre. Malgré les préjugés dont ils furent victimes à leur arrivée en France, leur niveau de vie était inférieur à celui des métropolitains.

En ce qui concerne le domaine de l'administration, les Européens occupaient la quasi-totalité des postes. Cependant, l'Etat français ne pouvait gérer l'abondante population musulmane, il fut de plus en plus difficile d'encadrer ces habitants. Cette situation participa au déclin de l'hégémonie française en Algérie. La scolarisation était un point sensible supplémentaire : moins de 13% d'enfants musulmans se rendaient à l'école publique. Ce chiffre passe à 18% si l'on inclue l'école coranique. Pourtant, l'effectif des écoliers avait triplé en dix ans (de 1944 à 1954), mais cette augmentation était proportionnelle à l'explosion démographique musulmane.

Peu à peu, la crainte et le sentiment de ne plus avoir de dignité commencèrent à germer dans l'esprit de certains musulmans. Face aux constats négatifs de la gestion et de l'encadrement de cette population, tous les travaux réalisés et les efforts fournis par les artisans de la colonisation s'avérèrent insuffisants. D'un autre côté, pour la population européenne et métropolitaine, la situation de l'Algérie ne suscitait aucun intérêt. Ce pays si lointain, séparé de la métropole par la Méditerranée, ne les concernait pas. Ce n'est que plus tard, avec l'émotion suscitée par les vagues d'attentats perpétrés en Algérie et en France, que les métropolitains finirent par se mobiliser.

L'idée d'une indépendance algérienne émergea le 10 février 1943, lorsque FERHAT ABBAS, un algérien musulman, publia le *Manifeste du peuple algérien*, après avoir recueilli la signature de vingt-huit élus musulmans. Dans cet ouvrage, il dénonçait les échecs politiques successifs des gouvernements de la III^{ème} République, le régime discriminatoire imposé à son peuple (les Arabes devenaient citoyens français en renonçant au statut coranique), l'injustice causée par le statut d'indigénat de 1881, ainsi que le refus des droits politiques et de toute réforme en faveur des musulmans. C'est dans ce climat de plus en plus tendu que commencèrent les « événements d'Algérie ».

1.1.2.2. Le déclenchement de la guerre (1954)

Le 1^{er} novembre 1954, surnommé la « Toussaint rouge », marqua le début des hostilités. Une trentaine d'attentats simultanés commis sur l'ensemble du territoire algérien furent revendiqués par le Comité révolutionnaire d'union et d'action (CRUA). La terreur suscitée par ces actes de violence provenait de l'effet de surprise autant que de leur organisation : jamais auparavant l'Algérie n'avait été le théâtre d'attaques similaires. Le bilan fut de sept morts et douze blessés. Des renforts militaires français furent envoyés : 49 000 hommes débarquèrent en Algérie au mois de décembre. Les Français d'Algérie ne s'étaient jamais intéressés à la politique, pas plus qu'ils ne s'y étaient engagés. Ce jour-là, le réveil fut brutal : ils ne disposaient d'aucune organisation pour faire face ou riposter à ces attaques, aucun gouverneur d'Algérie n'avait été capable de prévoir ou de prévenir de tels actes.

Après le 1^{er} novembre, un nouveau mouvement vit le jour du côté algérien : le Front de libération national (FLN). Ahmed BEN BELLA, un indépendantiste radical qui estimait que le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) était trop modéré, décida d'intervenir sur la scène politique. Son mouvement réunit plusieurs groupuscules indépendantistes autonomes. Tout au long du conflit qui opposa la France à l'Algérie, le FLN fit preuve d'un activisme cruel et sanglant. L'ironie de la création de ce mouvement réside dans le fait que les responsables du FLN se sont inspirés des livres consacrés à la Résistance et à ses héros pendant l'occupation allemande pour développer leur stratégie et leur organisation. Les musulmans furent spectateurs de ce début de conflit durant les premiers mois. Ils ne virent pas, dans le soulèvement du FLN, une occasion de s'insurger contre le peuple colonisateur, ni l'opportunité de se dégager de leur joug. Ils furent néanmoins contraints à se rallier au mouvement indépendantiste contre leur volonté. Les procédés utilisés pour les obliger à rentrer dans les rangs du FLN relevèrent souvent de la barbarie.

1.1.2.3. L'enlèvement (1955-1959)

Dès le 5 janvier 1955, la France afficha une détermination inébranlable pour lutter contre le terrorisme infligé aux Français d'Algérie. François MITTERAND, alors ministre de l'Intérieur, prononça un discours dans lequel il annonçait le recours à la force. C'est ainsi que quinze jours plus tard, les premières opérations militaires débutèrent dans l'Aurès. Le 1^{er} février, Jacques SOUSTELLE fut nommé gouverneur général par MENDES-FRANCE. Il fut

le dernier responsable de l'Algérie, sans pour autant avoir réussi à susciter la sympathie de ses compatriotes. Il tenta de mettre en place des mesures pacifiques dont l'intégration : il ne s'agissait pas de fusionner l'ensemble des communautés présentes sur le sol algérien, mais l'Algérie avec la France, afin que tous ceux qui habitaient dans cette colonie soient considérés comme des citoyens français, tout en conservant leurs particularités culturelles. Durant sa mission, les Bureaux arabes créés par BUGEAUD devinrent les Sections administratives spéciales (SAS) à la tête desquelles un officier occupait la fonction de maire du douar (village), juge de paix et conseiller économique.

La situation ne tendait pas vers une amélioration et l'état d'urgence fut décrété pour six mois le 1^{er} avril 1955. Le 20 août, des émeutes éclatèrent à Philippeville (dans le nord constantinois), faisant 123 morts dont 71 Européens. La riposte des colons et des militaires fut sanglante : on dénombra 1 273 victimes musulmanes et plus de 1 000 prisonniers. A partir de ces événements, de nombreux musulmans révoltés par ce massacre se rallièrent au FLN.

Le gouvernement de Guy MOLLET fut investi le 1^{er} février 1956. Celui-ci voulut apporter des réformes de structure en Algérie, afin de mettre un terme au terrorisme. Il tenta d'ouvrir les négociations avec des indépendantistes, en vain. Le lendemain de son investiture, il rappela SOUSTELLE, considérant son projet d'intégration totalement inadapté. C'est le militant socialiste Robert LACOSTE qui lui succéda le 9 février. De son côté, le FLN organisa un congrès clandestin le 20 août 1956 dans la vallée de la Soummam, à l'issue duquel furent créés le Comité national de la révolution algérienne (CNRA) ainsi que le Comité de coordination et d'exécution (CCE).

Durant la seconde moitié de l'année 1956, les affrontements et les attentats se multiplièrent dans la région d'Alger. La police se montra impuissante face à ce terrorisme urbain, si bien que le 7 janvier 1957, le général MASSU (accompagné de la 10^{ème} Division de parachutistes) reçut les pouvoirs de police. La même année, au mois de mai, le gouvernement de Guy MOLLET fut dissout, le gouvernement BOURGES-MAUNOURY lui succéda le 17 juin. Toutes les solutions élaborées pour résoudre le problème algérien se soldaient par de douloureux échecs. C'est en 1958 que les données commencèrent à changer.

Le 13 mai 1958 marqua le début d'un nouvel affrontement : le conflit franco-français. Un rassemblement de manifestants venus de toutes les provinces d'Algérie se tint à Alger. Il s'agissait d'anciens combattants rendant hommage à trois militaires du contingent faits prisonniers puis fusillés par des « fellaghas » en Tunisie. Les partisans de l'Algérie française profitèrent de cette manifestation pour assaillir le bâtiment du gouvernement général, avec Pierre LAGAILLARDE en tête. Les émeutiers nommèrent un Comité de salut public dont le président fut le général MASSU. Le lendemain, le gouvernement Pierre PFIMLIN fut investi malgré les événements : les députés avaient condamné ce coup d'état. Dès ce jour, une rupture éclata entre Alger et Paris. Les leaders du mouvement quittèrent l'Algérie (mutations en France et en Allemagne). La conséquence de ce 13 mai 1958 fut la démonstration de l'incontestable incapacité de l'Etat à gérer les problèmes de l'Algérie. Cette date marqua également le retour du général de GAULLE sur le devant de la scène politique. En effet, il fut considéré comme le seul capable de sortir la France du borbier algérien. Le 1^{er} juin, son gouvernement fut investi par les députés (329 voix en sa faveur contre 224) s'ensuivit son célèbre discours du 4 juin 1958 adressé aux Français d'Algérie :

Je vous ai compris ! Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité. [...] et je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.¹³

De GAULLE était agacé par les Français d'Algérie, qu'il considérait comme d'incorrigibles mécontents qui ne voulaient aucune réforme et dont le seul intérêt était de conserver leur condition de domination sur le peuple musulman. De leur côté, les Français d'Algérie souhaitaient continuer à vivre sur leur terre natale, en compagnie de leur famille et de leurs amis d'enfance, tout en jouissant des biens acquis au cours de la période de colonisation. Pour comprendre l'amertume que ressentait le général vis-à-vis de l'Algérie, il faut remonter à 1943 : le général GIRAUD, et non le Général de GAULLE, avait obtenu la faveur des Alliés pour le débarquement en Algérie. Ce contentieux n'avait jamais été effacé.

Le 19 septembre, le Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA) fut créé, présidé par FERHAT ABBAS. Quelques jours plus tard, le 28 septembre, un référendum

¹³ Charles de GAULLE, *Discours et messages*, Tome III : Avec le renouveau (1958-1962), Paris, Plon, 1970, pp 15-17.

permet de ratifier la Constitution de la nouvelle République, sonnait le glas d'une IVème République impuissante devant la révolte algérienne.

Le général de GAULLE fut élu premier président de la Vème République le 21 décembre 1958. La porte de l'indépendance s'entrouvrit dès cet instant, sans qu'aucun protagoniste en eût encore conscience. Neuf mois plus tard, le 16 septembre 1959, le Président annonça le recours à l'autodétermination pour les Algériens par voix de référendum. Cette nouvelle fit l'effet d'une bombe au sein de la communauté pied-noir. Le discours du 4 juin 1958 prit l'aspect d'une effroyable manœuvre politique mensongère. A partir de cette déclaration, la séparation entre les Français d'Algérie et la métropole ne fut plus seulement géographique. Dès son investiture, le général de GAULLE avait tenté d'apaiser les tensions en Algérie en proposant notamment la « paix des braves » aux responsables du FLN le 23 octobre 1958. Ceux-ci avaient refusé.

1.1.2.4. L'autodétermination

Les événements de l'année 1960 amplifièrent les désaccords entre la France et l'Algérie. Du 24 janvier au 1^{er} février, un soulèvement sans précédent eut lieu à Alger, connu sous le nom de « Semaine des barricades ». Les activistes des unités territoriales avaient projeté d'amener à l'insurrection la population de Bab-el-Oued¹⁴. Joseph ORTIZ et ses troupes prirent d'assaut le siège de la Compagnie algérienne et y installèrent le poste de commandement, tandis que Pierre LAGAILLARDE (l'un des protagonistes du 13 mai 1958) assiégea les facultés. Les barricades furent érigées rue d'Isly, rue Michelet, rue Charras et rue Monge, paralysant tout le quartier. Une fusillade éclata vers 18 heures, tuant 8 insurgés et en blessant 123. Alger fut aussitôt décrétée en état de siège. La semaine fut marquée par une succession de grèves et de manifestations. Le 29 janvier, lors d'un discours télévisé, le général de GAULLE dénonça et condamna l'action menée par les responsables de l'insurrection :

Pour imposer à la France, à l'Etat, à moi-même leurs prétentions, certains à Alger sont entrés en insurrection. [...] De leur fait, une rupture de l'unité nationale risque de se réaliser à l'indignation de la nation française et au beau milieu des combats livrés contre les rebelles. Il n'y a pas un homme de bon sens qui ne voit quelles conséquences risqueraient de se produire si cette affreuse sécession l'emportait !

¹⁴ Quartier populaire d'Alger.

[...] Français d'Algérie, comment pouvez-vous croire les conspirateurs qui disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et de GAULLE veulent vous abandonner, se retirer de l'Algérie et la livrer à la rébellion ? [...] est-ce que vous ne voyez pas qu'en vous dressant contre la Nation et contre l'Etat, vous vous perdez vous-mêmes à coup sûr et que vous risquez de faire perdre l'Algérie à la France ?¹⁵

Voyant le pays s'enliser dans une guerre à l'issue improbable, les riches colons commencèrent à acheter des appartements en métropole et quittèrent peu à peu l'Algérie ; pour les autres, il ne restait plus que l'espoir que le gouvernement français trouve une issue favorable afin de permettre à la France de conserver cette colonie.

Dans le même discours, le général annonça clairement ce qu'il avait évoqué quelques mois auparavant, l'autodétermination, dans ces termes :

La France [...] veut aboutir à une paix qui soit la paix, de telle sorte que le drame ne puisse pas recommencer et de manière à ce que l'Algérie, en fin de compte, ne soit pas perdue, ce qui serait un désastre pour nous et pour l'Occident. [...] Compte tenu de tout cela, j'ai pris au nom de la France la décision que voici : les Algériens disposeront librement de leur destin quand, d'une manière ou d'une autre – conclusion d'un cessez-le-feu ou écrasement total des rebelles –, nous aurons mis un terme aux combats [...] Alors, les Algériens diront ce qu'ils veulent être. [...] L'autodétermination est la seule politique qui soit digne de la France. Elle est la seule issue possible.

Le lendemain, il fut décidé que la grève prendrait fin le 1^{er} février. A cette date, Pierre LAGAILLARDE se rendit, clôturant ainsi la « Semaine des barricades ». Il fut conduit à Paris et incarcéré à la prison de la Santé. Le 5 février, SOUSTELLE quitta le gouvernement.

A la fin de l'année, le 19 décembre, l'Assemblée générale de l'ONU reconnut le droit à l'indépendance pour l'Algérie, et c'est tout naturellement que le référendum du 8 janvier 1961 concernant la politique du général de GAULLE conforta ce dernier dans ses prises de position. Ce vote permit de ratifier l'autodétermination de l'Algérie : le général démarra le processus qui mena à l'indépendance.

¹⁵ Discours *Insurrection d'Algérie*, Charles de GAULLE, Paris, 29 janvier 1960, CLT-UFA, Luxembourg-SON (18 :

En réaction à ce que certains Pieds-noirs considéraient comme un abandon doublé d'une trahison, un mouvement vit le jour en février 1961: l'Organisation armée secrète (OAS). Ce mouvement politico-militaire avait pour but de conserver l'Algérie française. Pour cela, il eut recours aux attentats et aux assassinats. Le 16 mars, les murs de l'Algérie affichèrent pour la première fois le sigle de l'organisation, accompagné de son slogan : « L'Algérie est française et le restera ». Tout comme le FLN, l'OAS avait comme référence les actions menées par les Résistants de la deuxième guerre mondiale, en particulier Raoul GIRAUD et Jacques SOUSTELLE. Cette organisation était constituée de divers groupuscules activistes réunis par le même objectif. La première victime de l'OAS fut l'avocat libéral et président du MRP d'Alger, Pierre POPIE, assassiné le 25 janvier 1961. Ce crime ne fut pas revendiqué par l'OAS, qui n'existait pas encore officiellement, mais par l'un de ses futurs constituants : le Front de l'Algérie française.

L'événement politique le plus important de l'année 1961 fut le putsch des généraux à Alger, les 21 et 22 avril. L'origine de ce coup d'Etat se trouve dans le discours du général de GAULLE du 4 novembre 1960, dans lequel il avait fait allusion à une Algérie algérienne. Les responsables du soulèvement étaient les généraux CHALLE, JOUHAUD, ZELLER, GODARD et SALAN. Leur objectif était d'amener le général à démissionner, dans l'esprit du 13 mai 1958. La plupart de ces généraux, dotés d'un fort esprit militaire, avaient œuvré dans la Résistance et en Indochine. Malgré leurs dispositions, ils ne furent pas soutenus par les généraux et les officiers présents en Algérie, ceux-ci privilégiant leur carrière et leur famille au sort de l'Algérie. Le putsch dura quatre jours et cinq nuits et se solda, le 25 avril, par un échec. ZELLER et CHALLE se rendirent aux autorités. Ce dernier fut condamné à quinze ans de prison. SALAN s'engagea dans l'OAS et JOUHAUD parvint à s'échapper.

Pendant dix-huit mois, jusqu'au 19 juillet 1962, l'OAS organisa et mis à exécution plusieurs centaines d'actions terroristes. A la fin de l'année 1961, elle avait réalisé plus de 1 000 attentats. Les cibles étaient des officiels, des politiques, des libéraux et des syndicalistes soutenant de GAULLE et l'indépendance algérienne. Les membres de l'OAS furent aidés par des agents de police parallèle, surnommés les « barbouzes ». Cette organisation représentait le dernier espoir des Français d'Algérie souhaitant le *statu quo*. Leurs opérations, symboles d'actes désespérés, se révélèrent vains. Un combat opposant le FLN à l'OAS entraîna une

scission entre les deux communautés : les villes européennes n'acceptaient plus les musulmans, et réciproquement, les villes arabes contrôlées par le FLN, ne toléraient plus les Européens.

Il fallut attendre quelques mois pour que la France apporte une véritable solution et mette un terme à cette déchirure.

1.1.2.5. L'Indépendance

Lors d'une conférence de presse tenue le 5 février 1962, le général de GAULLE, excédé par l'enlèvement de la France en Algérie, déclara que la fin du conflit était imminente. En effet, deux mois plus tard se tint la deuxième conférence d'Evian, à l'issue de laquelle des accords furent signés : les Accords d'Evian, le 18 mars 1962. Ce terme fut employé par la presse, le titre officiel étant : Déclaration générale des deux délégations du 18 mars 1962. Le mot « accord » était inapplicable pour ces négociations, étant donné que l'Algérie n'était pas encore un Etat, seules les personnalités juridiques en droit international étaient aptes à signer ou ratifier des traités et des accords. Du côté français, les négociations étaient menées par Louis JOXE, ministre des Affaires algériennes, assisté de Jean de BROGLIE et de Robert BURON. La délégation algérienne, représentée par le GPRA, était présidée par Krim BELKACEM, ministre des Affaires étrangères et vice président du GPRA. Chaque partie avait besoin de ces accords : l'une pour sortir de la crise algérienne, l'autre pour obtenir l'indépendance.

Ces accords se composent de deux parties : le cessez-le-feu et diverses déclarations gouvernementales. Le cessez-le-feu fut fixé au 19 mars 1962 :

Article 1 : Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures.

Article 2 : Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle. Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin.¹⁶

¹⁶ Journal *Le Monde*, 20 Mars 1962.

L'armée française respecta le cessez-le-feu immédiatement, mais l'OAS poursuivit ses vagues d'attentats dans le but de faire obstacle à l'application des accords d'Evian. Les représailles du FLN ne cessèrent qu'en juillet 1962.

Les enjeux des déclarations gouvernementales concernaient le statut des Européens en Algérie, les bases militaires situées sur le territoire algérien, les essais nucléaires et la propriété du Sahara. Avec la signature de ces accords, la France perdit la propriété dont elle jouissait dans le désert saharien, sa base atomique (celle-ci fut transférée dans le Pacifique en 1963), ses bases navales situées à Mers-el-Kébir (la France obtint un bail de location d'une durée de quinze ans), ainsi que le terrain de l'aéro-navale de Lartigue en 1968.

L'Algérie devait organiser un référendum d'autodétermination dans un délai de trois à six mois après la signature. Celui-ci eut lieu le 1^{er} juillet 1962 et accorda un large succès au « oui » (près de 6 000 000 de voix contre environ 16 500). Le gouvernement provisoire devait respecter la période de transition jusqu'au référendum : les attentats et les massacres qui se produisirent après cette date démontrent que l'engagement ne fut pas tenu.

Pour les Pieds-noirs, ces accords symbolisent, aujourd'hui encore, l'abandon et la trahison de l'Etat : ils ont le sentiment que leur terre, leur travail et leur vie ont été bradés, cédés aux Algériens. De plus, ils n'ont bénéficié d'aucune protection ; leur rapatriement massif fut perçu par les métropolitains comme une immense invasion étrangère. Le général de GAULLE présenta les accords d'Evian comme un acte de sagesse, le triomphe de la générosité. L'abandon de la colonie apparut comme une victoire faisant du Président le libérateur d'un peuple opprimé par les colons.

Le 19 mars 1962 marque la fin officielle de la guerre d'Algérie, qui a duré huit longues années. La France reconnut l'indépendance algérienne le 3 juillet 1962. Cependant, les événements tragiques de l'après-guerre ont alourdi le bilan, déjà trop important, des pertes humaines.

Le 13 mars 1962, l'OAS tira un coup de mortier dans le quartier de Bab-el-Oued, dans un effort désespéré de rebeller la population algéroise. Le quartier fut rapidement bouclé par les autorités. En signe de soutien aux habitants, une manifestation pacifique fut organisée le 26 mars, à laquelle participaient des hommes de tout âge, des femmes et des enfants. Une fusillade éclata dans la rue d'Isly, faisant 80 morts et plus de 200 blessés. Oran ne fut pas épargnée : le 5 juillet 1962 constitua l'épisode le plus sanglant et le plus tragique de l'indépendance. Les Oranais participaient eux aussi à un défilé pacifique, le cortège avait pour objectif de se rendre à la Place d'Armes. A 11 heures, un coup de feu retentit sur la place. Dès cet instant, une chasse à l'Européen fut lancée : de nombreuses victimes furent égorgées, fusillées, mutilées dans les rues, les cafés, les commerces, les appartements. Le général Joseph KATZ informa le général de GAULLE du massacre qui se produisait dans la ville. Celui-ci donna l'ordre de ne pas intervenir. Pendant huit heures, les soldats restèrent immobiles et assistèrent à la barbarie collective. A 17 heures, on leur donna la permission de faire revenir le calme. Des centaines de cadavres jonchaient les rues, auxquels s'ajoutèrent un nombre indéterminé de disparus (enlevés par les rebelles). Le bilan officiel de cette journée s'élève à environ 1 200 victimes européennes.

Très vite, l'ensemble de la communauté pied-noir comprit l'urgence de leur départ. Quelques activistes adoptèrent la politique de la terre brûlée : il s'agissait de détruire tout ce que les colons avaient apporté à l'Algérie. On brûla donc des bibliothèques, des écoles, des bureaux, des maisons, des récoltes, des arbres fruitiers, etc.

La fin des actions commandos de l'OAS date du 17 juin 1962, suite à la signature d'un accord passé entre Jean-Jacques SUSINI, dernier chef de l'OAS, et Chawki MOSTEFAI, représentant du GPRA. En France, on créa le Bureau de liaison (BDL) pour lutter contre l'organisation armée. Il était composé d'agents de la Police Judiciaire, des Renseignements Généraux, de la Direction de la surveillance du territoire, de la Gendarmerie nationale et de la Sécurité militaire de métropole. Leur action se révéla très efficace : en 1962, ils procédèrent à 635 arrestations ; 223 personnes furent jugées dont 117 acquittées, 53 condamnées à un emprisonnement avec sursis, 38 à un emprisonnement ferme et trois à mort. Les mois

suiuants, 3 680 arrestations eurent lieu. Les membres qui n'avaient pas été arrêtés s'étaient réfugiés en Espagne, au Portugal et en Amérique du Sud. JOUHAUD fut condamné à l'emprisonnement à vie puis libéré en décembre 1967 grâce à la loi d'amnistie de juin 1966.

Le terme de « guerre d'Algérie » fut employé par les autorités françaises par un vote de l'Assemblée Nationale en 1998. On ne pouvait jusqu'alors attribuer ce mot aux événements de l'Algérie pour les mêmes raisons que l'on ne pouvait parler d'accords. Il s'agissait tout au plus d'une guérilla opposant les indépendantistes à l'armée française, ainsi qu'une guerre civile et idéologique entre deux communautés.

Il est difficile d'établir un bilan exact des pertes humaines à cause de la diversité des sources d'information et des corps jamais retrouvés. Cependant, on estime que le nombre de victimes arabes se situe entre 300 000 et 400 000. En ce qui concerne la France, on déplore 28 500 morts et 65 000 blessés. La décolonisation de l'Algérie fait partie d'un processus général de décolonisation qui suivit la deuxième guerre mondiale. En ce qui concerne l'Algérie, il s'agissait, au départ, d'une colonisation de peuplement et non d'exploitation. Ceci explique, en partie, le nombre élevé de victimes. Ce fut la décolonisation la plus douloureuse et la plus coûteuse de l'histoire de la France. Le traumatisme lié à la guerre d'Algérie est encore très présent chez les Pieds-noirs, comme chez les musulmans.

1.1.3. 1962-2007 : l'après-guerre

1.1.3.1. La question du nom

Le Robert présente les différentes définitions du mot *pied-noir* en fonction de son évolution historique. :

1. 1901. Chauffeur sur un bateau à charbon (travaillant pieds nus dans la soute à charbon).
2. 1917. Les chauffeurs étant le plus souvent des Algériens sur les bateaux français faisant le service en Méditerranée. Arabes d'Algérie.

3. 1955. Français vivant en Algérie (et considérant l'Algérie française comme sa patrie) ; puis Français originaires d'Algérie. (1985 : 390, tome 7)

Il désignait par ce nom les chauffeurs de bateau indigènes dont les pieds étaient noircis par le charbon. A partir de 1917, ce terme apparaît chargé d'une connotation péjorative : il était utilisé pour nommer les Arabes d'Algérie présents dans les tranchées. C'est donc en 1955 seulement qu'apparaît la première attestation du mot pour « Européens ».

Pour que l'identité puisse être établie, chez un individu comme pour un groupe, il faut nécessairement que l'individu ou les membres du groupe s'approprient un nom. En ce qui concerne la communauté des Français d'Algérie, le terme *pied-noir* constitua une double identification : d'une part, c'est sous cet appellatif que s'atténuèrent les fortes disparités présentes en Algérie jusqu'en 1962. En effet, étant donné qu'au moment de la conquête les colons européens s'étaient installés dans des zones géographiques différentes (l'Oranie pour les Espagnols, le Constantinois pour les Italiens, etc.), une certaine rivalité s'était instaurée entre ces régions. Le rassemblement des Français d'Algérie sous le nom de *Pieds-noirs* permit d'harmoniser les rapports entre les membres de cette communauté, car il désignait tous ceux qui devaient quitter l'Algérie pour s'installer en France métropolitaine. D'autre part, une fois arrivés en France, les Pieds-noirs ont dû adopter le modèle de leurs compatriotes métropolitains et s'approprier une nouvelle identité. Cette appropriation se basait, en partie, sur un sentiment patriotique particulièrement exacerbé chez les anciens Français d'Algérie. En effet, la plupart d'entre eux ont combattu (ou avaient un parent ayant combattu) sous le drapeau français lors des deux Guerres Mondiales, ce qui leur permit d'affirmer leur attachement à la France. Pour eux, ceci leur conféra le droit légitime de revendiquer leur appartenance à la mère-patrie, face à des métropolitains qui, parfois, les considéraient comme des étrangers. Le malaise des Français d'Algérie était d'autant plus profond que, comme le souligne CANDAU, *le changement de nom est souvent une épreuve réelle pour le sujet dont l'identité se voit du même coup menacée, remise en cause.* (1998 : 61)

La difficulté concernant l'attribution d'un nom pour la communauté européenne vivant en Algérie réside dans l'impossibilité de classer tous ses membres dans une même catégorie, comme le fait remarquer Marie MUYL dans sa thèse. En effet, il paraît inopportun de les

nommer les *rapatriés*, si l'on se fonde sur la définition de ce terme proposée par le Robert : *qu'on a fait rentrer dans son pays* (1985 : 30, tome 8), car la majorité d'entre eux n'a jamais foulé le sol métropolitain avant 1962. Au niveau religieux, il était impossible de les appeler les *chrétiens*, dans la mesure où certains étaient juifs, d'autres athées ou bien musulmans (les naturalisés qui ont conservé leur confession religieuse). Il était également difficile de les appeler les *colons*, étant donné que la plupart d'entre eux ne faisait pas partie de cette catégorie sociale. Quant au nom *Européens*, celui-ci ne prenait pas en compte les Juifs sépharades. Enfin, le mot *Algériens* fut attribué aux autochtones après qu'il ait désigné les Français d'Algérie, devenus les *Pieds-noirs*. Cette difficulté à regrouper l'ensemble des Français d'Algérie sous un même appellatif traduit la complexité de la définition de l'identité de cette communauté. Cette difficulté est accrue par le fait que la majorité d'entre eux ne se reconnaissent intégralement dans aucun de ces termes ; pour se définir, les membres de cette communauté prennent en compte quelques-unes des catégories que nous venons d'énumérer. Par exemple, un Pied-noir peut être à la fois un chrétien, un colon et un européen (dont les origines sont espagnoles, italiennes, etc.). C'est à la suite de la guerre d'Algérie que la législation définit le statut des rapatriés :

Les français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France...¹⁷

Clarisse BUONO, dans son ouvrage *Pied-noir de père en fils*, reprend plusieurs théories sur l'origine du mot *pied-noir*. Tout d'abord, il s'agirait du nom que les autochtones avaient donné aux soldats de Charles X, en référence à leurs brodequins noirs qui contrastaient avec les pieds nus des indigènes. Une autre explication concernerait la couleur des jambes et des pieds nus des migrants agriculteurs après le foulage du raisin. Une troisième théorie avance que les Européens d'Algérie auraient emprunté ce nom aux héros de westerns de l'époque, surnommés les Black-Foot : il s'agit des Indiens d'Amérique présents dans les contingents qui débarquèrent en Algérie en 1942.

En 2004, Guy PERVILLE participait au colloque *Les mots de la colonisation*, au cours duquel il a présenté un exposé intitulé *Pour en finir avec les 'Pieds-noirs' !* Dans son

¹⁷ [Loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961.](#)

intervention, il rappelle les différentes théories connues concernant l'origine du mot *pied-noir*, en apportant toutefois quelques précisions. Se référant à l'ouvrage d'André LANLY, il récapitule les étymologies les plus courantes en commençant par le nom donné par les autochtones aux soldats qui étaient arrivés en Algérie en 1830. Xavier YACONO¹⁸ précise que la couleur noire des brodequins de l'armée d'Afrique s'opposait à la couleur rouge des mocassins des soldats d'Abd-el-Kader. Guy PERVILLE reprend également la théorie de la couleur des pieds des colons après le foulage du raisin ainsi que du défrichage des régions marécageuses. Il remarque enfin que même si toutes ces origines paraissent plausibles, aucune d'entre elles n'est officielle, étant donné qu'aucune preuve historique ne peut les confirmer. Toutefois, il est parvenu à retracer le parcours historique du mot *pied-noir* et propose quelques explications.

A l'origine, les Français d'Algérie portaient le nom d'Algériens, par opposition aux Français de métropole et aux autochtones. L'attribution de ce nom est particulièrement importante, dans la mesure où il prend en compte le rapport au sol algérien. En effet, porter le nom de sa terre natale permet d'affirmer sa légitimité et son appartenance à cette terre.

Difficile d'affirmer et de défendre son identité lorsque l'on n'a pas un point d'ancrage géographique. Le territoire est un dénominateur commun entre tous les membres d'une communauté. Comment, dès lors que cette terre n'existe plus en tant que telle, défendre une identité, des valeurs, et en assurer la transmission aux générations futures ? (MICHEL-CHICH, 1990 : 149)

Ce mot devint de plus en plus tabou pour eux car il suggérait une assimilation à la population autochtone. C'est pourquoi ils se sont progressivement détachés de ce nom pour finalement accepter celui de *pieds-noirs*.

Le mot *pied-noir* est apparu bien avant la guerre d'Algérie. En 1934, le numéro 3 de l'hebdomadaire *La Défense* avait consacré un article portant sur les insultes anti-Arabs parmi lesquelles se trouvait le mot *pied-noir*.¹⁹ En 2001, dans un article paru dans la revue *L'Algérieniste*, Eric GUERRIER²⁰ rappelle quelques faits concernant l'apparition de ce terme : en 1953, des attentats eurent lieu à Casablanca, dans le quartier de Maârif. Face à ces

¹⁸ Xavier Yacono, *Pourquoi « Pieds-noirs ? »*, in *Les Pieds-noirs*, éditions Philippe Lebaud, Paris, 1982.

¹⁹ *La Défense*, Alger, 1934, n°3.

²⁰ Eric Guerrier, *En finir avec les 'Pieds-noirs ?'*, in *L'Algérieniste*, septembre 2001, n°95, pp 44-46.

actes violents, des manifestations contre le terrorisme et l'indépendance du Maroc furent organisées. La presse marocaine de l'époque avait relaté les faits en nommant les jeunes manifestants issus de ce quartier les « Pieds-noirs ». Ces derniers s'étaient eux-mêmes attribué ce nom en référence aux Indiens Pieds-noirs (Black-Foot dont parle Clarisse BUONO). Peu à peu, les bandes des différents quartiers s'identifièrent à ces Pieds-noirs, ce fut ensuite l'ensemble de la jeunesse qui revendiqua ce nom. Après être apparu dans la presse marocaine, ce mot fut employé par les journalistes métropolitains pour enfin arriver en Algérie dès 1954-1955. Dans la littérature et la presse françaises, ce mot était également présent avant 1962 : en 1957, Georges DAMITIO avait publié un ouvrage intitulé *Les Pieds-noirs* ; en 1960, dans un Bloc-Notes paru dans le magazine *L'Express*, François MAURIAC parlait lui aussi des Pieds-noirs.

Même si ce surnom avait, à l'origine, une connotation péjorative et discriminatoire (puisqu'il désignait les autochtones), les Français d'Algérie se le sont approprié au moment du conflit franco-algérien. Pour eux, être français n'était pas suffisant, ils devaient se différencier des « Français de France ». Malgré son étymologie incertaine à leurs yeux, ce sobriquet péjoratif utilisé par les métropolitains et imposé aux Français d'Algérie devint dès 1962 un signe de ralliement, le symbole d'une nouvelle identité communautaire. Les Français d'Algérie de 1830 devinrent les Pieds-noirs en 1955. Ce nom fut inconnu en Algérie jusqu'en 1954, c'est pourquoi la majorité des Pieds-noirs ne le découvrirent qu'au moment où la guerre les contraignit à se revêtir d'une nouvelle identité. Grâce à ce nom de ralliement, ils purent trouver l'unité nécessaire pour faire survivre leur communauté. La guerre d'Algérie marqua le début d'une quête identitaire : les Pieds-noirs étaient privés de leur terre natale, de leurs habitudes, de leur mode de vie, mais également de leur statut ainsi que de leur nom.

1.1.3.2. L'arrivée en France (1962)

Durant l'année 1962, près d'un million de Pieds-noirs débarquèrent en France, la majorité d'entre eux n'avaient jamais vu ce pays. Ce rapatriement ne fut pas vécu comme un refuge mais comme un exil. Une nouvelle histoire commençait pour eux, une nouvelle identité devait se construire après le deuil. L'histoire des Français d'Algérie fit place à celle des Pieds-noirs.

En y regardant bien, ce n'est pas 1830 qui crée le Pied-noir, mais 1962. Le rapatriement massif et tragique de l'été devient l'élément fondateur de la communauté en exil. Le déracinement et l'éparpillement sur le sol métropolitain [...] contribuent à la constitution d'une conscience commune qui n'avait pas cours en Algérie. (JORDI, 1995 : 114-115)

En Algérie, les Pieds-noirs pouvaient lire dans chaque coin de rue le slogan de quelques nationalistes algériens « La valise ou le cercueil ». Ce choix, bien évidemment, n'en était pas un. En quittant leur terre natale, ils abandonnaient leurs biens, leur unité familiale, leurs amis d'enfance, leur mode de vie, sans espoir de retour. La majorité d'entre eux traversèrent la Méditerranée en bateau, quelques-uns en avion. La source de leur détresse résidait dans le déracinement qu'ils vivaient. Outre les implications affectives, ils avaient un très fort sentiment d'injustice et d'abandon, tant au niveau français qu'au niveau algérien : d'une part, ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient quitter un pays qu'ils avaient construit pour aller vivre dans un pays qui leur était étranger ; d'autre part, ils ne pouvaient accepter l'idée que les personnes qui avaient toujours vécu avec eux les chassaient de leur terre natale. Dès leur arrivée en France, les sentiments d'abandon et d'injustice furent accrus par l'accueil que certains métropolitains leur avaient réservé. Ceux-ci considéraient que les Pieds-noirs, descendants directs des colonisateurs, avaient spolié les autochtones, et qu'il n'était que justice que ces derniers aient récupéré leur territoire. Les rapatriés découvrirent donc un pays hostile, inconnu mais dont, paradoxalement, ils faisaient partie. Ils avaient été les représentants de la France en Algérie pendant plus de 130 ans, mais cette France découverte en 1962 n'était pas la leur. Leur France n'existait plus, la métropole n'était qu'une terre d'asile. Leur sentiment de rejet était d'autant plus mal vécu qu'ils se considéraient comme des Français à part entière, ayant habité l'un des départements français jusqu'à leur départ.

Se sentant rejetés, niés par les Français de la métropole, les rapatriés n'auront eu de cesse de justifier leur appartenance légitime à la France, leur patriotisme à tous crins leur conférant une image de « Français plus que français ». (BUONO, 2004 : 52)

Au traumatisme causé par leur départ d'Algérie s'ajoutèrent les contraintes de leur nouveau statut. Leurs conditions sociales changèrent. Durant la période qui suivit le rapatriement, la plupart des Pieds-noirs furent hébergés par des membres de leur famille ou des amis installés en France avant la proclamation de l'indépendance algérienne. Ceux qui parvinrent à trouver

un logement vécurent en sureffectif pendant plusieurs mois : parfois, la majorité des membres de la même famille (oncles, tantes, cousins, parents etc.) cohabitaient dans un appartement bien trop étroit. Ils tentaient ainsi de lutter contre l'éclatement et l'éparpillement des familles. De plus, il leur fallut trouver rapidement un emploi. La plupart des Pieds-noirs appartenaient à la classe ouvrière, il ne leur fut donc pas très difficile de recommencer à travailler, même si les conditions de travail et les postes occupés n'étaient pas identiques à ceux qu'ils avaient en Algérie.

Jusqu'en 1962, la communauté des Français d'Algérie, devenue la communauté pied-noir, n'avait pas besoin de reconnaissance. Celle-ci fut nécessaire dès leur rapatriement pour deux raisons. D'une part, les Français d'Algérie rapatriés se trouvèrent tous dans la même situation de détresse : ils devaient faire face au rejet des Algériens indépendantistes et subir la perte de tout ce qu'ils possédaient. D'autre part, l'accueil des métropolitains suscita l'émergence d'une solidarité communautaire : les Français de France stigmatisèrent cette population « étrangère » qui pourtant était composée de compatriotes. Les Pieds-noirs étaient des étrangers en France comme en Algérie, ils ne se reconnaissaient pas dans le regard que les métropolitains et les Algériens portaient sur eux.

En rencontrant les Français de France, les Pieds-noirs durent faire face à un certain nombre de préjugés. Ils étaient considérés comme des exploiters, des colons qui ne souhaitaient pas que la société algérienne évolue et, pour les métropolitains, l'échec de l'Algérie française n'avait pour responsables que ces profiteurs qui n'avaient pas été capables de gérer la colonie. De plus, on les accusait de racisme à cause de la relation qu'ils entretenaient avec les autochtones. Pierre LAFFONT explique ce rapport particulier entre Pieds-noirs et Algériens :

Si l'on pouvait qualifier cette attitude de raciste, disons qu'il ne s'agissait que d'un racisme méditerranéen. Quand deux civilisations qui n'appartiennent pas au même type de société cohabitent, il est fatal que les tenants de la plus développée traitent avec condescendance ceux de l'autre communauté et les hommes qui, par réflexion, échappent à cette fatalité, sont rares et de qualité. (1979 : 519)

Les Pieds-noirs n'avaient pas conscience que leur relation avec les autochtones relevait du racisme. De tout temps, ils entretenaient avec eux une relation dominant/dominé,

sans se poser la question de l'égalité des peuples ou de la non légitimité d'une telle attitude. En 1885, Jules FERRY tenait un discours devant la Chambre des députés, dans lequel nous pouvons relever des signes ostentatoires et des éléments explicites du racisme colonial :

La première forme de colonisation c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des pays qui renferment trop d'habitants [...] Il y a un autre point que je dois également aborder. C'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Il y a pour elles un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.²¹

Les Pieds-noirs étaient nés et avaient grandi dans cette conception du colonialisme. Aucun d'entre eux ne pensait que leurs rapports (parfois particulièrement hiérarchisés) avec les autochtones étaient condamnables.

Le dossier des indemnisations fut une source de conflits entre les rapatriés et les autorités françaises. Les biens et les propriétés dont ils disposaient en Algérie ne valaient plus rien une fois franchie la Méditerranée. Une parcelle de terrain en Algérie, aussi vaste fût-elle, avait une valeur beaucoup moins importante qu'une parcelle de même superficie sur le sol français. Une indemnisation d'un montant de 5 000 francs fut prévue par le gouvernement, mais les Pieds-noirs ne purent en bénéficier qu'après de longues années. En 1970, le premier ministre de Georges POMPIDOU, Jacques CHABAN-DELMAS, revalorisa le plafond de la contribution à l'indemnisation (80 000 francs). Quelques années plus tard, la loi de janvier 1978 fixa ce plafond à 500 000 francs payables en quinze ans sans réévaluation possible.²² La sécheresse de 1976 et ses conséquences économiques ravivèrent le sentiment d'injustice des Pieds-noirs. En effet, le président de l'époque, Valéry GISCARD d'ESTAING, avait créé un impôt sécheresse pour venir en aide aux agriculteurs qui avaient perdu leurs récoltes. Les Pieds-noirs, comme tous les Français, étaient soumis à cet impôt. Ceux-ci ne purent comprendre comment la solidarité nationale pouvait indemniser des personnes qui n'avaient perdu qu'une récolte, alors qu'eux-mêmes avaient perdu tout ce qu'ils possédaient en Algérie sans recevoir de compensation.

1.1.3.3. L'intégration

²¹ Discours de Jules FERRY, Annales de la Chambre des députés, séance du 28 juillet 1885, p 1066.

²² *Ibid.*, p 515.

En parcourant divers sites Internet recueillant des témoignages de rapatriés²³, nous constatons certains éléments autobiographiques communs. Les témoins parlent essentiellement de la nécessité de paraître comme des Français de métropole, de s'assimiler complètement aux standards de la population métropolitaine. Pour cela, beaucoup durent faire l'effort de perdre ou de dissimuler leur accent, d'effacer de leur vocabulaire des mots ou des expressions utilisées exclusivement par les Pieds-noirs (en particulier les emprunts à l'arabe ou à l'espagnol). La plupart d'entre eux ne divulguaient pas leur lieu de naissance, de peur d'être rejetés. Aujourd'hui, alors qu'ils sont intégrés à la société métropolitaine, un phénomène inverse se produit : ils revendiquent leur identité pied-noir, ils sont fiers de dire qu'ils sont nés en Algérie, ils retournent à leurs racines, à leur histoire, afin d'être véritablement eux-mêmes.

Malgré toutes les difficultés auxquelles ils ont dû faire face, les Pieds-noirs ont réussi leur intégration. Cette communauté essentiellement ouvrière put rapidement retrouver un emploi en France. Dans les années 1960, certaines régions du Sud connurent un véritable essor économique grâce aux Pieds-noirs massivement installés sur le pourtour méditerranéen, en particulier la Provence et le Languedoc-Roussillon. Pour pouvoir reconstruire leur vie, ils ont dû se focaliser sur leur avenir, occultant la « nostalgie » naissante. C'est ainsi que dès la fin des années 1960 des associations de Pieds-noirs se créèrent. Les premières avaient pour but d'obtenir l'indemnisation des rapatriés. Peu à peu, des associations d'une autre catégorie virent le jour, dont la fonction était d'échanger des souvenirs et de sauvegarder la mémoire du pays perdu. Nous avons classé ces associations en six catégories.

Tout d'abord, nous trouvons les associations qui défendent les droits et les intérêts matériels et moraux des Pieds-noirs. Celles-ci recourent à la justice pour obtenir des indemnisations, elles aident leurs adhérents dans les différentes démarches administratives et juridiques. La première association créée à cet effet est l'Union Syndicale de Défense des Intérêts des Français Repliés d'Algérie (USDIFRA), fondée le 23 juillet 1965.²⁴

²³ <http://perso.orange.fr/mekerras/index.html> ; <http://cf.geocities.com/enfance61/> ; <http://pageperso.aol.fr/anma981929729/TEMOIGNAGES2.html>

²⁴ www.pied-noir.eu

Puis, les associations culturelles se développèrent afin de sauvegarder le patrimoine pied-noir au moyen de bulletins annuels, trimestriels ou mensuels. Ces associations recueillent des témoignages, organisent des manifestations, des rencontres, des congrès. La plus ancienne est le Cercle Algérieniste, créée en 1973.²⁵

Nous trouvons également de nombreuses associations géographiques qui permettent de faire connaître la région, la ville, ou le quartier d'origine de leur(s) membres(s) fondateurs(s). Tout comme les associations culturelles, elles éditent des revues, organisent des rassemblements, récoltent des témoignages et publient des photos, des cartes ou des plans de villes. Par exemple, l'Association des anciens de Mostaganem propose un ensemble de documents destinés à faire découvrir cette ville à l'époque de l'Algérie française.²⁶

D'autres associations culturelles ont pour mission la sauvegarde et la transmission de l'histoire et des souvenirs des Pieds-noirs. Elles œuvrent pour la reconnaissance d'une véritable identité pied-noir en proposant des pèlerinages, des commémorations et diverses manifestations, comme par exemple l'Association Carnoux Racines qui regroupe les rapatriés du Maghreb.²⁷

De nombreuses associations généalogiques proposent leur aide aux Pieds-noirs et à leurs descendants pour reconstituer leur propre histoire. Ces associations sont apolitiques et non culturelles, elles publient également des bulletins de liaison, lancent des avis de recherche et organisent des rencontres généalogiques dans différentes régions. Par exemple, Généalogie Algérie Maroc Tunisie (GAMT) créée en 1982.²⁸ Les associations généalogiques ont une importance particulière. En effet, quarante ans après le rapatriement, de nombreux Pieds-noirs ont commencé à s'intéresser à leurs origines avant l'arrivée de leurs ancêtres en Algérie. Ils cherchaient des réponses à des questions identitaires et culturelles. Au fil de leurs découvertes, l'Algérie ne représentait plus la totalité de leur histoire, mais une étape dans leur parcours identitaire. Que leurs origines soient méditerranéennes, françaises ou européennes,

²⁵ www.cerclealgerianiste.asso.fr

²⁶ www.association-mostaganem.com

²⁷ www.carnoux-racines.org

²⁸ www.genealogie-gamt.org

ils devaient trouver qui ils étaient réellement. Le rapatriement n'était plus une perte d'identité mais une période de transition dans leur vie.

Enfin, certaines associations luttent pour le rétablissement de la vérité historique concernant la guerre d'Algérie. Elles défendent la mémoire de l'Algérie française et interviennent auprès des instances juridiques pour que soient reconnus les massacres et les exactions commis lors du conflit. Ces associations peuvent être politiques ou apolitiques. Elles utilisent les médias et le droit pour mener à bien leurs projets. Nous citerons comme exemple le comité Véritas fondé en 1994, qui a obtenu la reconnaissance, par un juge, de la réalité des massacres d'Oran et qui a fait appel à la justice pour condamner Joseph KATZ, surnommé « le boucher d'Oran » sur le site Internet de l'association.²⁹

La communauté pied-noir n'est pas la communauté des Français d'Algérie. Il s'agit d'une communauté nouvelle qui a vu le jour en 1962, qui s'est construite progressivement, façonnée par le départ d'Algérie, le déracinement puis l'intégration et l'appartenance à un nouveau pays. La conscience d'une identité française à part entière était si forte chez les Pieds-noirs qu'ils n'ont pas tenté de s'identifier aux communautés européennes présentes en France en 1962 (italienne, espagnole, maltaise, etc.). L'histoire des Français d'Algérie est une histoire achevée, elle s'est déroulée sur une période de 132 ans. L'histoire des Pieds-noirs, quant à elle, n'est pas terminée, elle n'existe que depuis 1962. L'immigration européenne de 1830 aboutit à un enracinement qui lui-même mena au déracinement : les Français d'Algérie sont passés d'un état à un autre, ils avaient un statut social, un mode de vie, une culture et un pays que les Pieds-noirs n'ont pas. Il est intéressant de comparer la réalité historique et la perception que les principaux acteurs de l'histoire en ont. Cette analyse sera l'objet de notre troisième partie, que nous étudierons après avoir défini le contexte culturel.

²⁹ www.veritas.cybermatrice.biz

1.2. Contexte culturel

1.2.1. Définition de la culture

Nous proposons une analyse de la culture en termes généraux, afin de pouvoir donner, par la suite, une définition plus complète de la culture pied-noir.

Le mot *culture* a pour origine le verbe latin *colere* qui signifie « habiter, cultiver ou honorer ». Ce terme peut s'appliquer à la dimension individuelle ou collective. Au niveau individuel, il correspond aux diverses connaissances acquises par un individu, à son instruction. En ce qui concerne l'aspect collectif, il désigne les structures sociales, religieuses, les manifestations intellectuelles et artistiques propres à une société. Le Robert propose la définition suivante :

Ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation. [...] Ensemble des formes acquises de comportement, dans les sociétés humaines. (1985 : 109-110)

La culture est donc un ensemble complexe comprenant les connaissances de l'individu, les croyances, les lois, les coutumes, l'art, les valeurs, les normes qu'il partage avec d'autres individus appartenant au même groupe culturel, à la même société. Ceci implique que la société dont il fait partie contienne toutes ces caractéristiques communes à chacun. Même si chaque société possède sa propre culture, elle voit se côtoyer, s'opposer ou se mélanger d'autres cultures. Lorsque deux ou plusieurs cultures entrent en contact, elles peuvent causer des conflits d'ordre social ou politique, ou bien s'enrichir mutuellement grâce aux échanges interculturels.

Chaque individu détient une identité culturelle collective qu'il partage avec ses concitoyens. L'identité culturelle collective se construit petit à petit, tout au long de l'histoire du peuple en question.

Comme nous l'avons noté précédemment, la culture est composée de divers éléments. Tout d'abord, le système de valeurs correspond à ce qui est établi et présenté comme vrai et bien par et pour la société. Ces valeurs servent de référent pour tout ce qui concerne la morale.

Les normes, quant à elles, comprennent les attentes concernant la façon dont les individus doivent se comporter dans diverses situations. Chaque culture possède ses propres normes ainsi que ses propres sanctions destinées à imposer le respect de ces normes. Celles-ci ont un statut de lois auxquelles on se réfère pour tout jugement de valeur moral et juridique. Les institutions correspondent aux différentes structures de la société. C'est à travers ces institutions que sont transmises les valeurs et les normes. Elles peuvent être sociales, politiques, culturelles, etc. Le patrimoine culturel est sauvegardé par les diverses institutions culturelles telles que les académies, les musées, les bibliothèques, les conservatoires, etc.

Pour pouvoir véhiculer sa culture, une société se sert principalement de la langue. En France, la langue française détient le statut de langue officielle, elle est donc la langue utilisée pour l'administration et le droit. La langue officielle d'un pays étant partagée par tous les locuteurs qui y résident, celle-ci est essentielle pour l'élaboration de la pensée, du sens commun ainsi que pour la connaissance sociale à laquelle chaque personne peut se référer. Les Pieds-noirs, bien qu'habitant en Algérie, parlaient français, même si certains avaient pour habitude de parler dans la langue de leur pays d'origine en situation informelle (dans le cercle familial ou amical par exemple). Après avoir rappelé ces quelques notions, nous procédons à l'analyse du système culturel de la communauté pied-noir.

1.2.2. Les composantes de la culture pied-noir

Si l'on considère le mot *culture* dans sa définition *stricto sensu*, il est évident que les Pieds-noirs n'ont pas une culture qui leur est propre, ils appartiennent à la culture française. Leurs institutions, leurs normes et leurs valeurs, tout comme leur religion, sont celles de la société française métropolitaine. Cependant, leurs ascendants appartenaient à divers peuples européens, et les Pieds-noirs d'aujourd'hui sont nés dans un pays situé en Afrique du Nord. Leur identité s'est construite au contact de la population autochtone. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en considération les éléments qui composent les autres cultures afin de mettre en valeur les particularités de la culture pied-noir.

1.2.2.1. Les valeurs et la religion

L'Algérie française était le lieu de la pluralité où se côtoyaient des peuples d'origines différentes. C'était un pays de variété ethnoculturelle. La population française, comme nous l'avons signalé dans notre partie historique, se composait de Français de métropole, d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais et de Juifs naturalisés français. La variété des apports migratoires a favorisé la diversité au niveau du système des valeurs. Les Pieds-noirs ont naturellement et inconsciemment procédé à une identification culturelle : ils ont suivi les valeurs d'un groupe auquel ils n'appartenaient pas, c'est-à-dire celui de la population d'origine : espagnole, italienne, maltaise, etc. Le système culturel des Français d'Algérie est composé de diverses composantes appartenant à plusieurs groupes culturels. Tout d'abord, ils véhiculaient les normes et les coutumes de leur communauté (européenne) d'origine, notamment pour les relations homme/femme. En ce qui concerne l'unité familiale, les valeurs des Pieds-noirs sont très proches de celles que l'on trouve chez les Espagnols ou les Italiens, avec une promiscuité particulière entre les membres d'une même famille ou la solidarité qui les lie les uns aux autres. Les membres de la plupart des familles pieds-noirs vivaient dans le même quartier, et bien souvent dans la même rue ; certains habitaient sous le même toit. D'autre part, l'identité des Français d'Algérie comprenait des éléments propres à la culture algérienne, comme par exemple le mariage consanguin qui prédominait, leur permettant de sauvegarder en partie leur patrimoine familial. La supériorité masculine était également très prononcée ; ainsi, l'arrivée d'un nouveau-né garçon dans un foyer était plus apprécié que s'il s'agissait d'une fille. Cette mentalité traduit partiellement l'importance accordée à la perpétuation du nom patronymique. Enfin, le rapport à la femme était similaire chez les Algériens comme chez les Pieds-noirs : on respectait la femme âgée, mariée et mère de famille et on surveillait avec une grande méfiance la femme jeune et célibataire.

En ce qui concerne la religion, les Pieds-noirs étaient de confession catholique, comme les Français, les Italiens et les Espagnols. Cependant, les manifestations religieuses étaient particulièrement importantes en Afrique du Nord. Pour eux, les fêtes de Pâques et de la Pentecôte revêtaient un caractère exceptionnel. Aujourd'hui encore, de nombreuses associations organisent des rassemblements ou des repas en commun à l'occasion de ces fêtes. En Algérie, elles symbolisaient l'unité et la fraternité, les Pieds-noirs partageaient ces moments entre eux, mais il n'était pas rare que des Algériens musulmans soient conviés aux

repas. Néanmoins, même si la religion catholique et la religion musulmane cohabitaient, chaque croyant conservait et suivait les dogmes de sa propre confession. Les Pieds-noirs ne se convertissaient pas à l'islam, comme les Algériens ne se convertissaient pas au catholicisme. L'un des points communs entre les Français métropolitains et les Français d'Algérie était l'appartenance à la civilisation chrétienne occidentale. Cet élément était fédérateur de l'unité et de l'identité. Cette religion assimilait les Pieds-noirs aux métropolitains tout en les différenciant des Algériens.

1.2.2.2. Les normes et les institutions

En Algérie, la France représentait la nation colonisatrice. Après avoir été militaire, cette colonisation devint administrative et juridique. En ce sens, les Pieds-noirs, citoyens et compatriotes français, devaient obéir aux normes métropolitaines. Ils étaient soumis aux mêmes lois que les Français de métropole et ne prenaient pas en considération les normes instaurées dans leur pays d'origine (*cf.* l'organisation politique de l'Algérie). Les Pieds-noirs se considéraient comme des Français à part entière, l'Algérie était pour eux un département français, ils respectaient donc les lois françaises.

Tout comme les normes, les institutions implantées en Algérie étaient françaises. Le modèle culturel, intellectuel, social et politique des Pieds-noirs était celui de la France. Les structures sociales étaient identiques à celles de la métropole. Par exemple, le contenu du programme scolaire était commun à la France métropolitaine et à la colonie. Ceci explique pourquoi les enfants pieds-noirs n'apprenaient pas l'histoire de la colonisation algérienne sur les bancs de l'école. Une majorité de Pieds-noirs ignorent encore les origines et les circonstances de la colonisation, en partie à cause de l'enseignement qu'on leur a inculqué en Algérie. S'ils ne se sont pas documentés par la suite, ils ne connaissent pas l'histoire de leurs ancêtres. Les enseignements d'histoire et de géographie concernaient l'hexagone, les colons découvraient et étudiaient un pays dans lequel ils n'habitaient pas mais auquel ils appartenaient. Etant régis par les institutions métropolitaines, les Pieds-noirs ne s'offusquaient pas du manque d'enseignements concernant leur propre histoire.

1.2.2.3. La cuisine

Depuis le rapatriement, certaines caractéristiques secondaires de la communauté pied-noir sont devenues leurs signes distinctifs. Parmi ces particularismes se trouvent les recettes de cuisine. Celles-ci sont le reflet de la diversité ethnoculturelle présente en Algérie. La cuisine pied-noir puise ses sources dans des coutumes et ingrédients venus d'Espagne, d'Italie, de Malte, mais emprunte également certains éléments à la cuisine autochtone (juive et arabe). La nourriture de base des Pieds-noirs était constituée de plats simples destinés à nourrir une population modeste de paysans et d'ouvriers. Chaque population d'origine avait importé ses propres spécialités. La cuisine pied-noir est un mélange de ces traditions culinaires. Les Français ont importé les plats traditionnels comme le pot-au-feu ou la choucroute (arrivée en Algérie avec les Alsaciens) ; les Italiens ont apporté des plats à base de pâtes ; les Espagnols cuisinaient à partir de riz, de viande et de poisson (comme la paëlla) ; les Siciliens ont importé les anchois et les tomates ; quant aux Maltais, aux Corses et aux Grecs, ils ont amené en Algérie le fromage de chèvre. Nous proposons en exemple quelques spécialités provenant des différents pays d'origine, en indiquant, pour chacune d'elles, quelques informations.

A l'occasion de la célébration de la Pâques et de la Pentecôte, les Pieds-noirs avaient coutume de partager un repas à l'issue duquel était servie la *mona*. Il s'agit d'une brioche espagnole composée d'huile d'arachide, de beurre et de sucre. Ce sont les immigrants espagnols qui ont importé cette spécialité en Algérie. Elle était devenue le symbole d'une fête nationale réunissant tous les Algériens (c'est-à-dire tous les individus nés en Algérie, Pieds-noirs comme autochtones).

Le méchoui, que les Pieds-noirs affectionnent, est, à l'origine, une spécialité des Chaouis, peuple berbère de l'Algérie, habitants des Aures.

La boisson des Pieds-noirs est l'anisette, à ne pas confondre avec le *pastis* des métropolitains. Elle est produite à partir de l'anis étoilé ou de badiane qui a remplacé l'absinthe après que celle-ci ait été interdite. Les Maltais en possédaient une autre recette : ils

distillaient une liqueur à base d'aneth ou de fenouil sauvage. Outre ses vertus rafraîchissantes, cette boisson était utilisée pour soulager les rages de dents ou pour guérir les maux de ventre.

La cuisine pied-noir était également constituée de plats indigènes. Les merguez, par exemple, sont une spécialité juive à base de mouton ou de bœuf et de poivre rouge. Quant aux musulmans, qui ne consommaient pas de viande de porc, ils ont fait découvrir aux Pieds-noirs des plats à base de mouton ou d'agneau comme la chorba qui est une soupe composée de légumes de saison, de pois chiches, de coriandre et de mouton. Les Pieds-noirs sont fiers d'affirmer qu'ils ont importé le couscous en France. En effet, cette spécialité originaire d'Afrique du Nord représente la base de la nourriture algérienne : des céréales, de la viande de mouton et des légumes cuits dans un bouillon. Le mot 'couscous' est la transcription phonétique de « kès kès » qui désigne un récipient percé fabriqué avec de l'alfa tressée (ou en terre), posé au-dessus de la marmite à bouillon afin de faire cuire la semoule à la vapeur.

Le contact avec d'autres cultures a donc créé et façonné la culture pied-noir. Même si, au niveau institutionnel, ils étaient français, leurs mœurs, leurs coutumes et leurs valeurs reflétaient la pluralité et la diversité des peuples qui cohabitaient en Algérie. Ceci peut partiellement expliquer pourquoi les Pieds-noirs se sont sentis étrangers en France au moment du rapatriement. Nous pouvons constater, grâce à la définition de la culture pied-noir que nous venons de développer, que l'accent, l'origine géographique ou la situation sociale n'ont pas été les seuls éléments de différenciation entre les métropolitains et les Pieds-noirs. Il est donc nécessaire de dépasser les clichés et les stéréotypes dont sont victimes les membres de cette communauté afin de pouvoir définir véritablement et objectivement ce qu'est un Pied-noir. Cette population s'est formée grâce à un contexte historique, politique et socioculturel particulier qui la distingue de la population métropolitaine et autochtone ainsi que des populations d'origine. La communauté pied-noir est aussi complexe et diversifiée que son histoire et sa culture. Ainsi, nous pouvons qualifier la culture pied-noir de multiculturelle, comme le note Meidad BENICHOU :

Signalons-le d'emblée : en réalité, presque toutes les sociétés sont multiculturelles. En effet, en tant qu'elles sont composées de populations qui se distinguent par leur milieu social, par leurs appartenances religieuse, ethnique, nationale ou régionale, les sociétés sont toutes diversifiées de l'intérieur [...] Ce sont les relations avec les

autres, les expériences partagées, les contacts harmonieux ou les confrontations qui contribuent à nous construire. C'est du rapport avec ce qui est hors de nous-mêmes et qui ne révèle donc pas de notre ère que, cependant, par les sentiments de distinction ou au contraire de communauté, nous nous accomplissons et nous épanouissons notre identité. (2006 : 11-13)

2. Les locuteurs vus par eux-mêmes

2.1. La colonisation

2.1.1. Références géographiques

Dans l'ensemble du corpus, seuls deux locuteurs évoquent les caractéristiques géographiques de l'Algérie. Il s'agit des locuteurs des entretiens n°1 et n°7.

Dans l'entretien n°1, le locuteur parle de ce qu'il souhaiterait revoir s'il visitait son pays d'origine : la nature.

C : par exemple la montagne la côte [...] la montagne elle-même avec la nature avec les palmiers nains les margailons (l 417-420)

Ce locuteur suppose que la nature n'a pas changé, contrairement aux infrastructures et à la population algériennes, c'est pourquoi il reverrait avec plaisir un paysage qui, selon lui, est resté intact.

C : si on va dans une montagne par exemple au nord là-bas au-dessus d'Arzeuw entre [...] Arzeuw et Oran la montagne elle doit être toujours identique (l 431-433)

Puis il enchaîne par une définition de l'alfa, plante qui se cultive dans les montagnes algériennes.

C : l'alfa c'est une [...] espèce de végétal très ligneux [...] c'est des grands brins [...] un peu ligneux (l 439-441)

Enfin, il généralise la description de la végétation d'Algérie.

C : la végétation en montagne était assez [...] pauvre [...] des touffes d'alfa des touffes de palmiers nains des broussailles enfin des ronces [...] c'est encore plus pauvre que la garrigue (l 452-455)

Dans l'entretien n°7, le locuteur parle très brièvement du climat de l'Algérie, en le comparant à celui que l'on trouve dans le sud de la France.

J : le climat il est à peu près comme là-bas (l 475-476)

Les locuteurs n'ont pas évoqué leurs souvenirs d'Algérie d'un point de vue géographique, mais historique. C'est la raison pour laquelle nous ne disposons pas, dans notre corpus, d'informations supplémentaires concernant ce thème. Toutefois, l'ensemble des Pieds-noirs que nous avons rencontrés ont affirmé que ce pays était « beau » (entretien n°2, l 324 ; entretien n°3, l 445), ils en gardent un souvenir valorisé, ce qui peut expliquer que la plupart d'entre eux ne souhaitent pas retourner dans le pays qu'ils ont laissé, afin de ne pas être déçus par les changements qu'ils y constatent.

2.1.2. Histoire de la colonisation

2.1.2.1. Infrastructures

Pour les Pieds-noirs, il est une évidence incontestable : ce sont eux qui ont fait de l'Algérie un pays capable de produire des énergies et de cultiver la terre. Selon eux, c'est grâce à la colonisation que les Algériens ont pu sortir du marasme dans lequel ils étaient enlisés jusqu'en 1830. Parmi les locuteurs, deux d'entre eux affirment avec conviction que l'évolution et l'essor de l'Algérie incombent aux aïeux des Pieds-noirs.

C : nous les Pieds-noirs on a le sentiment et pas que le sentiment++ c'est la vérité++ on a fait l'Algérie++ [...] nous on l'a fabriquée donc l'Algérie elle nous appartenait [...] tout ce qu'on a fait on était chez nous les Arabes ils profitaient de tout ce qu'on avait fait donc on avait le sentiment+ que d'abord nous+ et après eux (entretien n°1, l 140-147)

La domination coloniale était particulièrement visible dans le système administratif de l'Algérie, ce qui constitue un élément supplémentaire en faveur de l'hégémonie pied-noir. Les infrastructures sont autant de preuves de la légitimité de la présence européenne en Algérie, justifiant ainsi le devoir de colonisation.

C : donc toute ma vie quand en tant que gosse on s'élève dans une ville où tout est français l'administration la police la gendarmerie tous les pouvoirs [...] étaient dans les mains des Français [...] l'Algérie pour nous était indiscutablement française (entretien n°1, l 332-334)

C : l'Algérie c'est nous+ et c'est vrai que c'est nous qu'on a débroussaillé c'est nous qu'on a fertilisé des sols c'est nous qu'on a défoncé des reins (entretien n°1, 1 348-350)

Cl : on a quand même fait des routes+ fait des écoles+ fait des hôpitaux+ ça c'est nous qui les avons faits [...] y avait l'hôpital d'Algérie l'hôpital Mustapha était une des plus grandes facultés de médecine+ de France↓ puisque c'était la France à ce moment-là↓ y avait des écoles d'ingénieurs↓ [...] une grande école d'agriculture elle était la troisième de France [...] on avait des médecins de colonisation qui ont soigné [...] les gens y avait plus de malaria la typhoïde a disparu [...] je dis peut-être qu'on a pas fait grand-chose+ de huit cent mille en 1830 en 1960 ils étaient dix millions↓+ donc on a quand même apporté quelque chose↓++ (entretien n°2, 1 389-406)

Cl : y avait un réseau routier+ y avait des adductions d'eau+ y avait l'électricité y avait le gaz++ quand même↓ (entretien n° 2, 1 422-423)

Pour les Pieds-noirs, le débat concernant les bienfaits de la colonisation est scandaleux : d'après le bilan positif qui ressort des 130 années de présence française, il est inconcevable de remettre en question l'apport bénéfique des colons en Algérie. Au moment où nous avons interrogé la locutrice de l'entretien n°2, un débat parlementaire avait pour sujet la justification de la colonisation, en particulier celle de l'Algérie.

Cl : alors maintenant quand j'entends la colonisation+ positive [...] je pense que c'est pas aux députés de dire que [...] la colonisation était positive↓ je vois pas pourquoi ils ont fait cette loi↓ m'enfin ils sont tellement cons les pauvres+ donc ça c'est les historiens qui doivent dire↓+ ce qui était bien ce qui était pas bien↓ (entretien n°2, 1 423-429)

Les propos de la locutrice permettent de comprendre en partie la position dans laquelle se trouvent les Pieds-noirs : la colonisation était politiquement positive et nécessaire, mais l'Histoire doit décider des aspects positifs et négatifs de la présence française en Algérie.

Ces témoignages corroborent les annales historiques auxquelles nous avons fait référence dans le premier chapitre de cette partie (le contexte historique). Cependant, de par leur naissance, tous les Pieds-noirs interrogés se situent du côté des colons (c'est-à-dire les migrants européens qui ont peuplé l'Algérie coloniale). En tant que tels, il est évident qu'ils ne peuvent considérer que les bienfaits de la mission colonisatrice. En revanche, chacun se désolidarise de la catégorie des riches colons qui ont exploité la population autochtone et européenne. Nous développerons cet aspect dans le chapitre consacré aux caractéristiques des Pieds-noirs.

2.1.2.2. Le peuplement

L'ensemble des locuteurs connaissent les trois principales populations qui ont peuplé l'Algérie : les Espagnols, les Italiens et les Maltais. Toutefois, deux locuteurs livrent une taxinomie assez complète (mais non exhaustive) des origines du peuple pied-noir. Il s'agit des locuteurs des entretiens n°5 et n°6.

R : en Algérie tu avais les: espagnols++ euh: tu avais des : métropolitains des Français+ tu avais des Italiens+ des Siciliens en particulier des Grecs [...] des Maltais [...] il y avait quelques Irlandais (entretien n°5, l 242-246)

M : l'origine des Pieds-noirs c'est l'Europe à l'heure actuelle↓++ c'est des Maltais+ Italiens+ Espagnols+ euh : Russes+ Alsaciens beaucoup d'Alsaciens parce que [...] en [...] 1870 quand la France a perdu [...] l'Alsace et la Lorraine y a beaucoup d'Alsaciens qui [...] ont pas voulu↓ rester allemands qui sont rentrés en Algérie↓ (entretien n°6, l 23-30)

M : les premiers colons en Algérie c'était des Français ça a toujours été des Français+ c'est après [...] ils ont pris l'Algérie en 1830 après+ peut-être quinze ou vingt ans après comme ils arrivaient pas à : ils voulaient qu'il y ait beaucoup d'Européens qui viennent après [...] ils ont pris toutes les races↓ en Italie↓ ils ont pris des Italiens ils ont pris des : Espagnols++ [...] tous ceux qui voulaient rentrer en Algérie+++ ils pouvaient↓+ y a des communards aussi [...] ils ont été arrêtés et envoyés en Algérie (entretien n°6, l 76-87)

Les locuteurs qui sont en mesure de donner des informations concernant le peuplement de l'Algérie se sont documentés eux-mêmes et ont découvert les origines ethniques de leur pays dans les ouvrages d'histoire. Même s'ils cohabitaient avec d'autres peuples, ils ne connaissaient pas les circonstances de l'émigration et de l'installation de leur population d'origine. De ce manque de connaissances a pu naître l'incompréhension dans laquelle ils se sont retrouvés lorsque la guerre d'Algérie a éclaté : les Pieds-noirs considéraient ce pays comme le leur parce qu'ils y étaient nés et qu'ils y habitaient depuis plusieurs générations. Ils ne pouvaient donc pas prendre en considération le désir d'autonomie croissant chez les autochtones. Avec le recul, et grâce à leurs recherches, certains ont compris l'inéluctable abolition de l'Algérie française.

C : nous on l'a fabriquée donc elle nous appartenait++ mais c'était quelque chose qui nous appartenait pas puisque le sol était algérien (entretien n°1, l 143-144)

C : ce qu'on ne comprenait pas ce qu'on a jamais su c'est qu'on l'a fait sur un pays qui à l'origine n'était pas le nôtre (entretien n°1, l 335-336)

Dans le discours de ce locuteur, nous pouvons remarquer que le temps ainsi que les informations qu'il a découvertes ont eu pour effet une certaine prise de conscience qui a conduit à un changement de point de vue concernant la politique coloniale.

2.1.3. Récits de vie

Chaque entretien est majoritairement composé de récits de vie. Parmi les témoignages offerts par les locuteurs se trouvent des informations concernant l'histoire, que nous avons classées en deux catégories, les origines ethniques personnelles et le lieu de naissance de chaque locuteur.

2.1.3.1. Origines ethniques des informateurs

Certains locuteurs ont spontanément indiqué leurs origines ethniques, il s'agit de ceux qui ont fait quelques recherches sur leur généalogie.

Les aïeux maternels de la locutrice de l'entretien n°2 étaient français ; ses ascendants paternels étaient siciliens. Ses deux grands-mères étaient nées en Algérie, tout comme son grand-père maternel, alors que son grand-père paternel était originaire du Jura. Grâce au métier exercé par les membres de sa famille maternelle (officiers des affaires indigènes), elle a pu apprendre que ses aïeux ont participé à la conquête administrative.

Le locuteur de l'entretien n°4 donne brièvement quelques indications sur les origines de ses grands-parents :

A : moi j'ai deux grands-mères espagnoles et un grand-père lorrain un grand-père italien (1 314-315)

Le locuteur de l'entretien n°5 fait le récit de l'arrivée de ses arrières grands-parents en Algérie :

R : mes arrières grands-parents+ qui étaient espagnols+ sont partis d'Espagne sur un bourricot [...] mon arrière grand-père et mon arrière grand-mère ont traversé toute l'Espagne [...] tout le Maroc et c'était à l'époque où le gouvernement français accordait des concessions+ ils donnaient soixante-dix ou quatre-vingt hectares à condition que tu défriches et puis que tu t'installes [...] dans les années 1800 et des poussières (l 506-521)

Le locuteur le mieux informé sur ses origines est le locuteur de l'entretien n°6. Il commence l'entretien par les références généalogiques des aïeux de son épouse. Son récit est entrecoupé de nombreuses hésitations et autocorrections. Cependant, nous comprenons que les membres de sa belle-famille sont originaires d'Alsace et d'Allemagne. Vers la fin de l'entretien, il précise que, parmi les ancêtres de son épouse, se trouvent des Suisses, des Maltais et des Français. Quant à ses propres origines, elles sont également très cosmopolites : italiennes, maltaises, françaises, russes. Enfin, il explique les raisons de l'arrivée de ses grands-parents paternels dans la région de Constantine :

M : mes grands-parents ils sont venus [...] ils étaient du côté d'Orléansville ils sont venus quand ils ont fait le barrage ils ont fait un grand barrage+ et [...] ils ont fait venir des maçons italiens espagnols et tout ça pour faire le barrage et c'est là que mes grands-parents sont arrivés (l 117-123)

Le locuteur de l'entretien n°7 nous donne également quelques informations concernant ses origines ethniques.

J : mon père c'était : un Espagnol+ mais qui est né en Algérie à Pérégaux [...] ma mère elle était : elle était espagnole elle venait d'Espagne+ très très très jeune [...] elle a été peut-être bébé quand elle est venue en Algérie (l 68-75)

La particularité de ce locuteur est le refus de naturalisation de son père. En effet, celui-ci était espagnol et a voulu conserver cette nationalité. Lorsque nous avons demandé au locuteur pour quelle raison son père avait fait ce choix, il a répondu qu'il s'agissait d'une habitude chez les Espagnols. Cet exemple demeure un cas isolé, car la majorité des Européens présents en Algérie avaient accepté de devenir citoyens français lorsque le gouvernement le leur avait proposé.

L'étude de l'ensemble des origines des locuteurs met en relief un manque de connaissances manifeste concernant leur propre histoire, ce qui n'est pas le propre de la communauté pied-noir. Même si certains sont parvenus à découvrir quelques éléments attestant les circonstances de l'arrivée de leurs aïeux en Algérie, aucun ne sait avec exactitude et exhaustivité quelle est la généalogie de sa famille. Ceux qui ont procédé à des recherches ont obtenu des informations sur leurs grands-parents ou leurs arrière-grands-parents, mais l'histoire qu'ils ont pu reconstruire n'est que partielle et ne concerne pas l'intégralité des membres de leur famille. Quant aux locuteurs qui ignorent leurs origines précises, ils ne semblent pas en être préoccupés. Ils se contentent de connaître et de relater la période durant laquelle leurs parents et eux-mêmes ont vécu en Algérie, c'est-à-dire d'environ 1900 à 1962.

2.1.3.2. Lieu de naissance des informateurs

Nous avons demandé à chaque locuteur de nous indiquer son lieu de naissance. Cette information avait pour objectif de nous permettre d'effectuer une analyse comparative des origines géographiques des locuteurs.

Les locuteurs de l'entretien n°1 sont originaires d'Arzeuw, près d'Oran.

C : c'est en Oranie c'est un petit port de pêche situé à quarante-deux kilomètres d'Oran+ [...] entre Oran et Mostaganem (l 1012-1019)

La locutrice de l'entretien n°2 est née près de Constantine

C : moi je suis de l'Est constantinois [...] du côté de Bône (l 21-22)

Le locuteur de l'entretien n°4 est né près de la Kabylie. Il donne une indication sur son village natal.

A : oui je suis né à [] qui est devenu après une dépendance de [bujni] (l 379-380)

Le locuteur de l'entretien n°5 est originaire de Tiaret.

R : la ville où j'habitais c'est Tiaret [...] c'est à deux cent cinquante kilomètres au Sud d'Oran↓ c'est sur les Hauts Plateaux↓ à la limite du Sahara [...] c'est sur les Hauts Plateaux sur les massifs telliens ça s'appelle les massifs telliens [...] Tiaret était une ville euh : à mon époque qui faisait environ trente mille habitants (l 49-60)

Le locuteur de l'entretien n°6 est né dans la région algéroise.

M : alors c'est un tout petit village qui s'appelle Birtouta [...] dans la région d'Alger [...] sur la nationale entre Alger et Blida [...] en arabe le village ça veut dire [...] c'est un puits bir c'est le puits et tout ça c'est le mûrier ↓ le puits du mûrier (l 5-15)

Enfin, le locuteur de l'entretien n°7 est né à Oran

J : moi je suis né à Oran (l 33-34)

Nous pouvons remarquer qu'un seul locuteur se contente de nous indiquer le nom de la ville où il est né (entretien n°7), alors que les autres locuteurs apportent des informations supplémentaires. Ces derniers situent leur village par rapport aux grandes villes d'Algérie (Oran, Alger, Constantine), certains énoncent la ou les caractéristiques de leur ville (Arzeuw est un port de pêche), d'autres indiquent avec précision la situation géographique de leur ville natale (« à deux cent cinquante kilomètres au Sud d'Oran », « sur la nationale entre Alger et Blida »), l'un d'entre eux nous instruit sur l'étymologie du nom de son village (« le puits du mûrier »). Ces précisions peuvent être motivées par le souci d'exactitude, d'authenticité, revendiqué par les locuteurs. Elles peuvent également être la preuve de leurs recherches historiques et géographiques. Elles ont également pour objectif de nous informer avec précision en donnant le plus de renseignements possibles. Nous examinerons ces hypothèses dans notre partie consacrée à l'analyse des entretiens.

2.2. Caractéristiques des Pieds-noirs

Parmi les questions que nous avons posées à nos informateurs, l'une d'entre elles portait sur la définition d'un Pied-noir, d'après leur point de vue. Cette démarche avait pour objectif de découvrir la représentation qu'ils ont de leur propre communauté. Certains ont évoqué des caractéristiques qui leur semblaient significatives et inhérentes à l'identité pied-noir. D'autres ont ajouté à ces énumérations une comparaison avec les autochtones et les riches colons d'Algérie. Dans cette partie, nous analyserons les éléments évoqués par les locuteurs : définitions, relations avec les autochtones et relations avec les riches colons d'Algérie.

2.2.1. Définitions

En examinant l'ensemble du corpus, nous avons relevé plusieurs caractéristiques communes énoncées par les locuteurs. Nous les avons regroupées afin d'effectuer une classification des éléments constitutifs de l'identité pied-noir. Cette taxinomie est constituée de deux parties : les éléments positifs (ou mélioratifs) et les éléments négatifs (ou péjoratifs). Nous rappelons que cette identité correspond au point de vue des Pieds-noirs interrogés, il ne s'agit pas d'une référence à une définition officielle (qui, d'ailleurs, n'existe pas).

En ce qui concerne les caractéristiques positives, les Pieds-noirs dans leur ensemble sont considérés par les locuteurs comme des personnes altruistes, généreuses et fidèles.

Cl : je pense que l'hospitalité fait partie quand même de la mentalité des Pieds-noirs (entretien n° 2, l 594)

C : un trait de caractère de des Pieds-noirs [...] ils sont fidèles [...] et la fidélité l'amitié en relation elle était assez euh : pointue chez nous (entretien n°3, l 486-491)

A : on savait aider les pauvres (entretien n°4, l 364-365)

M : au niveau du caractère je crois que le : enfin à mon avis le : le Pied-noir euh : en généralité est serviable [...] très sociables (entretien n°6, l 659-660 ; l 667)

J : bonne camaraderie (entretien n°7, l 488)

La notion de valeur familiale a également été évoquée pour caractériser les Pieds-noirs.

J : je pense que c'est : une mentalité familiale (entretien n°3, l 493-494)

J : on était une famille [...] très familial (entretien n°7, l 137 ; 489)

Le courage face à la besogne fait partie du caractère du Pied-noir, selon certains locuteurs, et c'est ce courage qui leur aurait permis de construire l'Algérie tout au long de la période colonisatrice.

C : le Pied-noir en général était très très bossueur d'abord parce qu'il est issu d'une génération qui sont venus pour bosser en Algérie et non pas pour profiter [...] des acquis mais c'est eux qui ont [...] travaillé qui ont tout fait pour justement pour faire ce que l'Algérie est devenue donc ils ont bossé à fond+ donc on était déjà des

enfants de gens bosseurs [...] quand il commençait tout gosse un Pied-noir il savait qu'il devait travailler le travail ça faisait partie [...] comme le manger boire et dormir (entretien n°1, l 558-564)

Cl : ils sont quand même travailleurs (entretien n°2, l 673)

Certains traits de caractère stéréotypés des Pieds-noirs peuvent être considérés, selon le contexte, comme positifs ou négatifs. Par exemple, la ruse ou l'exubérance mentionnée par deux locuteurs.

C : l'Oranais était rusé [...] malicieux (entretien n°1, l 543)

J : on peut dire peut-être exubérant [...] mais enfin c'est surtout [...] de l'extérieur quoi il extériorise tout [...] en général il aime [...] s'extérioriser beaucoup (entretien n°7, l 662-664)

Quelques locuteurs ont avoué que les Pieds-noirs avaient des défauts dus à leurs origines méditerranéennes ou à leur mode de vie. Parmi ces défauts, nous trouvons la promptitude à se battre.

C : on se laissait pas faire mais c'est ne serait-ce parce que on avait vécu une vie justement avec [...] le milieu dans lequel [...] on a vécu tout au moins nous il fallait pas se faire avoir (entretien n°1, l 224-227)

C : je pense que ça fait partie de l'identité pied-noir ce [...] côté [...] un peu bagarreur (entretien n°1, l 555-556)

Trois locuteurs signalent un élément inhérent à la communauté pied-noir : l'orgueil doublé d'un caractère difficile.

C : c'est peut-être parce que justement on a une grande gueule peut-être aussi (entretien n°1, l 219)

C : on avait des grandes gueules on avait peut-être aussi un mauvais caractère (entretien n°1, l 230-231)

Cl : on est grande gueule↓ le Pied-noir c'est une grande gueule↓ [...] il sait tout il connaît tout il a tout vu (entretien n°2, l 668-672)

R : le Pied-noir il est un peu : fanfaron (entretien n°5, l 260)

Ces quelques éléments démontrent une certaine hétérogénéité dans la représentation de l'identité des différents Pieds-noirs interrogés. Les caractéristiques des Pieds-noirs ne sont pas uniquement contenues dans les traits de caractère. La généralisation de la mauvaise humeur ou de l'agressivité du Pied-noir peut être un obstacle à la définition de son identité, car cela

peut entraîner une catégorisation stéréotypée qui ne prendrait pas en compte les diverses particularités de cette communauté. C'est pourquoi nous avons relevé les caractéristiques énoncées par les locuteurs sans leur donner une valeur définitoire. De plus, d'autres éléments présents dans le corpus viennent étayer la recherche d'une définition de l'identité pied-noir.

Tout d'abord, l'appartenance au sol algérien représente une condition *sine qua non* pour pouvoir être considéré comme pied-noir.

C : moi y a une chose qui est sûre c'est que+ on est nés en Algérie on est partis d'Algérie et puis on est toujours des des d'Algérie en Algérie (entretien n°1, l 104-107)

C : l'identité pied-noir c'est d'avoir vécu là-bas hein+ d'avoir vécu hors de France+ [...] dans un pays avec un climat particulier+ un environnement particulier [...] un environnement géographique un environnement différent (entretien n°1, l 506-511)

En ce qui concerne l'appartenance au sol, deux points de vue s'affrontent : d'une part, certains considèrent que les descendants sont pieds-noirs du fait que leurs parents ou leurs grands-parents sont nés en Algérie :

E : (*à propos de ses petits-enfants*) est-ce que vous les considérez comme des Pieds-noirs ou pas eux

M : ouais pour moi oui↓ [...] parce que c'est mes petits-enfants (entretien n° 6, l 777-782)

D'autre part, certains Pieds-noirs affirment qu'il faut avoir vécu un certain nombre d'années en Algérie pour pouvoir être un Pied-noir :

C : être pied-noir c'est disons avoir vécu dans [...] dans un contexte+ hein dans un environnement+ et avec un certain type de vie++ qui n'existe plus à partir du moment où on est partis de là-bas ce [...] mode de vie n'existe plus↓

E : donc après on ne pourra plus parler de Pieds-noirs ou d'identité pied-noir↑

C : non non je pense pas (entretien n°1, l 794-801)

R : je pense que : on est la dernière génération qui représente les Pieds-noirs↓++ au fur et à mesure qu'on disparaît euh : les Pieds-noirs vont disparaître (entretien n°5, l 498-500)

E : les derniers nés là-bas c'était en soixante-deux donc euh :

R : donc ouais mais soixante-deux [...] il est pas pied-noir parce qu'il est né là-bas mais il a aucun vécu il a aucun souvenir (entretien n°5, l 527-530)

Parmi les autres éléments caractéristiques de l'identité pied-noir se trouve le contact avec d'autres cultures.

C : l'identité pied-noir c'est [...] un environnement différent+ donc avec disons [...] des sociétés culturelles différentes (entretien n°1, l 506-513)

R : un Pied-noir c'est euh : quelqu'un qui est issu d'un mélange [...] un Pied-noir c'est d'abord un [...] grand mélange de races (entretien n°5, l 240-241)

M : c'est un mélange de races (entretien n°6, l 89-91)

En ce qui concerne l'accent, qui fut abondamment utilisé par les métropolitains pour différencier les Pieds-noirs des Français de métropole, il ne s'agit que d'une caractéristique secondaire (et non essentielle) de leur identité. La majorité des locuteurs n'y font aucune allusion, certains entretiens sont intégralement dépourvus de références à l'accent pied-noir. Seuls les locuteurs des entretiens n°1 et n°7 en parlent.

C : on est des gens de là-bas+ euh : quoi qu'on fasse aujourd'hui euh ne serait-ce qu'avec notre accent moi dès que je parle avec un Pied-noir dès que j'y dis deux mots [...] ça y est j'ai l'étiquette (entretien n°1, l 192-194)

C : c'est avec une certaine ambiance c'est avec l'accent [...] je revois des gens qui parlent avec le même accent que moi (entretien n°1, l 411- 414)

C : on s'est élevés dans un milieu très particulier et ne serait-ce que l'accent (entretien n°1, l 537-538)

J : et nous l'accent on peut pas le perdre+ alors on nous reconnaît de suite (entretien n°7, l 730)

Ces exemples sporadiques démontrent que les locuteurs pieds-noirs ne considèrent pas leur accent comme un critère de définition de leur identité ; il n'apparaît pas dans les caractéristiques prioritaires de leur communauté.

2.2.2. Relations avec les autochtones en Algérie

Nous considérons que l'identité ne se caractérise pas uniquement en fonction des traits de caractère ou de l'origine géographique d'une communauté, mais elle s'affirme également

grâce au contact avec d'autres communautés. C'est pourquoi nous avons relevé les extraits des entretiens dans lesquels les locuteurs évoquent leurs relations avec les autochtones et les Français de métropole.

La population autochtone de l'Algérie française était composée de deux communautés que l'on pouvait différencier par leur religion : les musulmans et les juifs. Un certain nombre de Pieds-noirs opéraient une distinction quasi discriminatoire entre ces deux communautés. Nous étudierons donc les relations qui existaient entre les Pieds-noirs et les musulmans (appelés les Arabes par les locuteurs) puis celles qu'ils entretenaient avec les Juifs.

2.2.2.1. Relations avec les musulmans

A la lecture des divers entretiens, nous constatons deux comportements distincts envers les musulmans : certains Pieds-noirs vivaient en contact avec cette communauté, d'autres les considéraient selon un système hiérarchique dans lequel le Pied-noir était supérieur au musulman.

Les locuteurs des entretiens n°1, n°6 et n°7 font partie des Pieds-noirs qui ne partageaient pas leur quotidien avec les musulmans. Ils témoignent de l'exclusion des membres de la communauté musulmane.

C : la vie en Algérie c'est sûr que c'était une vie essentiellement pied-noir+ moi quand je me souviens de ma vie en Algérie je me souviens pas de ma vie avec les Arabes+ moi c'est une vie entre Pieds-noirs+ [...] c'est vrai qu'on était avec les Arabes+ mais les Arabes ils étaient à côté ils étaient pas avec nous+ [...]

J : ils étaient pas intégrés aux Français

C : ils étaient pas au milieu de nous (entretien n° n° 1, l 117-129)

Cette exclusion était d'autant plus pratiquée lors des manifestations festives organisées par les Pieds-noirs.

C : y a rien à faire hein dans un bal il était pas question de voir un Arabe [...] dans un bal ah non ça n'existait pas (entretien n° 1, l 307-308)

M : c'est-à-dire qu'on vivait avec eux+ sans vivre avec eux↓+ [...] mais eux ils venaient pas manger chez moi et moi j'allais pas manger chez eux (entretien n° 6, l 159-162)

M : nous on vivait entre nous et eux ils vivaient entre eux (entretien n° 6, l 231-232)

J : on se fréquentait pas beaucoup [...] ils avaient un autre : un autre mode de vie que nous↓ ils étaient pas : mais chacun de son côté (entretien n° 7, l 273-280)

Les mariages ou les relations inter-communautaires étaient, de ce fait, impossibles.

C : une fréquentation d'un Arabe avec une Pied-noir+ c'est impensable+ [...] alors non non [...] c'était pas permis c'était pas possible (entretien n° 1, l 314-323)

Outre le domaine des relations, l'exclusion était visible et très particulièrement marquée par la délimitation géographique : les Pieds-noirs et les musulmans habitaient dans des quartiers séparés, de sorte qu'aucun contact informel ou non professionnel n'était possible. Les musulmans ne côtoyaient les Français d'Algérie que sur leur lieu de travail.

C : à Oran y avait trois quatre mille habitants les Arabes ils étaient au village nègre (entretien n° 1, l 280-281)

M : à Oran y avait le : le quartier nègre qu'ils appelaient [...] y avait des quartiers où ils étaient eux à la Casbah (entretien n° 6, l 608-610)

Malgré cette exclusion, les locuteurs reconnaissent qu'ils cohabitaient avec les musulmans en Algérie, et que ceux-ci faisaient partie de leur vie quotidienne.

C : les Arabes faisaient partie de mon environnement+ hein mais ils étaient ailleurs (entretien n° 1, l 132-133)

C : depuis la naissance jusqu'à ce qu'on parte on a toujours vécu dans une société où l'Arabe il était à côté (entretien n° 1, l 276-278)

Même les locuteurs qui avouent ne pas avoir eu de contacts avec les musulmans n'hésitent pas à rappeler la cordialité de leurs rapports, excepté le locuteur de l'entretien n° 1.

J : là-bas on avait pas beaucoup de relations les relations qu'on avait là-bas ils étaient très amicales très bien (entretien n° 7, l 164-165)

J : quand on se voyait bon on se connaissait parce que y en avait beaucoup qui vivaient dans : dans le même quartier que nous quoi↓+ mais jamais un mot plus haut que l'autre hein ni rien hein+ mais ils nous disaient rien quoi↓ (entretien n° 7, l 273-276)

M : je les considérais comme euh : comme des amis je les respectais (entretien n° 6, l 169)

M : y avait des bonnes relations [...] j'ai toujours vécu avec eux (entretien n° 6, l 359-361)

M : même avec les Arabes on était sociables on se rendait des services et tout hein↑ c'était pas : c'était pas la guerre (entretien n° 6, l 667-668)

Notons que ce locuteur affirme ne pas fréquenter les musulmans, alors qu'il les considérait comme des amis. Cette contradiction fera l'objet d'une analyse dans l'étude de corpus.

Le locuteur de l'entretien n° 1 explique sa position par rapport aux musulmans.

C : on avait été une société raciste mais on ignorait qu'on était racistes [...] moi je reconnais que je suis quand même++ instinctivement raciste mais je voudrais pas l'être (entretien n° 1, l 133-134 ; 257-258)

Quant à son épouse, elle fait part de son aversion envers la population musulmane.

J : je croyais pas être raciste mais je le suis+ mais plus que vous pouvez le penser+ d'être mélangée avec eux+ ça je supporte pas (entretien n° 1, l 173)

L'amertume et la colère que ressentent certains locuteurs sont directement liées au sentiment de rejet qu'ils ont éprouvé au moment où la guerre d'Algérie a éclaté.

C : c'est vrai que quand on voit un Arabe on sait pas s'il vient du Maroc s'il vient de Tunisie pour nous c'est [...] un habitant du Berbère c'est ça représente un Algérien et pour nous qu'est-ce que c'est un Algérien c'est automatiquement celui qui nous a fait partir de chez nous++ donc moi je le dis moi j'ai un contentieux avec les Arabes (entretien n° 1, l 244-250)

Quelques locuteurs ont également expliqué la relation dominant-dominé qui unissait les Pieds-noirs et les musulmans. Certains l'expriment avec violence, d'autres de manière beaucoup plus modérée et rationalisée.

C : j'ai toujours vécu dans une société où les les Arabes ils d'abord il fallait qu'ils se ferment leur gueule [...] à la maternelle déjà+ y avait pas d'Arabes++ au primaire+ les Arabes ils étaient au fond de la classe (entretien n° 1, l 262-265)

C : pourquoi on s'entendait pas bien avec eux parce que si un Arabe il traversait la rue et que vous étiez sur le trottoir il descendait du trottoir et il continuait [...] il faut dire ce qui est ils s'effaçaient [...] le patron était de notre côté il était pas du leur c'est sûr (entretien n° 1, 1 376-381)

Cl : les Arabes c'est des poètes hein↑ [...] c'est sûr ils sont revenus à l'état de dilettante [...] c'est pas un peuple industriel [...] c'est pas dans leurs gênes+ alors [...] si vous les dirigez ils savent faire ce que vous voulez ils savent tout faire+ mais dès qu'y a plus quelqu'un qui dit allez aujourd'hui c'est le moment de bêcher ils laissent couler (entretien n° 2, 1 517-523)

J : les Arabes ils vivaient à cause de nous+ parce que ils étaient carrément ils étaient : innocents ils allaient presque pas à l'école+ et : ils savaient rien du tout s'ils étaient pas commandés ils savaient rien faire (entretien n° 7, 1 344-347)

Dans les propos que nous venons de rapporter, le sentiment de supériorité est particulièrement présent. Toutefois, d'autres locuteurs partageaient leur vie avec des musulmans et de nombreux échanges se produisaient entre les membres des deux communautés.

Cl : dans le quartier les quelques Arabes que je connaissais les quelques familles qui étaient déjà là ça a toujours été euh:+ correct et avec la famille musulmane avec laquelle on vivait+ on a eu aucune euh :+ rien (entretien n° 2, 1 70-72)

A : c'est une Arabe qui a accouché maman c'est une Arabe qui m'a mis au monde c'est une Mauresque qui m'a donné le tétou [...] nous on allait à la mosquée avec les Juifs et tout↓ y avait une fraternité qu'on a plus du tout [...] j'allais au milieu d'eux je jouais avec eux (entretien n° 4, 1 380-427)

R : on a été euh : immergés au milieu des : des Algériens [...] moi je suis allé au lycée avec une quantité de garçons et de filles euh arabes euh : avec qui j'étais lié d'amitié [...] je suis encore vivant parce que un des Arabes m'a sauvé la vie (entretien n° 5, 1 62-69)

R : nos relations avec les Arabes nous euh n'étaient pas du tout les mêmes que celles que pouvait avoir ton père↓+ qui était dans une ville euh : où y avait une grande majorité d'Européens (entretien n° 5, 1 73-76)

R : moi j'habitais dans un : une maison avec une cour+ on était les seuls Européens y avait trois familles arabes donc on vivait à côté et puis euh : dans une des familles le jeune il allait à l'école avec moi (entretien n° 5, 1 357-359)

Comme le montrent ces différents extraits du corpus, deux points de vue antithétiques opposent les perceptions des relations des Pieds-noirs avec les musulmans en Algérie. Nous approfondirons ce phénomène dans notre partie consacrée à l'analyse.

2.2.2.2. Relations avec les Juifs

La deuxième communauté autochtone présente en Algérie était la communauté juive. La majorité de ses membres avaient accepté la naturalisation française proposée par le gouvernement, suite au décret Crémieux de 1870. Malgré leur nouveau statut de citoyens français, les Juifs n'ont pas été systématiquement considérés comme tels par la communauté pied-noir, même si ces derniers distinguaient de manière significative les juifs et les musulmans. Les musulmans étaient d'ailleurs davantage exclus que les juifs.

J : y avait les Juives et les Françaises+ mais pas les [...] bougnoules pas les Arabes (entretien n° 1, 1 594-595)

Le locuteur de l'entretien n°1 est le seul à évoquer la relation entre les Juifs et les Pieds-noirs. Son point de vue comporte deux éléments. Tout d'abord, il exclut la communauté juive de la communauté pied-noir, arguant que leurs modes de vie et leurs religions étaient différents :

C : je pense que ce qui fait la grosse différence entre le Juif [...] et le Français finalement c'est peut-être la religion hein↑ [...] parce que la religion façonne aussi hein+++ elle façonne+++ la façon de penser d'agir de euh : [...] on va à la messe++ alors que les Juifs ils avaient une religion totalement différente avec le sabbat et compagnie+ donc [...] leur mode de vie était un peu fonction de religion de même que les Arabes d'ailleurs [...] la grosse différence qu'y avait entre les communautés c'était bon+ surtout entre la communauté juive et la communauté euh : française catholique c'était ça un peu la grosse différence c'était le le monde religieux quoi avec les différences que peut apporter la religion entre leur comportement leur mode de vie euh : leurs fréquentations tout ça par rapport à nous (entretien n° 1, 1 927- 962)

D'autre part, ce locuteur effectue une comparaison entre les Juifs et les musulmans pour conclure en hiérarchisant les relations qu'il entretenait avec ces deux communautés.

C : les Juifs étaient intermédiaires un échelon intermédiaire entre le le l'Arabe et le Français [...] peut-être [...] on acceptait plus facilement [...] de vivre avec les Juifs qu'avec les Arabes (entretien n° 1, 1 311-314)

C : eux ils sont à mi-chemin entre l'Arabe et le Français↓ le juif il est malin euh : [...] ben on est un peu juifs hein sur les bords finalement (entretien n° 1, 1 922-925)

Les exemples concernant les relations qui existaient entre les Pieds-noirs et les deux populations autochtones mettent en relief de nombreuses disparités au sein de cette

communauté. Malgré notre classification, il apparaît que les critères personnels et subjectifs entrent en considération de manière incontestable dans l'appréciation des événements individuels et collectifs. Nous analyserons en détail cet aspect de notre étude dans notre partie consacrée à l'identité.

2.2.3. Relations avec les riches colons d'Algérie

Comme le rappelle le locuteur de l'entretien n° 1, la vie des Pieds-noirs était centrée sur elle-même, ils vivaient dans une certaine forme d'autarcie. Nous avons signalé précédemment l'exclusion des communautés autochtones, il en est de même de la population française qui possédait de grandes propriétés et de riches exploitations.

Les colons sont présentés, dans le corpus, comme de riches propriétaires industriels qui exploitaient aussi bien les autochtones que les Français d'Algérie. Le locuteur de l'entretien n° 4 en dresse un portrait.

A : tout le reste c'était que des gros [pagy] c'était des gros machins y avait la bonne à la maison [...] madame elle faisait rien on lui épiluchait les pommes de terre tout vraiment c'était des : la haute que vous voyez dans les films [...] où vous avez : tous ces grands : comment ça le film qu'on a vu qu'ils se battaient à coups de fouet les types ils leur donnaient des coups de pieds ils les enchaînaient le soir vous croyez que ça c'est normal ↑ (entretien n° 4, l 345-350)

Ce locuteur dénonce également l'attitude de ces colons envers ceux qu'ils employaient.

A : moi je les ai vu travailler j'ai vu les agriculteurs ils ont profité d'eux hein les faire travailler toutes les nuits et vous leur donniez trente kilos de blé en fin de semaine ou de farine+ et ils arrivaient pas : pas à manger pas à dormir toute leur vie ils les logeaient comme des chiens [...] même nous on a gardé des caves à Bône [...] ils nous ont jamais donné une verre d'eau hein↑ + jamais+ (entretien n° 4, l 258-260 ; 266-268)

La locutrice de l'entretien n° 2 nous propose également sa réflexion sur le traitement que les colons réservaient à leurs employés, et la relation qu'ils entretenaient avec eux.

Cl : je pense que++ ils les ont toujours considérés comme une race inférieure ↓[...] bon y avait des : des petits cadres qu'on appelait les petits blancs↓ m'enfin euh : disons le+ le mécanicien [...] c'était des petits des Français [...] et ces gens-là qui avaient un petit pouvoir c'était sûr↓+ qu'ils considéraient les Arabes comme euh : comme ça c'est sûr↓ (entretien n° 2, l 226-227 ; 233-238)

Dans cet extrait, la locutrice parle des patrons de coopératives locales, il ne s'agit pas des riches colons qui, pour la plupart, résidaient en France.

Le beau-frère du locuteur de l'entretien n° 4 était un employé de la Banque de France en Algérie. Son statut et ses privilèges en tant que fonctionnaire le rendent, pour ce locuteur, identique aux colons qu'il accuse d'avoir exploité les habitants de l'Algérie.

A : ils venaient en France tous les deux ans+ [...] parce que là-bas ils avaient chaque mois presque le double ils touchaient le double+ vous vous rendez compte pour eux+ c'est une mine+ de plus avoir de mine le type il a les boules (entretien n° 4, l 402-405)

En ce qui concerne les relations des Pieds-noirs avec les Français de métropole présents en Algérie, nous ne disposons que d'un seul exemple, celui du locuteur de l'entretien n° 7. Une mauvaise expérience au cours de son service militaire a eu pour conséquence une appréciation négative concernant les Français métropolitains.

J : les Français qui sont venu faire l'armée avec moi [...] ceux du nord et tout ça [...] ils avaient une autre mentalité que nous↓+ ils étaient pas comme nous↓ ils étaient pas sociables↓ [...] ils se mélangeaient pas avec nous↓[...] c'était autre chose ils avaient un autre mode de vie (entretien n° 7, l 368-376)

La présentation des points de vue des locuteurs concernant leurs diverses relations en Algérie permet de montrer la complexité et l'hétérogénéité de ces relations. Certains locuteurs s'opposent catégoriquement au niveau des perceptions de leurs rapports avec les autochtones (en particulier les musulmans). Paradoxalement, nous trouvons plusieurs points de convergence dans les différents entretiens. L'étude linguistique permettra d'approfondir ces phénomènes et tentera de les analyser.

2.3. La guerre d'Algérie et ses conséquences

Le dernier sous-chapitre de cette première partie concerne la guerre d'Algérie, que chaque locuteur a vécu à la fois de manière personnelle et collective. Ceci produit une certaine diversité dans les discours ; nous retrouvons cependant des caractéristiques propres à un groupe. Nous proposons de présenter deux points essentiels présents dans le corpus : le rapatriement et l'intégration.

2.3.1. Le départ d'Algérie et l'arrivée en France

Les locuteurs ont quitté l'Algérie à différentes dates, dans des circonstances personnelles et singulières. Cependant, ils ont tous ressenti des émotions similaires au moment du départ, quelle que soit l'intensité de ces émotions.

Certains locuteurs évoquent le fait qu'ils ont perdu la totalité de leurs biens matériels.

A : moi je suis venu une main devant une main derrière en : en vingt-quatre heures plus rien ↓+ [...] je suis venu nu comme un ver : tout j'avais plus rien↓ (entretien n° 4, l 57-62)

R : je suis arrivé en France euh : un jean un : polo et des espadrilles↓ (entretien n° 5, l 163-164)

J : (*en parlant de son père*) et finalement eh ben il a tout laissé il a fallu qu'il se sauve comme nous↓ (entretien n° 7, l 178-179)

J : j'ai fermé à clé je suis parti avec la clé dans la poche et un petit sac+ avec euh : un tricot et : et un slip c'est tout (entretien n° 7, l 226-227)

D'autres locuteurs ont eu la possibilité d'être accueillis et hébergés par des membres de leur famille installés en France avant la guerre d'Algérie.

M : à l'époque comme j'avais : un oncle qui avait un oncle à ma femme qui avait acheté une propriété à [vilnu] dans l'Aude on est allé se réfugier là-bas (entretien n° 6, l 432-435)

La locutrice de l'entretien n° 2 n'a pas rencontré autant de difficultés que la plupart des rapatriés.

Cl : on avait une maison à la campagne quand on est montés dans la dans la région de la Drôme+ on avait acheté une maison justement parce que on se doutait bien qu'on pouvait un jour être obligés de rentrer précipitamment (entretien n° 2, l 122-123)

Comme nous l'examinerons dans la partie consacrée à l'identité, les circonstances dans lesquelles les Pieds-noirs sont arrivés en France sont déterminantes pour le processus de reconstruction identitaire.

a) Face aux événements tragiques qu'ils ont dû affronter, les Pieds-noirs ont réagi de différentes manières. Certains portent encore les marques du traumatisme causé par la guerre d'Algérie, d'autres sont parvenus à le surmonter. La locutrice de l'entretien n° 3 semble la plus sensible des locuteurs interrogés.

J : là ça a été terrible [...] moi aussi ça a été difficile : hier soir j'essayais de me rappeler [...] si vous saviez comme mon cerveau il a : tourné+ il était en ébullition ↓[...] parce que j'essayais je voulais me rappeler ce que

j'avais occulté aussi↓+ ça m'a rendue malade hein↑ si j'avais pas été avec lui↓ je savais qu'il pouvait parler moi j'aurais pas pu parler (entretien n° 3, l 7 ; 93-103)

Quant au locuteur de l'entretien n° 4, il garde un souvenir douloureux de la période durant laquelle il était engagé dans l'armée.

A : c'est autre chose c'est une vie différente↓ moi j'ai tenu huit ans en période de guerre constamment pendant huit ans le soir le matin le soir le matin le commerce tout le jour monter la garde à l'armée c'était vraiment pendant sept ans euh : le calvaire quoi le calvaire↓ (entretien n° 4, l 590-594)

Le locuteur de l'entretien n° 5 partage le même sentiment que le locuteur précédent.

R : je suis pas traumatisé↓++ pas du tout↓+ j'ai été traumatisé quand on a : [...] j'ai perdu ma patrouille entière quoi [...] putain c'était mes hommes (entretien n° 5, l 449-456)

Même s'il affirme ne pas être traumatisé par la guerre d'Algérie, ce locuteur reconnaît cependant que son départ fut une véritable épreuve.

R : c'est un épisode très douloureux (entretien n° 5, l 158)

Le locuteur de l'entretien n° 6, qui a quitté l'Algérie au mois d'août 1962, témoigne des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne après l'indépendance algérienne.

M : on croyait que ça allait se passer comme ça et puis : moi je suis resté après l'indépendance et après l'indépendance ça a été très dur [...] nous on était que : on restait là :++ on était à la merci quoi++[...] moi j'aurais voulu rester+++ on aurait pas pu rester↓ [...] c'est pas possible+ on était un million ils étaient dix millions (entretien n° 6, l 145-158)

Pour la locutrice de l'entretien n° 2, qui habitait dans une région où le conflit était moins intense que dans les alentours d'Oran ou d'Alger, le rapatriement ne fut pas vécu comme une expérience traumatisante.

Cl : on a pas vécu les événements aussi dramatiques qu'y a eu à Oran [...] on a pas vécu les derniers mois avant l'indépendance dans un climat de terreur (entretien n° 2, l 22-24 ; 37-38)

b) Même s'ils ne l'expriment pas tous avec la même intensité, les locuteurs sont unanimes en ce qui concerne la rancœur qu'ils éprouvent envers le Général de GAULLE. A la fin de l'entretien n° 3, la fille des locuteurs prend la parole pour parler du sentiment de trahison laissé par l'action du Général, sentiment confirmé par la locutrice.

M : mais j'ai l'impression qu'en fait vous vous êtes sentis trahis d'une part+ par de GAULLE

J : oui (entretien n° 3, l 416-418)

Ce sentiment est partagé par les locuteurs des entretiens 5, 6 et 7.

R : j'en veux à mort à de GAULLE++[...] il nous a trahis+ lui il nous a trahis (entretien n° 5, l 472-476)

E : vous pensez quoi de de GAULLE↑++

M : ah↓ du mal↓++ du mal↓ du mal c'est un menteur [...] un opportuniste (entretien n° 6, l 829- 836)

E : et de GAULLE vous en pensez quoi↑

J : ouf lui alors c'est un (*rires*)++ c'est un [...] drôle de président [...] parce qu'il nous a menti et : il a pas tenu ses paroles+ c'est d'ailleurs pour ça que y a beaucoup des généraux qui se sont révoltés contre lui comme Salan Jouaud et tout ça (entretien n° 7, l 319324)

Le locuteur de l'entretien n° 6 a une perception assez particulière de l'horreur de la guerre d'Algérie et de la responsabilité du gouvernement français, à tel point qu'il établit une comparaison entre la déportation des Juifs et le rapatriement des Pieds-noirs.

M : mais là les Juifs ils sont tous morts à Dachau ben le : le gouvernement français il dit que c'est : c'est de leur faute+ c'est la faute au gouvernement français+ et là il pourra dire que c'est de leur faute (entretien n° 6, l 867-869)

L'épisode du rapatriement, en particulier l'arrivée en France, fut très difficile à vivre pour tous les locuteurs. Ils témoignent de l'attitude réfractaire, parfois acerbe, adoptée par les Français métropolitains.

Cl : quand je suis rentrée à Lyon euh où je croyais que je serais accueillie à bras ouverts+ par les Lyonnais par la famille de mon mari alors là ça a été la déception complète (entretien n° 2, l 117-119)

Cl : moi ma déception elle a été en France (entretien n° 2, l 135)

A : je suis arrivé à Nice je voulais [...] boire un verre d'eau non les toilettes c'est là-bas (entretien n° 4, l 62-63)

R : ouais : douloureux les : les : les premiers temps douloureux↓ les : les Carpentrassiens ne voulaient pas nous louer aux Pieds-noirs ils ils nous prenaient pour des Arabes (entretien n° 5, l 189-191)

M : j'ai une rancœur envers eux+ une rancœur envers eux envers les Français↓ [...] parce que quand on est arrivés déjà++ très mal reçus↓+ quand on est arrivés à Marseille ils m'ont fait rigoler retournez en Algérie+ y avait la bannière les Pieds-noirs à la mer [...] quand on est arrivés on a dû sortir tous les papiers tout marquer

comme si on était des étrangers hein↑ comme si on était des hors-la-loi [...] pourquoi↑ parce que : parce que ils nous aimaient pas (entretien n° 6, l 246-266)

J : les premiers temps on était un peu rejetés [...] j'avais : loué : un appartement où y avait l'eau qui coulait tellement c'était humide le : le : mec pour nous la louer il avait mis des rideaux tout le : autour du mur l'eau elle coulait derrière le mur (entretien n° 7, l412-417)

J : les autres Français : ils étaient un peu récalcitrants ils ils avaient pas confiance en nous↓++ ils : on aurait dit qu'ils se méfiaient de nous (entretien n° 7, l 426-49)

Outre l'accueil des métropolitains, le locuteur de l'entretien n° 6 dénonce les mesures prises par le gouvernement au moment où les Pieds-noirs sont venus s'installer en France.

M : quand on est arrivés nous en soixante-deux+ on avait des départements interdits [...] ils étaient pas interdits c'est-à-dire mais seulement si on y allait par exemple dans les Bouches-du-Rhône+ on touchait pas la subvention↓+ ils nous l'enlevaient↓ parce que c'est des départements interdits ils voulaient pas qu'on se mette ni dans les Bouches-du-Rhône parce que on aurait été tous groupés [...] parce que si on s'était regroupés ils auraient [...] eu peur qu'y ait encore des : que ça continue les : l'OAS et tout ça voilà↓+ alors ils ont : pour mieux gouverner il faut : faut partager (entretien n° 6, l 406-416 ; 1022-1023)

Malgré les relations difficiles entre les métropolitains et les Pieds-noirs au moment du rapatriement, certains d'entre eux parviennent à fournir des explications et à comprendre leur attitude.

C : j'arrivais toujours à trouver une excuse c'est que les Français ils connaissaient rien de l'Algérie++ [...] et encore moins des Pieds-noirs++ [...] la plupart des Français croyaient qu'on était musulmans+++ les Français d'Algérie ils savaient pas ce que ça voulait dire+++ Européens m'enfin d'origine de qualité française [...] la France connaissait très mal la colonie algérienne (entretien n° 1, l 734-739 ; 774)

Quant à la locutrice de l'entretien n° 2, elle explique que l'attitude des métropolitains était une réaction à l'état d'esprit dans lequel se trouvaient les Pieds-noirs à leur arrivée en France.

Cl : y a des gens qui sont rentrés avec rien même pas un meuble même pas un chiffon↓ rien rien alors forcément en arrivant ici qu'est-ce qu'ils ont fait↑ ils ont été agressifs euh (entretien n° 2, l 694-695)

Le locuteur de l'entretien n° 5 donne son point de vue sur les différends qui ont opposé les métropolitains et les Pieds-noirs à leur arrivée en France.

R : le : réflexe des Pieds-noirs quand on est arrivés c'était de nous regrouper entre nous↓ + et en restant entre nous on s'intégrait pas↓++ [...] donc ça créait en fait un conflit et : des quiproquos finalement avec les Français non↑++ oui parce que nous on leur reprochait [...] leur attitude et : ils nous [...] accueillait pas et ils nous regardaient comme des chiens de faïence ils étaient bien contents de nous prendre du pognon et : et : eux ils [...] devaient se dire la même chose ils disaient ils restent entre eux : ils : ressassent leur histoire (entretien n° 5, l 228-236)

R : ils pensaient qu'on était tous des gens qui avaient un paquet de pognon qui avions exploité les Arabes+ euh : pour s'enrichir (entretien n° 5, l 257-259)

La période douloureuse et éprouvante du rapatriement fit place à la nécessaire intégration à la société française métropolitaine. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons présenter les différentes stratégies d'intégration énoncées par les locuteurs.

2.3.2. L'intégration

Dans notre corpus, nous ne trouvons que très peu d'exemples concernant l'intégration des Pieds-noirs. Ceux-ci s'expriment essentiellement sur les thèmes qui les ont marqués, comme la guerre ou le rapatriement. Toutefois, lorsqu'ils évoquent ce sujet, la plupart des locuteurs du corpus avouent que leur vie en France depuis le rapatriement ne correspond pas à celle qu'ils attendaient. Ils sont majoritairement nostalgiques et regrettent leur vie en Algérie ; cette nostalgie est verbalisée à l'exception du locuteur de l'entretien n° 5.

Si certains locuteurs affirment qu'ils ne sont pas malheureux en France, ils reconnaissent néanmoins que ce pays n'est pas le leur.

C : je suis bien en France [...] j'ai fait ma carrière je suis à l'aise je suis pas malheureux machin [...] mais je suis pas chez moi [...] ça fait trente ans que je suis à Arles+ et je suis pas arlésien++ je suis un Arzeuvien y a rien à faire++ je suis un Arzeuvien j'habite à Arles [...] je suis pas chez moi (entretien n° 1, l 641-648 ; 660)

C : c'est pas que je suis malheureux [...] mais je suis pas pleinement heureux (entretien n° 1, l 715-716)

Cl : l'Algérie c'est mon pays [...]

E : la France ce serait quoi alors pour vous ↑ c'est quoi↑

Cl : bon allez : c'est mon pays parce que je suis française si vous voulez mais++ non mes racines c'est là-bas (entretien n° 2, l 282-288)

A : je vis je suis bien il nous manque rien [...] non c'est quand je pense là-bas je dis je regrette euh : le passé (entretien n° 4, l 73-75)

Alors que ces locuteurs regrettent leur Algérie natale, le locuteur de l'entretien n° 5 explique les raisons pour lesquelles les Pieds-noirs sont parvenus à s'intégrer et à construire une nouvelle vie en France.

R : tout de suite il fallait avancer↓ c'est comme moi j'explique la réussite de certains Pieds-noirs ou la plupart des Pieds-noirs ici+ voilà↓+ pourquoi↑ parce qu'ils avaient y avait plus rien derrière+ [...] ils étaient obligés d'avancer (entretien n° 5, l 460-463)

En ce qui concerne le point de vue du locuteur de l'entretien n° 5, l'âge qu'il avait au moment de son arrivée en France a contribué à percevoir les événements de manière divergente par rapport aux autres locuteurs, qui étaient plus âgés. Comme nous l'étudierons dans la partie consacrée à l'analyse du corpus, de nombreux critères entrent en considération dans l'appréciation de certains phénomènes, comme par exemple celui du rapatriement et de l'intégration des Pieds-noirs.

Deuxième partie : cadre théorique et méthodologique

Après avoir présenté l'énonciation comme une construction collective de l'interaction, où les interactants mettent en place eux-mêmes le cadre discursif, nous avons envisagé l'énonciation comme un acte social où chaque énonciateur se pose comme sujet parlant, conditionné par ses représentations et ses intentions.

I. Cadre théorique

1. L'énonciation comme construction collective de l'interaction

1.1. Composition de l'interaction

Lorsque deux personnes se trouvent en situation de communication verbale, elles procèdent à un échange. Cette situation est une interaction verbale, et est soumise à plusieurs conditions de fonctionnement. KERBRAT-ORECCHIONI, qui s'est inspirée des travaux de BROWN et FRASER, considère qu'il existe trois composantes essentielles de l'interaction : le site, le but et les participants (incluant le cadre participatif). Nous proposons de développer ces trois éléments, en portant une attention particulière sur celui des participants.

1.1.1. Le site

Le site correspond au cadre spatio-temporel de la situation de communication. Le lieu peut être public ou privé, ouvert ou fermé, obéir à une fonction institutionnelle ou informelle. Dans le cadre de notre enquête, chaque entretien a eu lieu dans un cadre informel, fermé et privé :

- les entretiens n°1 et n°3 se sont déroulés au domicile de la fille des locuteurs, car c'est elle qui nous a mis en contact avec les intervenants ;
- les entretiens n° 2, n°4 et n°5 ont eu lieu au domicile des locuteurs ;
- les entretiens n°6 et n°7 ont été effectués sur le lieu de vacances des locuteurs.

Le cadre informel a facilité les échanges, les locuteurs se sont sentis à l'aise, et les contraintes liées à la situation de communication se sont atténuées au fur et à mesure que les locuteurs se confiaient à nous.

En ce qui concerne la durée de l'interaction, celle-ci dépend du but et des conditions dans lesquelles se déroule l'échange verbal: par exemple, une conversation peut durer quelques secondes ou plusieurs heures, selon les intentions et les dispositions des locuteurs. Dans le cadre de l'entretien, la durée de l'interaction est intrinsèquement liée à la réalisation du but poursuivi. En effet, soit l'enquêteur considère qu'il détient les informations nécessaires, soit l'informateur estime qu'il n'a rien à ajouter : dans chacun des cas, l'un des locuteurs décide de clôturer l'échange.

Les entretiens de notre corpus ont une durée moyenne d'une heure. Seul l'entretien n°3 dure moins longtemps, étant donné sa spécificité : dans l'entretien n°1, les deux locuteurs savaient qu'ils étaient enregistrés ; dans l'entretien n°3, qui fait suite à l'entretien n°1, l'enregistrement a continué alors que la situation formelle était achevée. Il s'agit donc d'une conversation qui s'est déroulée après un entretien.

1.1.2. Le but

Selon KERBRAT-ORECCHIONI, le but se décompose en deux niveaux : le « maxi-purpose » est le but ultime de l'interaction, la raison pour laquelle les deux locuteurs sont mis en présence dans un cadre particulier ; les « mini-purposes » correspondent à des buts

intermédiaires et sont réalisés par chaque acte de langage. L'interaction est donc une succession de « mini-purposes » durant laquelle chaque locuteur négocie, construit, rectifie son discours. Le « maxi-purpose » constitue la finalité externe de l'interaction, alors que les « mini-purposes » sont construits à l'intérieur de l'interaction.

Le but global de chaque entretien que nous avons réalisé était de recueillir des informations nous permettant de décrire et d'analyser les comportements langagiers caractéristiques d'une reconstruction identitaire. Les buts intermédiaires concernaient la mise en place de chaque locuteur (les séquences de clôture et de fermeture), ainsi que les différents actes illocutoires réalisés par les informateurs. Nous développerons cet aspect dans la partie consacrée à l'analyse du corpus.

1.1.3. Les participants

Les participants de l'interaction sont au minimum deux, et un entretien n'en comptabilise généralement pas plus de deux (enquêteur et informateur). Cependant, si l'entretien recueille le témoignage d'un couple (comme pour les entretiens n°1, n°3 et n°4), le nombre de participants s'élève à trois. Le cadre participatif est constitué des différentes personnes présentes lors de l'interaction, que ces personnes interviennent ou non dans l'échange verbal. Dans les entretiens n°1 et n°3, la fille des locuteurs assistait à l'échange car l'entretien avait lieu chez elle. Bien qu'elle ne soit pas directement concernée par l'enquête, elle est intervenue à plusieurs reprises pour faire part de ses impressions ainsi que pour demander à ses parents un complément d'information.

En tant qu'être singulier, chaque locuteur possède des caractéristiques individuelles qui lui sont propres. Ces caractéristiques sont physiques, psychologiques et sociales ; elles sont déterminantes pour l'interaction, comme nous l'étudierons dans le chapitre consacré à l'énonciation comme acte social. Chaque participant s'exprime en fonction des représentations qu'il a du monde et des personnes qui l'entourent, de la situation d'énonciation, de ses intentions etc.

Avant de poursuivre notre étude, nous proposons de définir la terminologie que nous emploierons concernant les sujets parlants. Pour cela, nous nous référons à l'étude de DUCROT. Dans son ouvrage *Les mots du discours*, DUCROT distingue d'une part le couple locuteur/allocutaire, d'autre part le couple énonciateur/destinataire. Pour lui, le *locuteur* est l'*auteur* des paroles, celui qui émet des sons pour produire un énoncé ; l'*énonciateur*, quant à lui, est l'*agent* des actes illocutoires, celui qui effectue une action en parlant. Parallèlement, le locuteur s'adresse à un *allocutaire*, celui à qui les paroles sont destinées ; le *destinataire* représente le *patient* des actes illocutoires.

Ainsi, les participants de l'interaction sont l'énonciateur et le destinataire, car ils agissent tous deux pour construire l'échange discursif. Dans le chapitre suivant, nous analyserons les particularités des participants et de la relation qui s'instaure entre eux lors d'une interaction verbale.

1.2. Co-construction de l'interaction

1.2.1. Activité cognitive du destinataire

La communication entre deux locuteurs n'est pas uniquement une alternance de tours de parole. Si nous considérons que l'interaction est co-construite, il faut alors admettre que les deux locuteurs en présence interagissent, ce qui suppose que même celui qui écoute (le récepteur) est actif. CLARCK nomme cette activité *joint action*:

Language use is really a form of *joint action*. A joint action is one that is carried out by an ensemble of people acting in coordination with each other [...] Doing things with languages is likewise different from the sum of a speaker speaking and a listener listening. It is the joint action that emerges when speakers and listeners [...] perform their individual actions in coordination, as ensembles. (1996 : 3)

L'échange communicatif est donc, comme son nom l'indique, un échange, ce qui implique qu'à aucun moment l'un des deux participants ne peut être considéré comme non-acteur de l'interaction.

Les mots, qui représentent le contenu des phrases, ne doivent pas être envisagés comme de simples morphèmes. Pour DUCROT, les mots sont les éléments constitutifs des énoncés, ceux-ci étant les produits de l'énonciation :

Le mot conçu comme entité linguistique abstraite ne collabore au sens de l'énoncé que d'une façon indirecte : il commence par se combiner aux autres mots pour constituer la signification de la phrase, et c'est celle-ci qui, vu la situation de discours, produit le sens de l'énoncé. (1980c : 9)

La théorie de KERBRAT-ORECCHIONI rejoint celle de DUCROT lorsqu'elle écrit que *la parole est dans son essence même de nature interlocutive* (1998 : 15).

De même, GOFFMAN définit l'échange verbal comme un consensus qui lie les participants de l'interaction :

Les participants se servent d'un ensemble de gestes significatifs, afin de marquer la période de communication qui commence et de s'accréditer mutuellement. Lorsque des personnes effectuent cette ratification réciproque on peut dire qu'elles sont en conversation : autrement dit, elles se déclarent officiellement ouvertes les unes aux autres, en vue d'une communication orale et garantissent conjointement le maintien d'un flux de parole. (1974a : 33)

L'interlocution nécessite la présence d'un énonciateur et d'un destinataire. Etant donné que l'énonciateur s'adresse au destinataire, celui-ci est automatiquement inscrit dans le discours de l'énonciateur, en particulier grâce à l'emploi du pronom personne de la deuxième personne (tu/vous).

Patrick CHARAUDEAU définit l'énonciateur selon les deux fonctions qu'il remplit : JEé (énonciateur) et JEc (sujet communicant). Parallèlement, il propose deux termes pour désigner le destinataire : TUD (destinataire) et TUi (sujet interprétant). Chacun d'eux possède des caractéristiques spécifiques en fonction de leur rôle dans l'interaction :

Le TUD est cet interlocuteur fabriqué par le JE comme destinataire idéal, adéquat à son acte d'énonciation. Le JE en a la maîtrise totale puisqu'il le met en un lieu où il suppose que son intention de parole à lui JE sera totalement transparente au TUD. Le TUD sera donc toujours présent dans un acte de langage.

Le TUi [...] est en revanche un être agissant hors de l'acte d'énonciation produit par JEé [...] le TUi est le sujet responsable du processus d'interprétation qui échappe

par ce fait même à la maîtrise du JE [...] si le TUi est toujours présent dans un acte de langage, ce n'est pas dans le processus de production [...]

Le JEé est donc un être de parole toujours présent dans l'acte de langage [...] Ce JEé est une image d'énonciateur construite par le sujet producteur de parole (Jec) ; il est alors la trace de l'intervention du Jec dans cet acte de production [...]

Le Jec est [...] un sujet agissant s'instituant émetteur et articulateur de parole [...] Il est l'initiateur du processus de production qu'il construit en fonction des circonstances de discours [...] Le Jec est donc le témoin d'un certain réel, celui de son univers de discours. (1983c : 39-40)

Même si le destinataire ne parle pas, il écoute, décode et interprète le discours de l'énonciateur, tout en anticipant et en organisant ce qu'il va dire au tour de parole suivant. Dans une interaction, aucun participant n'est inactif. En effet, selon KERBRAT-ORECCHIONI, le destinataire doit non seulement interpréter le discours de l'énonciateur (*activité cognitive*), mais il doit lui indiquer qu'il est attentif (*activité régulatrice*) :

L'interaction pouvant alors être définie comme le lieu d'une activité collective de production du sens, activité qui implique la mise en œuvre de *négociations* explicites ou implicites, qui peuvent aboutir, ou échouer. (1998 : 28-29)

Dans le processus d'expression et de reconstruction identitaires à l'intérieur du discours, le statut de l'énonciateur (en particulier lorsque celui-ci est l'informateur) est essentiel car c'est en fonction de ce statut que l'énoncé sera construit. Nous développerons cet aspect dans l'analyse du corpus.

1.2.2. Les maximes conversationnelles

Pour qu'un échange verbal soit possible, les deux locuteurs en présence doivent accepter et respecter les lois du discours, que Paul GRICE a proposées sous le nom de *maximes conversationnelles* dans les années 1960 :

- la loi de *pertinence* concerne l'ancrage de l'énoncé dans le contexte de l'interaction : ainsi, toute production langagière doit être appropriée à la situation de l'échange ;
- la loi de *sincérité* oblige l'énonciateur à dire la vérité et à ne pas prononcer des paroles qu'il ne pense pas ;

- la loi d'*informativité* contraint l'énonciateur à apporter les informations nécessaires qu'attend son destinataire ;
- la loi d'*exhaustivité* est corollaire à celle d'informativité car elle stipule que l'énonciateur ne doit rien dissimuler à son destinataire.

Le principe même de l'entretien suppose et nécessite le respect de ces lois. L'enquêteur interroge les informateurs sélectionnés sur la base de leur crédibilité, leur sincérité et leur statut de témoins et acteurs de la situation analysée. La loi d'exhaustivité semble la plus difficile à respecter, étant donné la dimension émotionnelle dans laquelle les locuteurs du corpus sont plongés. Les questions préparées avant chaque entretien avaient pour fonction d'obtenir des informations que les locuteurs dissimulaient consciemment ou inconsciemment. Nous y avons eu recours lorsque nous avons jugé qu'un énoncé constituait une source d'information importante et qu'il pouvait être approfondi.

1.3. Organisation de l'interaction

1.3.1. Anticipation et rétroaction

Dans une interaction verbale, l'énonciateur peut également être appelé l'*émetteur* et le destinataire le *récepteur* : l'émetteur fait savoir au récepteur que son discours lui est adressé ; le récepteur, quant à lui, assure à l'émetteur qu'il reçoit son message par des moyens verbaux ou non verbaux. Les phatiques et les régulateurs sont les signaux envoyés par le récepteur à l'émetteur pour lui signifier qu'il perçoit son discours et qu'il le considère comme son interlocuteur.

KERBRAT-ORECCHIONI conçoit l'interaction comme une succession de phases d'émissions et de réceptions interdépendantes : la réception est déterminée par l'émission, tout comme l'émission est déterminée par la réception. L'émetteur suppose la réception du récepteur et construit son énonciation en fonction de ces suppositions. Ainsi, il anticipe l'interprétation de celui à qui il parle.

En ce qui concerne l'axe des successivités, le déroulement des événements communicatifs n'est pas exclusivement linéaire, mais il incorpore des mécanismes d'anticipation et de rétroaction.

1 – Anticipation : ce qui se passe en T1 dépend en partie des prévisions faites sur ce qui doit se passer en T2.

· L1 (locuteur en place) anticipe :

sur la suite de son propre discours, lequel est dans une certaine mesure [...] ‘programmé’ [...]

sur les interprétations et réactions de L2 [...]

· L2 (récepteur et ‘next speaker’ potentiel) peut de son côté :

anticiper sur la suite du discours de L1, qu’il lui arrive même parfois de compléter à sa place [...]

il peut aussi programmer à l’avance l’enchaînement qu’il s’apprête à produire.

2 – Rétroaction : ce qui se passe en T2 modifie *a posteriori* la perception des événements qui se sont déroulés en T1. (1998 : 25-27)

Ces déterminations mutuelles sont appelées « synchronisation interactionnelle » ; elles démontrent la construction collective de l’interaction. Toujours selon le même auteur, une communication verbale est à la fois *réflexive* et *symétrique* : l’émetteur est aussi récepteur, le récepteur est un émetteur en puissance qui attend son tour de parole.

L’interaction verbale fonctionne comme un va-et-vient incessant entre l’énonciateur et le destinataire qui communiquent des informations, des signes verbaux et non verbaux, tout en exerçant une influence sur l’autre.

L’émetteur n’est satisfait – et donc estime que son information a été reçue – que lorsque le récepteur a réagi à cette information ; cette réaction, en retour, représente pour l’émetteur, l’existence de l’information qu’il vient de produire. On voit alors que le récepteur est autre chose qu’un destinataire passif du procès de communication [...] il est au contraire tout aussi actif que l’émetteur puisque réagir c’est produire une information en retour. (CHARAUDEAU, 1978 : 8)

Cette notion d’émetteur / récepteur est fondamentale dans une situation d’entretien, car l’informateur s’adonne souvent à de longs monologues lors des séquences de récits de vie. La

présence de son interlocuteur doit donc être signalée pour démontrer qu'il s'agit d'une interaction, même si le discours de l'informateur a pour but global de renseigner l'enquêteur.

1.3.2. Le système des tours de parole

Comme l'indique KERBRAT-ORECCHIONI *l'interaction verbale se présente comme une succession de tours de parole* (1998 : 159). Chaque participant de l'interaction prend la parole en alternance avec son interlocuteur. Cette alternance respecte un certain nombre de règles, même si les sujets parlants s'expriment naturellement tour à tour :

- 1- le locuteur en place [...] a le droit de garder la parole un certain temps, mais aussi le devoir de la céder à un moment donné ;
- 2 – son successeur potentiel [...] a le devoir de laisser parler L1, et de l'écouter pendant qu'il parle ; il a aussi le droit de réclamer la parole au bout d'un certain temps, et le devoir de la prendre quand L1 la lui cède. (1998 : 160)

Ce n'est qu'en respectant cette règle d'alternance des tours que les deux locuteurs peuvent échanger leurs discours et ainsi donner du sens à l'interaction verbale.

Dans le cadre de l'entretien semi-dirigé, l'alternance des tours de parole revêt une forme particulière : si l'informateur attend les questions de l'enquêteur, chaque prise de parole aura lieu après une question ou une remarque, et le nombre d'interventions des deux locuteurs sera égal ; en revanche, si l'informateur a compris qu'il devait construire lui-même son discours en fonction de la consigne de départ, de ce qu'il a l'intention de dire et des représentations qu'il a de l'entretien, les interventions de l'enquêteur seront beaucoup moins nombreuses. Supposons que L1 fasse une pause dans son discours après avoir raconté une anecdote ; il laisse à L2 la possibilité de prendre son tour de parole, mais si ce dernier ne parle pas, alors L1 reprend la parole et enchaîne sur un nouveau tour sans qu'il y ait eu alternance. Dans les entretiens que nous avons menés, nous avons assisté à de nombreux silences faisant suite à des anecdotes. Nous n'avons pas pris la parole systématiquement (sauf lorsque ces silences étaient assez longs et que les informateurs ne parlaient plus), afin de permettre aux personnes interrogées d'approfondir leur réflexion et d'aborder des sujets plus intimes ou plus délicats. Dans l'ensemble du corpus, nous avons remarqué que la perception du but global de l'interaction déterminait l'attitude des locuteurs.

Pour les entretiens n°1 et n°3, nous avons procédé à une étude quantitative de l'organisation des tours de parole afin de déterminer l'attitude et l'état d'esprit des locuteurs lors des échanges. Nous n'avons pas pris en considération les hésitations, c'est-à-dire les propositions inachevées, nous n'avons relevé que les énoncés construits (contenant un thème et un prédicat) ainsi que les acquiescements verbaux (« oui », « non », « absolument », « voilà », « bien sûr », « c'est vrai »). Dans l'entretien n°1, la locutrice prend la parole à 98 reprises, soit 31% du nombre total des tours de parole. Cependant, 38,7% du discours de cette locutrice concerne des renforcements et des acquiescements. Dans l'entretien n°3, le nombre de prises de parole s'élève à 110, soit 25% de l'interaction. Contrairement à l'entretien n°1, le pourcentage d'interventions contenant des acquiescements ou des renforcements est de 17,3%, soit près de la moitié du pourcentage de l'entretien n°1. Ces statistiques démontrent que cette locutrice paraît davantage disposée à parler dans l'entretien n°3 que dans l'entretien n°1. Nous supposons que la présence de l'appareil enregistreur (qui n'était officiellement en marche que dans l'entretien n°1) a provoqué un blocage chez cette informatrice qui, dans l'entretien n°3, a saisi l'opportunité d'apporter son témoignage et d'exprimer son point de vue concernant la guerre d'Algérie.

Dans un entretien, la longueur des tours de parole est déséquilibrée : c'est l'informateur qui parle le plus longtemps, et l'enquêteur ne remplit alors le plus souvent qu'une fonction phatique qui permet de démontrer à son interlocuteur l'attention qu'il porte à son discours.

Quant aux chevauchements, ils sont généralement très brefs, en particulier dans une situation d'entretien où l'enquêteur s'efface systématiquement pour laisser parler l'informateur, car ce sont ses paroles qui constitueront l'objet de son analyse. Par cet effacement, l'enquêteur rappelle également à son interlocuteur que ce qu'il dit est fondamental pour l'interaction. En revanche, l'enquêteur peut terminer une phrase qui se chevauche avec celle de l'informateur s'il juge cette intervention pertinente et nécessaire pour le déroulement de l'échange ainsi que pour les informations recherchées (demande

d'approfondissement, relance du discours après une longue hésitation, prise de parole simultanée après un long silence etc.).

L'activité du destinataire, comme nous l'avons signalé précédemment, est fondamentale pour le bon déroulement de l'interaction : l'activité cognitive du récepteur permet aux deux participants d'évoluer dans l'échange communicatif. Jean CARON explique l'enjeu de l'intervention en insistant sur le rôle déterminant du destinataire :

Comprendre un discours ce n'est pas seulement en comprendre chaque phrase séparément, c'est aussi en saisir la *cohérence* et en déceler *l'intention*. (2001 : 47)

Le récepteur décode le message envoyé par l'émetteur, puis il organise l'enchaînement qu'il va effectuer. Pendant que l'énonciateur produit son discours, le destinataire planifie ce qu'il va dire, les mots qu'il va utiliser ainsi que l'ordre de son énonciation en fonction de ses intentions.

La production d'un discours s'effectue en fonction des procédures de compréhension, qui seront celles de l'auditeur et inversement, la compréhension consiste à identifier *l'intention du locuteur*, en reconstituant (partiellement au moins) les opérations par où a été produit l'énoncé. Les deux systèmes d'opération sont donc étroitement solidaires. (2001 : 53)

Ce point de vue rejoint la théorie du gouvernement et du liage (*Government Binding Theory*) de CHOMSKY. Dans cette théorie, CHOMSKY reprend le schéma de la structure profonde (*d-structure*) et de la structure de surface (*s-structure*) d'une production discursive. La structure de surface porte les traces des changements qui ont eu lieu sur la structure profonde. C'est ainsi que l'on peut opérer une interprétation sémantique à partir de la structure de surface, afin de retrouver la structure profonde. Le travail du récepteur consiste donc, entre autres, à interpréter les constituants de la structure de surface pour saisir la structure profonde de l'énoncé.

Un énoncé est rarement isolé : il se combine avec d'autres énoncés pour former une totalité pourvue de caractères propres [...] que nous désignerons du terme générique de *discours*. Un discours n'est pas une simple collection d'énoncés ; il possède une unité, qui peut se caractériser de trois façons :

- considéré dans sa totalité, le discours comporte une *organisation* [...]

- en tant que processus se déroulant dans le temps, le discours comporte une *cohésion* [...]
- enfin, en tant qu'activité, un discours est *orienté*. (2001 : 216)
-

L'énonciation est donc une activité collective, construite grâce au partenariat d'au moins deux locuteurs qui prennent le statut d'énonciateur successivement dans le but de produire un énoncé ayant un sens pour chacun d'entre eux.

Nous analyserons de manière plus détaillée le système des tours de parole dans la partie consacrée à l'étude du corpus, afin d'illustrer cette théorie par des exemples précis et dont l'interprétation pourra confirmer nos hypothèses. Il en est de même des scories du discours que nous ne pouvons aborder théoriquement sans proposer d'exemples extraits du corpus.

2. L'énonciation comme acte social

2.1. Le système des places

2.1.1. L'attribution des places

La subjectivité occupe une place privilégiée dans le langage. En fonction des différents agencements syntaxiques et énonciatifs, le sujet parlant détermine sa position dans l'interaction. Par son énonciation, le locuteur devient un acteur social, car il met en scène ses perceptions du monde, ses représentations sociales, tout comme sa propre identité, ce qui participe à la négociation des places au cours de l'interaction.

L'interaction est partiellement déterminée par l'existence de sujets déjà socialisés et d'un social déjà structuré. Mais dans la mesure où sujet et social résultent de l'interaction, ces catégories pré-formées se réactualisent et se modifient dans et par son fonctionnement. L'interaction est donc le lieu où se construisent indéfiniment les sujets et le social. (VION, 1992 : 93)

Au moment où l'interaction s'organise, chaque sujet s'attribue une place. Ces places sont déterminées en fonction des expériences individuelles et collectives ainsi que des représentations. Les perceptions de chaque locuteur sont conditionnées et façonnées par des facteurs sociaux extérieurs à l'échange.

Dans l'interaction verbale, l'activité discursive implique que chaque interactant prenne en considération la présence d'un destinataire. C'est à partir de ce postulat que les places sont attribuées par chaque locuteur. Toute situation de communication doit avoir pour point de départ un consensus mutuel entre les différents participants. Cette condition *sine qua non* permet à l'échange verbal d'avoir lieu. CLARCK introduit cette notion sous le nom de *joint action*.

Joint actions are created when people coordinate with each other. Why should they coordinate? The reason according to Thomas SCHELLING (1960) is to solve coordination problems. Two people have a coordination problem whenever they have common interests, or goals and each person's action depends on the action of the other. To reach their goals, they have to coordinate their individual actions in a joint action. In this view, joint actions are created from the goal backward. (1996: 62)

La situation d'interaction est construite par les locuteurs qui participent à l'échange verbal. Dès l'ouverture de l'interaction, chacun définit implicitement sa place sociale ainsi que la relation qu'il entend établir avec les autres participants.

[...] l'acteur doit agir de façon à donner intentionnellement ou non, une expression de lui-même, et les autres à leur tour doivent en retirer une certaine impression. [...] Quand une personne se présente aux autres, elle projette en partie sciemment et en partie involontairement, une définition de la situation dont l'idée qu'elle se fait d'elle-même constitue un élément important. (GOFFMAN, 1973, 12 ; 229)

Ce sont tous les locuteurs qui apportent leur définition de la situation car ils sont tous participants de l'interaction. Celle-ci représente le lieu du positionnement social et identitaire, ainsi que l'élaboration des relations sociales. Robert VION précise que la définition de la situation d'interaction se produit tout au long de l'échange.

Tant que les sujets communiquent, ils continuent de produire, en même temps que leurs messages, des définitions de la situation. Dès lors qu'ils ne pourraient plus s'entendre sur la situation qu'ils construisent, la communication deviendrait impossible. Dans la mesure où la situation se trouve constamment définie par les pratiques que les participants mettent en œuvre, cette situation se trouve sous la dépendance de leurs actions. C'est ainsi que la situation ne saurait se contenter d'être un cadre préalable à l'échange, une donnée initiale. La situation est manifestée par les acteurs et se présente donc comme un produit de l'interaction. (1992 : 104)

Dans le cadre des entretiens de notre corpus, la situation était prédéfinie dès le premier contact : les informateurs avaient connaissance du thème de l'échange, tout comme ils disposaient d'une définition de la situation. En effet, ils avaient été prévenus qu'ils devaient parler de leur propre expérience en tant que Pieds-noirs. Dès lors, le rapport des places était également pré-établi : les informateurs devaient apporter leur témoignage et nous devions recueillir les informations. Toutefois, les personnes interrogées ne connaissaient pas le déroulement exact de l'interaction ; elles ont donc dû modifier leur représentation de la situation au début de l'entretien puis tout au long de l'échange, en fonction des attentes de chacun.

2.1.2. Le rapport entre les places des interactants

Dans une situation formelle, comme celle de l'entretien, un rapport entre les places s'établit : l'un des interactants occupe une position haute, l'autre interactant occupe une position basse. A première vue, il semble que l'enquêteur soit placé en position haute : il est à l'initiative de la rencontre, il dispose d'un certain nombre de questions destinées à l'informateur, et il peut clôturer l'entretien dès qu'il estime qu'il est en possession d'informations suffisantes pour son étude. Cette position lui est donc conférée en vertu du pouvoir qu'il détient ou qu'il s'attribue dans cette situation. Néanmoins, le déroulement de l'interaction et son contenu sont totalement tributaires du discours de l'informateur. C'est lui qui possède le savoir (les informations), et l'analyse de l'enquêteur n'est possible qu'à partir de ses énoncés. Cette dernière remarque démontre que dans l'interaction, le rapport des places n'est déterminé à l'avance et ne dépend pas entièrement de la situation sociale des participants.

2.1.3. Les places et les rôles dans l'interaction

La notion de place est intrinsèquement liée à celle de rôle. En effet, comme le souligne GOFFMAN, la communication verbale est une mise en scène dans laquelle les interactants jouent leur propre rôle. Alors que celui-ci est déterminé par l'environnement du

locuteur, la place que chaque locuteur s'attribue est déterminée par sa subjectivité : c'est à partir de la représentation qu'il se fait de l'interaction dans son intégralité qu'il prend telle ou telle place sociale.

Pour Robert VION, lorsque deux individus entrent en communication, ils ne se contentent pas d'échanger des paroles, ils jouent un véritable rôle : leur rôle social.

Communiquer implique que les sujets parlent de positions sociales et donnent vie à des rôles. Dans la mesure où on ne peut parler sans le faire d'une place et convoquer l'autre dans une place symétrique ou complémentaire, toute interaction s'édifie à partir de rapports de places qui « visualisent » la forme effective prise par la relation sociale entre deux individus. (1992 : 95)

En fonction des places établies, chaque sujet adoptera un comportement discursif particulier ; ainsi, dans un entretien, l'enquêteur aura une position de récepteur d'informations (une attitude passive, en quelque sorte), tandis que l'informateur sera considéré comme détenteur des informations qu'il doit communiquer (nous nous référons ici à l'une des maximes conversationnelles : la loi d'informativité). KERBRAT-ORECCHIONI considère l'acte de parole comme une action (nous développerons cette notion dans le chapitre 2.4 consacré aux actes de langage) :

[...] dire, c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'univers de référence, mais c'est aussi *faire*, c'est-à-dire tenter d'influencer autrui et de transformer le contexte interlocutif. (1990 : 10)

Du fait du thème des entretiens, les informateurs de notre corpus ont eu l'intention, consciemment ou non, de nous faire partager leur point de vue sur la communauté pied-noir, essayant ainsi de nous convaincre que leur histoire était particulière et digne d'intérêt. Certains ont même tenté de nous faire admettre qu'ils détenaient une vérité que le gouvernement ou les politiques ignorent.

2.2. Le contexte

2.2.1. Définitions

Un discours n'est pas une production langagière isolée, il s'inscrit dans une dimension pragmatique et sociale. L'étude de tout énoncé doit prendre en compte le contexte dans lequel se déroule l'échange, comme le souligne CHARAUDEAU :

[...] ce qui définit un discours [...] c'est un rapport entre l'énoncé explicite et les conditions qui ont présidé à la production de cet énoncé et qui en font un discours.
(1983c : 49)

Le contexte est déterminant pour le déroulement de l'interaction. KERBRAT-ORECCHIONI définit le contexte comme *l'environnement extralinguistique de l'énoncé*. (1991 : 76). Il s'agit de l'ensemble des éléments extérieurs à l'interaction ; ces éléments déterminent la situation de communication. La perception de la situation est construite par les interactants à partir de leur expérience personnelle (leur vécu), des informations dont ils disposent concernant le contexte ainsi que des informations auxquelles ils auront accès au cours de l'interaction.

2.2.2. Prédétermination du contexte

Le contexte est prédéfini avant l'interaction, mais il se met en place dès l'ouverture de l'échange puis se construit et se modifie tout au long de la situation de communication. Robert VION considère le contexte d'un point de vue déterministe et ethnométhodologique :

La situation dans laquelle se déroule un échange est partiellement déterminée par des éléments préalables et « externes » à l'interaction. Mais, en même temps que ce *déterminisme externe* joue, l'interaction est précisément le lieu où la situation se définit et se redéfinit indéfiniment. Il nous faut donc prévoir un appareillage théorique qui permette d'articuler ces deux points de vue :

- a) la situation comme résultat de rapports sociaux antérieurs, comme *donnée* et,
- b) la situation comme un produit de l'activité des sujets, comme une *construction*.

A bien des égards, nous sommes, avec la notion de situation, dans les mêmes dispositions qu'avec celles de sujet, de social et d'interaction : ce sont des catégories pré-construites qui se reconstruisent dans la communication. (1992 : 105)

Dans le cadre de l'entretien, du point de vue de l'enquêteur, celui-ci découvre les informations que lui fournit l'informateur, et c'est en fonction de ces données qu'il peut modifier ou réorienter son discours. Cette réorientation est possible grâce aux demandes

d'approfondissement ou de précisions qui peuvent apporter des éléments d'analyse complémentaires confirmant ou infirmant les hypothèses de départ.

Du point de vue de l'informateur, la situation de communication ne correspond pas systématiquement à l'idée qu'il s'en faisait avant l'échange. Ne connaissant que le thème de l'interaction ainsi que la démarche de l'enquêteur, l'informateur découvre, tout au long de l'entretien, ce que l'enquêteur attend de lui. Comme les places, le contexte se redéfinit ainsi en fonction des attentes et des réponses de chaque participant.

2.2.3. Contexte et discours

KERBRAT-ORECCHIONI souligne que contexte et discours sont interdépendants le discours de chaque locuteur est ancré dans le contexte.

Le contexte façonne le discours et le discours façonne le contexte en retour ; le discours est une activité tout à la fois *déterminée* (par le contexte) et *transformatrice* (de ce même contexte) [...] le contexte a donc un caractère dynamique et évolutif. (1998 : 74)

Toute interaction verbale peut être envisagée comme une suite d'événements dont l'ensemble constitue un « texte », produit collectivement dans un contexte déterminé. (1992 : 9)

BAHKTINE rejoint la position de KERBRAT-ORECCHIONI en soutenant que l'énonciation est totalement déterminée par le contexte.

Quelle que soit la composante de l'expression énonciative que nous considérons, elle sera déterminée par les conditions réelles de l'énonciation en question, c'est-à-dire avant tout par la situation sociale la plus immédiate. En effet, l'énonciation est le produit de l'interaction de deux individus socialement organisés. [...] Le mot s'adresse à l'interlocuteur, il est fonction de la personne de cet interlocuteur. [...] La situation sociale la plus immédiate et le milieu social plus large déterminent entièrement, et cela de l'intérieur, pour ainsi dire, la structure de l'énonciation. (1977 : 123-124)

Ainsi définis, le contexte modèle l'énonciation, et l'énonciation est empreinte socialement, elle contient les représentations sociales des locuteurs : c'est à partir de la situation sociale que se construit l'énonciation.

2.2.4. Contexte et interprétation de l'énoncé

C'est dans la situation d'énonciation que se trouvent les éléments d'interprétation de l'énoncé. En effet, le destinataire doit récupérer les informations dans le contexte pour donner du sens au discours de celui qui parle. Cette position est défendue par DUCROT, qui définit ainsi les caractéristiques de la signification :

[...] elle contient surtout, selon nous, des instructions données à ceux qui devront interpréter un énoncé de la phrase leur demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur. (1980 : 12)

Cette activité interprétative confirme, comme nous l'avons signalé dans notre premier chapitre, qu'une interaction verbale est une construction collective de l'énonciation car aucun des participants n'est inactif, même en cas de monologues ou de tours de parole prolongés.

Parmi les éléments extralinguistiques qui forment le contexte, se trouve le terrain commun ou « common ground ». Il s'agit d'un certain nombre d'informations partagées par les participants, et sur lesquelles repose une partie de la référence. CLARCK précise ce que contient le « common ground »:

Two people's common ground is in effect the sum of their mutual, common, or joint knowledge, beliefs, and suppositions. (1996 : 93)

Une énonciation est donc constituée de références communes et de connaissances partagées par tous les locuteurs en présence. Ce terrain commun permet à chaque participant de comprendre l'énoncé de celui qui parle. Si certains éléments du « common ground » manquent à l'un des locuteurs, celui-ci peut demander à son interlocuteur de lui communiquer les informations nécessaires à l'interprétation de son discours (par exemple au moyen de questions, de demandes d'approfondissement, etc.).

2.2.5. Contexte et structuration sociale

L'interaction tient une part active dans la structuration sociale des différents locuteurs, comme le signale Robert VION :

En tant qu'elle procède de la reproduction de significations pré-établies, l'interaction participe à la justification et à la structuration de l'ordre social préexistant. En tant qu'elle réactualise et reconstruit ces significations, elle contribue à la modification et à la restructuration des valeurs culturelles et, par voie de conséquence, elle modifie cet ordre social. (1992 : 94-95)

Un acte d'énonciation n'est donc pas la simple expression des représentations d'un individu. Le contexte est une composante essentielle que nous devons prendre en considération dans le cadre de notre analyse. En effet, selon la situation d'interaction, les discours des locuteurs divergent car ils témoignent des représentations identitaires de chaque individu. C'est également en fonction de leur perception de l'interaction que les locuteurs sélectionnent les informations qu'ils fournissent à l'enquêteur. L'interaction verbale représente le lieu où s'opère la construction identitaire en particulier au moyen des représentations sociales des locuteurs.

2.3. Les « faces »

2.3.1. Définitions

C'est GOFFMAN, dans son ouvrage *Les rites d'interaction*, qui introduit la notion de « face ». Ce concept se situe dans le cadre de la définition de l'interaction, dans laquelle chaque participant se présente sous un aspect positif. Avec le concept de face, c'est le statut, l'identité sociale même du locuteur qui est mise en jeu.

On peut définir le terme de *face* comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi délinéée selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageable, puisque, par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une bonne image de soi. (1974 : 9)

En ce qui concerne l'attitude d'un locuteur face à l'image de soi qu'il met en jeu dans l'interaction, GOFFMAN souligne deux perspectives :

Une personne [...] agit dans deux directions : elle défend sa face, et, d'autre part, elle protège la face des autres. Certaines pratiques sont d'abord défensives, et d'autres d'abord protectrices, mais en général, ces deux points de vue sont présents en même temps. Désirant sauver la face d'autrui, on doit éviter de perdre la sienne, et cherchant à sauver la face, on doit se garder de la faire perdre aux autres. (1974 : 17)

Dans la construction de la communication verbale, l'image de soi (et celle des autres) constitue donc l'une des composantes essentielles. C'est en fonction de cette image que le locuteur oriente, modifie ou corrige son discours.

2.3.2. L'importance des faces

Dans le cadre de l'entretien, l'informateur est contraint à présenter une image positive et valorisante de lui-même. En effet, sa crédibilité et la prise en compte de ses énoncés pour l'analyse dépendent de la façon dont il se perçoit, donc de la représentation de soi qu'il offre à l'enquêteur. En ce qui concerne notre étude, l'image de soi des informateurs est particulièrement déterminante car chacun est, en quelque sorte, le représentant de l'ensemble des Pieds-noirs. Les informateurs ont donc, par conséquent, l'obligation morale de ne pas présenter une image négative ou défavorable de la communauté dont ils sont les porte-parole ponctuels.

De plus, il est essentiel, pour le bon déroulement de l'interaction, que les participants aient l'impression d'afficher une face positive. C'est ainsi que les locuteurs seront à l'aise et mis en confiance.

L'individu a généralement une réponse émotionnelle immédiate à la face que lui fait porter un contact avec les autres. [...] Si les événements lui font porter une face plus favorable qu'il ne l'espérait, il « se sent bien ». Si ses vœux habituels ne sont pas comblés, on s'attend à ce qu'il se sente « mal » ou « blessé ». (1974 : 10)

La mise en place des faces a lieu dès l'ouverture de l'interaction, au moment où chaque participant s'attribue sa place. Toutefois, cette face doit être maintenue tout au long de

l'échange ; si un locuteur n'y parvient pas, il « perd la face », ce qui peut mettre en péril la suite de l'interaction. Perdre la face correspond à l'absence d'image positive. C'est en fonction des réponses, des réactions ou des attitudes des autres interactants qu'un locuteur s'aperçoit qu'il a perdu la face.

Un individu *garde la face* lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. [...] Lorsqu'une personne ressent qu'elle réussit à garder la face, sa réaction est typiquement de confiance et d'assurance. Suivant fermement sa ligne d'action, elle estime qu'elle peut garder la tête haute et se présenter ouvertement aux autres. Elle se sent en quelque sorte légère et en sécurité. (1974. : 10 ; 11-12)

2.3.3. L'interaction comme outil de construction des faces

La face ne se construit pas au niveau de l'individu, mais elle se construit et se maintient (ou se perd) dans l'interaction, c'est-à-dire dans les relations qu'entretiennent les locuteurs entre eux. L'indicateur de la face se trouve donc dans l'effet produit par son discours chez son interlocuteur. C'est en quelque sorte l'interaction qui définit la face positive ou négative d'un individu.

Il est essentiel, lors d'un entretien, que l'informateur se sente en confiance, car il sera davantage disposé à parler de son expérience personnelle. Son discours sera d'autant plus riche en informations s'il a l'impression qu'il offre une image positive de lui-même ainsi que des membres de la communauté qu'il représente.

Lorsqu'un locuteur perd la face, il met en péril le bon déroulement de l'interaction ; l'image qu'il présente aux autres ne correspond plus à celle qu'il avait convenu de montrer. Il est alors déstabilisé et confus, il doit recourir à une stratégie qui lui permettra de retrouver une face positive. Cette stratégie peut être la correction, la dissimulation ou le déni de l'erreur qu'il vient de commettre.

L'expression « sauver la face » paraît se rapporter au processus par lequel une personne réussit à donner aux autres l'impression qu'elle n'a pas perdu la face. (1974 : 12)

Comme nous l'avons signalé précédemment, la notion de face se situe dans le cadre de l'interaction, elle est déterminée en fonction des réactions (verbales ou non verbales) des différents interactants. L'interlocuteur de l'individu qui commet une erreur dans son discours ou dans son attitude peut ne pas réagir, tout en ayant conscience de ce qui vient de se produire. Il permet alors à ce dernier de ne pas s'attarder sur l'erreur afin de poursuivre l'interaction.

Dans le cadre de l'entretien, c'est à l'enquêteur que revient ce rôle de régulateur des faces de l'informateur : celui-ci expose et met en danger sa propre image en la soumettant à son discours (qui peut confirmer ou réfuter cette image de soi). L'enquêteur se trouve dans une situation formelle au cours de laquelle il ne parle pas de lui-même ; il est donc moins à même de perdre la face.

Lors d'un échange verbal, la conservation des faces implique tous les participants. Dès l'ouverture de l'interaction, un contrat tacite s'établit entre les interactants.

[...] chacun a généralement le droit de faire prévaloir la ligne d'action qu'il a adoptée et de remplir le rôle qu'il s'est, semble-t-il, choisi. Il s'établit un état de fait où chacun accepte temporairement la ligne d'action de tous les autres. [...] Il s'agit typiquement d'une acceptation « de convenance », et pas sur un accord intime, mais sur le bon vouloir des participants à émettre sur le moment des opinions avec lesquelles ils ne sont pas vraiment d'accord. (1974 : 14)

Le système des faces participe à la construction collective de l'interaction : il est dans l'intérêt de chaque participant que l'échange se déroule sans problème de communication, en particulier dans les entretiens où le discours de l'informateur constitue l'objet d'analyse de l'enquêteur.

Nous développerons les stratégies concernant les faces lorsque nous analyserons les entretiens de notre corpus (dans notre troisième partie) ; nous aborderons également la notion d'identité de façade, qui est directement liée au concept de face.

2.4. Théorie des actes de langage

2.4.1. Définitions

Le langage occupe une place centrale dans les rapports sociaux, en particulier dans une interaction verbale. Comme nous l'avons analysé dans les chapitres précédents, l'énonciation se construit collectivement et elle met en jeu les positions sociales des participants. Produire un énoncé ne consiste pas uniquement à s'exprimer sur nos propres représentations du monde qui nous entoure. Nous avons cité plus haut CLARCK pour qui le langage est une « joint action ». Cette théorie suppose que les interactants coordonnent leurs actions afin de produire une véritable interaction.

People use language for doing things with each other, and their use of language is itself a joint action. (1996 : 387)

Selon CARON, le langage permet de mettre en relation les locuteurs dans une dynamique créatrice.

Tout énoncé est un acte, créant certaines relations nouvelles entre l'énonciateur, son partenaire, et le contenu de l'énoncé (2001 : 44)

Cet auteur rejoint la position d'AUSTIN qui fut le premier à évoquer la notion d'actes de langage. Sa théorie émergea dans une période où l'on ignorait l'aspect pragmatique ainsi que la dimension sociale du langage. AUSTIN s'était rendu compte que les énoncés n'avaient pas pour unique fonction d'informer, mais qu'ils permettaient d'accomplir des actions, sans que l'aspect vériconditionnel du contenu de l'énoncé entre en considération. Il proposa alors une terminologie appropriée à ces énoncés : il nomma « performatives » les phrases qui accomplissaient un acte. Pour appuyer sa théorie, il prit les exemples des énoncés prononcés lors d'un baptême, d'un pari ou d'un legs.

Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni *décrire* ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer que je le fais : c'est le faire. Aucune des énonciations citées n'est vraie ou fausse : j'affirme la chose comme allant de soi et ne la discute pas [...] Quel nom donner à une phrase ou à une énonciation de ce type ? Je propose de l'appeler une *phrase performative* ou une énonciation performative ou [...] un « performatif ». [...] Ce nom dérive, bien sûr, du verbe *perform*, verbe qu'on emploie d'ordinaire avec le substantif « action » : il indique que produire l'énonciation est exécuter une action (on ne considère pas,

habituellement, cette production-là comme ne faisant que dire quelque chose).
(1970 : 41-42)

Cette théorie implique que tout énoncé est obligatoirement performatif, car lorsqu'un locuteur produit un énoncé, même s'il s'agit d'une information ou d'une description, il accomplit un acte (informer, décrire etc.) C'est pourquoi les énoncés performatifs sont divisés en deux catégories :

- les performatifs explicites dans lesquels l'acte accompli apparaît dans l'énoncé ;
- les performatifs primaires dans lesquels l'acte n'apparaît pas.

Ainsi, un locuteur qui décrit un objet ne dit pas « Je décris que l'objet est... », il le décrit ; en revanche, un maire qui marie deux personnes énoncera son acte dans son discours en disant « Je vous déclare mari et femme. ».

2.4.2. Les actes illocutoires

Parmi les définitions qu'AUSTIN propose dans son ouvrage se trouve celle de l'acte illocutoire :

[...] il s'agit d'un acte effectué *en* disant quelque chose, par opposition à l'acte *de* dire quelque chose. (1970 : 113)

Cet auteur distingue la production d'un énoncé comme acte (illocutoire), de la production d'un énoncé comme expression verbale (locutoire). Tout acte de langage a un but, qu'il s'agisse d'informer, de provoquer, de distraire etc. le destinataire.

Dire quelque chose provoque souvent – le plus souvent – certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire ou de celui qui parle ou d'autres personnes encore. Et l'on peut parler dans le dessein, l'intention, ou le propos de susciter ces effets. Compte tenu de cela, nous pouvons dire que celui qui a parlé a produit un acte qui ou bien ne renvoie qu'indirectement à l'acte locutoire ou illocutoire, ou bien n'y renvoie pas du tout. Nos appellerons un tel acte un acte

perlocutoire ou une *perlocution* [...] De façon analogue, on peut distinguer l'acte locutoire « Il a dit que... », de l'acte illocutoire « Il a soutenu que... », et de l'acte perlocutoire « Il m'a convaincu que... ». On remarquera que les effets suscités par les perlocutions sont de vraies conséquences de tout élément conventionnel. (1970. : 114)

DUCROT reprend cette théorie y incluant la notion d'énonciation :

L'énonciation est caractérisée comme ayant certains pouvoirs. [...] Dire qu'un énoncé est un ordre, une interrogation, une affirmation, une promesse, une menace etc., c'est dire qu'il attribue divers effets à son énonciation, qu'il la présente notamment comme créatrice de droits et de devoirs. [...] tout énoncé, fût-il en apparence tout à fait « objectif » [...] fait allusion à son énonciation : dès qu'on parle, on parle de sa parole. (1980 : 36-37 ; 40)

AUSTIN a classé les actes illocutionnaires en différentes catégories. SEARLE a repris cette taxinomie pour en dénoncer les failles : il considère qu'il s'agit d'un classement de verbes aléatoire qui ne repose sur aucun critère pertinent. C'est pourquoi il les a regroupés en quatre catégories que rappellent MOESCHLER et REBOUL.

i) les représentatifs : le locuteur s'engage sur la vérité de la proposition exprimée (c'est le but illocutionnaire) ; les mots s'ajustent au monde ; l'état psychologique est la croyance ; le degré d'engagement dépend du verbe utilisé ;

ii) les directifs : le but illocutionnaire des directifs, c'est que le locuteur cherche à faire quelque chose par l'interlocuteur ; la direction de l'ajustement va du monde aux mots ; [...] le contenu propositionnel est que l'interlocuteur doit faire quelque chose ;

iii) les promissifs : le but illocutionnaire des promissifs est d'obliger le locuteur à accomplir certain(s) acte(s) ; la direction de l'ajustement va du monde aux mots ; [...] le contenu propositionnel est que le locuteur fera quelque chose ;

iv) les expressifs : le but illocutionnaire des expressifs est d'exprimer l'état psychologique spécifié par la condition de sincérité, par rapport à l'état de choses spécifié dans le contenu propositionnel ;

v) les déclaratifs : ils ont pour caractéristiques de provoquer la vérité de leur contenu propositionnel ; [...] la direction d'ajustement est double. (1994c : 72-73)

Dans notre partie consacrée à l'analyse du corpus, nous étudierons plusieurs exemples de verbes illocutoires, en respectant la taxinomie proposée par SEARLE.

CLARCK, de son côté, décrit le processus de la communication verbale dans lequel nous retrouvons l'élaboration des actes de langage :

What people do in arenas of language use is take actions. At a high level of abstract, they negotiate deals, gossip, get to know each other. At a lower level, they make assertions, requests, promises, apologies to each other. In doing that, they categorise things refer to people and locate objects for each other. At yet a lower level, they produce utterances for each other to identify. And at lowest level, they produce sounds, gestures, writing for each other to attend to hear, see. These, at least, are the actions of speakers and addresses in the primary layer of language use. (1996: 17-18)

2.4.3. Marqueur propositionnel et marqueur de force illocutoire

A partir des travaux réalisés par AUSTIN, SEARLE a classé les actes de langage en trois catégories selon l'acte accompli :

- a) énoncer des mots (morphèmes, phrases) = effectuer des *actes d'énonciation* ;
- b) référer et prédiquer = effectuer des *actes propositionnels* ;
- c) affirmer, poser une question, ordonner, promettre, etc. = effectuer des *actes illocutionnaires*. (1972 : 61)

L'auteur souligne que ces actes peuvent être réalisés simultanément :

[...] lorsqu'on accomplit un acte illocutionnaire, on accomplit par le fait même des actes propositionnels et des actes d'énonciation. (1972. : 61)

Une phrase contient deux marqueurs complémentaires : le marqueur propositionnel et le marqueur de force illocutionnaire. Le contenu propositionnel correspond à ce qui est exprimé dans la phrase, la force illocutionnaire représente l'acte illocutionnaire qui est accompli par l'énonciation.

Le marqueur de force illocutionnaire indique la façon dont il faut considérer la proposition, c'est-à-dire, quelle sera la force illocutionnaire à attribuer à

l'énonciation ; ou encore quel est l'acte illocutionnaire accompli par le locuteur lorsqu'il énonce la phrase. (1972 : 68)

SEARLE utilise le symbole $F(p)$ pour représenter cette relation : F correspond à la force illocutionnaire, et p à la proposition.

Depuis AUSTIN, la fonction des énoncés n'est donc plus considérée comme une simple expression mais comme une action produite par un énonciateur. Dire quelque chose est déjà un acte. Cet acte implique tous les locuteurs en présence : l'énonciateur qui accomplit cet acte, ainsi que le(s) destinataire(s) sur le(s)quel(s) l'acte produit un effet. L'intentionnalité est alors au centre de l'énonciation. En effet, c'est à partir de l'effet visé que le locuteur organise son discours. Il a un but à atteindre, et le langage lui permet d'y parvenir. Il dispose de divers outils de communication qu'il utilise en fonction de la situation dans laquelle il se trouve. C'est à ce moment qu'intervient sa performance linguistique : le locuteur sélectionne et organise syntaxiquement les mots qui constitueront ses phrases afin d'accomplir l'acte qu'il a prévu.

SEARLE, qui s'inspira des travaux d'AUSTIN, mit en place le « principe d'exprimabilité », selon lequel *tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit* (*Ibid.* : 55). Il développe ce principe à l'aide de la formule suivante :

Pour toute signification X , et pour tout locuteur L , chaque fois que L veut signifier (a l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X , alors il est possible qu'existe une expression E , telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X . (1972 : 56)

Ce principe permet de mettre en évidence le fait qu'un locuteur peut toujours exprimer ce qu'il veut signifier, même s'il rencontre des difficultés d'ordre syntaxique, lexical ou autre. Un individu qui ne maîtrise pas parfaitement la langue qu'il parle, ou qui est sous l'emprise d'émotions qui l'empêchent de s'exprimer comme il le souhaiterait, peut néanmoins communiquer à son destinataire le message qu'il a prévu de lui fournir.

SEARLE met en relation tous les éléments constitutifs de l'échange verbal pour définir l'acte de langage :

Associée au principe d'exprimabilité, l'hypothèse selon laquelle l'acte de langage est l'unité de base de la communication suggère qu'il existe une série de connexions analytiques entre la notion d'acte de langage, ce que le locuteur veut signifier, ce que la phrase (ou tout autre élément linguistique) énoncée signifie, les intentions du locuteur, ce que l'auditeur comprend, et la nature des règles auxquelles obéissent les éléments linguistiques. (1972 : 58)

Ce sont donc plusieurs éléments qui sont mis en jeu dans l'interaction, le langage n'est pas simplement un moyen de communication, il est le lieu d'actions qui reflètent les relations sociales présentes entre les individus qui interagissent.

2.5.L'ancrage dans le discours : deixis et référence

Tout énoncé est inscrit dans une situation d'énonciation. La deixis représente l'ensemble des marqueurs de cette situation, appelés « déictiques ». Il s'agit d'un système de référence qui prend en considération les interactants (émetteur et destinataire), le lieu et le temps de l'énonciation. C'est en fonction de l'interaction que vont s'articuler les différents indicateurs. En effet, les locuteurs vont, tout au long de l'échange verbal, faire référence à une situation qui doit être connue et partagée par tous les participants. Cette situation constitue le « common ground » que nous avons évoqué précédemment. Nous présentons ici la définition qu'en donne CLARCK :

Everything we do is rooted in information we have about our surroundings, activities, emotions, plans, interests. Everything we do jointly with others is also rooted in this information, but only in that part we think they share with us. The notion needed here is common ground. Common ground is a *sine qua non* for everything we do with others [...] common ground is important to any account of language use that appeals to "context". Most accounts don't say what context is, but rely on our intuitions about the circumstances of each utterance. (1996 : 92)

Le terrain commun, constitué des suppositions et des informations partagées par tous les locuteurs, représente la base de l'interaction. L'énonciation est alors construite à partir des connaissances, des buts ainsi que des représentations sociales de chaque participant.

Etant donné que le « common ground » suppose le partage de l'énonciation entre les différents interactants, chacun d'entre eux utilise les déictiques pour s'approprier une partie de

cette énonciation. Le discours de chacun contient alors les indicateurs de leur présence, tant au niveau spatial que temporel. KERBRAT-ORECCHIONI définit la problématique de l'énonciation en fonction des marqueurs présents dans le discours :

C'est la recherche des procédés linguistiques [...] par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciative »). (1980 : 36)

La référence, qui permet de relier l'énoncé à la réalité extralinguistique, nécessite des procédés d'encodage et de décodage dont KERBRAT-ORECCHIONI propose la définition suivante :

[encodage] démarche onomasiologique, qui part de l'identification du référent pour aboutir à sa dénomination linguistique [...]

[décodage] la perception acoustique ou visuelle du signifiant [...] renvoie le récepteur à un certain signifié, qu'il identifie grâce à sa compétence lexicale, ce signifié se présentant comme un ensemble de sèmes abstraits, sur la base desquels il identifie à son tour le référent approprié. (1980 : 39-40)

La notion de référence et d'ancrage dans le discours est essentielle dans l'expression de l'identité. En effet, elle permet de constater le degré d'implication de l'individu, et de vérifier où il se situe par rapport à la communauté dont il est le représentant. Nous étudierons en détail la récurrence, ainsi que la spécificité de ces unités énonciatives dans l'analyse du corpus.

3. La construction identitaire

Le concept d'identité peut être envisagé de différentes manières selon le point de vue adopté ou le champ disciplinaire concerné. Pour analyser cette notion dans le cadre de notre objet d'étude, nous nous sommes efforcée de la considérer dans sa diversité et dans sa complexité. Ainsi, nous proposons un exposé détaillé, mais non exhaustif, des caractéristiques de l'identité, ainsi que de ses procédés de construction.

3.1. Cadre théorique de l'identité

Pour aborder le concept de l'identité, il est nécessaire de considérer les deux significations fondamentales qui s'y rapportent. Tout d'abord, l'identité peut être comprise comme un processus de réflexion de l'individu par rapport à autrui, c'est-à-dire une identification à l'autre. Ce processus prend en compte tout ce qui rend un sujet semblable à un autre, grâce à leurs caractéristiques communes. La seconde signification, quant à elle, se rapporte à l'unicité du sujet, à ce qui constitue sa singularité. Il s'agit alors d'un processus d'individuation. Cependant, les deux sens que peut revêtir l'identité ne sont pas incompatibles : l'identité correspond à la fois à ce qui nous rend unique et semblable aux autres.

Afin d'analyser les processus inhérents à l'identité, il nous a paru indispensable d'en présenter différentes définitions. Tout d'abord, nous avons relevé trois définitions proposées par le Robert : la première correspond à une définition générale, la seconde concerne la sociologie, la dernière se rapporte au domaine juridique :

1. Caractère de deux objets de pensée identique.
2. Caractère de ce qui demeure identique à soi-même.
3. Le fait, pour une personne, d'être un individu donné et de pouvoir être légalement reconnue pour tel sans nulle confusion grâce aux éléments (état civil, signalement) qui l'individualisent. (1985 : 346, tome5).

Ces trois définitions mettent en valeur le fait que l'identité est une notion complexe, qui recouvre un certain nombre de caractéristiques différentes selon la spécialité concernée. L'identité correspond à ce qui définit un individu ; c'est un ensemble d'éléments significatifs qui le distingue des autres individus et lui donne sa singularité. Cependant, une différence s'établit entre la définition communément admise et la définition juridique de l'identité : alors que les données relatives à l'état civil sont définitives et revêtent un caractère immuable, ce qui fonde la particularité d'un individu est en perpétuelle évolution, comme le souligne DUBAR :

L'identité de quelqu'un est pourtant ce qu'il a de plus précieux : la perte de l'identité est synonyme d'aliénation, de souffrance, d'angoisse et de mort. Or l'identité humaine n'est pas donnée, une fois pour toutes, à la naissance, elle se construit tout au long de la vie. L'individu ne la construit jamais seul : elle dépend autant des

jugements d'autrui que de ses propres orientations et orientations de soi. L'identité est un produit des socialisations successives. (1996 : 15)

L'identité est donc un processus et non un état attribué définitivement à la naissance. LIPIANSKY, dans son ouvrage consacré à l'identité, rejoint le point de vue de DUBAR, en reprenant les propos de CODOL & TAP :

L'identité est un système structuré, différencié, à la fois ancré dans une temporalité passée (les racines, la permanence), dans une coordination des conduites actuelles et dans une perspective légitime (projets, idéaux, valeurs et styles). Elle coordonne des identités multiples associées à la personne (identité corporelle, identité caractérielle, spécificités personnelles...) ou au langage (rôles, statuts...). L'identité est un système de représentations, de sentiments et de stratégies, organisé pour la défense conservatrice de son projet (le « être soi-même »), mais aussi pour son contrôle, sa mobilisation projective et sa mobilité idéalisante (le « devenir soi-même »). (1992 : 45)

MUCCHIELLI propose une définition de l'identité à partir de ses composantes :

L'identité est un ensemble de critères de définition d'un sujet et un sentiment interne. Ce sentiment d'identité est composé de différents sentiments : sentiment d'unité, de cohérence, d'appartenance, de valeur, d'autonomie et de confiance organisés autour d'une volonté d'exister. (1986 : 5)

et il reprend les caractéristiques identitaires que nous avons énoncés plus haut :

L'identité est un ensemble de référents matériels, sociaux et subjectifs choisis pour permettre une définition appropriée d'un acteur social. L'identité, c'est aussi, pour l'acteur, un ensemble de processus de synthèse intégrative, d'interprétation du monde et de mise en forme d'expressions propres [...] appelé le noyau identitaire. (1986. : 119)

L'identité est donc un processus évolutif, en constant devenir et jamais achevé, dont les bases se construisent durant l'enfance mais qui subit de nombreuses transformations tout au long de l'existence.

3.1.1. Approche psychosociologique de l'identité

Pour étudier les divers aspects de l'identité, nous avons choisi de présenter l'approche psychosociologique, en nous appuyant en particulier sur les travaux de MEAD. Selon cet

auteur, il existe trois instances qui constituent l'identité : le Moi, le Je et le Soi. Avant de développer sa théorie, nous présentons quelques définitions des notions que nous venons d'énoncer issues du Robert, que nous étayons par les définitions de MEAD:

a) Moi : ce qui constitue l'individualité, la personnalité d'un être humain. (1985 : 654, tome 6)

b) Personnalité : caractère de l'être qui est une personne [...] Fonction par laquelle un individu conscient se saisit comme un *moi*, comme un sujet unique et permanent. (1985 : 299, tome 7)

Selon MEAD, le Moi est par essence un membre d'un groupe social. Il représente les valeurs de ce groupe, c'est-à-dire le type d'expérience que le groupe rend possible. Ses valeurs sont celles qui appartiennent à la société. (2006 : 271-272)

c) Le Je : le principe auquel l'individu attribue ses états et ses actes. (1985 : 802, tome 5)

Pour MEAD, il s'agit de l'instance dans laquelle se trouvent les facteurs de spontanéité et de créativité personnelle.

d) Le Soi : la personnalité, le moi de chaque sujet. Le Soi et le non-Soi, éléments dont la synthèse est la « conscience », la « personne » (Renouvier). [...] Ensemble des pulsions inconscientes. Chez JUNG, ensemble du psychisme, inconscient et conscient. (1985 : 815, tome 8)

MEAD définit le Moi et le Je comme éléments constitutifs du Soi :

Le « je » et le « moi » se distinguent comme phases constitutives du « soi ». Le « moi » correspond aux attitudes organisées des autres que nous assumons et qui déterminent notre propre conduite dans la mesure où elles prennent le caractère de la conscience de soi. Mais le « moi » peut être considéré comme donnant sa forme au « je ». La nouveauté provient de l'action du « je », mais la structure du soi est conventionnelle. (2006 : 268)

Selon l'auteur, le Soi combine le Moi et le Je. Il est façonné par et dans les interactions sociales. Il contrôle les conduites sociales de l'individu. Le Moi correspond donc aux rôles sociaux qu'un individu doit tenir au sein du groupe auquel il appartient alors que Je constitue la partie de l'être qui n'est pas soumise aux règles normatives du comportement. Le Soi représente donc l'identité, la combinaison du Moi et du Je, l'ensemble des normes sociales et des actions intuitives de l'individu.

Mead accorde une importance fondamentale aux interactions sociales dans la construction identitaire. Ainsi, ce sont les points de vue et les attitudes des autres qui structurent l'identité d'un individu. En outre, il considère que la psychologie sociale et la psychologie individuelle sont indissociables. En effet, le(s) groupe(s) social(aux) au(x)quel(s) appartient tout individu exerce(nt) une influence sur la manière d'être ou d'agir de celui-ci.

[...] l'expérience et la conduite de l'individu sont, physiologiquement, au fondement de l'expérience sociale et du comportement social [...]. La psychologie individuelle, néanmoins, procède par abstraction de certains facteurs de la situation dont la psychologie sociale traite plus spécifiquement dans sa totalité concrète. (2006 : 96)

Dans son ouvrage *Mind, Self and Society*, MEAD expose sa théorie concernant les actes de chaque individu : selon lui, le comportement d'un sujet (qui est la partie visible pour les autres), prend sa source à l'intérieur de celui-ci.

Le comportement objectivement observable s'exprime à l'intérieur de l'individu, non pas parce qu'il y aurait là un autre monde, subjectif, mais parce qu'il prend place dans son organisme même. [...] L'attitude est le commencement de l'acte : l'attitude est partie intégrante de l'acte. L'acte que nous observons à l'extérieur est un moment d'un processus qui a commencé à l'intérieur. (2006 : 98-99)

Cet extrait démontre que tout acte, tout comportement contient une partie interne et une partie externe. MEAD poursuit sa théorie en expliquant que tout acte social a pour origine un stimulus extérieur : c'est en fonction des autres que se déterminent les attitudes d'un individu. Ces attitudes ont un objectif précis, en relation avec les réponses aux stimuli envoyés par les autres.

On peut définir un « acte social » comme un acte pour lequel l'occasion ou le stimulus qui libère l'impulsion chez un individu se trouve dans les propriétés ou les conduites d'un autre individu, qui fait partie de son environnement. (2006 : 100)

MEAD distingue ce qui, chez un individu, est donné une fois pour toutes à la naissance (comme l'état civil ou les caractéristiques physiques par exemple) et le Soi qui, comme l'identité, est en évolution constante.

Le soi est différent de l'organisme. Il se constitue progressivement. Il n'est pas donné à la naissance, mais il émerge dans le processus de l'expérience sociale et de l'activité sociale. Il se développe chez un individu donné comme résultat de ses relations avec le processus et avec les individus qui y sont engagés. (2006 : 207)

L'auteur considère le Soi à la fois comme sujet et comme objet. L'individu peut ainsi opérer une réflexion sur lui-même, s'analyser en tant qu'objet. Pour cela, il se positionne par rapport aux autres et adopte (ou rejette) les attitudes en fonction de son environnement social.

Quand un individu réagit à ce qu'il dit à autrui et que cette réponse devient une partie de sa conduite, quand il se parle et se répond à lui-même comme le font les autres personnes, alors il a un comportement où il devient un objet pour lui-même. (2006 : 210)

Ce processus participe à la construction identitaire, au cours de laquelle le sujet recourt à l'assimilation ou à la différenciation.

L'individu construit son identité, son Soi, en se basant sur les attentes des autres. C'est le groupe auquel il appartient qui détermine, en quelque sorte, ce que doit être ou ce que doit devenir l'individu. MEAD accorde une importance considérable à ce groupe qu'il nomme « Autrui généralisé ».

La communauté organisée ou le groupe social qui donnent à l'individu l'unité de son soi peuvent être appelés 'Autrui généralisé'. L'attitude d'Autrui est l'attitude de la communauté en totalité [...]. Si un individu donné doit acquérir un « soi » au sens fort du terme, il ne lui suffit pas de prendre les attitudes des autres envers lui et envers eux-mêmes dans le processus social et d'introduire ce processus social dans son expérience personnelle. Il lui faut également, de la même manière, qu'il adopte leurs attitudes concernant les diverses phases de leur activité sociale commune ou les divers aspects de l'ensemble de leurs entreprises sociales, où ils sont engagés comme membres d'une société organisée. (2006 : 223)

Par conséquent, un individu est un être social avant tout, qui se construit et agit au sein d'un groupe (qu'il s'agisse d'un groupe restreint ou d'une société), et ses attitudes, tout comme sa personnalité, sont influencées et façonnées par l'interaction avec les autres membres du groupe d'appartenance. Ainsi, pour Mead, la construction de soi correspond à l'organisation à la fois des attitudes d'Autrui généralisé envers l'individu, et les siennes propres envers les autres. Ce sont donc des facteurs internes et externes qui participent à l'élaboration du soi, de l'identité.

Ainsi, le soi parvient à son développement accompli en organisant les attitudes individuelles des autres en attitudes organisées du groupe ou de la société et en devenant ainsi une réflexion individuelle du modèle général de conduite sociale ou groupale dans lequel il est engagé avec autrui. (2006 : 226)

Dans la théorie psychosociologique, un individu ne parvient à construire son identité que dans un cadre social, en étant continuellement en relation avec les autres. La construction identitaire est donc essentiellement un processus de socialisation.

Il y a diverses façons de se réaliser. Puisque le soi est social, c'est un soi qui se réalise par sa relation avec les autres. Les autres doivent lui reconnaître les valeurs mêmes qu'il voudrait posséder. Il se réalise d'une certaine façon, en affirmant sa supériorité sur les autres et en reconnaissant son infériorité par rapport à eux. [...] Notre statut économique et social est un moyen de distinction. Nous occupons aussi, d'une façon ou d'une autre, des positions dans différents groupes qui nous donnent des repères d'identification de soi. (2006 : 264)

Dans le processus de socialisation, une influence réciproque s'exerce sur l'individu et sur son environnement. En effet, si le groupe social auquel le sujet appartient détermine ses pensées et ses actes, celui-ci modifie également ce groupe par ses pensées et ses actes mêmes.

En s'ajustant à un certain environnement, l'homme devient un individu différent. Mais du même coup, il affecte la communauté où il vit. L'effet peut être faible. Mais, dans la mesure où il s'est adapté, il a modifié le type d'environnement auquel il peut répondre. Son monde est par conséquent un monde différent. Il y a toujours une relation réciproque entre l'individu et sa communauté. (2006 : 273)

En ce qui concerne le processus de construction identitaire, plusieurs auteurs partagent le point de vue de MEAD. Parmi eux, nous citerons SARBIN, pour qui le soi correspond à l'ensemble des rôles sociaux que doit jouer chaque individu. Il en résulte que l'identité présente la particularité d'être, non pas unique et singulière, mais multiple, dans la mesure où il existe plusieurs rôles sociaux, donc plusieurs soi. Cette théorie rejoint celle des « faces » proposée par GOFFMAN (*cf.* 2.3.)

Selon GORDON, le soi représente un système de représentations et de perceptions grâce auquel le sujet interprète perpétuellement les informations fournies par son environnement social, ce qui le place dans une relation continue à autrui. L'ensemble des travaux de la psychologie sociale montre que les individus construisent leur identité au sein d'un environnement social. Le processus de construction identitaire fait intervenir des stratégies comme la valorisation de soi qui passe par la reconnaissance sociale.

Comme nous l'avons remarqué tout au long de cet exposé, la définition de l'identité se fonde sur des données sociales et interactionnelles. L'identité d'un individu n'est pas innée, elle se construit, se transforme, évolue tout au long de l'existence. Les caractéristiques dont dispose une personne à la naissance constituent le potentiel individuel qui subira toutes les modifications nécessaires pour aboutir à une identité individuelle et sociale. Ces modifications sont influencées par divers facteurs internes et externes à l'individu : la perception de soi, les représentations du monde et des autres, la conscience de soi, les enjeux individuels et sociaux.

Après avoir proposé une définition de l'identité, nous examinons maintenant les différents éléments qui la composent.

3.1.2. Les composantes de l'identité

MUCCHIELLI indique que le sentiment d'identité est constitué de plusieurs sentiments différents. Il s'accompagne de référents identitaires psychosociologiques. Nous proposons d'étudier ces deux éléments fondamentaux : les référents identitaires et le sentiment d'identité.

3.1.2.1. Les référents identitaires

Dans le processus de construction de l'identité, un certain nombre de référents issus de différentes catégories psychosociologiques entrent en jeu.

a) Tout d'abord, l'identité se construit à partir de référents matériels et physiques. Dans cette catégorie se trouvent les possessions matérielles (territoire, argent, biens immobiliers etc.), les potentialités (puissance économique, financière, intellectuelle, etc.), l'organisation matérielle et l'apparence physique.

b) Un second référent est constitué des données historiques: les origines (naissance, filiation, parenté, etc.), les événements marquants (éducation, acculturation, traumatismes, etc.) et les traces historiques (coutumes, croyances, etc.).

c) La construction identitaire fait également appel à des éléments psychoculturels comme le système culturel (codes, croyances religieuses, idéologies), la mentalité (visions et représentations, habitudes collectives, etc.) et le système affectif et cognitif (attitudes, valeurs, etc.)

d) Dans la construction identitaire interviennent des facteurs psychosociaux comme les références sociales (nom, statut, sexe, profession, etc.), les attributs de valeur sociale (décorations, attributions symboliques, qualités/défauts, etc.), la psychologie et les potentialités (capacités, satisfactions, frustrations, styles de conduite).

Lorsqu'un individu définit son identité (ou celle d'autrui), il puise des éléments de définition dans l'ensemble des catégories de référents que nous venons d'énoncer. Cependant, les éléments sélectionnés ne concernent pas toutes les catégories de manière exhaustive, seules les caractéristiques essentielles permettant de marquer la singularité de l'individu seront prises en compte. De plus, ces catégories ne s'excluent pas, elles sont interdépendantes. Il s'agit en fait d'un système dans lequel chaque élément d'une catégorie peut apporter une précision (ou donner une indication) à un autre élément appartenant à une catégorie différente.

3.1.2.2. Le sentiment d'identité

Selon TAP, le sentiment d'identité représente l'instance par laquelle l'individu existe :

En un sens restreint, elle [l'identité] concerne le sentiment d'identité (*idem*), c'est-à-dire le fait que l'individu se perçoit *le même*, comme identique à lui-même dans le temps. En un sens plus large, on peut l'assimiler au système de sentiments et de représentations de soi, par lequel celui-ci se spécifie, se singularise (*isidem*).
(1988 :69)

C'est donc à partir de ce sentiment interne que l'identité se manifeste. Il s'agit d'un ensemble de sentiments que nous proposons d'analyser en nous appuyant, pour chaque sentiment évoqué, sur la définition qu'en donne MUCCHIELLI.

a) Tout d'abord, le sentiment d'identité est composé du sentiment de son être matériel. Ce sentiment est particulièrement fort dans un groupe social:

Pour un groupe ou une culture, le sentiment de son être matériel c'est la conscience, partagée par tous les membres, des éléments qui constituent l'ancrage de l'existence objective du groupe ou de la culture. (1986 : 48)

Ce sentiment se rapporte au premier référent que nous avons énoncé (matériels et physiques). Il concerne la connaissance du territoire (de l'individu ou du groupe), les diverses possessions matérielles ainsi que tout ce qui constitue l'essence du groupe d'appartenance (nombre, force, qualités, etc.)

b) Le second sentiment concerne le groupe dans la mesure où il s'agit du sentiment d'appartenance :

Ce sentiment d'appartenance est en partie le résultat de processus d'intégration et d'assimilation des valeurs sociales, car tout être humain vit dans un milieu social qui l'imprègne de son ambiance, de ses normes et de ses modèles. (1986 : 49)

Au niveau individuel, le sentiment d'appartenance est le corollaire du Moi de MEAD et du sentiment de participation affective d'ERIKSON. Il est ancré dans le système social de l'individu et lui permet de s'identifier aux autres membres du groupe. Au niveau groupal, ce sentiment correspond à l'esprit de groupe et à la solidarité ; c'est ce sentiment qui lie les membres les uns aux autres.

c) Le sentiment d'unité et de cohérence occupe une place prépondérante dans le sentiment d'identité :

Ce sentiment d'unité repose sur quelque chose qui s'est constitué progressivement dans le psychisme, qui est la somme de toutes mes expériences affectives, relationnelles, intellectuelles... ma structure cognitive. (1986 : 51)

Ce sentiment garantit la cohérence de l'être, tout en inspirant ses choix et ses attitudes. Selon CODOL, le sentiment d'unité et de permanence représente l'une des composantes majeures de l'identité.

Au sens strict, l'identité d'un individu est ce qui fait que cet individu demeure identique à lui-même dans l'espace et le temps. (1984 : 450)

Lorsque le sentiment d'unité et de cohérence est ébranlé chez un sujet, il traverse une crise qui peut aboutir à la perte d'une ou plusieurs composantes de son identité. Il est alors nécessaire de recourir à un processus de reconstruction identitaire.

d) Le sentiment d'unité et de cohérence est étroitement lié au sentiment de continuité temporelle.

Ce sentiment est le fait que le sujet se perçoit le même dans le temps et se représente les étapes de sa vie comme un continuum. (1986 : 52)

Le sentiment de continuité temporelle permet à l'individu de ne percevoir aucune coupure dans son existence. Cette caractéristique est due au fait que l'on ne remarque pas les changements que le temps opère sur notre corps ou nos représentations du monde qui nous entoure. La mémoire et la structure cognitive jouent un rôle essentiel dans ce sentiment car elles effectuent une organisation continue des expériences vécues par les individus.

e) Le sentiment de différence est essentiel dans la construction de l'identité d'un individu. En effet, comme nous l'avons noté dans la partie consacrée à l'approche psychosociologique de l'identité, un individu se construit en partie en se singularisant.

Celui qui estime avoir une identité personnelle ne peut se penser comme totalement identique à autrui. Il est autre (altérité). La proximité, l'imitation... ne peuvent pas être totalement fusion, sinon il y a perte d'identité au profit de l'investissement d'une autre identité. (1986 : 54)

Le sentiment de différence correspond au besoin d'individualité énoncé par LIPIANSKY :

L'individuation est la perception de son identité comme unique, constante et autonome ; elle correspond à la forme la plus pleine du sentiment d'identité qu'a le sujet d'être reconnu dans sa singularité, sa différence et sa spécificité dans une correspondance entre la conscience de soi et ce que renvoie le regard d'autrui. (1992 : 154)

Dans la construction de l'identité individuelle, ce sentiment est fondamental. Il permet à l'individu de prendre conscience de son identité. Ce sentiment de différenciation correspond à l'identité négative d'ERIKSON : c'est en rejetant certaines caractéristiques de l'identité d'autrui que l'individu construit sa propre identité. Ainsi, l'identité positive et l'identité négative sont complémentaires et forment la base de l'identité individuelle.

f) Le sentiment de valeur, quant à lui, prend sa source dans les interactions, dans les rapports sociaux que l'individu établit avec les autres.

Avoir le sentiment d'être, c'est avoir de la valeur pour quelqu'un d'autre socialement signifiant et digne d'intérêt. Être quelqu'un pour quelqu'un d'autre tel se manifeste en définitive le désir d'identité. (1986 : 56-57)

Ce sentiment correspond au besoin d'existence que LIPIANSKY définit ainsi :

La forme la plus élémentaire d'existence est de se sentir « visible » pour les autres ; l'impression de n'accrocher aucun regard, de ne pas être remarqué, d'être « transparent » entraîne l'impression pénible de ne pas être pris en compte. (1992 : 144)

Ce besoin est un élément fondamental de l'identité, car il motive les comportements, les conduites, les actes de chacun. Il fait appel au système d'évaluation de l'individu à plusieurs niveaux : évaluation de l'environnement social, de l'objectif à atteindre, des conduites à adopter, etc. C'est également ce sentiment qui influence les différentes faces que prend un individu en fonction du contexte social dans lequel il se trouve. Tout individu agit de manière à ce que les autres lui renvoient une image positive de lui-même.

g) Du sentiment de valeur et d'appartenance découle le sentiment de confiance. En effet, c'est parce qu'il reçoit une image positive de lui-même et qu'il se sent intégré que l'individu se sent valorisé.

[...] reste dans le fond une capacité de confiance en autrui intimement liée à la capacité de participation et par là au sentiment d'appartenance. (MUCCHIELLI, 1986 : 61-62)

Comme nous pouvons le constater, l'ensemble des sentiments qui constituent le sentiment d'identité s'interpénètrent pour donner à l'individu toute sa singularité et toute sa substance identitaire. Tous ces sentiments peuvent être conjointement liés pour composer le sentiment d'existence et d'effort central qui, selon ERIKSON, représente le sentiment optimal de l'identité. MUCCHIELLI le définit comme l'objectif général que poursuit un individu.

Une orientation ou une intention générale sous-tend l'être dans ses efforts de vie. [...] Pouvoir réaliser ses motivations et mettre en œuvre les valeurs qui orientent sa vie donne à l'homme la sensation de bien-être. (1986 : 63)

Ce sentiment suppose non seulement que l'individu ait un objectif, des projets, mais qu'il dispose des moyens nécessaires pour les réaliser. Il s'agit de la finalité de l'individu.

3.1.3. Le rôle de la mémoire

La mémoire obéit à trois processus cognitifs : le codage, le stockage et la récupération des informations. Il existe trois sortes de mémoire à savoir la protomémoire, la mémoire de

haut niveau et la métamémoire. Dans le cadre de la construction identitaire, ce sont la mémoire de haut niveau et la métamémoire qui interviennent. En effet, la mémoire de haut niveau se compose de souvenirs autobiographiques et encyclopédiques, elle est constituée de la masse d'informations dont dispose l'individu. Cette mémoire a pour fonction de se souvenir et de reconnaître ce que l'appareil cognitif a stocké : objets, personnes, lieux, etc. Quant à la métamémoire, nous la présentons en nous appuyant sur la définition que propose CANDAU :

[C'est] d'une part la représentation que chaque individu se fait de sa propre mémoire, la connaissance qu'il en a et, d'autre part, ce qu'il en dit, dimensions qui renvoient au « mode d'affiliation d'un individu à son passé » et également [...] à la construction explicite de l'identité. (1998 : 14)

Avant de développer notre exposé concernant la mémoire, nous proposons de présenter la distinction que HALLBWACHS effectue entre la localisation et la reconnaissance des souvenirs qui sont le contenu de la mémoire :

Localiser, c'est avoir l'idée du moment où l'on a acquis un souvenir. Reconnaître, c'est avoir le sentiment qu'une personne qu'on voit ou qu'une image qui traverse l'esprit se sont présentées à nous auparavant, sans que nous puissions dire à quel moment. Quand cette idée s'ajoute à ce sentiment, le souvenir est à la fois reconnu et localisé. Ainsi, d'une part, il n'y a pas de souvenir localisé qui ne soit reconnu, mais beaucoup de souvenirs sont simplement reconnus et non localisés. D'autre part, seule la localisation met en jeu l'activité intellectuelle de l'esprit, puisque pour retrouver la place d'un souvenir dans le temps, il faut un effort de réflexion. La reconnaissance au contraire s'opèrerait automatiquement : le sentiment de familiarité [...] et le sentiment du déjà vu [...] ne sont pas des idées et ne supposent aucune réflexion. D'où il résulte qu'il entrerait bien une part de raisonnement dans la mémoire, mais dans la mesure seulement où nous localisons nos souvenirs. (1994 : 114)

Comme le montre cet extrait, lorsqu'un individu se remémore un souvenir, il n'effectue pas nécessairement un travail à partir de son système cognitif. Ainsi, tout comme le processus de construction identitaire, certains phénomènes mémoriels se produisent sans que l'individu ait conscience des mécanismes qui s'opèrent en lui.

Dans le processus identitaire, la mémoire joue un rôle déterminant. CANDAU considère que la mémoire constitue « *davantage une reconstruction continuellement*

actualisée du passé qu'une restitution fidèle de celui-ci. » (1998 : 1). Selon cet auteur, la faculté essentielle de la mémoire est d'effectuer un travail de construction de l'identité. Grâce aux souvenirs entreposés dans la mémoire, l'individu se réapproprie le passé, afin de produire et de façonner une identité qui lui est propre. Ainsi, mémoire et identité sont en perpétuelle interaction afin de constituer ce qui caractérise l'individu, ainsi que son advenir.

Les travaux de HALLBWACHS ont démontré l'importance de la mémoire dans le système cognitif. Comme CANDAU, cet auteur considère que la mémoire ne représente pas uniquement le siège des souvenirs, mais qu'elle participe à l'élaboration de l'identité d'un sujet.

De chaque époque de notre vie, nous gardons quelques souvenirs, sans cesse reproduits, et à travers lesquels se perpétue, comme par l'effet d'une filiation continue, le sentiment de notre identité. Mais précisément parce que ce sont des répétitions, parce qu'ils ont été engagés successivement dans des systèmes de notions très différents, aux diverses époques de notre vie, ils ont perdu leur forme et leur aspect d'autrefois [...] par la convergence des circonstances extérieures et des événements du récit, se recrée une impression originale qui doit être assez voisine de ce que nous ressentîmes alors. Mais, de toute façon, ce n'est qu'une reconstruction. Comment en serait-il autrement, puisque, pour nous replacer exactement dans notre ancien état d'âme, il nous faudrait évoquer en même temps, et sans exception, toutes les influences qui s'exerçaient alors sur nous, du dedans aussi bien que du dehors. (1994 : 89)

De plus, HALLBWACHS décrit le système mémoriel comme un ensemble de souvenirs interdépendants qui permettent à l'individu de reconstruire son passé.

Pour localiser un souvenir, il faut en définitive, le rattacher à un ensemble d'autres souvenirs dont on connaît la place dans le temps. [...] Ce qui rattache les uns aux autres des souvenirs récents, ce n'est pas qu'ils soient contigus dans le temps, c'est qu'ils font partie d'un ensemble de pensées communes à un groupe, au groupe des hommes avec lesquels nous sommes en rapport en ce moment, ou nous avons été en rapport le jour ou les jours précédents [...] [les souvenirs anciens] Nous devons les replacer dans un ensemble de souvenirs communs à d'autres groupes, groupes plus étroits et plus durables, tels que notre famille. (1994 : 143)

Ainsi, la mémoire ne représente pas seulement un système de stockage des souvenirs d'expériences passées, mais un cadre social à l'intérieur duquel se trouvent des éléments liés les uns aux autres. Ces éléments font partie de l'histoire personnelle de l'individu, mais également de son histoire collective. Comme l'identité, la mémoire participe donc au

processus de socialisation qui fonctionne en interaction avec les autres. Cependant, il n'est pas nécessaire que tous les membres d'un groupe partagent les mêmes souvenirs ou se rappellent des mêmes événements de la même manière. Il suffit que l'individu retrace les acteurs et les circonstances de l'événement en question pour que la mémoire puisse jouer son rôle de réactualisateur.

L'identité et la mémoire sont intrinsèquement liées et exercent une influence mutuelle : l'identité se fonde (en partie) sur les souvenirs, la mémoire modèle l'identité, comme l'indique CANDAU :

[...] la mémoire est l'identité en acte, mais elle peut *a contrario* menacer, troubler voire ruiner le sentiment d'identité, comme le montrent les travaux sur les souvenirs de traumatismes et de tragédies. Le jeu de la mémoire qui vient fonder l'identité est nécessairement fait de souvenirs et d'oublis [...] Si la mémoire est « générative » de l'identité, dans le sens où elle participe à sa construction, celle-ci, en retour, façonne des prédispositions qui vont conduire l'individu à « incorporer » certains aspects particuliers du passé, à faire des choix mémoriels. (1998 : 8-9)

Il est donc essentiel que la mémoire constitue un outil pour la continuité du sentiment identitaire, mais elle doit également parfois être sélective, en identifiant les souvenirs bénéfiques pour l'individu et ceux qui devront être effacés.

Comme l'identité, la mémoire peut être individuelle ou collective. Dans les sous-parties qui suivent, nous allons étudier ces deux aspects de la mémoire, en nous appuyant sur les travaux de HALLBWACHS

3.1.3.1. Mémoire individuelle

Même si elles sont intriquées dans le système mémoriel de l'individu, la mémoire individuelle et la mémoire collective présentent des caractéristiques distinctes. La mémoire individuelle prend en compte les souvenirs à partir de son point de vue, de sa propre perception, tandis que, dans la mémoire collective, ils sont répartis à l'intérieur d'un groupe social, chaque souvenir correspondant à une image, un tableau du souvenir collectif.

« Par une partie de ma personnalité, je suis engagé dans le groupe, en sorte que rien de ce qui s'y produit, tant que j'en fais partie, [...] ne m'est complètement étranger. Mais si je voulais reconstituer en son intégrité le souvenir d'un tel événement, il faudrait que je rapproche toutes les reproductions déformées et partielles dont il est l'objet parmi tous les membres du groupe. Au contraire, mes souvenirs personnels sont tout entiers à moi, tout entiers en moi. » (HALLBWACHS, 1949 : 47)

En chaque individu cohabitent donc deux instances mémorielles, une personnelle et une groupale, sans qu'elles soient nécessairement organisées de manière hiérarchique. Au contraire, elles fonctionnent en complémentarité.

La mémoire conserve et cristallise des événements passés. La plupart du temps, les expériences que vit un individu sont partagées avec d'autres ; elles sont donc collectives. Présentés ainsi, les souvenirs semblent concerner exclusivement l'aspect social de l'individu. Or, la mémoire individuelle représente un processus de remémoration individuelle, personnelle, en fonction de ce que le sujet a perçu des événements et de ce qu'il en a gardé. HALLBWACHS a analysé la notion de souvenir individuel. Pour cela, il évoque l'état d'esprit de l'individu qui, selon lui, influence le mécanisme mémoriel :

Toute la question est de savoir si un tel souvenir peut exister, s'il est concevable. Le fait qu'il s'est produit, même une seule fois, suffirait à démontrer que rien ne s'oppose à ce qu'il intervienne dans tous les cas. Il y aurait alors, à la base de tout souvenir, le rappel d'un état de conscience purement individuel que – pour le distinguer des perceptions où entrent tant d'éléments de la pensée sociale – nous admettrons qu'on appelle *intuition sensible*. (1944 : 26)

Il existe donc une mémoire individuelle intérieure, personnelle. Lors de l'évocation d'un événement partagé par plusieurs personnes, cette mémoire permet de fournir des éléments divers et complémentaires, afin de pouvoir reconstituer le souvenir avec le plus de précision possible. La mémoire individuelle participe à la reconstruction identitaire dans la mesure où l'individu fait appel à ses propres perceptions pour reconstruire ses souvenirs. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la mémoire modèle l'identité, et c'est à partir des perceptions et des représentations de l'expérience vécue que l'individu perçoit sa propre identité.

3.1.3.2. Mémoire collective

Au niveau collectif, l'identité est garantie par un noyau mémoriel commun à la majorité du groupe, comme l'indique HALLBWACHS :

En fait, dans son acception courante, l'expression « mémoire collective » est une *représentation*, elle est une forme de métamémoire, c'est-à-dire un énoncé que des membres d'un groupe vont produire à propos d'une mémoire supposée commune à tous les membres de ce groupe. (1994 : 15-16)

La fonction essentielle de la mémoire collective est de permettre à plusieurs individus ayant vécu une expérience commune de reconstruire l'événement avec l'adhésion du plus grand nombre de ceux qui ont vécu l'événement. Pour cela, l'ensemble des mémoires individuelles sont mises à contribution, puis s'opèrent une sélection et une organisation des souvenirs afin de produire un contenu partagé par tous. Selon HALLBWACHS, il existe une mémoire intérieure (autobiographique) et une mémoire extérieure (historique). Les deux mémoires seraient complémentaires, dans la mesure où la mémoire intérieure s'inscrit dans la mémoire extérieure, sociale, plus élargie que la première. Cependant, les souvenirs de la mémoire interne doivent préexister à ceux de la mémoire externe.

Les souvenirs collectifs viendraient s'appliquer sur les souvenirs individuels et nous donneraient ainsi sur eux une prise plus commode et plus sûre ; mais il faudra bien alors que les souvenirs individuels soient d'abord là. Sinon notre mémoire fonctionnerait à vide. (1994 : 55-56)

De plus, pour cet auteur, lorsque les différentes pensées individuelles se regroupent, il se forme une nouvelle entité, collective, au sein de laquelle se fondent les mémoires individuelles.

On admettra alors qu'il se crée une sorte de milieu artificiel, extérieur à toutes ces pensées personnelles, mais qui les enveloppe, un temps et un espace collectifs, et une histoire collective. C'est dans de tels cadres que les pensées des individus se rejoindraient, ce qui suppose que chacun de nous cesserait momentanément d'être lui-même. (1994 : 55)

Dans son ouvrage, HALLBWACHS souligne la prépondérance de l'interactivité entre les différents mémorants dans le processus de reconstruction mémorielle.

Pour que notre mémoire s'aide de celle des autres, il ne suffit pas que ceux-ci nous apportent leurs témoignages : il faut encore qu'elle n'ait pas cessé de s'accorder avec leurs mémoires et qu'il y ait assez de points de contact entre l'une et les autres pour que le souvenir qu'ils nous rappellent puisse être reconstruit sur un fondement commun. Il ne suffit pas de reconstituer pièce à pièce l'image d'un événement passé pour obtenir un souvenir. Il faut que cette reconstruction s'opère à partir de données ou de notions communes qui se trouvent dans notre esprit aussi bien que dans ceux des autres parce qu'elle passe sans cesse de ceux-ci à celui-là et réciproquement [...]. Ainsi seulement, on peut comprendre qu'un souvenir puisse être à la fois reconnu et reconstruit. (1994 : 22-23)

Pour un même événement, chaque participant ne conserve pas un souvenir strictement identique à celui des autres, étant donné que chacun l'expérimente de manière individuelle. Ainsi, les souvenirs individuels constituent autant de parties du souvenir collectif, en fonction des relations entre les membres du groupe et du rôle joué par l'individu dans l'événement concerné.

Il existe une différence fondamentale entre l'évocation des souvenirs, les souvenirs eux-mêmes et les événements produits. En effet, l'idée qu'un individu se fait de son passé évolue au cours de son existence, en fonction des nouvelles acquisitions qui jalonnent les différentes étapes de sa vie.

Le souvenir est dans une très large mesure une reconstruction du passé à l'aide de données empruntées au présent, et préparée d'ailleurs par d'autres reconstructions faites à des époques antérieures et d'où l'image d'autrefois est sortie déjà bien altérée. (1994 : 67)

L'auteur remarque également que les individus évoluent, les personnalités se transforment, et les souvenirs également :

Mais, si nombreux que soient les souvenirs qui défilent dans notre esprit, quand nous en cherchons un qui se dissimule, nous savons bien qu'ils le sont beaucoup moins que ceux qui nous demeuraient présents autrefois, alors qu'ils faisaient partie de notre passé immédiat. Dira-t-on qu'il s'agit en réalité des souvenirs qui nous paraissent en ce moment les plus importants ? C'est donc qu'on les envisage du point de vue du présent. Mais alors ce n'est plus le passé tout entier qui exerce sur nous une pression en vue de pénétrer dans notre conscience. Ce n'est plus la série chronologique des états passés qui reproduirait exactement les événements anciens,

mais ce sont ceux-là seuls d'entre eux qui correspondent à nos préoccupations actuelles, qui peuvent réparaître. La raison de leur réapparition n'est pas en eux, mais dans leur rapport à nos idées et perceptions d'aujourd'hui : ce n'est donc pas d'eux que nous partons, mais de ces rapports. (1994 : 142)

Ainsi, nous pouvons constater que les souvenirs ne sont pas figés dans la mémoire et que le temps opère une modification dans nos perceptions des événements produits dans le passé. Plus les faits sont éloignés du présent, plus les modifications qu'ont subi les souvenirs sont importantes. De plus, il est possible que certaines représentations que nous considérons comme des souvenirs ne soient en fait qu'un produit de notre imagination.

Image flottante, incomplète, sans doute et surtout image reconstruite : mais combien de souvenirs que nous croyons avoir fidèlement conservés, et dont l'identité ne nous paraît pas douteuse, sont eux aussi forgés presque entièrement sur de fausses reconnaissances, d'après des récits et des témoignages. Un cadre ne peut produire tout seul un souvenir précis et pittoresque. Mais ici, le cadre est étoffé de réflexions personnelles, de souvenirs familiaux, et le souvenir est une image engagée dans d'autres images, une image générique reportée dans le passé. (1994 : 70)

Pour HALLBWACHS, les souvenirs lient les individus entre eux, et rattachent chaque sujet au groupe auquel il appartient au moment des faits. Ce rattachement peut parfois conduire à une confusion dans les pensées d'un individu. En effet, comme l'explique l'auteur, *il arrive bien souvent que nous nous attribuions à nous-mêmes, comme s'ils n'avaient leur source nulle part qu'en nous, des idées et des réflexions, ou des sentiments et des passions qui nous ont été inspirés par notre groupe.* (2006 : 38). Nous retrouvons l'approche psychosociologique de la construction identitaire, dans la mesure où le groupe social exerce une influence considérable sur l'individu, que ce soit au niveau des perceptions des souvenirs, des référents, etc. Les souvenirs de chacun sont donc influencés par l'environnement social dans lequel il se trouve.

De même qu'il existe une identité collective, au moyen de laquelle se forge l'identité personnelle, la mémoire individuelle est façonnée par la mémoire d'événements partagés par d'autres individus.

Une scène de notre passé peut nous paraître telle qu'il n'y aura jamais rien à en retrancher ni à y ajouter, et qu'il n'y aura jamais rien de plus ni de moins à y comprendre. Mais que nous rencontrions quelqu'un qui y ait été mêlé, ou qui ait

assisté, qu'il évoque et la raconte : après l'avoir entendu, nous ne serons plus aussi assurés qu'auparavant que nous ne pouvions nous tromper sur l'ordre des détails, l'importance relative des parties et le sens général de l'événement, car il est bien impossible que deux personnes qui ont vu un même fait, lorsqu'elles en rendent compte quelques temps après, le reproduisent sous des traits identiques. (1994 : 72-73)

HALLBWACHS établit un lien interdépendant entre mémoire individuelle et mémoire collective. Selon lui, les souvenirs se logent dans une partie individuelle du sujet, et ceux qui sont partagés avec d'autres individus constituent, comme nous l'avons noté précédemment, un aspect du souvenir collectif. Cependant, le sujet peut recourir à la mémoire collective pour combler certaines zones d'ombre présentes dans sa mémoire individuelle afin de reconstituer un souvenir partiel. Lors d'une évocation commune d'un événement vécu par différents individus, certaines lacunes peuvent être mises en lumière et comblées simultanément. Les brides de souvenirs individuels se combinent alors dans une remémoration collective pour aboutir à une reconstruction quasi complète de l'événement évoqué.

Sans doute nous reconstruisons, mais cette reconstruction s'opère suivant les lignes déjà marquées et dessinées par nos autres souvenirs ou par les souvenirs des autres. Les images nouvelles s'amorcent sur ce qui, dans ces autres souvenirs, demeurerait sans elles indéfinies et inexplicables, mais qui n'en a pas moins une réalité. (1994 : 75)

Néanmoins, ce phénomène ne correspond pas à une substitution du souvenir collectif au souvenir individuel, mais un élément extérieur à l'individu qui s'intègre à sa propre mémoire. HALLBWACHS considère que ces deux mémoires sont distinctes et ne se confondent pas.

La mémoire collective d'autre part enveloppe les mémoires individuelles, mais ne se confond pas avec elles. Elle évolue selon ses lois et, si certains souvenirs individuels pénètrent aussi quelquefois en elles, ils changent de figure dès qu'ils sont replacés dans un ensemble qui n'est plus une conscience personnelle. (1994 : 45)

Les deux mémoires sont donc indépendantes, mais fonctionnent ensemble afin que chacune contribue à l'élaboration de l'autre.

Dans sa théorie du Je constitutif du Moi, MEAD établit un ordre chronologique pour relier les deux instances présentes dans le cadre mémoriel :

Le « je » de ce moment-ci est présent dans le « moi » du moment suivant [...] Je deviens un « moi » aussitôt que je me rappelle de ce que j'ai dit [...]. Je deviens conscient de moi-même dans l'action, mais c'est en mémoire que le « je » est constamment présent dans mon expérience. Je peux revenir directement quelques instants en arrière, mais pour le reste du passé, je dépends des images de la mémoire. Ainsi, le « je » de la mémoire est comme le porte-parole du soi d'il y a une seconde, une minute ou un jour. En tant que donné, il est un « moi », mais un « moi » qui était un « je » au moment précédent [...]. Le « je » est, en un certain sens, ce à quoi nous nous identifions. La saisie du « je » est le problème de la plus grande partie de notre expérience consciente : « je » ne suis pas directement donné dans l'expérience. (2006 : 239)

Le processus de la mémoire suppose donc une prise de conscience du sujet qui passe perpétuellement du « je » au « moi », au fur et à mesure que les expériences se produisent.

3.2. Les différentes identités

Dans notre présentation du cadre théorique de l'identité, nous avons exposé l'ensemble des caractéristiques de la construction identitaire. Nous avons pu remarquer que l'identité se construit en interaction dans les relations avec les autres et en fonction de l'environnement social. Dans le chapitre que nous abordons, nous présentons les deux identités constitutives de chaque individu : l'identité individuelle et l'identité collective.

Lorsque nous avons donné une définition de l'identité selon l'approche psychosociologique (3.1.2.), nous avons noté que l'individu se construit essentiellement dans son rapport à autrui. Etant donné que nous avons décidé de nous appuyer sur les travaux de différents auteurs pour notre exposé, nous avons jugé nécessaire de spécifier quelques précisions terminologiques. Ainsi, l'identité individuelle correspond à l'identité personnelle ou l'identité pour soi ; l'identité collective, quant à elle, peut être reconnue sous les appellations d'identité groupale, identité sociale ou identité pour autrui.

Pour expliquer la distinction entre identité pour soi et identité pour autrui, nous présentons la définition proposée par DUBAR :

Chacun est identifié par autrui, mais peut refuser cette identification et se définir autrement. Dans les deux cas, l'identification utilise des catégories sociales

disponibles et plus ou moins légitimes à des niveaux différents. [...] On appellera actes d'attribution ceux qui visent à définir « quel type d'homme (ou de femme) vous êtes », c'est-à-dire l'identité pour autrui, actes d'appartenance ceux qui expriment « quel type d'homme (ou de femme) vous voulez être », c'est-à-dire l'identité pour soi. (2001 : 109-110)

Ainsi, nous pouvons remarquer qu'il existe une frontière entre les perceptions et les représentations de chaque acteur de la socialisation : les autres, qui perçoivent une partie de l'identité de l'individu, et celui-ci, qui se représente les perceptions d'autrui.

3.2.1. L'identité individuelle

L'identité contient une face interne et une face externe. La face interne constitue ce qui caractérise l'individu et correspond à ce qu'il est au plus profond de lui-même. La face externe est composée de l'ensemble des identifications à autrui, aux modèles sociaux, etc. Cependant, la plupart du temps, les processus identitaires sont inconscients.

Au point de vue administratif, chaque personne est unique, il n'existe pas deux individus ayant la même identité. Celle-ci est en partie constituée de notre lieu de naissance, de notre sexe, de notre âge de notre profession, etc. Cependant, les expériences contribuent à forger et à modeler les identités personnelles. Une fois établie, cette identité comporte un certain nombre de caractéristiques propres à l'individu, comme par exemple son système de valeurs, ses opinions, ses *a priori*, etc. CODOL établit un lien entre l'identité personnelle et l'image de soi :

L'image de soi d'un individu n'est ainsi qu'un ensemble structuré d'éléments d'information signifiant, reçus ou construits par l'individu à propos de lui-même. C'est en définitive une organisation de traits, de qualités, de caractéristiques que l'individu s'attribue à lui-même [...]. L'attribution de traits à soi-même suppose leur identification. Celle-ci s'effectuera [...] par catégorisation et comparaison. (1984 : 445-446)

Ainsi, c'est à partir des autres que l'individu construit sa propre identité, par un processus d'identification et de différenciation. C'est en fonction de ce qui lui ressemble chez l'autre et de ce qu'il rejette de l'identité d'autrui que va s'élaborer son propre schéma identitaire.

Le sentiment du soi exprime ainsi forcément d'abord la reconnaissance qu'un individu a, au plan cognitif, qu'il est différent de tout autre objet, et notamment qu'il

est différent de ces objets particuliers que constituent les autres personnes. (1984 : 448)

C'est à partir de l'image que les autres renvoient de l'individu, ainsi que des perceptions qu'il en a, que celui-ci fonde son identité. L'environnement social étant en constante mutation, l'image de soi évolue elle aussi, en fonction des événements, des groupes d'appartenance, des statuts que l'on occupe, ce qui, pour CODOL, représente un danger pour l'identité personnelle :

Mais l'identité personnelle n'est pas seulement en mouvance perpétuelle. Elle est aussi constamment menacée par l'entourage social, ou compromise par les conditions matérielles. (1984 : 464)

Le sentiment d'unité et de cohérence, constitutif du sentiment d'identité, peut donc être affecté par les circonstances, ce qui démontre une certaine vulnérabilité de l'identité pour soi.

Pour MUCCHIELLI, le noyau de l'identité individuelle correspond à un système cognitif au sein duquel sont organisées les informations internes et externes qui forment les perceptions du monde propres à l'individu.

[...] le système culturel, la mentalité et le système cognitif individuel s'emboîtent les uns dans les autres. Le système culturel est commun à tous les membres d'une même société, il s'élargit ensuite pour les différents groupes en devenant leurs différentes mentalités, les mentalités se spécifient enfin dans les systèmes cognitifs individuels. (1986 : 30)

Comme nous pouvons le constater, même si des expériences sociales communes contribuent à la construction de l'identité personnelle, celle-ci demeure une instance particulière, indépendante des autres sous certains aspects.

Dans son ouvrage, MUCCHIELLI note que le sentiment d'appartenance est corollaire du sentiment d'autonomie. Ces deux sentiments sont dépendants l'un de l'autre et fonctionnent en complémentarité.

L'acte autonome de l'identité mature est débarrassé des motivations liées au lien de dépendance. (1986 : 61)

L'individu a donc le sentiment d'appartenir à un groupe social, mais grâce à son identité personnelle, il peut également avoir conscience de son autonomie, c'est-à-dire de la capacité à faire ses propres choix, à prendre des décisions et à agir sans être influencé par les autres.

Selon DUBAR, l'identité individuelle correspond à l'intériorisation de tous les éléments caractéristiques du groupe d'appartenance, ce qui produit la personnalité de base. Pour illustrer sa théorie, il se réfère à KARDINER qui définit cette personnalité comme une *configuration psychologique particulière propre aux membres d'une société donnée et qui se manifeste par un certain style de vie sur lequel les individus brodent leurs variantes singulières.* (in DUFRENNE, 1953 : 128) L'individu s'inscrit alors dans un processus de socialisation, grâce auquel il peut appartenir à un groupe social qui partage les mêmes modèles de comportement, la même culture, la même mentalité, etc., tout en conservant des attributs qui l'individualisent.

L'identité pour soi correspond, selon DUBAR, au processus biographique, c'est-à-dire tout ce qui est propre à l'individu et inaccessible aux autres. Cette identité, combinée à l'identité pour autrui, aboutit à l'identité construite d'un sujet.

[...] un individu, dès l'enfance, hérite d'une identité de sexe, mais aussi d'une identité ethnique et d'une identité de classe sociale qui sont celles de ses parents, de l'un d'entre eux ou de ceux qui ont la charge de l'élever. De fait, la première identité éprouvée et expérimentée personnellement par le petit enfant se construit toujours dans sa relation à sa mère ou à celle (celui ?) qui en tient lieu [...]. Cependant, c'est bien dans et par les catégorisations des autres [...] que l'enfant fait l'expérience de sa première identité sociale. Celle-ci n'est pas choisie mais conférée par les institutions et les proches non seulement sur la base des appartenances ethniques, politiques, religieuses, professionnelles et culturelles de ses parents mais aussi sur celles de ses performances scolaires. De cette dualité entre notre identité pour autrui conférée et notre identité pour soi construite, mais aussi entre notre identité sociale héritée et notre identité scolaire visée naît un champ du possible dans lequel se déploient dès l'enfance, à l'adolescence, puis tout au long de la vie, toutes nos stratégies identitaires. (2001 : 116)

L'identité se construit donc selon un processus complexe, qui fait appel à différentes instances, sans que l'individu en ait nécessairement conscience.

Dans le cadre de l'analyse de l'identité, il nous paraît indispensable de rappeler les notions de « je » et de « moi » présentées par MEAD. En effet, selon lui, « je » est une partie constitutive du « moi » social, dont il est le « conscient » :

« je » me parle à moi-même mais sans me voir moi-même comme « je ». Le « je » réagit au soi qui se forme en adoptant les attitudes d'autrui. En adoptant ces attitudes, j'ai introduit le « moi » et j'y réagis en tant que « je ». (2006 : 239)

Le « je » correspond à l'instance personnelle de l'individu qui répond aux comportements (verbaux et non verbaux) d'autrui. Le « moi », quant à lui, occupe une fonction sociale car il correspond à l'ensemble des attitudes des autres selon un « ensemble organisé » :

Dans la mesure où l'individu provoque en lui-même les attitudes des autres, il se produit un groupe organisé de réponses. La capacité de l'individu d'endosser les attitudes des autres [...] lui permet d'accéder à une conscience de soi. L'acte d'assumer la totalité de ces configurations organisées d'attitudes lui confère son « moi » [...]. Le « je » est l'action de l'individu à l'encontre de la situation sociale liée à sa propre conduite. (2006 : 240)

Un peu plus loin, MEAD rappelle que le « je », instance personnelle, ne peut se soustraire à l'environnement social :

La réponse du « je » comporte une adaptation. Cette adaptation ne touche pas seulement le soi, mais concerne aussi l'environnement social qui aide le soi à s'organiser. Autrement dit, la réponse du « je » implique une vision de l'évolution selon laquelle l'individu affecte son propre environnement qui l'affecte en retour. (2006 : 272)

Il s'agit donc d'une relation entre le soi et l'environnement social qui s'influencent mutuellement. De ce fait, l'identité individuelle est en constante évolution, transformation, mutation. Selon TAP, les deux identités (sociale et individuelle), forment un ensemble au sein de la personnalité de l'individu :

Mon identité, c'est ce qui me rend semblable à moi-même et différent des autres, c'est ce par quoi je me sens exister en tant que personne et en tant que personnage social (rôles, fonctions et relations), c'est ce par quoi je me définis et me connais, me sens accepté et reconnu ou rejeté et méconnu par autrui, par mes groupes ou ma culture d'appartenance. (2006 : 69)

Pour MEAD, il existe une interdépendance entre les différents soi qui constituent le « modèle relationnelle de conduite sociale organisée » :

Chaque soi, dans une société ou une communauté donnée, réfléchit dans sa structure la totalité du modèle relationnel de conduite sociale organisée que cette communauté présente ou réalise [...]. Mais chaque soi réfléchit dans sa structure un aspect ou une perspective de ce modèle qui diffère de tous les autres [...]. En d'autres termes, chaque soi est relié à ce processus général d'une manière qui lui est propre et est au foyer de son propre réseau de relations. En conséquence, la structure du soi est constituée d'une manière spécifique par ce modèle, tout comme le sont les structures de tous les autres soi. (2006 : 262)

L'individu est donc en perpétuelle relation avec la société ou son groupe d'appartenance, et tout changement produit une adaptation à l'environnement social.

3.2.2. L'identité collective

Avant d'étudier en détail la notion d'identité collective, nous présentons la définition de l'identité sociale proposée par LIPIANSKY :

L'identité sociale, selon la définition la plus courante, est relative à l'appartenance de l'individu à des catégories biopsychologiques (le sexe, l'âge), à des groupes socioculturels (ethniques, régionaux, nationaux, professionnels...) ou à l'assomption de rôles et de statuts sociaux (familiaux, professionnels, institutionnels...) ou encore d'affiliation idéologique (confessionnelles, politiques, philosophiques...). (1992 : 114)

Comme nous l'avons remarqué dans notre chapitre consacré à l'identité individuelle, le groupe, la communauté ou la société exercent une influence sur la construction identitaire de l'individu. Réciproquement, la somme des identités individuelles constitue une identité groupale, comme l'indique MEAD lorsqu'il explique le processus de socialisation :

Le soi se développe à partir d'un processus social qui implique d'abord l'interaction des individus dans le groupe, ainsi que la préexistence de ce groupe. Il implique aussi certaines activités coopératives où sont engagés les différents membres du groupe. Il implique enfin que puisse se développer une organisation plus complexe que celle qui a donné naissance au soi, et que les soi puissent être les organes, tout au moins les parties essentielles de cette organisation très complexe dans laquelle ils émergent et existent. Aussi y a-t-il un processus social à partir duquel se

développent les soi et dans lequel ils se différencient, évoluent et s'organisent toujours davantage. (2006 : 230)

L'identité collective est marquée par l'ensemble des appartenances de chaque individu à un groupe. Ainsi, elle correspond à une organisation des différentes attitudes et pensées des sujets qui la composent.

Selon MEAD, la construction de l'identité collective est inhérente à celle de l'identité individuelle dans la mesure où la prise de conscience de soi se produit en même temps que la prise de conscience d'autrui.

L'individu humain devient conscient d'autrui sur le même mode socio-physiologique qu'il devient conscient de soi et sa conscience à la fois de soi et d'autrui est aussi importante pour son propre développement que pour celui de la société organisée ou du groupe social auxquels il appartient. Le principe fondamental dans l'organisation sociale est celui de la communication qui implique une participation en autrui. Cela requiert qu'autrui apparaisse en soi et que soi s'identifie à autrui, cela requiert que le soi accède à la conscience de soi par le détour d'autrui. (2006 : 304)

L'une des fonctions essentielles de l'identité collective est de produire l'unité et la cohésion du groupe d'appartenance. Les membres du groupe recherchent les activités et les comportements qui préserveront cette unité.

Le sentiment d'identité s'inscrit dans une tension et une homologie entre l'individu et le groupe, entre les besoins internes et les influences sociales, entre la singularité et la pluralité. Il comporte d'abord la perception de soi comme individualité singulière pareille à elle-même à travers l'écoulement du temps et la diversité des situations [...]. Et pourtant l'individu est aussi multiple : constamment j'ai à m'adapter à des conditions et des interlocuteurs changeants ; dans chaque cas, je vais actualiser et percevoir en moi-même une identité circonstancielle qui est appelée par l'interaction où je suis engagé. (LIPIANSKY, 1992 : 113)

L'identité collective correspond à un ajustement continu entre l'individu et le groupe. Chaque groupe d'appartenance, qu'il s'agisse de groupes primaires (comme les associations par exemple), de groupes secondaires (comme les communautés) ou de groupes étendus (les sociétés), dispose de ses propres modèles idéologiques, comportementaux, de ses propres systèmes de représentations. Ces modèles sont intériorisés puis intégrés par l'individu

exerçant ainsi sur lui une influence et un certain contrôle, dans la mesure où ces modèles constituent des référents auxquels l'individu s'identifie. Ainsi, l'identité sociale se compose de l'identité pour soi et de l'identité pour autrui. C'est grâce à l'identité pour soi que l'identité pour autrui s'actualise, en fonction de l'environnement social. L'identité sociale ne correspond pas exclusivement à une appartenance à un groupe, elle implique une intégration des modèles et une adaptation continue.

Selon DUBAR, les institutions dans lesquelles évoluent les individus produisent un conditionnement qui aboutit à un type de personnalité façonné par ces institutions. De plus, la formation des personnalités est possible grâce à l'intégration de la culture de la société ou de la communauté d'appartenance. Dans son ouvrage, il présente la théorie de socialisation nommée LIGA : tout acte individuel se produit dans l'interaction tout en poursuivant des buts personnels. L'élaboration théorique du système LIGA, qui est le résultat de la collaboration entre PARSONS et BALES, se fonde sur quatre impératifs fonctionnels :

- la fonction de stabilité normative (parfois désignée par la lettre L comme *latence*) signifie que le système social doit assurer le maintien et la stabilité des valeurs et des normes et faire en sorte que celles-ci soient connues des acteurs et intériorisées par eux ;
- la fonction d'intégration (I comme *integration*) signifie que le système social doit assurer la coordination nécessaire entre les acteurs, membres du système ;
- la fonction de « poursuite des buts » (G comme *goal-attainment*) signifie que le système social doit permettre la définition et la mise en œuvre des objectifs de l'action ;
- la fonction d'adaptation (A comme *adaptation*) doit assurer l'adéquation des moyens aux buts poursuivis et donc l'adaptation efficace au milieu environnant. (2001 : 53-54)

Selon ce même auteur, l'identité pour soi et l'identité pour autrui sont intimement liées :

[...] l'identité n'est autre que le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions. (2001 : 109)

Le social se manifeste par des comportements et des pensées individuels. C'est à partir de la somme des identités subjectives que se construit l'identité sociale, culturelle, collective. Par conséquent, c'est un rapport d'influence et de modélisation réciproques qui s'instaure entre ces deux identités.

Selon MEAD, à la base de toute communication se trouve le geste, qui correspond à l'adaptation d'un individu aux réactions de l'autre.

[...] le fait premier est l'acte social qui implique l'interaction de différents organismes, c'est-à-dire l'adaptation réciproque de leurs conduites dans l'élaboration du processus social. (2006 : 39)

Selon cet auteur, la socialisation n'est autre qu'un processus de communication dans lequel le soi prend conscience de son appartenance à un groupe auquel il apporte sa contribution. DUBAR résume l'approche de MEAD en mettant en valeur l'appartenance au groupe :

[...] si la société [...] ne peut se construire sans fidélité à l'esprit de la communauté [...] dans laquelle elle s'enracine, elle ne peut le faire que par l'action coordonnée d'individus socialisés [...] qui construisent et inventent de nouvelles relations, productrices de social. En se socialisant, les individus créent de la société autant qu'ils reproduisent de la communauté. (2001 : 98)

Dans le processus de construction identitaire, deux phénomènes complémentaires se produisent : d'une part, l'individu s'identifie aux autres et intériorise les caractéristiques qui lui correspondent le mieux selon lui ; d'autre part, ce sont les institutions qui attribuent à l'individu son identité. Il s'agit alors de la construction de l'identité sociale, comme l'indique MUCCHIELLI :

C'est l'ensemble des critères qui permettent une définition sociale de l'individu ou du groupe, c'est-à-dire qui permettent de le situer dans sa société. Par définition donc, l'identité sociale est plutôt une identité attribuée. C'est l'identité consensuelle donnée par une grande partie des autres individus et groupes de la société. (1986 : 75)

L'élaboration de l'identité n'implique pas une attitude passive de l'individu. En effet, celui-ci accepte que des éléments extérieurs comme les représentations inhérentes au groupe, à la communauté ou à la société déterminent en partie ce qui le définit. Il intègre l'image que les autres lui renvoient et se reconnaît dans les définitions qu'ils lui attribuent. Selon

LIPIANSKY, cette image est une partie constitutive de l'identité, mais elle représente également un danger pour l'individu :

L'image renvoyée par autrui a une fonction ambivalente : elle peut aider à la découverte de soi et confirmer le sujet dans son identité, mais elle peut aussi l'aliéner, à travers son désir de correspondre à l'image que l'autre attend de lui (désir motivé par le besoin de séduction ou d'approbation, et par la peur du jugement et du rejet). (1992 : 192)

A la base de l'interaction sociale, et pour que puisse se créer une communication à l'intérieur d'un groupe, se trouve la valeur que chacun attribue à l'autre, ainsi qu'un ensemble de caractéristiques communes, de manière à ce que les individus qui composent le groupe se reconnaissent et conservent une certaine unité.

La conformité avec le groupe constitue ainsi une sorte d'enveloppe protectrice donnant un sentiment d'appartenance et par là même une certaine identité. Mais en même temps elle peut être insatisfaisante pour le sujet qui a l'impression de gommer son individualité. [...] Si l'on tend à rejeter d'abord la différence de l'autre, la sienne propre peut être aussi source de malaise : car elle est toujours la perception d'un écart entre soi et autrui. Le sujet peut être alors amené à gommer ce qui le distingue pour se rapprocher d'autrui. (LIPIANSKY, 1992 : 221 ; 227)

L'identité groupale est donc complémentaire de l'identité individuelle, car elle lui permet de se construire et de se développer.

Parmi les composantes essentielles de cette identité se trouve la mentalité, partagée par tous les membres du groupe.

Une mentalité, c'est un ensemble d'acquis communs aux membres d'un groupe. Ces acquis [...] servent de références permanentes et inconscientes pour la perception des choses, pour les évaluations faites et interviennent dans l'orientation des conduites. (MUCCHIELLI, 1986 : 22-23)

Ainsi, la mentalité contient le système de représentations et de référence propre au groupe, ce qui engendre une certaine influence sur les attitudes des individus.

Dans son ouvrage sur les représentations mentales, MANNONI considère les préjugés et les stéréotypes comme la manifestation d'une mentalité collective, les produits de la pensée collective :

Le préjugé [...] se présente ainsi comme une élaboration mentale simple et unifiée valant pour tous les membres du groupe. Chacun, dans la société de référence, sait à quoi s'en tenir lorsqu'il est confronté à cet énoncé et il n'a pas besoin de chercher de justification ni d'explication pour l'admettre. L'adhésion se fait d'une manière automatique dans l'inconscient où se déploie cette « image ». (2001 : 24)

Tout comme les préjugés, les stéréotypes correspondent à un phénomène mental et ont la particularité de se présenter à l'individu comme une évidence. Ils peuvent être assimilés aux idées reçues.

Ils sont, eux aussi, des facilitateurs de la communication par leur côté conventionnel et schématique. Ils économisent [...] un exposé long, discursif ou démonstratif : ils se présentent comme des raccourcis de la pensée qui vont directement à la conclusion admise « une fois pour toutes », chaque interlocuteur sachant à quoi s'en tenir sur ces clichés. [...] Préjugés et stéréotypes sont ainsi des éléments constitutifs de la pensée commune qui participent puissamment au système de représentations avec lequel ils entretiennent des rapports certains non seulement de coexistence mais également de consubstantialité. (2001 : 26)

Les membres d'un groupe, d'une communauté ou d'une société partagent, dans l'ensemble, les mêmes stéréotypes, ce qui produit une certaine unicité, dans la mesure où ces conceptions mentales ne nécessitent aucune explication ni aucune légitimation.

Selon la théorie de MEAD, les interactions sociales dans lesquelles se trouve un individu dépendent essentiellement des interactants en présence.

C'est l'expérience sociale qui détermine dans quelle mesure le soi participe à la communication. Une grande partie du soi n'a pas besoin de s'exprimer. Nous entretenons des types de relations variables suivant les différents individus. Nous sommes une chose pour un homme, une autre pour un autre. Certaines parties de soi n'existent que dans la relation de soi à soi. [...] Nous sommes faits d'une pluralité de soi qui correspondent à une pluralité de réponses sociales. C'est le processus social qui est responsable de l'émergence du soi : en dehors de ce type d'expériences, le soi n'existe pas. (2006 : 213)

Le soi s'organise et fonctionne à partir du groupe et de l'environnement social. C'est donc dans l'identité collective, qui se manifeste lorsque l'individu se trouve en interaction, que le soi peut exister, qu'il est unifié, comme l'explique MEAD :

[...] les divers soi élémentaires qui constituent un soi complet ou s'harmonisent en lui sont les divers aspects de la structure de ce soi qui, à son tour, correspond aux divers aspects de la structure de tout le processus social. La structure du soi complet est ainsi le reflet de ce processus. L'organisation et l'unification d'un groupe social sont identiques à l'organisation et à l'unification de n'importe lequel des soi, produits dans le processus social où ce groupe est engagé et qu'il réalise. (2006 : 214)

Comme nous pouvons le constater, l'identité individuelle et l'identité sociale sont complémentaires, voire indissociables, car le soi ne s'exprime pleinement que lorsqu'il communique avec les autres soi. Un phénomène réciproque se produit lorsqu'un individu se trouve en présence d'autres individus : chacun exerce une influence sur l'autre, mais ces diverses influences ont lieu dans un cadre collectif, au sein duquel les membres partagent les mêmes représentations et les mêmes comportements. Ainsi, chaque individu agit en réponse aux signaux envoyés par les autres. Comme nous l'avons noté, MEAD nomme ce phénomène les « attitudes sociales organisées » qui, selon lui, constituent la « base de l'organisation du soi ». C'est à partir de ces attitudes que sont formées les institutions dans lesquelles évoluent les individus. L'auteur insiste sur l'importance des attitudes sociales organisées qui sont les conditions *sine qua non* de la construction du soi :

[...] sans institutions sociales de quelque sorte, sans les attitudes et les activités sociales organisées qui les constituent, il ne pourrait absolument pas y avoir de personnalités individuelles, pleinement développées. En effet, les individus impliqués dans le processus général de la vie sociale dont les institutions sociales sont des manifestations organisées n'ont une personnalité achevée que dans la mesure où chacun d'eux saisit et reprend dans son expérience individuelle ces attitudes ou ces activités organisées qu'incarnent et représentent les institutions sociales. (2006 : 311-312)

Les institutions sont formées et se développent grâce aux individus qui les composent. Ces individus entretiennent entre eux des relations qui leur permettent de partager les mêmes intérêts et d'atteindre les mêmes objectifs, dont le principal est le maintien du bon fonctionnement de la société.

Les stratégies identitaires auxquelles recourt un individu ont pour but de défendre son existence et sa visibilité sociale, mais également de manifester son appartenance à un groupe, tout en cherchant à valoriser ses caractéristiques individuelles. Ainsi, l'identité collective prend en considération l'identité individuelle pour l'intégrer à la communauté, à la société d'appartenance, par des procédés d'identification et de rejet. C'est l'environnement social qui détermine l'identité pour autrui, dont l'individu intériorise les éléments fondamentaux.

4. Le jeu des pronoms

Dans toute interaction, les positions énonciatives doivent se mettre en place dès la première prise de parole, puis elles s'actualisent tout au long de l'échange. Bien plus que des formes linguistiques, les pronoms personnels déterminent, dans le discours, les différentes appartenances des locuteurs et leur permettent de s'inscrire dans leur propre discours et, comme nous le verrons, manifestent par les emplois des pronoms leur posture énonciative par rapport à leur histoire personnelle et, par conséquent, à leur identité.

4.1. Les instances de discours : théorie de l'énonciation selon BENVENISTE

Les travaux de BENVENISTE sur l'appareil formel de l'énonciation ont donné un éclairage nouveau sur la nature et la fonction des pronoms. Nous avons choisi de nous appuyer sur les positions théoriques de cet auteur pour fonder notre analyse.

Tout d'abord, BENVENISTE procède à une classification fondamentale des pronoms en deux catégories :

[...] les pronoms ne constituent pas une classe unitaire, mais des espèces différentes selon le mode de langage dont ils sont les signes. Les uns appartiennent à la syntaxe de la langue, les autres sont caractéristiques de ce que nous appellerons les « instances de discours », c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur. (1966 : 251)

L'auteur met en évidence le fait que tous les pronoms ne constituent pas une seule classe dans laquelle ils présenteraient des caractéristiques formelles et fonctionnelles identiques. Le processus d'énonciation représente le signe distinctif de ces formes linguistiques.

BENVENISTE dénonce la taxinomie traditionnelle des pronoms personnels qui inclut *je/tu/il* dans la même catégorie grammaticale. Selon lui, la notion de personne n'est applicable qu'à *je* et *tu* ; *il* en est dépourvu.

La troisième personne a été conformée aux deux premières pour des raisons de symétrie et parce que toute forme verbale indo-européenne tend à mettre en relief l'indice du sujet, le seul qu'elle puisse manifester. (1966 : 230)

L'auteur fonde donc sa théorie sur le processus de référenciation : chaque signe linguistique ayant une nature de nom renvoie à un signifié, c'est-à-dire un référent virtuel qui s'actualise dans l'énonciation. Or, *je* et *tu* n'ont pas de référence virtuelle, car ils sont directement et obligatoirement ancrés dans la situation d'énonciation, l'instance de discours.

Chaque instance d'emploi d'un nom se réfère à une notion constante et « objective », apte à rester virtuelle ou à s'actualiser dans un objet singulier, et qui demeure toujours identique dans la représentation qu'elle éveille. Mais les instances d'emploi de *je* ne constituent pas une classe de référence puisqu'il n'y a pas d'« objet » définissable comme *je* auquel puissent renvoyer identiquement ces instances. Chaque *je* a sa référence propre, et correspond chaque fois à un être unique, posé comme tel. (1966 : 252)

Par conséquent, l'organisation référentielle constitue un élément essentiel dans la distinction des signes linguistiques : seuls *je* et *tu* ont pour référence une réalité de discours. Dans cette instance de discours, *je* est celui qui énonce et *tu* est celui auquel *je* s'adresse.

Je ne peut être défini qu'en termes de « locution », non en termes d'objets, comme l'est un signe nominal. *Je* signifie « la personne qui énonce la présente instance de discours contenant *je* ». (1966 : 252)

Ainsi, ce n'est que dans l'instance de discours que *je* peut s'identifier, se référer et s'actualiser.

Dans un chapitre consacré à la subjectivité dans le langage, BENVENISTE définit *je* et *tu* comme les seules formes linguistiques indiquant la personne et c'est *je* qui détermine l'instance de discours. De ce fait, il crée la situation d'allocation et positionne *tu* comme allocuté dans une place symétrique à la sienne.

Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocation un *tu*. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la *personne*, car elle

implique en réciprocité que je deviens *tu* dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par *je* [...] Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme *sujet* en renvoyant à lui-même comme *je* dans son discours. De ce fait, *je* pose une autre personne, celle qui, tout extérieure qu'elle est à « moi », devient mon écho auquel je dis *tu* et qui me dit *tu*. Ainsi, *je* et *tu* sont définis par rapport à leur place dans la situation d'énonciation. (1966 : 260)

Lorsqu'un locuteur prend en charge le discours, il se présente donc comme sujet parlant, en intégrant *je* et *tu* dans l'instance de discours. Il crée l'interlocuteur *tu* et établit, par ce procédé, un rapport entre les deux interactants. En effet, comme le souligne MAINGUENEAU, dans *l'échange linguistique, tout tu est un je en puissance et tout je un tu en puissance, les rôles s'inversant indéfiniment dans le jeu du dialogue*. (1991 : 14) Dans ce jeu dialogique, *je* et *tu* sont réversibles, complémentaires et indissociables. Ils constituent le cadre énonciatif. Pour cet auteur, au-delà de leur fonction d'embrayeurs (en tant que signes linguistiques), ces deux pronoms sont des *opérateurs de conversion de la langue en discours*. (14)

Prononcer « je » et « tu » constitue un acte de parole individuel. De ce fait, ils s'inscrivent dans une instance unique, au sein de laquelle *je* se charge d'un référent unique à chaque fois. L'unicité constitue, par conséquent, la spécificité du couple *je/tu* comme e souligne BENVENISTE :

Je ne peut être identifié que par l'instance de discours qui le contient et par là seulement. Il ne vaut que dans l'instance où il est produit. Mais, parallèlement, c'est aussi en tant qu'instance de forme *je* qu'il doit être pris ; la forme *je* n'a d'existence linguistique que dans l'acte de parole qui la profère. Il y a donc dans ce procès, une double instance conjuguée : instance de *je* comme référent, et instance de discours contenant *je*, comme référé. (1966 : 252)

Pour un locuteur, prendre en charge la situation d'énonciation, c'est s'approprier le langage et déterminer ainsi les places de chaque interactant.

BENVENISTE oppose deux catégories formelles, à savoir la personne *je* et la personne *non-je*.

Il faut et il suffit qu'on se représente une *personne* autre que « je » pour qu'on lui affecte l'indice « tu ». Ainsi, toute *personne* qu'on se représente est de la forme « tu », tout particulièrement – mais non nécessairement – la personne interpellée. Le « tu » (« vous ») peut donc se définir « la personne non-je ». (1966 : 232)

En outre, il se fonde sur deux caractéristiques de *je* (ses capacités d'intériorité et de transcendance) pour démontrer que *je* est automatiquement intriqué dans l'énoncé et que c'est par lui que *tu* est transcendé.

Quand je sors de « moi » pour établir une relation vivante avec un être, je rencontre ou je pose nécessairement un « tu », qui est hors de moi, la seule « personne » imaginable. Ces qualités d'intériorité et de transcendance appartiennent en propre au « je » et s'inversent en « tu ». On pourra donc définir le « tu » comme la *personne non subjective*, en face de la *personne subjective* que « je » représente ; et ces deux « personnes » s'opposeront ensemble à la forme de non-personne (= « il »). (1966 : 232)

Par conséquent, c'est *je* qui occupe la place centrale de l'interaction et qui définit les rôles de chacun.

4.2. La personne et la non-personne

Même si les sujets parlants se rapportent à une référence actualisée dans l'instance de discours (*je* et *tu*), leurs énoncés contiennent des référents virtuels, ils s'expriment sur des objets extérieurs à eux. Pour BENVENISTE, il s'agit de l'univers de la non-personne par opposition à la personne représentée par le couple pronominal *je/tu*. Cette non-personne correspond à « il ». MAINGUENEAU propose une définition de ce signe linguistique :

[...] *il*, à la différence de *je-tu*, est un *pro-nom* au sens strict, c'est-à-dire un élément anaphorique qui remplace un GN dont il tire sa référence et qui a été introduit antérieurement dans le discours, tandis que *je* et *tu* ne sont pas des substituts pronominaux. (1991 : 15)

La non-personne représente les objets présents dans les discours de *je* et *tu*, ce dont ils parlent. Alors que *je* et *tu* trouvent leur référence dans le contexte situationnel, *il* se situe dans un contexte linguistique, étant donné qu'il est extérieur à la situation d'énonciation, mais présent dans le discours.

[...] la non-personne est le seul mode d'énonciation possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes, mais qui prédisent le procès de n'importe qui ou n'importe quoi, hormis l'instance même, ce n'importe qui ou n'importe quoi pouvant toujours être muni d'une référence objective. (BENVENISTE, 1966 : 255-256)

Dans la théorie benvenistienne *il* est exclu du champ de la personne car « *la référence de personne est une référence zéro hors de la relation je/tu* » (1966 : 256). L'auteur distingue les personnes (que constituent *je* et *tu*) et la troisième personne en énonçant la propriété :

1° de se combiner avec n'importe quelle référence d'objet ;

2° de n'être jamais réflexive de l'instance de discours ;

3° de comporter un nombre parfois assez grand de variantes pronominales ou démonstratives ;

4° de n'être pas compatible avec le paradigme des termes référentiels tels que *ici*, *maintenant*, etc. (1966 : 256-257)

Contrairement à *je* et *tu*, qui présentent la propriété d'être uniques à chaque instance de discours, *il peut être une infinité de sujets – ou aucun*. BENVENISTE souligne que si *je* et *tu* peuvent s'échanger continuellement dans l'interaction, *il* ne possède pas cette capacité, dans la mesure où il ne renvoie à aucun référent spécifique de l'instance de discours.

Il n'y a pas aphérèse de la personne, mais exactement la non-personne, possédant comme marque l'absence de ce qui qualifie spécifiquement le « je » et le « tu ». [...] La 3^e personne a pour caractéristique et pour fonction constantes de représenter sous le rapport de la forme même, un invariant non personnel, et rien que cela. (1966 : 230-231)

MAINGUENEAU, quant à lui, adhère à cette théorie en rappelant qu'alors que *je* et *tu* sont définis par et dans la situation d'énonciation, la non-personne peut ne pas être définie. En effet, les locuteurs doivent nécessairement être physiquement présents dans l'interaction verbale, ce qui n'est pas le cas pour la non-personne.

4.3. La pluralisation

Selon BENVENISTE, le passage du singulier au pluriel ne correspond pas à une pluralisation du sujet. Ainsi, *nous* et *vous* ne sont pas le pluriel de *je* et *tu*, en vertu du principe d'unicité qui caractérise ces deux pronoms :

Il est clair en effet que l'unicité et la subjectivité inhérentes à « je » contredisent la possibilité d'une pluralisation. S'il ne peut y avoir plusieurs « je » par le « je » même qui parle, c'est que « nous » est non pas une multiplication d'objets identiques, mais une *jonction* entre « je » et le « non-je », quel que soit le contenu de ce « non-je ». Cette jonction forme une totalité nouvelle et d'un type tout particulier, où les composantes ne s'équivalent pas dans « nous », c'est toujours « je », et ce « je » s'assujettit l'élément « non-je » de par sa qualité transcendante. La présence du « je » est constitutive du « nous ». (1966 : 233)

Dans l'instance de discours, *nous* et *vous* occupent les places respectives d'énonciateur et d'allocutaire. Cependant, c'est toujours *je*, le locuteur, qui prend en charge le discours qui détermine les places de chacun.

Selon la théorie de BENVENISTE, le *nous* présente deux aspects : inclusif et exclusif. Ainsi, *nous* peut représenter « moi/vous » dans son emploi inclusif, et « moi/eux » dans son emploi exclusif.

Le pluriel exclusif (« moi+eux ») consiste en une jonction des deux formes qui s'opposent comme personnelle et non-personnelle en vertu de la « corrélation de personne » [...]. Au contraire la forme inclusive (« moi+vous ») effectue la jonction des personnes entre lesquelles existe la « corrélation de subjectivité ». (1966 : 234)

Ainsi, selon son emploi, *nous* peut mettre en valeur *tu* (*nous* inclusif) ou bien faire prédominer *je* (*nous* exclusif). Dans la terminologie benvénistienne, le pluriel correspond non à une notion de multiplication, mais d'amplification. *Nous* ne se compose pas de plusieurs *je*, car il est impossible que ce signe linguistique renvoie à un autre sujet que celui qui parle. Il peut représenter *je*+ une infinité de *tu* ou de *il*. *Vous*, quant à lui, peut correspondre à *tu*/une infinité de *tu* ou de *il*. De ce fait, *je* délimite des groupes construits dans l'instance de discours, actualisant ainsi les différentes unités linguistiques en présence.

4.4. Les emplois des pronoms génériques

Nous avons défini précédemment *tu* comme la personne à laquelle *je* s'adresse. Nous avons également noté que ce *tu* est posé par *je* comme allocutaire, et donc actualisé dans l'instance de discours. Cependant, *tu* peut être employé hors de la situation d'énonciation : il correspond alors à un substitut de *on*, comme le souligne MAINGUENEAU :

Le *tu* générique a pour fonction de « personnaliser » des énoncés impersonnels à valeur générale en remplaçant le sujet universel (*on* en particulier) par un *tu*. Ainsi est maintenue une relation vivante avec la situation d'énonciation à l'intérieur d'un énoncé qui, pourtant, est général ; tout se passe comme si l'allocataire par le « *tu* générique » était constitué en partie prenante du procès. (1966 : 16)

L'auteur associe le *tu* générique au datif éthique, qui est essentiellement employé à l'oral. Le locuteur qui a recours à ce procédé veut donner à son discours un caractère emphatique, sans pour autant juger indispensable la présence de l'« allocataire individualisé ». Dans le discours oral, l'utilisation du *on* générique est très fréquent. Ce pronom a pour particularité de supprimer les catégories de genre et de nombre, comme le notent ARRIVE *et al.* :

La forme de pronom personne *on* neutralise les oppositions de personne et de nombre. *On* peut donc s'utiliser comme substitut des pronoms des troisièmes personnes, à chacun des deux nombres, mais exclusivement en fonction de sujet. (1993 : 497)

Ainsi, selon qu'il individualise ou non le référent, le locuteur pourra employer les pronoms *tu* ou *on*.

II. Cadre méthodologique

Notre étude concernant l'identité pied-noir est sous-tendue par deux hypothèses. Tout d'abord, nous considérons que l'identité est un concept pré-construit qui s'affirme au moment de l'énonciation (nous développerons la définition de l'identité dans notre partie consacrée à l'analyse). En effet, un certain nombre de facteurs déterminent l'identité d'un individu, comme le lieu de naissance, son contexte socioculturel, etc. Dans ce processus, l'imaginaire joue un rôle important, et c'est par la parole que le locuteur concrétise et schématise sa propre identité.

En second lieu, nous émettons l'hypothèse que l'identité pied-noir se compose de deux identités complémentaires. Nous proposons donc de l'analyser sous deux angles : une *macro-identité* généralisante (que l'on peut rapprocher de l'identité collective) et des *micro identités* caractérisées par les singularités de chaque locuteur (les identités individuelles). Cette hypothèse se base sur la grande diversité des origines géographiques, historiques et culturelles

des membres de la communauté pied-noir. A ces hypothèses s'ajoute une question de départ qui détermine les limites de notre champ d'analyse: comment les Pieds-noirs perçoivent-ils leur(s) identité(s) ?

C'est à partir de ces pistes de travail que nous avons dirigé notre enquête. Dans les chapitres suivants, nous proposons un exposé des techniques d'entretien utilisées pour notre enquête puis une présentation de la construction de notre modèle d'analyse.

1. L'enquête

1.1. Constitution du corpus

1.1.1. Choix des informateurs

Si l'on considère qu'un Pied-noir est un individu de nationalité française né en Algérie avant 1962, cette communauté est constituée de membres dont les plus jeunes sont âgés d'environ 45 ans. Nous avons sélectionné nos informateurs d'après quatre critères : l'âge, le sexe, le lieu de naissance et de résidence en Algérie ainsi que le degré d'implication par rapport au thème abordé.

En ce qui concerne l'âge des informateurs, nous avons choisi d'interroger des personnes ayant au minimum 65 ans. Nous considérons que seuls les individus âgés d'au moins 25 ans en 1962 (au moment du rapatriement) sont en mesure d'apporter des informations pertinentes pour notre étude. Il nous semble évident qu'à 20 ans une personne a déjà construit son identité, elle est donc consciente du monde qui l'entoure, elle comprend les événements et les enjeux d'une situation telle que l'ont vécue les Pieds-noirs. Ainsi, l'âge des locuteurs interrogés est compris entre 71 et 79 ans, ce qui signifie qu'ils avaient entre 25 et 33 ans lorsqu'ils ont quitté l'Algérie.

Durant la phase de recherche d'informateurs, nous avons tenté d'obtenir un nombre égal d'hommes et de femmes. En effet, nous avons pour objectif de découvrir s'il existait des disparités dans les représentations et dans la perception de l'identité selon le sexe. De plus, les femmes étant généralement plus sensibles et plus émotives, leur état d'esprit au moment de l'énonciation aurait pu laisser transparaître des éléments que les hommes n'auraient pas

manifestés. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure d'interroger autant d'informateurs masculins que féminins ; les personnes que nous avons contactées et qui ont accepté de participer à notre enquête étaient majoritairement des hommes.

Nous avons interrogé sept Pieds-noirs dont cinq hommes et deux femmes. Parmi les locuteurs se trouvaient deux couples : le premier était constitué de deux Pieds-noirs ; pour le second, seul le mari était pied-noir, l'épouse, qui a participé à l'entretien, était originaire de Lorraine. Deux autres locuteurs étaient veufs (un homme et une femme). Enfin, nous avons interrogé deux hommes mariés à des Françaises (leurs épouses n'ont pas assisté aux entretiens).

En ce qui concerne le critère de l'origine géographique, nous avons choisi des informateurs provenant de villes algériennes différentes. En effet, il ne nous paraissait pas pertinent d'interroger des individus ayant vécu dans la même ville ou la même région car nous voulions rechercher des points communs et des différences d'une ville à l'autre à l'intérieur même de la communauté pied-noir. Ceci nous permettrait de mettre en évidence la présence d'au moins deux identités chez un même sujet. De plus, nous estimions qu'en considérant les locuteurs d'une seule ville, nous n'aurions analysé notre objet d'étude que partiellement : nous aurions traité de l'identité oranaise ou algéroise par exemple et non de l'identité pied-noir ; en procédant ainsi, nous n'aurions considéré que des identités particulières à une ville et nous aurions omis d'examiner l'identité collective qui tient une place non négligeable de l'identité pied-noir. Les locuteurs de notre corpus représentent donc plusieurs villes : Oran, Alger, Bône, Arzeuw, Birtouta, Tiaret. Comme nous l'étudierons dans la partie consacrée à l'analyse, les locuteurs eux-mêmes affirment qu'il existe d'importantes divergences au sein de leur communauté, en raison de leurs origines diverses.

Le degré d'implication des informateurs constituait notre critère de sélection le plus important : les informateurs de notre enquête sont des individus directement concernés par notre sujet car ils sont les acteurs et les témoins des événements relatés. C'est pourquoi nous n'avons pas interrogé des descendants de Pieds-noirs.

1.1.2. Lieu et durée des entretiens

Tous les entretiens se sont déroulés dans un environnement familier aux informateurs. Nous avons supposé qu'en se trouvant dans un contexte informel le locuteur se sentirait à l'aise et en sécurité, il pourrait donc fournir des informations qu'il n'aurait pas dévoilées dans un cadre formel. De plus, étant donné que le locuteur était chez lui, il pouvait décider plus sereinement d'arrêter l'entretien lorsqu'il le souhaitait, considérant qu'il disposait de l'entière liberté de répondre ou non aux questions. En outre, la perception de l'identité est un processus personnel et individuel, ce qui suppose que celui qui s'exprime sur ce thème ne doit pas être gêné par le contexte de l'interaction. Interroger les informateurs dans un cadre familier était, selon nous, le meilleur moyen de recueillir des récits de vie, des anecdotes ou des jugements personnels. Parmi les sept entretiens qui composent notre corpus, trois se sont déroulés chez les informateurs, deux au domicile d'un membre de leur famille et deux sur leur lieu de vacances.

Les entretiens ont globalement duré une heure, excepté l'entretien n°3 qui constitue la suite de l'entretien n°1. Le premier était un entretien formel sur le modèle de ceux qui se sont déroulés avec tous les autres informateurs : présentation, prise de contact, récits de vie etc. Le second constitue une partie informelle dans laquelle les informateurs ignoraient qu'ils étaient toujours enregistrés. Une fois l'entretien formel officiellement terminé, l'une des personnes interrogées (l'épouse) s'est sentie plus libre de s'exprimer. Cet entretien, d'une durée approximative d'une demie heure a pour thème essentiel l'aspect politique de l'histoire des Pieds-noirs. Notre analyse thématique permettra de mettre en parallèle la structure de ces différents entretiens, de manière à dégager les centres d'intérêts et les préoccupations des locuteurs.

1.1.3. Méthode d'enregistrement

Pour conserver et étudier les informations fournies par les locuteurs, nous avons enregistré les entretiens à l'aide d'un dictaphone. Afin d'obtenir des énoncés les plus authentiques et les plus sincères possibles, nous avons choisi de ne pas avertir les locuteurs de la présence de l'enregistreur. Celui-ci était posé sur la table au début de l'entretien avec le

reste du matériel (bloc de papier et stylo). Aucun informateur n'a émis de remarque concernant l'appareil : nous supposons qu'ils ne l'avaient pas remarqué ou bien que l'enregistreur ne leur posait aucun problème. Dans chaque entretien, les locuteurs ont fait part de leur opinion concernant certains aspects historiques et politiques de la présence française en Algérie. Leurs énoncés étaient parfois très engagés, c'est pourquoi nous émettons l'hypothèse que les locuteurs se sont exprimés avec franchise, sans être contraints par la situation d'énonciation.

Nous avons toutefois informé les personnes interrogées que ces entretiens resteraient anonymes.

1.2. Techniques de l'entretien

1.2.1. L'entretien semi-directif

Même si notre étude est basée sur deux hypothèses de départ, nous avons choisi d'utiliser l'entretien semi-directif, qui est à mi-chemin entre l'entretien ouvert (ou exploratoire) et le questionnaire. Le premier a pour objectif de découvrir des hypothèses de travail ou des pistes de réflexion concernant le thème abordé ; le second est un entretien fermé au cours duquel l'interviewé répond à une série de questions pré-établies. Le recours à la technique semi-directive, laisse aux locuteurs la liberté de construire leur propre schéma narratif, argumentatif et descriptif. Cela permet également à l'interviewer de ne pas intervenir dans la structure des représentations de l'interviewé, de manière à obtenir un discours spontané et individuel. Seul le guide d'entretien témoigne de la présence de l'interviewer ; celui-ci a pour principale fonction de s'assurer que tous les aspects du thème seront abordés par l'interviewé.

Alain BLANCHET définit ainsi l'entretien non directif de recherche:

[...] c'est un entretien principalement entre deux personnes [...], l'interviewer et l'interviewé, conduit et enregistré par l'interviewer. Celui-ci a pour objectif de favoriser la production de l'interviewé sur un thème défini dans le cadre d'une recherche. (1985 : 7)

Dans leur ouvrage, GHIGLIONE et BLANCHET définissent la situation de l'entretien :

Il s'agit d'une situation conventionnelle de face à face entre un interviewer et un interviewé, initiée à la demande de l'interviewer qui enregistre et conduit l'entretien

[...]. Ainsi, l'entretien de recherche permet la production de données discursives, qui sont la conséquence d'une interaction entre l'interviewer et l'interviewé. (1995 : 103)

Même si, selon ces auteurs, c'est l'interviewer qui conduit l'entretien, il est important que celui-ci soit le plus discret possible durant l'échange verbal. Dans nos entretiens, nous nous sommes efforcée de poser le moins de questions possible, afin de ne pas influencer ou diriger les énoncés des interviewés. Nous avons considéré qu'un questionnaire n'aurait pas permis d'analyser l'identité pied-noir car, pour ce genre d'études, les énoncés des locuteurs doivent être constitués de leur propre langage, leurs propres jugements, leurs propres représentations, et non se conformer au cadre de référence proposé par l'interviewer. De plus, une succession de questions aurait donné à l'interviewé l'impression qu'il doit se contenter de répondre à un questionnaire, ce qui ne l'aurait pas incité à partager ses propres opinions, ses représentations subjectives, sa vision des événements et ne l'aurait pas conduit à développer sa réflexion personnelle sur le thème abordé.

Laurence BARDIN, quant à elle, énumère les caractéristiques de l'entretien non directif :

- [...] obéissant à l'attitude non directive ou centrée sur la personne, prônée par le psychothérapeute américain C. ROGERS. Elle suppose une attitude de *considération positive* (ni sélection, ni jugement de valorisation ou dévalorisation) de la part de l'interviewer, une attitude *d'empathie* (se placer dans le point de vue, dans le cadre de référence de l'interviewé) et le recours à des techniques de *reformulation* (relances, réponses-reflets).
- se développant donc librement selon la logique propre de l'interviewé, les seules contraintes étant la *consigne thématique* posée au départ pour centrer l'entretien sur le sujet intéressant l'interviewer et la présence de celui-ci comme interlocuteur ;
- caractérisé par une pré-formation minimum [...], un aspect d'improvisation due à une relative autonomie, une certaine unité et cohérence [...], une focalisation du contenu sur la relation (subjective) du locuteur à l'objet liée à l'élaboration de la parole. (2001 : 227)

L'entretien constitue la phase de recueil de données linéaires ; par la suite l'analyse procède à la délinéarisation des discours produits.

Après une brève présentation des motivations, des objectifs et des attentes de l'entretien, les interviewés étaient invités à répondre à une consigne initiale générale et commune à tous les entretiens : raconter son parcours depuis la période algérienne jusqu'à aujourd'hui. Si certains locuteurs n'ont pas émis le besoin d'être questionnés et se sont lancés directement dans le récit, d'autres, en revanche, ont réclamé des questions afin de pouvoir fournir des informations conformes aux attentes suscitées par la consigne. Ces locuteurs avaient, semble-t-il, besoin d'être guidés pour commencer leur intervention et pour structurer leur discours.

Notre objectif étant de comprendre et d'analyser les processus d'expression et de reconstruction identitaires, nous avons privilégié les prises de parole des informateurs. Pour cela, nous avons pris soin de limiter nos interventions dès que l'informateur était suffisamment à l'aise pour parler sans être aidé par quelques questions. Nos interventions, comme nous l'analyserons plus loin, étaient destinées à relancer la dynamique de l'échange, obtenir des éclaircissements, recentrer le discours de l'informateur sur le thème de l'entretien et lui témoigner de notre attention ainsi que de notre compréhension.

Nous avons respecté les silences des locuteurs, en prêtant une attention particulière à ceux qui duraient plus longtemps. En effet, ceux-ci permettaient au locuteur de réfléchir à ce qu'il venait de dire, de trier les informations avant de reprendre la parole, de mobiliser sa mémoire pour retrouver des détails. Par le respect des silences, le locuteur pouvait également se rendre compte qu'il était au centre de notre attention (manifestée par une attitude réceptive). Cet état d'esprit est, selon nous, favorable à l'expression, voire à la confession, d'événements ou de jugements particulièrement personnels.

Lors de l'entretien, le locuteur construit et organise sa pensée en fonction de l'interaction et de ses enjeux. Ainsi, l'entretien n'est pas un simple recueil de données, il est le lieu même de la construction (qu'elle soit identitaire, argumentative ou autre). L'objectif de l'entretien semi-directif est d'analyser les processus de construction du sens que les interviewés accordent à leurs représentations sociales, leurs cadres de référence, leur réalité, etc., comme le souligne Raymond QUIVY :

Les propos de l'interviewé sont toujours liés à la relation spécifique qui le lie au chercheur et ce dernier ne peut donc les interpréter valablement que s'il les considère comme tels. L'analyse d'un entretien doit donc comprendre une élucidation de ce que les questions du chercheur, la relation d'échange et le cadre de l'entretien induisent dans les propos de son interlocuteur. (2006 :176)

C'est donc après la phase de recueil des informations que l'analyse permet d'interpréter et de découvrir les schémas identitaires dont le locuteur lui-même n'a pas toujours conscience.

1.2.2. Le guide d'entretien

Pour conduire les entretiens, nous disposions d'une consigne initiale à laquelle les locuteurs devaient répondre. En complément de cette consigne, nous avons élaboré un guide d'entretien qui constituait un support déterminant pour le bon déroulement de l'échange. Ce guide avait une fonction de cadre de référence délimitant les points essentiels que les locuteurs devaient aborder spontanément ou non, et qui suivaient nos pistes d'analyse. Il représentait également un outil indispensable pour assurer la plus grande précision dans l'évocation d'éléments clés des discours. Lorsqu'un aspect du thème traité n'était pas abordé spontanément par un locuteur, le guide d'entretien permettait de lancer l'informateur sur le thème voulu. Enfin, il avait une fonction sécurisante pour les locuteurs qui considéraient ce guide comme un questionnaire auquel ils étaient soumis, même s'ils ne connaissaient pas le contenu du questionnaire. Les locuteurs anxieux de ne pas savoir que dire pouvaient ainsi se reposer sur les questions susceptibles de leur être posées. Jean POIRIER définit l'importance du guide d'entretien :

Un ensemble d'interrogations possibles servent de fil directeur à l'interviewer de manière à lui faciliter l'orientation de ses interventions pour faire approfondir chaque thème et faire compléter l'information. Ce guide est indicatif ; il est surtout utile avec les interviewés réticents, avec les bavards brouillons qui sautent d'un thème à l'autre, avec les narrateurs qui sollicitent un questionnaire constant. (1996 :148)

Le guide est donc constitué des différents thèmes indispensables devant être abordés au cours de l'entretien.

Le chercheur fixe simplement à l'avance les thèmes à propos desquels il souhaite que son interlocuteur exprime le plus librement possible la richesse de son expérience ou le fond de sa pensée et de ses sentiments. (1996 : 64)

Notre guide d'entretien comportait deux axes thématiques (le vécu des locuteurs et l'identité pied-noir) qui s'organisaient autour de six axes adjacents:

- l'histoire personnelle des locuteurs (origines géographiques, lieu de naissance) ;
- la relation qu'ils entretenaient avec les Français et les musulmans en Algérie ;
- la relation qu'ils entretiennent avec les Français et les musulmans en France ;
- leur définition personnelle de l'identité pied-noir ;
- la représentation de leur vie avant et après 1962 ;
- l'avenir de l'identité et de la communauté pied-noir.

Tout au long de chaque entretien, la prise de notes permettait de relever les points à éclaircir ou approfondir, les thèmes à aborder, tout en éliminant les éléments déjà traités. Ce procédé donnait aux informateurs une impression de cohérence et de fluidité, ce qui participait à une certaine mise en confiance. Lorsque nous notions quelques informations, certains informateurs attendaient que nous ayons terminé d'écrire pour poursuivre leur discours. Ainsi, ils considéraient que leurs propos étaient relevés, validés et dignes d'intérêt. Les questions de notre guide d'entretien n'ont pas été posées dans l'ordre prévu initialement. Nous avons adapté ce guide au déroulement de l'échange, en respectant l'ordre d'apparition des thèmes abordés par les locuteurs. Cette démarche permettait aux informateurs de structurer eux-mêmes leur discours en fonction de leurs propres intérêts et de leurs cadres de référence. En outre, cela mettait en évidence ce qui importait le plus aux yeux des locuteurs. Néanmoins, nous n'avons pas posé toutes les questions que nous avons préparées, puisque certains éléments furent spontanément abordés par les locuteurs.

Les éléments qui composaient les questions du guide d'entretien correspondent aux variables qui interviendront dans la phase d'analyse. Les données recueillies seront regroupées, catégorisées et interprétées de manière à délinéariser et uniformiser l'ensemble des informations.

Notre démarche d'analyse étant comparative, nous avons appliqué le même guide à tous les entretiens. Nous nous sommes également efforcée d'effectuer les entretiens dans des

conditions similaires (présentation, questions, lieu et contexte d'enregistrement de l'entretien).

1.3. Caractéristiques de l'entretien

1.3.1. Les récits de vie

La consigne initiale proposée aux informateurs (« Racontez votre parcours ») supposait logiquement une production discursive essentiellement constituée de récits de vie. La totalité des entretiens de notre corpus contient une majorité de récits autobiographiques. Certains locuteurs ont retracé leur vécu alors que d'autres ont relaté des anecdotes ponctuelles liées aux thèmes abordés. L'analyse globale des entretiens tentera d'interpréter et d'expliquer les attitudes et les processus discursifs adoptés par les locuteurs. Nous pourrions ainsi dégager les représentations des différents informateurs à partir de leurs énoncés sans pour autant les comparer systématiquement aux événements historiques car l'objet de notre étude concerne la structuration et l'organisation de l'identité de chaque Pied-noir interrogé. Cette démarche prend en compte toute la dimension subjective et symbolique des référents identitaires et non leur aspect véridictionnel.

Dans un entretien, le récit de vie nécessite la participation de l'interviewé et de l'interviewer. Le premier construit son discours en fonction du second, comme l'explique Jean POIRIER :

On pourrait dire que les narrateurs possèdent toutes les « réponses » mais qu'ils sont incapables de formuler les « questions » ; telle est précisément l'utilité de l'aide-mémoire³⁰ qui est mis à leur disposition. (1996 : 36)

Les événements narrés ne sont donc pas automatiquement spontanés ni exhaustifs, le guide d'entretien permet aux deux interlocuteurs de remplir les fonctions qui leur sont attribuées dès le début de l'échange.

Tout comme l'interaction est co-construite par les interactants en présence, l'activité autobiographique fait appel à l'interviewer comme à l'interviewé.

³⁰ Nous avons appelé *guide d'entretien* ce que POIRIER nomme *aide-mémoire*.

[...] certains auteurs ont souligné avec force que le récit de vie constituait un « acte » de recherche impliquant non seulement la personne du locuteur, non seulement son environnement social, mais encore la personne du chercheur qui pratique l'interview, et son propre milieu socioculturel. La « réception » du récit ne serait pas seulement passive ; le narrataire se trouve entièrement engagé dans cette entreprise de création *commune*. (1996 : 42)

Dans un entretien, chaque participant détient un rôle déterminant pour l'échange. Ces rôles sont complémentaires : l'interviewé détient les informations dont a besoin l'interviewer, et c'est à partir des interrogations et des pistes de réflexion proposées par l'interviewer que le discours de l'interviewé est possible.

[...] l'ethnobiologie constitue, à partir de l'informateur, une méthode de maïeutique sociale qui permet au sujet de *se* retrouver lui-même et qui lui donne la possibilité de porter témoignage sur son groupe, sa société, sa culture. [...] le narrateur a toutes les réponses en lui (même s'il ne le sait pas) et le narrataire a les questions. Le problème consiste donc à extraire le contenu de son contenant. (1996 : 42-43)

Les récits de vie appartiennent à un procédé de communication dans lequel les deux locuteurs ont chacun une fonction indispensable : l'enquêteur, par ses questions, ses relances, ses déclarations, conduit l'informateur à s'exprimer sur un thème l'impliquant personnellement ; ce dernier, par ses récits, ses jugements et ses représentations, répond aux attentes de l'enquêteur. Cette démarche peut aboutir, chez l'interviewé, à une réflexion sur soi qui n'aurait pas eu lieu sans l'entretien.

Les récits autobiographiques posent néanmoins problème en ce qui concerne l'authenticité et l'objectivité. Il est indéniable que tout individu qui s'exprime sur un thème dont il est le sujet ne sera pas capable de faire preuve d'impartialité.

Les locuteurs sélectionnés étant directement concernés par le thème de l'étude, ils n'ont pas pu faire preuve d'objectivité, comme le souligne Raymond QUIVY :

Engagés dans l'action, les uns et les autres sont généralement portés à expliquer leurs actions en les justifiant. Subjectivité, manque de recul, vision partielle et partielle sont inhérentes à ce genre d'entretien. (2006 : 60)

C'est précisément la subjectivité des locuteurs que nous avons cherché à obtenir, afin de la confronter à deux éléments : les discours des autres locuteurs ainsi que certains événements

historiques. Cette étude comparative nous permettra de dégager les véritables représentations identitaires des Pieds-noirs interrogés.

Même ceux qui se posent comme analystes des événements et des situations qu'ils ont vécus sont – au moins partiellement – conditionnés et formatés par les circonstances.

[...] au sein des cultures traditionnelles, je « sujet » individuel – partenaire de l'entretien – est le produit de plusieurs composantes communautaires. L'entretien va donc être constamment situé dans le cadre de la dynamique sociale : dans la mesure où le personnage prime la personne, le témoin est amené à reproduire non pas la réalité objective, mais la réalité subjective du groupe, celle qui est admise à travers des réseaux communautaires [...] il va se faire l'interprète de chacun de ces groupes. Un coefficient de déformation plus ou moins fort risque d'affecter les indications données [...] Ces distorsions sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont faites, si l'on peut dire, en toute bonne foi. La personnalité collective l'emporte sur la personnalité individuelle ; l'individu adhère profondément aux modèles culturels et s'en fait tout « naturellement » l'interprète ; la dimension critique ne peut qu'être absente de ces témoignages véritablement – et peut-on dire *ontologiquement* – « engagés ». (POIRIER 1996 : 46)

Si, comme nous l'étudierons dans l'analyse du corpus, le langage permet au locuteur de reconstruire son identité, le discours lui permet de réorganiser son existence. Le sujet parlant dispose d'un regard rétrospectif sur les événements évoqués, ce qui lui donne la possibilité d'organiser les étapes de sa vie de manière artificielle. Pour cela, il a recours à deux procédés : il embellit certains aspects de son histoire personnelle ; à l'inverse, il peut supprimer les éléments qui lui paraissent peu valorisants. Cette démarche est particulièrement délicate pour notre étude car la reconstitution ainsi opérée peut diverger de la réalité ou s'y opposer. Notre étude portant sur l'identité pied-noir, les informateurs ont donc dû s'exprimer sur des séquences de leur vie qui se sont déroulés plus de 45 ans auparavant. Le recul par rapport aux faits est considérable (presque un demi-siècle), ce qui a laissé aux Pieds-noirs interrogés le temps d'analyser ou tout simplement d'y réfléchir.

Dans notre partie consacrée à l'analyse, nous relèverons et interpréterons les marques de la subjectivité dans les énoncés des locuteurs, ainsi que les procédés de reconstruction de leur vécu.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, un entretien met en scène un interviewé et un interviewer. Après avoir décrit ce qui constitue l'essentiel du discours des enquêtés, nous proposons de présenter brièvement les interventions de l'enquêteur.

1.3.2. Interventions de l'enquêteur

Dans son ouvrage consacré aux sciences sociales, Alain BLANCHET nomme les interventions de l'interviewer des *relances* qu'il définit ainsi :

[...] terme générique qui pose implicitement que leur rôle n'a qu'un effet de stimulation du discours de l'interviewé ; en fait le terme de relance devrait s'appliquer exclusivement à la reformulation de ce qui a été dit ou à la répétition de ce qui vient d'être dit. (1985 :85)

Cet auteur subdivise le type de relances effectuées par l'enquêteur en trois niveaux : thématique, expressif et réflexif. Le niveau thématique concerne le thème principal ou les thèmes adjacents au sujet traité ; le niveau expressif a pour fonction d'aider l'interviewé à produire un discours sur le thème de l'entretien (grâce aux interventions incitatives ou déductives) ; enfin, le niveau réflexif consiste à placer l'enquêté face à son discours de manière à le considérer d'un point de vue objectif et analytique.

GHIGLIONE et BLANCHET rappellent quelques caractéristiques de l'entretien de recherche parmi lesquelles se trouvent les interventions de l'enquêteur :

La conduite de cet entretien s'effectue à l'aide d'interventions de deux types : des consignes et des relances. Les consignes sont des actes directeurs qui invitent un discours sur un thème donné, les relances sont des actes subordonnés qui réfèrent à l'énoncé précédent de l'interviewé. (1991 : 103)

Qu'il s'agisse de consignes ou de relances, chaque intervention de l'enquêteur a une incidence sur le discours de l'enquêté : en fonction de ce qui lui est demandé, celui-ci opère une interprétation de l'intervention et adapte son discours à la situation de communication.

AUSTIN, puis SEARLE, considèrent que le discours compte trois fonctions essentielles, selon le contexte de l'interaction :

- la fonction *d'acte de langage* qui permet à un locuteur d'influencer les actes ou l'état psychologique de son interlocuteur ;
- la fonction *modale* qui renseigne sur l'état d'esprit du locuteur ;
- la fonction *référentielle* qui permet au locuteur de décrire le monde qui l'entoure.

A partir de ces fonctions, Alain BLANCHET a établi une classification des relances en leur attribuant des variables qui permettent de les caractériser. Selon cet auteur, il existe trois catégories d'actes et deux registres, ce qui aboutit à six types d'interventions. Les trois actes sont les réitérations, les déclarations et les interrogations ; les deux registres sont le registre modal et le registre référentiel. Dans son ouvrage, la classification des types d'actes et des registres est présentée sous forme de tableau :

	Type d'acte		
Registre	Réitération	Déclaration	Interrogation
Modal	Reflét	Interprétation	Interrogation modale
Référentiel	Echo	Complémentation	Interrogation référentielle

Si le registre modal a pour objet l'état psychologique du locuteur, le registre référentiel concerne les événements et les objets mentionnés dans le discours.

Dans ce tableau ne figurent pas les deux autres types d'interventions que sont l'approbation et la consigne. Celles-ci ne sont pas considérées comme appartenant aux échanges verbaux entre l'interviewer et l'interviewé : il s'agit d'un acte directeur et d'un marqueur de présence et d'attention.

A la suite de son tableau, BLANCHET propose une définition des différentes interventions de l'interviewer :

Les réitérations sont des actes assertifs dont le contenu propositionnel est le même que le contenu propositionnel d'un énoncé de l'interviewé. [...] Les déclarations sont des actes assertifs dont le contenu propositionnel est inféré par l'interviewer à partir de l'énoncé de l'interviewé. [...] Les interrogations sont des

actes directifs dont le contenu propositionnel est inféré par l'interviewer à partir de l'énoncé de l'interviewé. (1991 : 84-85)

Par conséquent, chaque acte a un but précis et des caractéristiques identifiables. C'est en fonction de l'effet visé ou des réponses attendues que l'interviewer choisit ses types d'interventions.

Tout au long de l'entretien, les informateurs s'expriment sur les événements qui leur paraissent pertinents pour le thème qui leur est proposé, ainsi que sur leurs croyances, leurs convictions, leurs sentiments. Ainsi, les relances de l'enquêteur, tout comme les discours des enquêtés, appartiennent tour à tour au registre modal ou référentiel, en fonction des éléments traités.

Les relances de l'enquêteur ne sont pas des propositions dont la seule fonction est de maintenir la communication. Elles ont des objectifs intrinsèques qui consistent à demander ou recueillir des informations, sélectionner les énoncés des locuteurs, interpréter ou analyser ces énoncés afin de les canaliser et de les focaliser sur le sujet de la recherche.

Les répétitions ne représentent pas une simple répétition de ce qui vient d'être dit par l'interviewé. Pour l'interviewer, il s'agit de montrer à son interlocuteur qu'il a compris son propos, mais ce procédé permet également d'obtenir une information sous-jacente, à peine évoquée par l'informateur. Par les répétitions, l'interviewer peut conduire l'interviewé à produire une véritable explicitation d'un point jugé insuffisant ou inexploitable en l'état. De même, les déclarations ont pour objectif d'amener l'informateur à valider ou corriger l'interprétation que l'enquêteur opère sur l'énoncé de son interlocuteur. Chaque relance produit donc un type d'acte de langage différent.

Lorsque la relance a valeur de mise en question, l'interviewé est conduit à évaluer son propre discours, à en considérer son incomplétude que souligne l'intervention de l'interviewer. L'acte indirect de l'interviewer s'articule ainsi avec un système d'inférence de l'interviewé qui l'amène à prendre en compte sa propre production langagière comme information pertinente de son calcul interprétatif et de ce fait à « endosser » une partie de la signification d'acte de la relance. (1991: 113)

C'est en fonction de ses attentes et de l'évolution de l'entretien que l'enquêteur sélectionne ses types d'interventions. Ces choix provoquent systématiquement des réactions chez son interlocuteur ainsi que sur les stratégies discursives de ce dernier. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'objectif de l'interviewer, dans l'entretien de recherche, est d'obtenir de l'interviewé un discours linéaire et organisé selon ses propres conceptions et représentations, en fonction de son vécu ; c'est pourquoi le nombre de questions est limité et organisé autour des principaux axes de l'étude.

Pour notre objet d'étude, les relances peuvent représenter un danger : en effet, chaque intervention de l'enquêteur peut entraîner une modification des représentations ainsi que de l'opinion de l'interviewé concernant le thème de l'entretien.

Les résultats des études précédentes ont permis de montrer que les relances « non directives » influençaient principalement les processus de modalisation discursive de l'interviewé (modalisateurs verbaux, adverbiaux, modes verbaux, etc.) et manipulaient donc [...] le registre référentiel ou modal de ce discours. Or la modalisation discursive traduit l'attitude de l'interviewé à l'égard des contenus énoncés. Cette attitude, loin d'être une constante, pour ainsi dire « attachée aux contenus », s'avère être une variable de la construction discursive liée à la situation et à l'interviewer. Ainsi ce qui est parfois considéré comme le plus « profond » pour un sujet donné (son opinion, ses sentiments) s'avère être non seulement modifiable, mais une construction de la situation d'interlocution. Or ces données « non factuelles » sont précisément ce qui est recherché par la technique indirecte dans l'entretien. (BLANCHET 1991 : 118)

Le discours des informateurs est donc modelable, leur point de vue et leurs représentations sont mis en jeu par la situation d'énonciation, alors que les contenus référentiels (les faits et les événements) sont vérifiables par la documentation historique.

Même si les deux intervenants de l'entretien ont des rôles complémentaires, c'est l'enquêteur qui dirige l'échange. En effet, c'est en fonction de ses énoncés que se construit l'ensemble de l'entretien, ses interventions déterminent l'évolution de l'échange verbal et ce sont ses buts (global et intermédiaires) qui motivent le discours de chaque locuteur (interviewer comme interviewé).

Dans l'entretien de recherche, le contrat explicite (par consigne) et implicite (par renforcement sous l'effet des relances) stipule qu'à l'intérieur du thème général défini par consigne, l'interviewé est maître de l'enchaînement de son discours et complémentaiement que l'interviewer subordonne ses actes d'intervention aux actes de parole de l'interviewé.

Toute intervention de l'interviewer entendue par l'interviewé comme acte directeur [...] rompant la linéarité du discours, tendra à induire à terme un changement de contrat, alors que toute intervention entendue comme acte subordonné maintiendra le contrat initial. (1991 : 141)

L'enquêté interprète les relances, les questions ou les répétitions de l'enquêteur comme acte directeur ou subordonné. La consigne de départ constitue un acte directeur car elle fixe les limites du thème sur lequel l'enquêté doit s'exprimer et elle oriente le discours vers la narration (les récits de vie, les anecdotes, etc.). En émettant ses opinions, en formulant ses jugements, l'informateur dévie de la consigne initiale, prend en charge le déroulement et le contenu propositionnel de l'entretien. C'est ainsi qu'au cours de l'échange, nous pouvons assister à une sorte de passation de pouvoir implicite, un changement de position : l'enquêteur qui se trouve en position haute au début de l'échange bascule en position basse dès que l'informateur décide de contrôler le déroulement de l'entretien.

1.3.3. Neutralité de l'enquêteur

Tout entretien de recherche exige que l'enquêteur ne s'implique pas personnellement dans l'échange. Il ne doit pas émettre de jugements de valeur ou d'opinions personnelles, ni laisser transparaître ses émotions. Lors des entretiens que nous avons effectués, nous n'avons pas totalement respecté ce principe, pour deux raisons. Tout d'abord, étant d'origine pied-noir, c'est grâce à ces ascendants que nous avons obtenu la faveur et l'accord des informateurs pour les entretiens. La seconde raison réside dans le contenu même des entretiens : nous considérant comme faisant partie de la même communauté, les locuteurs ont pu s'exprimer dans un climat de confiance, tout en étant persuadés d'être compris. Nous nous sommes donc appuyée sur cet particularité pour obtenir la confiance des informateurs ainsi que des discours authentiques et spontanés.

Toutefois, notre statut d'enquêtrice et d'analyste nous imposait une certaine objectivité et, par conséquent, un point de vue globalement neutre dans la phase de recueil des données. Nous avons donc pris soin de ne pas montrer nos convictions personnelles, nous nous sommes contentée d'acquiescer, verbalement ou non, en écho à certaines remarques des locuteurs. Ce procédé nous permettait d'inciter notre interlocuteur à approfondir sa réflexion, à dépasser les limites de l'entretien.

Dans son article consacré aux sciences sociales, Anne GOTMAN rappelle les origines de l'entretien non directif et en précise quelques caractéristiques :

Lorsqu'en 1945 Carl ROGERS introduit pour la première fois l'idée que l'entretien non directif appliqué à la recherche peut utilement s'inspirer de l'entretien de conseil thérapeutique, en s'appuyant notamment sur un protocole de neutralité bienveillante lui-même inspiré de la psychanalyse freudienne, il dessine pour les générations futures de chercheurs une configuration [...] où *chaleur et disposition amicale* devaient au contraire élargir le champ de l'observation. (1985 : 150)

La neutralité de l'enquêteur permet à l'informateur de s'exprimer sans avoir l'impression que sa personnalité ou ses propos sont jugés. Il se trouve face à un interlocuteur disposé à recueillir toutes les informations qu'il sera prêt à lui communiquer.

La neutralité, technique rationnelle et méthode d'investigation, prend ainsi au moins deux visages (qui dans le temps de l'entretien, se superposent) puisqu'il s'agit à la fois de maîtriser une relation interindividuelle et de contrôler sa position par rapport à l'objet scientifique, incarné à ce moment même par la parole de l'autre. (1985 : 152)

La neutralité, comme certaines réitérations, place l'informateur face à son propre discours, lui permet de s'arrêter pour réfléchir au contenu de son énoncé. Ainsi, la neutralité est un procédé d'incitation à l'expression, puisqu'elle fait comprendre à l'enquêté qu'il doit dépasser les limites de sa réflexion et de son auto analyse.

C'est par sa présence à l'autre que le thérapeute obtient non plus seulement un discours, ni une réponse, mais une expression, une présence toute entière questionnante où le thérapeute ne formule pas de questions pour l'autre afin de faire surgir à son tour questions, problèmes et dédoublement du discours. (1985 : 156)

Dans les entretiens que nous avons menés, nous nous sommes positionnée de deux manières: nous occupions la fonction d'enquêtrice qui recueillait des informations pour son objet d'étude, tout en revêtant le statut de descendante de Pieds-noirs qui pouvait comprendre ce

que les informateurs avaient vécu et qu'ils exprimaient dans le cadre de l'entretien. Même si ces deux positions ont été possibles (et nécessaires) pour le recueil des données, c'est seulement dans celle de l'analyste que nous traiterons les informations récoltées.

2. Construction du modèle d'analyse

Dans cette partie, nous présentons les différentes démarches que nous avons adoptées pour l'analyse de notre corpus. Après avoir défini les conventions de transcription utilisées, nous développerons la présentation de notre modèle d'analyse.

2.1. Transcription

2.1.1. Discours oral *versus* discours écrit

Les différents entretiens que nous avons menés avaient pour objectif d'obtenir des informations concernant le thème de notre étude : la construction identitaire des Pieds-noirs. Une fois ces informations recueillies, nous devions transcoder les données de manière à pouvoir travailler sur un support écrit. Nous avons donc transformé un matériau sonore en un matériau écrit. Le principe même de notre étude exigeait le recours à cette opération. En effet, une analyse linguistique ayant pour objet des énoncés ne peut être envisageable et structurée qu'à partir d'une transcription de données orales. Grâce à cette transcription du matériau linguistique, nous pourrions effectuer deux démarches d'analyse : la délinéarisation des discours et la description de l'organisation de la construction identitaire. La première démarche se produit par l'extraction des unités thématiques pertinentes de l'ensemble du corpus ; la seconde, au contraire, n'est possible qu'en analysant chaque entretien dans sa linéarité.

Nous avons choisi de procéder à une transcription brute des productions discursives des enquêtés. Cette démarche suppose le respect – et la présence dans le matériau final – de ce que les analystes nomment les ratés ou scories du discours. Il s’agit des pauses et des reprises énonciatives, des hésitations et des répétitions. Notre position par rapport au principe de transcription utilisé se justifie par l’une de nos hypothèses de travail : l’identité se construit et se reconstruit par la parole. Les discours produits lors des entretiens non préparés témoignent de l’élaboration du sens et de la pensée du locuteur. En effet, celui-ci construit et organise son discours au fur et à mesure que l’échange verbal progresse, ce qui suppose que les énoncés puissent contenir des ratés du discours. Ces erreurs de langage sont particulièrement déterminantes pour notre étude, dans la mesure où ce sont les phénomènes de construction de l’identité et de la parole que nous analysons.

Il est évident que tout enquêteur qui doit transcrire des données orales destinées à une analyse se trouve confronté à la tentation de modifier les productions discursives. Les énoncés des locuteurs ne sont pas toujours conformes aux normes linguistiques, leur contenu manque parfois d’intelligibilité, les discours paraissent souvent incohérents : ce sont autant de raisons qui pourraient inciter à opérer une transformation du matériau verbal. Cependant, en effaçant les maladresses, en corrigeant ce qui est perçu comme une erreur de langue, l’analyste bouleverse irrémédiablement les particularités énonciatives du locuteur ainsi que l’élaboration de ses représentations sociales. Plus qu’une intervention normative, il s’agit d’une interprétation potentiellement erronée de la construction identitaire de l’informateur. Le texte ainsi reconstitué ne correspond plus aux intentions du locuteur mais aux attentes du lecteur. En effet, une transcription littérale des discours oraux peut incommoder le lecteur non initié qui tente de comprendre le fil directeur d’un énoncé parfois déroutant à cause de son absence de structure cohérente. Néanmoins, la tâche de l’analyste de corpus consiste précisément à déchiffrer, décrire et commenter les productions discursives – ici concernant la construction identitaire.

La transcription brute des énoncés peut avoir pour conséquence une dévalorisation du locuteur confronté au texte écrit de son discours oral. Cependant, notre objectif n’est pas de dénoncer ou de mettre en cause les compétences linguistiques de nos informateurs. Même si leur parole manque de fluidité, de cohérence ou d’intelligibilité, celle-ci doit être conservée

telle qu'elle a été produite afin de pouvoir analyser d'authentiques systèmes de représentation. De plus, nous ne considérons pas cette démarche de transcription comme une atteinte portée aux personnes interrogées, car ces dernières ont été assurées de l'anonymat des entretiens. En outre, les discours que nous analyserons sont des productions orales spontanées, ils ne peuvent être soumis aux règles de l'écrit. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas intervenir sur la forme ou la syntaxe des énoncés au moment de la transcription.

2.1.2. Principes et conventions de transcription

Pour transformer un matériau sonore en un matériau linguistique, deux procédés sont envisageables : une représentation phonétique et une représentation graphique. Par souci de lisibilité, nous avons eu recours à une transcription en morphèmes.

Viviane LABRIE énumère six principes de transcription que nous nous sommes efforcée de respecter.

- 1) Le document transcrit doit rendre justice aux différents interlocuteurs et il doit être établi dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'il implique.
- 2) Le document transcrit re-présente une expérience orale directe : le document oral prévaut donc toujours sur la transcription.
- 3) Le document transcrit doit tendre à reproduire la suite orale le plus fidèlement possible.
- 4) Le transcripateur doit se soucier de rendre le document transcrit le plus accessible au lecteur.
- 5) Le transcripateur doit s'attacher au sens de ce qu'il transcrit et intervenir pour lever toute ambiguïté créée par le passage à l'écrit.
- 6) Dans un même document transcrit, des difficultés semblables devraient être résolues de façon identique. (1982 :104)

C'est en raison du point n°4 que nous avons décidé de recourir à la transcription graphique de nos entretiens. De même, conformément au point n°6, nous avons appliqué les mêmes modifications graphiques à tous les documents. Nous détaillerons les modifications un peu plus loin.

Selon KERBRAT-ORECCHIONI, l'analyse de conversation (que nous pouvons appliquer à l'analyse de nos entretiens) doit prendre en considération les données non verbales produites lors de l'interaction.

A partir du moment où elle accorde priorité aux échanges oraux, la description doit prendre en compte non seulement le matériel proprement verbal, mais aussi les données prosodiques et vocales, ainsi que certains éléments transmis par le canal visuel : dans les conversations, les mots n'existent qu'accompagnés d'intonations, de regards, de mimiques et de gestes [...] C'est là encore un principe fondamental de l'approche interactionniste : la communication est multicanale et pluricodique. (1998 :47)

Toutefois, l'auteur admet qu'il n'est pas toujours possible de traiter le matériau non verbal dans une analyse conversationnelle.

Cela dit, la description des unités non verbales pose bien des problèmes, ainsi que leur articulation avec les unités verbales. On ne peut pas actuellement attendre des descriptions de conversations qu'elles soient en mesure de rendre compte de ce que COSNIER appelle le « totexte », c'est-à-dire de la totalité du matériel comportemental impliqué dans l'échange. (1998 :48)

Pour la transcription des entretiens, nous n'avons pas pris en considération toutes les données non verbales. Seules les intonations ont été retenues car elles sont représentatives de l'énonciation du locuteur, elles permettent également d'indiquer si le locuteur produit une question ou une affirmation. Nous n'avons pas utilisé les signes de ponctuation conventionnels, c'est pourquoi les questions et les affirmations sont matérialisées par des signes indiquant l'intonation ascendante ou descendante. De même, nous avons conservé et retranscrit les onomatopées, car nous considérons qu'elles appartiennent à la production discursive du locuteur. Dans le discours, ces phénomènes ont une fonction particulière, que nous étudierons dans notre partie consacrée à l'analyse du corpus.

Nous avons respecté les normes en vigueur pour l'utilisation des majuscules. Ainsi, les noms propres ainsi que les noms de peuples commencent par une majuscule (Pied-noir / Français / Arabe / Juif / Italien / Espagnol / Maltais). Cependant, nous avons établi une distinction concernant l'emploi du mot *juif* : lorsqu'il s'agissait du nom du peuple, nous avons

utilisé une majuscule, mais lorsque nous évoquions la religion, nous avons transcrit ce nom en le commençant par une minuscule. De plus, les *musulmans* ont été transcrits sans majuscule, car, dans notre corpus, les informateurs employaient ce terme pour désigner les autochtones de confession musulmane.

En ce qui concerne les conventions de transcription, nous nous sommes inspirée de la norme proposée par le GARS. En voici les composantes :

- : allongement d'une syllabe.
- / interruption brutale dans la prononciation d'un mot.
- [] segment non transcrit (son inaudible ou interruption de l'interaction)
- + pause énonciative. Le nombre de + indique la durée de la pause :
 - + pause courte (environ une seconde) ;
 - ++ pause de durée moyenne (environ deux secondes) ;
 - +++ pause longue (trois secondes et plus).
- ↑ intonation ascendante.
- ↓ intonation descendante.
- abc insistance du locuteur sur un mot.
- (abc) interventions du transcripteur.

L'absence de signes de ponctuation s'explique par notre volonté de ne pas opérer un découpage systématique des énoncés en phrases. Notre corpus étant constitué de discours oraux, les normes de l'écrit ne peuvent y être appliquées. De plus, la délimitation des segments énonciatifs en phrases correspond à une pré-analyse syntaxique dans laquelle le transcripteur interprète les discours, ce qui ne peut être effectué à ce stade du traitement des

données. Nous n'avons pas matérialisé les discours rapportés par l'usage conventionnel des guillemets ; cependant, la lecture de l'énoncé concerné permet d'en comprendre le contenu.

La transcription des entretiens étant graphique et non phonétique, nous avons dû reconstituer l'orthographe de certains morphèmes : *ils* (prononcé [i]), *ils ont* (prononcé [izõ]). De même, nous avons noté les morphèmes dans leur intégralité, alors qu'ils étaient tronqués à l'oral : *peut-être* (p'être), *mais enfin* (m'enfin) etc.

Même si nous n'avons pas rendu compte du matériau non verbal, nous avons toutefois signalé les rires et les pleurs des locuteurs, car ils représentent une information déterminante pour l'interprétation des énoncés qui les précèdent et qui les suivent immédiatement. Ces indications seront essentielles dans la partie qui porte sur l'analyse des données.

2.2. Analyse thématique et analyse séquentielle

Notre corpus est constitué de sept entretiens. Nous proposons de les analyser en deux temps : la première partie concerne l'analyse thématique et séquentielle transversale qui permet de dégager la structure générale du corpus ainsi que la thématique commune à tous les entretiens ; la seconde partie procède à une étude détaillée pour laquelle chaque entretien est découpé en unités significatives afin d'en étudier les phénomènes caractéristiques. Dans les sous-chapitres suivants, nous présentons les méthodes que nous avons sélectionnées pour chacune de ces analyses.

2.2.1. Analyse thématique transversale et analyse thématique par entretien

2.2.1.1. *Analyse thématique transversale*

Pour notre analyse thématique, nous nous sommes inspirée de la méthodologie proposée par Laurence BARDIN *L'analyse de contenu*. Selon cet auteur, une analyse de contenu s'organise en trois parties : 1) la pré-analyse ; 2) l'exploitation du matériel ; 3) le traitement des résultats et interprétations.

La première partie, nommée pré-analyse, consiste à préparer l'analyse. Il s'agit de déterminer l'objet d'étude à l'aide d'une lecture flottante et de recherches documentaires. C'est à partir de ce travail que sont formulées les hypothèses de départ ainsi que les objectifs. A ce stade de l'analyse, le corpus se constitue peu à peu, en fonction des informations retenues dans la documentation ainsi que des indicateurs mis au point en vue du traitement des données. Au terme de la phase de pré-analyse, le matériel est prêt à être exploité, les règles de découpage et de catégorisation sont élaborées afin de procéder à une analyse détaillée et pertinente du corpus.

La technique de pré-analyse proposée par BARDIN correspond à peu près à celle que nous avons adoptée. Nous nous sommes tout d'abord documentée sur le thème de notre étude : l'identité des Pieds-noirs. Cependant, notre démarche initiale consistait à rechercher les trois problématiques correspondant à notre objet d'étude : l'identité, le langage et les Pieds-noirs. Nous avons procédé à cette triple recherche pour des raisons techniques et méthodologiques. En effet, malgré nos investigations, nous n'avons trouvé aucun document regroupant les trois problématiques et répondant à nos questions de départ :

- 1) Comment les Pieds-noirs expriment-ils et reconstruisent-ils leur identité ?
- 2) Quel est le rôle du langage dans cette reconstruction ?

C'est pourquoi nous avons choisi de considérer notre étude selon trois axes, l'identité, les Pieds-noirs et le langage, afin d'analyser la problématique de l'identité pied-noir.

La technique de BARDIN concernant l'analyse thématique constitue la base de notre étude statistique de corpus. Dans un entretien, deux locuteurs au moins sont en interaction : l'enquêteur et l'enquêté. Nous sommes partie de ce postulat pour procéder à notre analyse thématique. En effet, nous avons recherché les thèmes principaux et les sous-thèmes évoqués par les informateurs, puis ceux que nous avons proposés. Cette analyse thématique transversale permet de percevoir les thèmes qui constituent l'ensemble de notre corpus. C'est ainsi que peuvent être associés les trois thèmes que nous avons considérés (l'identité, les Pieds-noirs et le langage) afin d'observer comment émerge un nouveau thème : l'identité pied-noir reconstruite par le langage. Ce thème constitue la problématique de notre analyse.

2.2.1.2. *Analyse thématique par entretien*

Après avoir procédé à une analyse thématique transversale prenant en compte le corpus dans son ensemble, nous avons procédé à une analyse thématique spécifique pour chaque entretien. Nous avons délimité les différents thèmes abordés par les enquêtés ainsi que ceux que nous leur avons soumis. Cette démarche analytique a permis de mettre en évidence les sujets qui importaient le plus à chaque informateur. De plus, cette phase était indispensable pour pouvoir procéder à une analyse comparative entre les différents entretiens et, par conséquent, entre les différents sujets interrogés.

Même si BARDIN évoque la nécessité de relever les thèmes principaux et les sous-thèmes, nous avons eu recours à notre propre méthode pour opérer la classification thématique. Pour cela, nous avons lu attentivement les entretiens en ne considérant, dans un premier temps, que les productions discursives des locuteurs. Nous avons relevé de façon linéaire tous les thèmes présents dans chaque entretien, en établissant une fiche thématique par entretien. Pour identifier un thème, nous avons recherché chaque morphème porteur d'un concept. Par exemple, dans l'entretien n°1, le locuteur parle de la colonisation, puis introduit le thème de la guerre d'Algérie en évoquant brusquement le Général de GAULLE, sans qu'il y ait un lien logique entre les deux thèmes.

Dans l'ensemble des entretiens, certains thèmes étaient abordés à un moment de l'interaction, puis le locuteur changeait de sujet, pour revenir au thème précédemment évoqué. Nous avons décidé de prendre en compte ce phénomène que nous avons étudié en relevant les occurrences thématiques. Ainsi, nous avons choisi d'indiquer non seulement le nombre de thèmes évoqués dans chaque entretien, mais également le nombre d'occurrences thématiques. Comme nous l'étudierons lors de l'analyse, ce phénomène constitue un indicateur essentiel pour notre interprétation des productions langagières ainsi que pour l'élaboration de l'identité.

Nous avons utilisé le même processus pour nos interventions, ce qui a permis de retrouver les thèmes présents sur le guide de l'entretien ainsi que l'enchaînement des séquences thématiques.

2.2.1.3. Interprétation des données

Notre étude a pour objectif de répondre aux deux questions sous-tendues par nos hypothèses de travail que nous pouvons résumer ainsi : comment les locuteurs pieds-noirs (re)construisent-ils leur identité ? Existe-t-il une ou plusieurs identités pieds-noirs ?

Dans la partie consacrée à la présentation de notre enquête, nous avons précisé que nous disposions d'un guide d'entretien composé de l'ensemble des thèmes indispensables à notre travail. Ce guide nous a permis d'inciter les locuteurs à s'exprimer sur les thèmes jugés essentiels. L'analyse thématique a pour tâche de vérifier si les résultats obtenus correspondent ou non à nos hypothèses. Outre la vérification des faits attendus, l'analyse thématique traite de tout ce qui, dans les discours des locuteurs, n'a pas été prévu par le guide d'entretien. Ceci permet de reconsidérer les hypothèses de départ.

L'analyse thématique transversale met en évidence les différentes représentations sociales des locuteurs ainsi que l'importance accordée aux événements évoqués, en fonction du nombre de leurs occurrences et de leur ordre d'apparition. Il s'agit d'une analyse catégorielle regroupant les fréquences des thèmes abordés : après avoir relevé les éléments caractéristiques, nous les avons classés en catégories significatives. Cette étude quantitative est indispensable pour l'analyse qualitative car elle constitue le matériau d'analyse qui pourra être interprété par la suite.

L'analyse thématique porte sur le thème principal de l'entretien ainsi que sur les thèmes adjacents. Pour chaque thème, nous avons précisé s'il est évoqué spontanément ou s'il s'agit d'une question ou une incitation émise par l'interviewer.

Les différents sous-thèmes représentent des éléments déterminants pour l'analyse : ils permettent d'observer les notions associées au thème principal, ce qui peut être révélateur des représentations sociales du locuteur, comme le souligne Laurence BARDIN.

Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi. (2003 :137)

Chaque thème est donc porteur d'une signification particulière pour le locuteur, l'étude de ses occurrences ou de son ordre d'apparition est, par conséquent, déterminante pour l'interprétation des données.

2.2.2. Analyse séquentielle

L'analyse thématique transversale conduit à une catégorisation des différents thèmes abordés par les locuteurs de l'ensemble du corpus. L'analyse séquentielle traite également l'ensemble des entretiens, étant donné que nous avons respecté la même procédure pour chacun d'entre eux. Cette analyse a pour objectif de décrire l'évolution, l'organisation ainsi que le rythme des entretiens. Elle permet de mettre en relief l'état psychologique et l'attitude de chaque locuteur au cours de l'entretien.

2.3. Analyse propositionnelle de discours (APD)

Après avoir effectué une analyse transversale du corpus, nous étudierons chaque entretien en particulier. Pour cela, nous appliquerons l'analyse propositionnelle de discours (APD) mise au point par GHIGLIONE, MATALON et BACRI en 1983. L'APD est issue d'une approche syntaxique qui a pour origine une technique proposée par les mêmes auteurs *l'analyse par grappes* (1974). Alain BLANCHET présente le principe fondamental de l'APD :

L'APD refuse d'impliquer l'analyse de contenu dans l'analyse du processus non conscient de production du langage : R. GHIGLIONE, B. MATALON et N. BACRI ont voulu fonder une méthode empirique centrée sur l'expression des contenus et non sur le contexte social et idéologique de leur expression. Ils ont limité le recours à des formalisations linguistiques et à la formation du métalangage implicite des opérations effectuées sur le texte. (1985 : 240)

Cette technique ne fournit donc aucune interprétation des données contextuelles, il s'agit d'une méthode purement descriptive. Toutefois, l'auteur précise que cette analyse est applicable aux entretiens non directifs.

Technique globale d'analyse, l'APD se montre cependant plus efficace dans l'analyse des entretiens non directifs, quand la redondance des thèmes et la récurrence des éléments catégorisés assurent une meilleure performance du traitement statistique. (1985 : 241)

L'APD est une méthode qui permet la délinéarisation du texte. Dans l'ensemble des entretiens de notre corpus, certaines unités d'analyse sont plus pertinentes que d'autres pour notre objet d'étude. C'est pourquoi nous sélectionnerons les propositions que nous jugerons les plus déterminantes, c'est-à-dire celles qui contiennent des thèmes fondamentaux pour notre analyse.

L'APD s'effectue en deux temps. Tout d'abord, elle repère les référents noyaux (RN) contenus dans le texte. Le choix des référents noyaux dépend de deux critères fondamentaux : leur fonction structurante du discours et leur valeur référentielle. Les RN sont des substantifs ou des pronoms personnels autour desquels s'organise l'ensemble de la proposition. Une fois ces RN isolés, le texte est découpé en propositions, c'est-à-dire en unités d'analyse constituées d'un sujet, d'un verbe et d'un complément. Ce découpage est basé sur une sélection syntaxique et non sémantique du texte.

L'analyse propositionnelle de discours est complémentaire de l'analyse thématique, c'est pourquoi nous adopterons ces deux méthodes successivement, afin d'extraire des entretiens le plus d'informations possible.

Troisième partie : analyse

1. Analyse thématique et analyse séquentielle

1.1. Analyse thématique transversale

Afin d'effectuer une étude comparative des entretiens, nous avons procédé à l'analyse thématique transversale du corpus. Cette étude porte sur les thèmes abordés par les locuteurs car nous considérons que la production discursive spontanée des enquêtés peut être significative et révélatrice des représentations de chaque individu interrogé.

Chaque entretien du corpus débutait par une consigne ou une présentation générale de l'étude. C'est à partir de cette première étape que les locuteurs interrogés étaient invités à s'exprimer sur le sujet présenté. Chacun d'entre eux était libre de choisir les thèmes et les sous-thèmes qui constitueraient son discours, ainsi que l'ordre d'apparition de ces thèmes. Après avoir parcouru l'ensemble du corpus, nous avons relevé, classé et hiérarchisé les thèmes abordés spontanément par les locuteurs (*cf.* document 1). Dans les chapitres suivants, nous proposons un exposé et une analyse des principaux thèmes dont ont parlé les locuteurs, ceux qu'ils ont choisi de traiter sans notre intervention préalable.

1.1.1. La guerre d'Algérie

Le thème de la guerre d'Algérie est présent dans tous les entretiens. Ce thème regroupe le plus grand nombre d'occurrences thématiques évoquées par les locuteurs : 32 sur 226 soit environ 14% du nombre total. Nous considérons que les thèmes du traumatisme, du départ d'Algérie et de l'arrivée en France constituent des sous thèmes de la guerre, car ils sont les conséquences directes du conflit. L'ensemble de ces sous-thèmes et du thème principal totalise 49 occurrences, soit 21,7% des occurrences totales.

Avant de présenter les résultats obtenus, nous avons analysé une singularité du corpus : les entretiens n°1 et n°3 ont pour locuteurs les mêmes enquêtés, seuls le thème de l'interaction ainsi que les conditions d'enregistrement diffèrent. Dans l'entretien n°1, où l'ensemble des thèmes relatifs à l'histoire des Pieds-noirs est traité, les locuteurs savent qu'ils sont enregistrés : au début de l'entretien, nous leur avons présenté l'appareil enregistreur puis nous l'avons mis en marche et posé au centre de la table. En revanche, dans l'entretien n°3, les locuteurs pensent que l'interview est terminée, car nous le leur avons signalé à la fin de l'entretien n°1 (l 1048). Cependant, lorsque nous avons arrêté l'enregistrement, la locutrice, qui ne s'était quasiment pas exprimée lors du premier entretien, a commencé à évoquer certains aspects de son histoire personnelle. Nous avons alors de nouveau mis en marche l'enregistreur sans l'en avertir, afin de recueillir des informations qui n'auraient certainement pas été fournies si la locutrice avait eu conscience d'être toujours enregistrée. L'échange ainsi obtenu contient essentiellement des anecdotes et des points de vue concernant la guerre d'Algérie (*cf.* document 2). Le départ d'Algérie et l'arrivée en France sont deux thèmes très largement abordés dans cet entretien, mais nous les avons adjoints à celui de la guerre d'Algérie. Nous pouvons donc affirmer que la présence quasi exclusive de ce thème dans l'entretien n°3 traduit la liberté d'expression que s'octroient les locuteurs, en particulier la locutrice dont le pourcentage de tours de parole était inférieur lors de l'entretien n°1 (*cf.* document 3). Nous supposons que la présence de l'appareil enregistreur représentait un obstacle pour elle, au-delà de la timidité ou de l'appréhension. Face aux résultats fournis par l'analyse thématique quantitative, nous pouvons émettre l'hypothèse que, pour cette locutrice, l'histoire des Pieds-noirs est principalement caractérisée par la guerre d'Algérie. De plus, nous supposons que cette enquête a permis à la locutrice de s'exprimer sur un sujet qu'elle n'évoque jamais, ou bien qu'elle n'a pas l'occasion de partager. Cette hypothèse permet d'expliquer le nombre important de prises de parole lors de l'entretien n°3, ainsi que l'émotion et les vives réactions qu'a suscité l'enquête. Trois éléments confirment notre

hypothèse : tout d'abord, la locutrice avoue ne pas avoir trouvé le sommeil la veille ; puis elle n'a pu contenir ses larmes lors de l'échange ; enfin, ses propos véhéments et empreints d'une extrême subjectivité sont le reflet de ce qu'elle ressent et, probablement, refoule depuis 1962.

J : moi aussi ça a été difficile: hier soir j'essayais de me rappeler [...] vous savez toute la nuit pas la nuit mais: si vous saviez comme mon cerveau il a: tourné+ il était en ébullition↓+ [...] parce que j'essayais je voulais me rappeler ce que j'avais occulté aussi↓+ ça m'a rendue malade hein↑ je serais pas venue ici↓ si j'avais pas été avec lui↓ je savais qu'il pouvait parler moi j'aurais pas pu parler↓+[...] elle peut pas se refermer et encore moins ici avec eux [...] d'être mélangée avec eux+ ça je supporte pas (entretien n° 1, l 100-103 ; 92-96 ; 173)

Dans cet extrait, nous pouvons constater que l'état moral et psychologique de la locutrice est particulièrement perturbé par l'enquête. L'enquêtée avoue même que, sans la présence de son mari, elle est incapable de parler de son expérience en tant que rapatriée. Lors de l'entretien, celui-ci affirme ne pas vouloir faire resurgir de souvenirs douloureux, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle la locutrice n'a jamais l'occasion de parler de son histoire personnelle.

Dans l'entretien n°5, nous remarquons que le thème de la guerre d'Algérie est abordé sept fois par le locuteur, ce qui représente le principal thème de l'interaction. Ce phénomène peut s'expliquer par l'expérience professionnelle de l'interviewé. En effet, celui-ci est un ancien policier qui a combattu durant la guerre d'Algérie : il était à la tête d'une troupe de soldats et a participé à de nombreuses opérations militaires.

Si l'on compare les entretiens n°3 et n°5, nous constatons que le thème de la guerre est central pour les locuteurs. En revanche, chacun en parle de manière différente, en fonction de son expérience, de son état psychologique et selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. En effet, dans l'entretien n°3, c'est une femme qui s'exprime, civile et mère de famille au moment du rapatriement. En ce qui concerne le locuteur de l'entretien n°5, il s'agit d'un soldat engagé, d'un homme célibataire lorsqu'il a quitté l'Algérie. Ces facteurs sont déterminants pour la construction identitaire car ils correspondent à des éléments constitutifs de l'identité : le sexe, la situation matrimoniale et la profession. A ces facteurs s'ajoute le caractère de chaque sujet, qui peut influencer sur l'identité individuelle. De nouveau, nous

constatons une différence considérable entre les locuteurs des entretiens n°3 et n°5 : alors que la locutrice de l'entretien n°3 reconnaît qu'elle est toujours très sensible lorsqu'elle évoque ce sujet, le locuteur de l'entretien n°5 affirme ne pas être traumatisé par les événements vécus, justifiant cet état d'esprit par son jeune âge au moment où la guerre a éclaté.

R : je suis pas traumatisé [...] la génération qui qui qui est morte maintenant [...] c'est pas du tout la même chose+ leur leur leur vécu à eux et notre vécu à nous n'est pas le même [...] ils ont essayé de lutter mais: ils comparaient toujours nous là-bas c'était ça nous là-bas c'était ça nous là-bas c'était ça (entretien n°5, l 449 ; 32-37 ; 485-486)

Selon la théorie de cet enquêté, les jeunes Français d'Algérie rapatriés, c'est-à-dire ceux qui étaient en mesure de retrouver un travail et de reconstruire leur vie en métropole, n'ont pas souffert du déracinement (il se cite comme exemple), alors que les Pieds-noirs plus âgés n'ont pas surmonter ce traumatisme. Cette génération ayant totalement disparu, nous ne pouvons vérifier cette théorie.

En procédant à une analyse comparative, nous constatons que la locutrice de l'entretien n°2 n'aborde qu'une seule fois le thème de la guerre d'Algérie, alors que les autres locuteurs en parlent davantage. En ce qui concerne cette locutrice, l'entretien retranscrit est un second rendez-vous au cours duquel l'enquêtée pouvait revenir sur des sujets qu'elle souhaitait développer, enrichir ou corriger. Même si le thème de la guerre d'Algérie avait été traité lors du premier entretien, elle avait la possibilité d'en reparler, d'apporter des informations, des points de vue ou des anecdotes supplémentaires ; cependant, elle ne l'a évoqué qu'une seule fois, alors que ses voyages en Algérie ont été très longuement relatés (six occurrences). Notre analyse propositionnelle confirmera l'importance que porte cette locutrice à ses retours en Algérie. Toutefois, nous pouvons émettre deux hypothèses pour expliquer ce nombre d'occurrences très faible. Tout d'abord, la locutrice vivait dans une région assez éloignée des combats et des attentats, ce qui suppose qu'elle n'a pas subi ce que d'autres Pieds-noirs ont vécu. Par conséquent, la guerre d'Algérie et ses conséquences ne revêtent pas la même importance ni la même signification pour elle. La seconde hypothèse concerne sa situation socioprofessionnelle ; en effet, cette locutrice était l'épouse d'un chef d'exploitation français natif de Lyon, qui fut attiré par l'Algérie, et qui s'est installé dans l'ancienne colonie française à l'âge adulte pour y faire fortune. Avant même que les premiers attentats ne soient

perpétrés sur le sol de l'Algérie (en 1954), cette locutrice et son mari avaient acheté une maison en France, une sorte de pied-à-terre de sécurité. Ce n'est qu'en 1963, un an après le rapatriement massif des Français d'Algérie, que la locutrice et sa famille se sont installées en France et se sont réfugiées dans leur maison métropolitaine, après que le mari ait constaté que l'Algérie ne serait plus son eldorado. Les circonstances mêmes de leur arrivée en France font de cette famille pied-noir un cas très particulier et isolé car la majorité des rapatriés d'Algérie n'avait aucun lieu d'hébergement, aucune belle-famille métropolitaine et avaient perdu l'emploi qu'ils occupaient en Algérie. Ces deux éléments peuvent donc constituer une explication au nombre si peu élevé d'occurrences thématiques concernant la guerre d'Algérie pour l'entretien n°2.

Le locuteur de l'entretien n°4 associe directement la guerre d'Algérie au traumatisme que celle-ci a engendré chez lui. Tout comme le locuteur de l'entretien n°5, cet enquêté a combattu durant le conflit, mais leurs expériences sont très différentes. En effet, alors que le locuteur de l'entretien n°5 ne laisse paraître aucun signe de traumatisme, le locuteur de l'entretien n°4 conserve des blessures morales de cette guerre, que nous retrouvons dans son discours.

A : moi les événements qui m'ont marqué le plus c'est la guerre d'Algérie c'est le service militaire [...] toujours sur le qui-vive+ avec le commerce toujours peur des grenades à tout-va↓+ [...] on a jeté une grenade un soir j'avais de la chance qui a pas explosé avec les clients au fond de la salle mais tout ça on:+ c'est pénible+ y a le contact avec les voisins le fusil les sacs de sable+ il faut le vivre↓+ il faut le vivre↓+ [...] moi j'ai tenu huit ans en période de guerre constamment pendant huit ans le soir le matin le soir le matin le commerce tout le jour monter la garde à l'armée c'était vraiment pendant sept ans euh: le calvaire quoi le calvaire (entretien n°4, l 30-31 ; 36 ; 467-470 ; 592-594)

Ce locuteur a évoqué le thème de la guerre à six reprises ; il s'agit du thème le plus souvent abordé spontanément au cours d'un entretien. Les exemples que nous venons de citer démontrent que cet enquêté a subi la guerre d'Algérie, car il a été contraint de participer aux combats dans le cadre de son service militaire, alors qu'il était commerçant. Le locuteur de l'entretien n°5, quant à lui, s'était volontairement engagé dans le conflit, étant donné qu'il était agent de police. Les différentes professions de ces enquêtés peuvent expliquer l'opposition de leurs discours : le contenu discursif de l'entretien n°4 est majoritairement constitué de références à son état psychologique, aux émotions qu'il a ressenties au moment où les événements se sont produits.

En revanche, le locuteur de l'entretien n°5 se contente de relater les faits, d'apporter son témoignage sans y joindre d'indications sur ce qu'il ressent ou ce qu'il pense. Au cours de l'entretien, celui-ci évoque un épisode particulièrement pénible, celui de la découverte de deux corps mutilés. Cependant, cet événement ne semble pas l'avoir bouleversé.

R : des trucs comme ça moi j'en ai vu:+ mais ça m'a moins marqué peut-être si tu veux parce que c'était dans le cadre de mon travail ou autre (entretien n°5, l 391-392)

Cet exemple confirme l'hypothèse selon laquelle les conditions socioprofessionnelles constituent un élément fondamental dans les représentations des individus. Nous pouvons constater que le commerçant, qui n'était pas conditionné, n'a pas vécu les événements comme le policier qui, lui, y était préparé psychologiquement.

Le locuteur de l'entretien n°6, qui est également un commerçant, a évoqué le thème de la guerre à quatre reprises. Contrairement au locuteur de l'entretien n°4, avec lequel il partage la même profession, il ne semble pas avoir été traumatisé par la guerre d'Algérie. Cet enquêté évoque les événements vécus avec beaucoup moins d'objectivité et de recul que le locuteur de l'entretien n°5, en particulier lorsqu'il parle des attentats auxquels il a survécu.

M : y a des trucs que je leur pardonne pas↓+ par exemple moi: j'ai été attenté trois fois↓+ ils m'ont mis le calibre là le coup il est pas parti+ bon ça c'est: c'est des souvenirs euh: des des bon après on a été mitraillés moi avec mes enfants dans la voiture j'ai eu vingt-deux impacts dans la voiture elle est trouée de part en part on a rien eu+ (entretien n°6, l 313-316)

Même si ce locuteur n'exprime pas sa douleur comme le locuteur de l'entretien n°4, son discours traduit un profond sentiment d'injustice chez cet enquêté.

M : les départs c'est comme tous↓ on a cru on a cru à:++ on croyait que ça allait se passer comme ça et puis: moi je suis resté après l'Indépendance et après l'Indépendance ça a été très dur+ ça a été très dur après l'Indépendance parce que:++ bon nous: sans arrêt on nous convoquait euh: [...] nous on était que: on restait là:+ + on était à la merci quoi++ [...] quand on est arrivés on a dû sortir tous les papiers tout marquer comme si on était des étrangers hein↑+ comme si on était des hors-la-loi↓+ [...] mais on nous a considérés tous pareil (entretien n°6, l 145-149 ; 255-258)

Le récit de certains événements anecdotiques est accompagné d'un jugement porté soit sur les responsables du conflit, soit sur le gouvernement français, fortement critiqué.

M : mais là les Juifs ils sont tous morts à Dachau ben le: le gouvernement français il dit que c'est: c'est de leur faute+ c'est la faute au gouvernement français↓+ et là il pourra dire que c'est de leur faute↓ [...] j'ai un copain moi qui est mort là de: de: d'Oranie son père et sa mère il sait même pas où c'est qu'ils sont↓++ [...] comme ça c'est pas normal aussi↓+ c'est pas normal↓ que tous les disparus++ c'est pas normal↓ non↓++ surtout pour des Français parce que les Pieds-noirs sont quand même des Français (entretien n°6, l 867-869 ; 643-649)

Comme l'illustrent ces exemples, ce locuteur, qui a assisté à des scènes aussi pénibles que les autres Pieds-noirs interrogés, évoque cette période de sa vie de manière très personnelle, ce qui implique une différence considérable entre les discours de locuteurs ayant vécu les mêmes événements.

Les locuteurs des entretiens n° 5 et n°7 ont un point commun non négligeable : tous deux ont participé volontairement à la guerre d'Algérie, le premier en tant que policier et le second en tant que militant pour l'OAS. Cette particularité est l'unique similitude entre les deux hommes. En effet, l'un est originaire de Tiaret, un petit village du sud de l'Algérie, l'autre est né à Oran, l'une des trois principales villes de l'ancienne colonie ; l'un était célibataire au moment du rapatriement, l'autre était marié et père de famille ; l'un était fonctionnaire de police, l'autre dirigeait un garage automobile. Malgré toutes ces divergences, les discours des deux enquêtés présentent des similarités lorsqu'ils évoquent le thème de la guerre. En effet, chacun relate les faits avec détachement, se contentant de narrer les événements sans s'attarder sur des considérations psychologiques.

J : et quand ils m'ont embarqué et ça a été le jour même de l'Indépendance euh: j'ai vu des choses: incroyables+ des: des petits vieux qu'ils arrivaient pas à marcher et les les les balancer par-dessus les rambardes où y avait+ en bas y avait une route et: ils éclataient quoi et: ils rentraient dans les appartements: et: celui qui restait là il: il avait la tête coupée quoi↓+ (entretien n°6, l 232-237)

Comme nous pouvons le constater, les Pieds-noirs interrogés parlent de leur expérience de la guerre d'Algérie de diverses manières, alors que les événements ont été identiques pour tous les rapatriés. Des facteurs tels que le caractère, la situation personnelle ou professionnelle, sont autant d'éléments fondamentaux dans la différenciation d'individus appartenant à la même communauté.

1.1.2. Relations avec les Arabes en Algérie

Le second thème le plus souvent abordé par les personnes interrogées est celui de leur relation avec les Arabes en Algérie : 27 occurrences, soit environ 12% du nombre total d'occurrences thématiques. En observant le document 2, nous remarquons que ce thème apparaît dans l'ensemble des entretiens, à l'exception de l'entretien n°3 qui, comme nous l'avons précisé plus haut, concerne essentiellement la guerre d'Algérie.

Si l'on considère l'ensemble du corpus, c'est le locuteur de l'entretien n°6 qui en parle le plus (6 occurrences), suivi des locuteurs des entretiens n°1 et n°4 (5 occurrences) puis des locuteurs des entretiens n°2 et n°5 (4 occurrences). En revanche, le locuteur de l'entretien n°7 parle moins de sa relation avec les Arabes en Algérie.

Parmi les locuteurs qui s'expriment longuement à ce sujet, certains affirment ne pas avoir constaté de différences entre les deux communautés, alors que d'autres témoignent de la hiérarchie des rapports entre les habitants de l'ancienne colonie. Pour illustrer ce constat, nous avons relevé des exemples dans les entretiens n°1 et n°6.

C : la vie en Algérie c'est sûr que c'était une vie essentiellement pied-noir++ moi quand je me souviens de ma vie en Algérie je me souviens pas de ma vie avec les Arabes++ moi c'est c'est une vie entre Pieds-noirs+ les Arabes nous on était on était on vivait c'est vrai que on était avec les Arabes+ mais les Arabes ils étaient à côté ils étaient pas avec nous (entretien n°1, l 117-121)

Le locuteur de l'entretien n°6 présente les relations entre Pieds-noirs et Arabes sous un angle très différent de celui du locuteur précédent.

M : moi j'habitais au milieu par exemple au milieu de: des Arabes là autour de moi y avait que des familles arabes+ on entretenait de bonnes relations mais eux ils venaient pas manger chez moi et moi j'allais pas manger chez eux↓+ [...] on vivait en bonne communauté+ mais sans se fréquenter (entretien n°6, l 160-166)

Le discours de ce locuteur est paradoxal : alors qu'il affirme ne pas avoir fréquenté les Arabes en Algérie, il témoigne néanmoins de ses rapports amicaux avec eux.

M : j'avais des amis j'en ai toujours d'ailleurs hein↑++ moi je les considérais: j'ai j'ai toujours vécu avec eux alors++ je les considérais comme euh: comme des amis je les respectais je veux dire y a des gens que je respectais que je voyais [...] parce que: même même avec les Arabes on était sociables on se rendait des services et tout hein↑ [...] y avait pas d'animosité y avait rien du tout [...] mais seulement ils nous respectaient on les respectait (entretien n°6, l 168-170 ; l 667-668)

Pour ce locuteur, la population autochtone occupait une place fondamentale dans son univers social, les rapports entre lui et les membres de la communauté arabe étaient cordiaux et respectueux. Dans cet exemple, nous voyons apparaître la dualité caractéristique de l'identité pied-noir : les Pieds-noirs étaient différents des Arabes aux niveaux social, politique, administratif, culturel et professionnel, mais ils cohabitaient aisément avec eux. C'est pourquoi il n'était pas rare que certaines amitiés voient le jour entre deux membres de ces communautés. Le discours de ce locuteur résume la déchirure des Pieds-noirs : ils ont dû quitter un pays qu'ils considéraient comme le leur, en étant également séparés d'une communauté, certes différente, mais avec laquelle ils avaient grandi.

Quant aux locuteurs des entretiens n°4 et n°5, ils partagent le même point de vue concernant leur relation avec les Arabes en Algérie. Tous deux ont grandi au sein de la population musulmane, ce qui a façonné de manière considérable leur identité.

R : [...] donc on a été euh: immergés au milieu des: des Algériens qu'on appelait les Arabes là-bas on les appelait les Arabes ils étaient français hein↑+ euh: à l'époque ils étaient français↓+ comme nous↓ ils votaient: et tout [...] moi je suis allé au lycée avec quantité de garçons et de filles euh arabes euh: avec qui j'étais lié d'amitié [...] et donc mon lien c'est c'est: plus jeune je faisais pas la différence entre un Arabe un Juif et un:+ les jeunes+ pas les aînés↓++ [...] ce qui fait que pour moi la la vie en Algérie non j'en ai un excellent souvenir de ma vie en Algérie euh: les relations avec les Arabes étaient excellentes (entretien n°5, l 62-681 ; 129-133)

Le locuteur de l'entretien n°4 avait, quant à lui, une relation particulière avec les autochtones.

A : c'est une Arabe qui a accouché maman c'est une Arabe qui m'a mis au monde c'est une Mauresque qui m'a donné le tétou parce que ma mère n'avait pas le temps j'ai taité une Mauresque↓ j'ai eu du bon lait c'est peut-être pour ça [...] nous on allait à la mosquée avec les Juifs et tout↓ y avait une fraternité qu'on a plus du tout [...] j'allais au milieu d'eux je jouais avec eux: [...] moi j'ai vécu au milieu d'eux les Juifs les Arabes+ moi pour moi un Juif c'est un Juif c'est un mec comme moi hein↑ un être humain c'est tout hein↑ (entretien n°4, l 380-386 ; l 422-428)

Les exemples que nous venons de citer démontrent que l'environnement familial et les conditions dans lesquelles les locuteurs ont vécu, en particulier dans leur enfance, sont des éléments fondamentaux dans la construction des représentations sociales, et donc dans la construction identitaire de chaque individu.

L'étude thématique comparative met en valeur d'importantes disparités dans les perceptions et les représentations sociales d'individus appartenant à la même communauté. Ceci permet de confirmer partiellement l'une de nos hypothèses de départ concernant l'existence de plusieurs identités pour un même individu. En effet, en raison de leur patrimoine culturel et historique, les Pieds-noirs font partie d'une communauté singulière que se différencie de celle des autochtones d'Algérie comme de celle des Français de métropole. Cependant, des divergences fondamentales existent au sein de cette communauté. Certains critères jouent un rôle prépondérant dans cette diversification. Parmi ces critères, l'origine géographique des sujets est décisive pour les représentations sociales. Ainsi, comme le montre le corpus, un Pied-noir originaire d'Oran, où les ethnies étaient séparées et placées dans des quartiers distincts, ne considère pas la communauté arabe comme appartenant à son univers. Les locuteurs de l'entretien n°1 ont vécu à Arzeuw, près d'Oran, le locuteur de l'entretien n°7 est né à Oran même.

C : ils étaient pas au milieu de nous on avait ils vivaient avec nous mais c'est c'était surtout à côté de nous++ [...] des fois quand je réfléchis je je vois ma vie avec qu'avec des Français ++ je vois pas ma vie avec des Arabes++ les Arabes faisaient partie de mon environnement+ hein mais ils étaient ailleurs [...] depuis la naissance jusqu'à ce qu'on parte on a toujours vécu dans une société où l'Arabe il était il était à côté+ moi à Arzeuw puisque je suis natif d'Arzeuw moi y avait je crois huit mille habitants si je me rappelle bien+ les les deux ou trois mille Arabes qu'y avait ils étaient à la Guetna++ à Oran y avait trois quatre mille habitants les villages ils étaient au village nègre [...] comme à Alger la Casbah c'était le quartier arabe+ et pratiquement dans la la la majeure partie de l'Afrique du Nord dans dans les villes y avait la ville française+ et le quartier arabe (entretien n°1, 129-133 ; 1275-280 / 29-297)

J : on se fréquentait pas beaucoup hein↑ [...] ils avaient un autre: un autre mode de vie que nous↓+ ils étaient pas: mais chacun de son côté (entretien n°7, 1273 / 279-280)

Ces locuteurs témoignent de la hiérarchie présente dans l'ancienne colonie, au sommet de laquelle se trouvaient une grande partie des Français d'Algérie.

Dans notre corpus, d'autres locuteurs nous informent que les Arabes font partie intégrante de leur enfance, de leur vie en Algérie, et n'hésitent pas à revendiquer leur complicité avec eux. Les locuteurs des entretiens n° 2, n°4 et n°5 ont vécu dans des villages algériens, ils ont donc cohabité avec les Arabes, ce qui a engendré une perception différente de celle qu'avaient les Pieds-noirs originaires des grandes villes.

C : nous on a vécu+ toujours avec des Arabes↓ [...] ma grand-mère avait une propriété+ dès que ma mère s'est mariée+ elle a tout de suite re-essayé de refaire+ euh avec avec les Arabes comme elle était chez sa mère+ une famille↓+ [...] mais ça c'est ça c'est exceptionnel↓+ ça c'est ex/ ce rapport de famille+ euh proche+ euh: vivant en osmose hein↑ (entretien n°2, l 177-182)

Le locuteur de l'entretien n°5, tout comme la locutrice de l'entretien n°2, a conscience que sa relation avec les Arabes en Algérie n'était pas commune à tous les Pieds-noirs. Il vivait à Tiaret, une ville dominée numériquement par la population arabe.

R : nos relations avec les Arabes nous euh n'étaient pas du tout les mêmes que celles que pouvait avoir ton père↓+ qui était dans une ville euh: où y avait une grande majorité d'Européens (entretien n°5, l 73-76)

Selon lui, il en est de même pour la guerre qui n'a pas eu les mêmes répercussions sur tous les Français d'Algérie.

R : les gens de la ville ont pas vécu les événements de la même manière que nous ++ qui habitons à la campagne↓+ et puis ils avaient pas les mêmes relations avec les: les: les Arabes (entretien n°5, l 349-351)

En ce qui concerne l'entente qui régnait entre sa famille et les familles arabes du même village, ce locuteur l'attribue à la promiscuité et à l'environnement social qui ont favorisé les relations privilégiées qu'ils entretenaient.

R : moi j'habitais dans un: une maison avec une cour+ on était les seuls Européens y avait trois familles arabes donc on vivait à côté et puis euh: dans une des familles le jeune il allait à l'école avec moi etc.+ je lui aurais donné: tout je pense qu'il m'aurait jamais fait de mal (entretien n°5, l 357-360)

Dans l'entretien n°4, c'est l'épouse du locuteur qui propose une explication pour justifier la différence de relations que les Pieds-noirs entretiennent avec les Arabes. En effet, alors que certains avaient des rapports dominant/dominé (comme nous le voyons dans l'entretien n°1), d'autres considéraient les autochtones comme des proches de leur famille. Sa théorie rejoint celle du locuteur de l'entretien n°5, précédemment cité.

A : moi je pense qu'il y a une différence au niveau des: des rapatriés une différence entre ceux qui ont vécu dans des petits villages comme mon mari des rapports très très étroits avec euh: la population indigène et ceux qui vivaient dans les villes Alger tout ça où vraiment c'était la ville il y avait les quartiers [...] c'était un petit village c'est pour ça qu'il était si attaché il vivait vraiment au milieu d'eux (Entretien n°4, l 617-621 / 630-631)

Ce point de vue est d'ailleurs confirmé par le locuteur lui-même.

A : c'est vrai c'est vrai nous on était une famille c'était différent (entretien n°4, l 622-623)

Le thème concernant la relation entre les Pieds-noirs et les Arabes est un indicateur fondamental de la diversité d'identités pieds-noirs. Il permet de démontrer que, derrière une identité collective, se trouve une multitude d'identités aussi singulières que personnelles.

1.1.3. Relations avec les Arabes en France

En ce qui concerne la relation qu'entretiennent les Pieds-noirs interrogés avec les Arabes en France, même si ce thème est moins présent que le précédent, il a été abordé spontanément treize fois par les locuteurs du corpus. Néanmoins, nous relativisons ce chiffre en raison de la distribution des occurrences. En effet, le locuteur de l'entretien n°4 présente une particularité car il évoque sa relation avec les Arabes en France à dix reprises. Les autres locuteurs n'en parlent pas ou peu, ce qui ne nous permet pas de considérer ce thème comme pertinent pour cette étude comparative. Cependant, nous pouvons exploiter ces statistiques pour établir une comparaison entre les relations que les Pieds-noirs entretenaient avec les Arabes en Algérie et celle qu'ils entretiennent avec eux en France: la relation avec les Arabes en Algérie paraît plus importante et donc davantage digne d'intérêt que la relation avec les Arabes en France. Nous supposons que les changements de situations politique, géographique et historique ne sont pas étrangers à ce phénomène. En effet, l'Algérie était une colonie française dont les Arabes étaient les premiers occupants et dans laquelle ils étaient numériquement majoritaires ; ce n'est pas le cas en France hexagonale: les Pieds-noirs, qui se considéraient chez eux en Algérie (il s'agit de leur terre natale, colonisée par leurs aïeux), estiment que la France est également leur pays d'origine. Si la présence arabe était acceptée en Algérie, elle est à peine tolérée en France pour certains enquêtés, et parfois inacceptable. Parmi les différentes causes de cette attitude, la principale semble trouver sa genèse au moment où la guerre a éclaté en Algérie. Ainsi, une partie des Pieds-noirs considère que les Arabes les ont chassés de leur pays (celui que les colons avaient construit) et que, par conséquent, il n'est pas légitime que cette population vienne s'installer en France, qui doit, selon eux, appartenir exclusivement aux Français.

A ce stade de l'analyse, il est impossible d'évoquer le thème de la relation entre les Pieds-noirs et les Arabes sans aborder la notion de racisme. Avant d'analyser ce phénomène dans l'ensemble du corpus, nous en présentons la définition proposée par le Robert :

Théorie de la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement, et à son droit de dominer les autres [...] Attitude inégalitaire d'hostilité à l'égard d'un groupe ethnique. Ensemble de réactions qui, consciemment ou non, s'accordent avec cette théorie. (1985 : 994, tome 7)

Cette notion a été évoquée par certains locuteurs du corpus. Même si nous avons souvent formulé le terme, cette démarche n'avait pour fonction que de nommer un comportement précédemment décrit par les locuteurs eux-mêmes. Cependant, certains d'entre eux, comme les locuteurs de l'entretien n°1, parlent sans retenue de leur opinion concernant les Arabes en Algérie.

C : [...] c'est pour ça que j'ai toujours dit qu'on avait été une société raciste mais on ignorait qu'on était racistes++ moi je je moi je je j'ai appris j'ai su que j'étais raciste quand je suis arrivé en France [...] c'est après après réflexion que je me suis rendu compte que+ qu'on était des racistes innocents [...] moi je je reconnais que je suis quand même++ instinctivement raciste mais je voudrais pas l'être+ parce que humainement+ intelligemment c'est c'est pas c'est pas raisonnable++ mais instinctivement je le suis y a pas de doute (entretien n°1, l 132-140 ; 256-260)

J : je croyais pas être raciste mais je le suis (entretien n°1, l 173-174)

Le locuteur de l'entretien n°6 avoue de façon moins véhémement, et après réflexion, que les Pieds-noirs font preuve de racisme envers les Arabes.

M : non racistes pas tellement racistes [...] si ils sont un peu: racistes [...] si on donnait à choisir entre: un Français et un Arabe je crois que: ça reste français↓++ [...] moi on me dit que je suis raciste bon: euh:+ peut-être je suis raciste:+ si si on me dit tu aimes mieux un Arabe qu'un Français moi je préfère un Français bien sûr (entretien n°6, l622 ; 628-635)

Même si son discours est plus pondéré que celui des locuteurs de l'entretien n°1, leurs idéologies se rejoignent.

Nous pouvons associer le racisme au sentiment de supériorité que présente MEAD :

Le sentiment de supériorité grandit quand il relève d'un soi qui s'identifie au groupe.
Il s'aggrave dans le patriotisme [...] Il semble alors parfaitement légitime d'affirmer

la supériorité de la nation dont on fait partie par rapport aux autres, de rabaisser la conduite des autres pays pour ennoblir celle du nôtre [...] On explique généralement le sentiment de supériorité du groupe par son organisation même. Les groupes ont survécu par le passé dans la mesure où ils étaient soudés contre un ennemi commun. Ils se seraient perpétués parce qu'ils ont agi dans l'unité contre cet ennemi commun, en vertu du principe de la survie des plus aptes. (2006 : 266-267)

Si l'on considère les relations que les Français d'Algérie entretenaient avec les autochtones sous cet angle, nous comprenons pourquoi certains d'entre eux avaient une attitude que nous pouvons qualifier de raciste, sans que cela ne les choque ou ne leur paraisse anormal.

Les différences que nous avons pu constater dans les représentations des locuteurs constituent un élément essentiel dans l'étude de l'identité pied-noir. En effet, comme nous l'avons analysé, les différentes origines géographiques, les modes d'éducation ainsi que le milieu socioprofessionnel dans lesquels ont évolué les locuteurs pieds-noirs ont façonné leurs représentations, marquant ainsi une diversification importante. Ceci nous permet d'affirmer, une fois de plus, qu'il existe bien plusieurs identités pieds-noirs : la première, que nous avons nommée *macro-identité* englobe les Pieds-noirs dans leur histoire commune, c'est-à-dire l'histoire d'une communauté dont les aïeux ont colonisé l'Algérie et qui ont vécu le rapatriement en France autour de 1962 ; la seconde, que nous avons définie sous le terme de *micro-identité* concerne ce qui permet de différencier un Pied-noir d'un autre en fonction de sa ville ou de son village d'origine ainsi que de sa situation personnelle, familiale et professionnelle au moment du rapatriement. Ce sont ces *micro-identités* qui engendrent les points de vue divergents, parfois contradictoires, des locuteurs pieds-noirs concernant leur histoire.

1.1.4. Relations avec les Français en France

Le quatrième thème comportant le plus grand nombre d'occurrences est celui de la relation que les Pieds-noirs ont entretenue et entretiennent avec les Français de métropole : 13 occurrences, soit près de 6% du nombre total.

Le locuteur de l'entretien n°4 présente une particularité par rapport aux autres: son point de vue concernant l'Algérie et la population musulmane est contraire à celui de sa famille, plus précisément à celui de sa sœur et de son beau-frère, tous deux pieds-noirs. Cet élément est déterminant pour l'étude de ce thème, car il permet d'expliquer le nombre élevé d'occurrences thématiques (5) concernant la comparaison avec les Français métropolitains. Ce locuteur expose un point de vue très critique et particulièrement virulent à l'égard des métropolitains.

A : les Français ils sont plus bons à rien↓ (entretien n°4, l 227)

[...] nous Français c'est les vacances les RTT la caravane les RTT les vacances quoi↓ (entretien n°4, l 232)

[...] le Français lui il a tout à ses pieds il a tout+ aucun devoir il a:++ y a plus rien vous regardez autour de vous: ah pour lui je suis-je reste à 35 heures je vais pouvoir me balader avec ma femme↓ un minimum de temps de travail↓+ on devrait serrer les robinets arrêter tout ce travail et: les mettre au boulot+ (entretien n°4, l 246-249)

[...] le Français il veut être patron avant d'être employé+ moi j'ai un neveu là il se gagne un argent fou qu'est-ce qu'il a fait dans sa vie↑ rien↓ il nous dresse encore [...] lui il veut patron employé↓ voilà↓ c'est la mentalité française↓+ et un pur français hein↑(entretien n°4, l 307-310)

Grâce à ces exemples, nous pouvons constater que ce locuteur a une opinion négative et dévalorisante des métropolitains, qu'il considère comme des personnes paresseuses et méprisantes. Nous supposons que ce point de vue a été engendré par les conditions pénibles dans lesquelles cet enquêté a été accueilli à son arrivée en France, ainsi que par les difficultés qu'il a dû surmonter pour s'intégrer.

Il en est tout autrement du locuteur de l'entretien n°5, pour qui les Français de métropole avaient raison d'adopter une attitude méfiante à l'égard des Pieds-noirs.

R : dans l'attitude des: des Carpentrassiens vis-à-vis des Pieds-noirs euh:+ ils ils ils pensaient qu'on était tous des gens qui avaient un paquet de pognon qui avions exploité les Arabes euh: pour s'enrichir [...] c'est pour ça que je dis moi euh: certains Pieds-noirs ont fait du mal à l'image de marque du Pied-noir (entretien n°5, l 257-259 ; 264-265)

Le point de vue de ce locuteur diverge considérablement de celui du locuteur précédent, alors que lui-même est arrivé en France sans argent, sans travail et sans famille. Son caractère volontaire et optimiste lui a permis de trouver quelques travaux d'appoint, avant de se lancer

dans une carrière d'agent immobilier. Nous pouvons constater, une fois encore, que tous les Pieds-noirs ont une histoire commune, mais qu'ils ne l'ont pas vécue de manière identique.

Le locuteur de l'entretien n°7 rejoint la position de celui de l'entretien n°5. En effet, lorsqu'il évoque ses rapports avec les métropolitains, il affirme qu'il a entretenu de bonnes relations, une fois passé le choc du rapatriement.

J : vous savez maintenant les Français on en parle plus parce que on: on est aussi bien: eux ils sont aussi bien avec nous que: que nous avec eux hein↑↑ et: y en a beaucoup y en a beaucoup de Français qui qu'ils ont pris nos habitudes aussi hein↑ (entretien n°7, l 494-497)

Pour ce locuteur, plus aucune divergence n'existe entre les Français d'Algérie et les métropolitains, chacun s'étant habitué à l'autre et mutuellement apprivoisé. De plus, pour cet enquêté, le signe de l'acceptation des Pieds-noirs par les Français de métropole, est l'échange culturel. En effet, le fait que ces Français aient « pris » leurs habitudes (notamment culinaires) démontre l'intégration réussie des Pieds-noirs au sein de la communauté métropolitaine :

J : mais comme je vous dis ici y a beaucoup de: de Français de de métropolitains qui qui s'habituent à nous qui qui font les mêmes choses que nous+ par exemple on fait une paëlla ou on fait des des sardines grillées ou quoi c'est la première fois qu'ils le voient eh ben ils ils quand ils arrivent là-bas ça leur ça leur plaît ils le font↓ même ils viennent ils me demandent comment je fais ci comment je fais ça↓ (entretien n°7, l 687-692)

L'étude comparative de la relation entre Pieds-noirs et Français métropolitains rejoint celle des autres thèmes et confirme la présence d'une pluralité de représentations et donc d'identités au sein d'une même communauté.

Conclusion partielle

L'analyse thématique comparative permet de mettre en relief les principaux thèmes évoqués par les locuteurs du corpus. Outre le rôle que joue cette classification dans la description de la structure énonciative globale, elle est déterminante pour l'analyse de la construction identitaire. La consigne initiale présentée à chaque enquête offrait la liberté de s'exprimer sans contrainte sur les thèmes sélectionnés par les locuteurs eux-mêmes. Cette démarche supposait que les productions langagières seraient empreintes d'une subjectivité et

d'une partialité significatives et représentatives des idéologies ainsi que des représentations sociales de chaque individu. L'étude des thèmes abordés spontanément par les locuteurs nous a permis de confirmer notre hypothèse concernant la pluralité des identités chez un sujet pied-noir. En effet, nous considérons que les trois thèmes que nous avons relevés (en fonction de leur nombre d'occurrences) sont les éléments fondateurs de l'identité pied-noir. Tout d'abord, la guerre d'Algérie représente un élément caractéristique de cette communauté : c'est à cause de ce conflit que les Français d'Algérie ont dû quitter leur terre natale pour s'installer dans un pays dans lequel ils ne s'étaient, pour la plupart, jamais rendus et auquel, malgré tout, ils appartenaient. Cet événement revêt une importance capitale pour les Pieds-noirs que nous avons interrogés, car il représente l'élément fédérateur, celui qui a produit une unité communautaire qui n'existait pas auparavant. C'est pourquoi le thème de la guerre est le plus souvent évoqué par les locuteurs du corpus.

En ce qui concerne les deux autres thèmes, la relation avec les Arabes (en Algérie et en France) et la relation avec les Français, ils constituent deux autres éléments essentiels de la construction identitaire pied-noir. En effet, la relation avec les Arabes en Algérie renvoie à toute la période de l'enfance et de l'adolescence des locuteurs, qu'ils aient vécu séparés ou immergés au sein de la population arabe. En revanche, leur relation avec les Arabes en France est intrinsèquement liée au drame du rapatriement, attribué majoritairement aux Arabes qui, selon les sujets interrogés, souhaitaient obtenir leur indépendance en sacrifiant la présence française et européenne en Algérie. La relation des Pieds-noirs avec les Français de métropole correspond, quant à elle, à une double identification complexe : une identification à ce qu'ils sont, c'est-à-dire des Français légitimes, et une identification à ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire des Français nés en métropole. Ainsi, les thèmes liés à la relation avec les Arabes et les rapports avec les Français de métropole font partie de l'identité d'un Pied-noir, au même titre que celui de la guerre. La pluralité identitaire d'un Pied-noir trouve son fondement dans la diversité des éléments constitutifs de l'identité. Comme nous avons pu le remarquer, l'origine géographique et la situation socioprofessionnelle structurent la construction identitaire. C'est pourquoi, en procédant à l'analyse thématique transversale de notre corpus, nous pouvons dégager deux conclusions :

- 1) il existe une *macro-identité* pied-noir qui correspond à l'identité de la communauté pied-noir, et plusieurs *micro-identités* déterminées en fonction des origines et du vécu

de chaque individu ; le fait que certains thèmes apparaissent dans le discours d'un locuteur et non d'un autre démontre qu'il existe une réelle différence à l'intérieur d'une même communauté ;

- 2) les thèmes abordés spontanément par les locuteurs traduisent l'importance accordée aux événements ou aux éléments anecdotiques sélectionnés et cités par les locuteurs, ce qui laisse apparaître les représentations sociales des individus, tout en démontrant la représentation de leur propre identité ; le nombre d'occurrences thématiques est un indicateur de pertinence pour le locuteur.

1.2. Analyse séquentielle

Mes entretiens obéissent à un schéma séquentiel identique à celui de la conversation. Il s'organise en trois étapes qui sont la séquence d'ouverture, le corps de l'interaction et la séquence de clôture. Dans son ouvrage consacré aux interactions verbales, KERBRAT-ORECCHIONI décrit les caractéristiques de la séquence.

La séquence peut être définie comme un bloc d'échanges reliés par un fort degré de cohérence sémantique et/ou pragmatique :

- sémantique : on retrouve là le critère thématique qui a été évacué de la définition de l'interaction ;
- pragmatique : [...] les linguistes de l'école de Genève la définissaient par le fait qu'elle correspondait à un seul 'objet transactionnel', c'est-à-dire un seul 'but', ou une seule et même 'tâche' [...]

Selon la nature du contenu de la séquence envisagée, c'est tantôt l'aspect sémantique, tantôt l'aspect pragmatique qui guidera de façon prédominante l'opération de découpage. (1998 : 218-219)

Toutefois, cet auteur reconnaît l'arbitraire du découpage séquentiel.

L'organisation des interactions en séquences est typiquement une organisation floue [...] il n'est donc pas étonnant qu'à ce niveau, l'opération de découpage laisse une large place à l'intuition, et que ses résultats varient, pour un même corpus, d'un descripteur à l'autre (en fonction de l'aspect qu'il décidera de privilégier). (*Ibid.* : 220)

Malgré la subjectivité dominante dans un découpage séquentiel, chaque entretien s'organise autour des trois séquences mentionnées précédemment : ouverture (1) / corps de l'interaction (2) / clôture (3).

L'auteur propose une brève description de ces séquences :

[...] les séquences encadrantes (1) et (3) étant fortement 'ritualisées' – ce qui signifie à la fois qu'elles ont une fonction essentiellement relationnelle et une structure fortement stéréotypée – tandis que les séquences constitutives de (2) ont une organisation beaucoup plus aléatoire et polymorphe. En d'autres termes, le paradigme des échanges possibles est au début de l'interaction relativement restreint, puis il s'élargit considérablement, pour se resserrer à nouveau sur la fin. (1998 : 220)

Dans cette partie de notre analyse, nous allons décrire les séquences d'ouverture et de clôture des entretiens de notre corpus, en procédant à une étude comparative.

1.2.1. Séquence d'ouverture

Chaque séquence comporte une structure particulière, qui s'organise en fonction du but global ainsi que des buts intermédiaires.

En ce qui concerne la séquence d'ouverture, ses fonctions, que l'on regroupe un peu trop commodément sous le terme 'phatique', sont en réalité multiples et diverses : il s'agit à la fois de rendre possible l'échange, et de l'amorcer ; en détaillant un peu les diverses tâches que l'on a à accomplir : assurer l'ouverture du canal, établir le contact physique et psychologique, faire connaissance avec l'autre ou manifester sa reconnaissance de l'autre, 'donner le ton', opérer une première mais décisive 'définition de la situation' – c'est-à-dire que la phase d'ouverture comporte de nombreuses négociations, explicites ou implicites, en ce qui concerne les identités, la relation, le but de la rencontre, son type et son style, et parfois, son existence même. (1998 : 221)

Ainsi, la séquence d'ouverture de nos entretiens a pour objectifs la mise en confiance des enquêtés, notre présentation, celle de notre objet d'étude ainsi que de la consigne initiale. C'est au cours de cette séquence que les locuteurs font connaissance lorsqu'ils ne se connaissaient pas, ce qui est le cas pour les entretiens n°6 et n°7. Les locuteurs de ces deux entretiens nous ont rencontrée sur leur lieu de vacances, ils avaient été contactés par l'un de

nos proches. C'est pourquoi, dès le début de l'échange, une mise au point du contexte de l'interaction fut nécessaire.

E : vous concernant donc mon père m'a dit que vous étiez euh: que vous étiez un Pied-noir d'Alger je crois↑+
c'est ça↑

M : la région d'Alger↓' (entretien n°6, l 1-3)

E : 'je sais pas si mon père vous a: expliqué ce que je faisais↑ oui↑ alors en gros euh: eh bien je fais:

J : oui↑ oui il m'a expliqué
que vous préparez un doctorat (entretien n°7, l 1-4)

Dans les deux entretiens, nous avons dû prendre connaissance des informations qui ont été fournies à l'enquêté, afin de nous assurer que la personne interrogée remplisse les conditions nécessaires pour être en mesure d'apporter les informations dont nous avons besoin. En revanche, en ce qui concerne les entretiens n°1, n°2, n°4 et n°5, nous avons pris directement contact avec les interviewés. Ainsi, pour ces entretiens, il n'était pas nécessaire de s'assurer dès le début de l'échange que les informateurs aient eu connaissance de l'objet de la rencontre. C'est pourquoi les entretiens ont pu commencer directement avec la présentation du déroulement de l'échange puis de l'énoncé de la consigne initiale. En ce qui concerne l'entretien n°1, nous avons fait la connaissance des informateurs à l'occasion d'un repas de famille au cours duquel le thème de la guerre d'Algérie et notre l'étude avaient été évoqués. Un rendez-vous avait été convenu entre les deux parties pour parler de manière formelle de l'expérience personnelle des enquêtés.

E : je vais donc d'abord vous expliquer euh : comment ça va se passer+ euh: bon vous savez pourquoi je suis là (entretien n° 1, l 1-2)

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'entretien n°2 est notre second échange avec cette locutrice. Le premier entretien avait eu lieu quelques semaines auparavant, mais un incident technique a provoqué la perte de l'enregistrement ainsi que de la transcription de cet entretien.

E : donc euh voilà je suis: ravie de vous: de vous revoir ça m'a: ça m'avait bien plu+ euh:

C : mais moi aussi

E : donc en fait euh: comme je vous l'ai dit l'autre jour au téléphone lors de notre euh: précédent entretien

C : mm

E : vous m'avez eu beaucoup parlé sur euh: votre histoire euh: votre parcours en Algérie etc. et ce que

C : mm ouais

E : j'aurais aimé approfondir euh comme point c'est eh au niveau de: parce que je travaille sur l'identité des Pieds-noirs et donc euh: j'aimerais bien qu'on puisse approfondir ça c'est-à-dire que vous me donniez un petit peu euh votre point de vue sur la question↓ (entretien n°2, l 11-10)

Cet entretien se déroulant au cours de notre seconde rencontre, il n'était pas nécessaire de rappeler les modalités du déroulement de l'échange. Un bref rappel de l'objet d'étude ainsi qu'une nouvelle consigne (l'approfondissement) ont permis de lancer l'interaction. Nous avons choisi de re-contacter cette locutrice car, lors du précédent entretien, elle avait fait preuve d'une certaine objectivité en évoquant son expérience personnelle et en exprimant son point de vue concernant les Pieds-noirs. De plus, son recul lui avait permis de faire part de son analyse de la situation. Nous avons d'ailleurs repris certains éléments évoqués dans le premier entretien pour obtenir de plus amples informations. De plus, le parcours et la situation personnelle atypiques de cette enquêtée (par rapport aux autres Pieds-noirs) nous ont convaincue de reprendre contact avec elle.

Il en est de même pour l'entretien n°4, qui est également un second entretien avec ces locuteurs. Dès notre arrivée, les locuteurs ont abordé le thème de la guerre d'Algérie et, au moment où l'appareil enregistreur a été mis en marche, le sujet de conversation concernait l'état psychologique de notre père (lui-même pied-noir).

E : je pense que c'est la raison pour laquelle il veut pas en parler parce que:

A : pour lui c'est douloureux [...]

D : c'est une question de personnalité

E : chacun sa façon de: gérer: la chose mais: bon euh: moi je travaille donc sur euh: comme vous savez sur l'identité pied-noir+ et: donc j'aurais voulu: euh: approfondir en fait euh: certains points donc vous m'aviez raconté euh: un petit peu votre parcours et moi j'aimerais savoir si vous pouviez

A : mm

E : me parler euh: de: un peu plus en détail de votre perception en fait comment vous vous percevez↑ comment vous vous sentez↑ (entretien n°4, l 11-21)

Nous pouvons remarquer que, comme pour l'entretien n°2, la consigne concerne une réflexion sur l'identité. Cette nouvelle directive est une conséquence de l'entretien précédent. En effet, lors de la première rencontre, le discours des enquêtés contenait essentiellement des informations factuelles, alors que dans le second entretien, nous leur avons demandé d'exprimer leur point de vue, de partager leur opinion sur leur identité. Si l'on compare l'entretien n°2 et l'entretien n°4 aux autres entretiens, nous pouvons constater que les thèmes abordés spontanément ne concernent pas majoritairement les événements qui se sont produits en Algérie (en particulier la guerre). En revanche, les thèmes liés à la prise de distance (comme les relations avec les Arabes) sont plus nombreux que dans les autres entretiens. Ce constat démontre qu'au cours d'un premier entretien les locuteurs accordent une importance considérable à la narration d'événements, se positionnant comme témoins/acteurs, alors qu'au cours d'un second entretien leur production discursive est davantage consacrée à la réflexion, ils se placent alors en témoins/spectateurs. De ce fait, nous considérons que la perte de nos premiers entretiens, qui nous a contraint à re-contacter certains locuteurs et à redéfinir l'objet de l'interaction, est un avantage car cette démarche nous a permis d'obtenir deux types de discours dans notre corpus : un discours narratif et un discours argumentatif. Toutefois, aucun entretien ne comprend exclusivement l'un ou l'autre type de discours. Certains locuteurs, comme celui de l'entretien n°5, relatent des anecdotes tout en présentant leur réflexion personnelle. En outre, la nouvelle organisation, nécessaire pour mener à bien les entretiens n°2 et n°4, nous a conduit à élaborer un guide d'entretien plus pertinent contenant des questions suscitées par les premiers entretiens et appliquées à tous les entretiens (comme par exemple le thème de l'intégration).

En ce qui concerne l'entretien n°5, le locuteur prend lui-même les directives et décide de la structure de l'échange.

R : alors explique-moi [...] peut-être que pour mener le débat il vaut mieux que tu me poses des questions (entretien n°5, l 1 ; 87-88)

Dès le début de l'échange, l'enquêté prend en charge l'interaction. L'utilisation de l'impératif « explique-moi » ainsi que de la tournure impérative « il vaut mieux que » démontrent qu'il est un acteur de l'entretien et non simplement un informateur passif. Ce n'est qu'après cette distribution des places initiales que nous pouvons présenter la consigne. Comme chaque entretien, celui-ci présente une particularité : nous sommes une connaissance de l'informateur

que nous avons connu et côtoyé lorsque nous étions adolescente. Par conséquent, nous supposons que le rapport des places (enquêteur en position haute / enquêtrice en position basse) instauré par l'informateur lui-même dès la séquence d'ouverture, est dû à la relation adulte / adolescent qu'ont connue les deux interlocuteurs. Le schéma correspond à celui des entretiens n°1, n°2 et n°4 : présentation de l'objet d'étude puis de la consigne.

Chaque interaction étant unique, les séquences d'ouverture comportent une organisation particulière et propre à chaque entretien. Cette première étape permet de débiter l'interaction correctement, car chaque locuteur (en particulier l'informateur) accepte de remplir oralement un contrat communicatif tacite : l'enquêteur fournit des informations concernant le thème principal de l'interaction, et nous récoltons ces informations pour notre étude.

1.2.2. Séquence de clôture

La séquence de clôture occupe une place aussi importante que la séquence d'ouverture, car elle met un terme à l'échange. Cependant, il est plus aisé de commencer une interaction que de la terminer. En effet, il est indispensable que l'enquêteur juge correctement s'il est temps de clôturer ou non l'entretien, en fonction de l'évolution de l'échange.

La clôture d'un échange ne doit pas être brutale ou expéditive, ce qui donnerait à l'enquêteur l'impression de n'être qu'un informateur et non un individu à part entière. La fin d'une interaction est le résultat d'une négociation entre l'enquêteur et l'enquêteur : le premier estime qu'il dispose des informations nécessaires pour son étude et propose au second de terminer l'échange. Ce dernier accepte ou non cet accord.

Lors de notre enquête, nous nous sommes basée sur trois critères pour déterminer le moment où l'entretien devait prendre fin :

- 1) lorsque tous les thèmes présents dans le guide d'entretien avaient été traités ;

- 2) lorsque le processus narratif des locuteurs était terminé, c'est-à-dire que les locuteurs ne racontaient plus d'anecdotes et que les relances devenaient nécessaires pour poursuivre l'échange ;
- 3) lorsque les silences augmentaient en fréquence et en durée.

Dans l'ensemble de notre corpus, nous pouvons remarquer que chaque entretien comporte une séquence de clôture particulière. Pour l'entretien n°1, la fin de l'échange s'articule en deux temps. Tout d'abord, nous percevons chez les locuteurs un discours conclusif accentué par les silences.

C : [...]les relations juives et euh: Français catholiques étaient beaucoup plus faciles beaucoup plus

J : Français

C : courantes que euh: entre Français et Arabes↓+++ voilà↓+

E : d'accord↓+++ écoutez euh: vous avez quelque chose à rajouter↑ parce que je crois qu'on a fait un petit peu le tour++ de la question si vous avez d'autres:+++

C : non
(entretien n°1, 1963-969)

Bien que cet extrait contienne toutes les caractéristiques d'une séquence de clôture, il ne s'agit que d'une séquence de pré-clôture. Tout d'abord, nous pouvons remarquer une succession de silences longs : trois pauses de trois secondes ou plus et deux pauses de deux à trois secondes. Ces silences répétés et insistants sont un indicateur de clôture de l'échange, car ils signifient que le locuteur espace ses interventions, soit qu'il n'ait plus rien à dire ou que la fatigue (ou le désintérêt) prenne le dessus), soit qu'il doive réfléchir longuement pour trouver de nouvelles informations à nous fournir. En outre, les deux dernières interventions du locuteur s'achèvent par une intonation descendante (« Arabes↓ » / « voilà↓ »). En ce qui concerne le contenu discursif de cet extrait, nous constatons qu'il est composé de plusieurs éléments de clôture. En effet, la formule conclusive 'voilà' indique que le locuteur a terminé son exposé et propose implicitement à l'enquêté de reprendre la parole afin de confirmer la fin de l'échange. Il ne s'agit pas ici de l'emploi traditionnel de 'voilà' présentatif, mais d'une fonction conclusive, ou « résomptive » comme l'indique Maria Elisete ALMEIDA.

Quand *voilà* est conclusif, ce qui est fréquent dans la conversation, il est difficile d'admettre qu'il serve à présenter quoi que ce soit. Dans ce cas, il fonctionne en tant

qu'anaphorique résomptif. En effet *voilà* résume tout un discours, juste avant de le clore. (1999 : 91)

Cette séquence correspond au début de la procédure de négociation de clôture au cours de laquelle les interlocuteurs s'accordent pour mettre un terme à l'interaction. Cet accord est matérialisé par notre acquiescement (« d'accord »). Cependant, afin de permettre au locuteur de s'exprimer intégralement, nous lui offrons la possibilité d'apporter de nouveaux éléments (« vous avez quelque chose à rajouter↑ / si vous avez d'autres: »). Dans un premier temps, l'enquête n'intervient pas, puis, lorsque nous proposons de nouveau au locuteur d'apporter de nouvelles informations, il répond par la négative (« non ») après une longue pause. Une seconde séquence de pré-clôture se déroule quelques minutes plus tard.

C : [...] comment faire pour insulter un Arabe si on sait pas comment si on connaît pas d'insultes↑+++ on

comprenait pas les paroles fallait les connaître hein c'est sûr+++ ah oui+ l'Algérie↓+ l'Algérie↓+++

E : euh: je
peux je peux vous poser donc les questions sauf si vous avez-vous avez d'autres choses à rajouter↑

C : ah non pour
moi oui↓ (entretien n°1, l 1003-1008)

Comme dans l'extrait précédent, nous remarquons des indicateurs de clôture que sont la succession de pauses longues (égales ou supérieures à trois secondes) ainsi que plusieurs intonations descendantes auxquelles se rajoute une répétition (« l'Algérie↓+ l'Algérie↓+++ »). De nouveau, nous proposons à l'enquête d'apporter des éléments complémentaires avant de procéder au questionnaire de renseignements personnels et professionnels. L'informateur déclare alors qu'il a terminé son discours et accepte de répondre aux questions. Cette séquence représente le déclenchement du processus de clôture, qui a lieu après la demande de renseignements.

E : ok↓+ ça y est on a fini↓ (entretien n°1, l 1048)

Ce dernier énoncé marque la fin de l'interaction formelle. Cependant, comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises au cours de notre analyse, l'entretien n°3 constitue la suite de l'entretien n°1. C'est pourquoi l'entretien n°3 ne comporte pas de séquence d'ouverture. En effet, les locuteurs reprenant le thème de la guerre d'Algérie évoqué lors du précédent entretien, et apportent quelques réflexions complémentaires. Il en est de même de la séquence

de clôture qui est inexistante dans cet entretien, étant donné qu'il s'agit d'une situation informelle. L'entretien n°1 a pris fin avec l'arrivée du gendre et des petits-enfants des enquêtés, qui s'étaient absentés afin de ne pas perturber l'enquête.

La séquence de clôture de l'entretien n°6 est similaire à celle de l'entretien n°1 : celle-ci est précédée d'une séquence de pré-clôture rompue par l'enquêté.

M : [...] des amis que il en reste peut-être dix les autres ils sont tous morts+ ça ça me tente pas tellement↓+

E : ouais↓+++ bon ben voilà hein↑ j'ai fini de poser euh: j'ai posé toutes mes questions vous m'avez bien informée merci

M : là: y a: y a des bouquins quand même: (entretien n°6, l 884-888)

Après une pause de l'enquêté, nous acquiesçons avec une intonation ascendante, puis laisse s'installer une longue pause afin que le locuteur ait la possibilité de reprendre un tour de parole. Face au silence persistant, nous décidons de conclure l'entretien et en informe l'enquêté par divers procédés :

- 1) le constituant conclusif « voilà » ;
- 2) l'intonation ascendante précédée du phatique « hein »;
- 3) l'hésitation volontaire (« j'ai fini de poser euh: ») qui donne à l'interlocuteur l'occasion de prendre la parole ;
- 4) le contenu énonciatif qui explicite la fin de l'échange au niveau lexical (utilisation du verbe « finir » et de la formule de politesse « merci ») et grammatical (l'emploi du passé composé à valeur d'accompli).

La durée de notre silence et notre hésitation ont permis à l'enquêté de réfléchir : celui-ci évoque soudain l'existence d'ouvrages concernant l'histoire des Pieds-noirs, ce qui permet de relancer l'interaction. Toutefois, l'entretien prend fin quelques minutes plus tard, avec l'arrivée de notre père ; c'est alors une conversation informelle qui débute.

En ce qui concerne l'entretien n°2, les contours de la séquence de clôture ne sont pas délimités précisément. Nous assistons à une réorientation thématique qui aboutit à la fin de l'échange.

C : [...] mon fils aîné euh qui est qui est parti il avait dix ans+ il a il a certainement une autre vision des choses
euh : que moi++ lui il a fait sa vie en France il s'est marié avec une Française euh : [...] oui il a des il a des
contrats avec une entreprise [...] ma belle-fille Marie-Corinne elle était pas tellement motivée mais comme
Jean-René a dit moi mes cinquante ans c'est là-bas ben elle a suivi hein↑ mais tu vois on est allés deux
années de suite elle m'a dit euh Claude cette année j'y dis j'y retourne cette année elle m'a dit j'y
retournerai pas euh je voudrais faire autre chose que l'Algérie↓+

E : et votre fils le fait qu'il y travaille ça le
satisfait↓ [...] ben écoutez je vous remercie de votre accueil

C : exactement↓ avec plaisir↓

(entretien n°2, 1 742-745 ; 752-786)

La locutrice parle de l'opinion de son fils concernant l'Algérie, puis elle explique quelle est sa situation personnelle et professionnelle actuelles pour ensuite faire part de la réticence de sa belle-fille pour un nouveau voyage en Algérie. Cette séquence constitue une pré-clôture dans la mesure où l'objet de l'entretien n'est plus traité, qu'il s'agisse du contenu thématique (les Pieds-noirs) ou de la date (elle parle de la vie de son fils à l'heure actuelle). Cette déviation thématique conduit à la clôture de l'entretien que nous déclarons grâce à la formule de politesse (« je vous remercie ») et qu'accepte implicitement l'enquêtée (« avec plaisir »). Suite à ces énoncés conclusifs, nous avons rangé le matériel, puis l'enquêtée nous a raccompagnée jusqu'à la porte en nous proposant de nous faire découvrir, lors d'une éventuelle prochaine rencontre, les photos de son futur voyage en Algérie.

Le processus de clôture de l'entretien n°4 est identique à celui que nous venons de décrire. En effet, nous pouvons observer une déviation thématique dans le discours des locuteurs, ce qui conduit au terme de l'échange formel.

A : déjà nous les Anciens Combattants on touche euh : mille quatre cents francs tous les six mois deux mille
huit cents francs par an+ [...] la mère Chirac qui se retourne oh on va penser à vous et on montre ça à la
télé [...] la génération qui arrive ils s'en foutent on va leur apprendre à de nouveau :

D : je pense qu'à la
longue quand même les jeunes Européens je pense qu'à la longue cette histoire de racisme peut s'atténuer

A : on
espère

D : le fait d'aller ensemble à l'école euh : de faire des études ensemble je pense quand même ça fera tomber
certaines barrières

A : les couples les couples ils sont mignons ils sont pas méchants↓+++ (entretien n°4,
1819-821 ; 827-835)

Dans ces extraits, nous retrouvons l'intonation descendante ainsi que la longue pause à la fin de l'énoncé, qui sont des indicateurs fondamentaux du processus de clôture. Au niveau du contenu discursif, le thème principal de l'entretien n'est plus évoqué, les locuteurs se focalisent sur celui de la population arabe, en particulier leur relation avec les Européens. Ces locuteurs concluent l'entretien de manière positive en exprimant leur optimisme concernant les futures relations des Arabes et des Européens. A la fin de cette rencontre, aucune formule conclusive ne fut prononcée car, immédiatement après la dernière intervention du locuteur, celui-ci nous a demandé des renseignements sur l'appareil enregistreur, croyant qu'il s'agissait d'un téléphone portable. La situation d'énonciation est donc devenue informelle, car la conversation ne concernait plus que le futur achat téléphonique du locuteur.

La séquence de clôture de l'entretien n°7 rejoint celles de l'entretien n°2 et n°4. En effet, le locuteur opère un changement thématique, ce qui nous a conduit à mettre un terme à l'échange, car l'informateur semblait vouloir terminer la conversation formelle.

J : votre père quand euh: il arrive il me dit le viejo↓ (*rires*) [...]

E : ben écoutez je vous remercie est-ce que vous
avez quelques chose à rajouter moi j'ai déjà j'ai: entre vous et Marcel j'ai pas mal d'informations j'avais déjà

J : voilà↓

E : interrogé d'autres Pieds-noirs mais qui venaient : j'en ai : une qui vient de : Bône

J : ah c'est pas la même c'est
pas du tout je vous arrête de suite (entretien n°7, 1692-699)

Le ponctuant résomptif « voilà » de l'informateur permet de nous signaler qu'il nous a fourni toutes les informations qui lui semblaient nécessaires à l'enquête. Par la formule de politesse (« je vous remercie »), nous informons notre interlocuteur de la fin de l'entretien, qui toutefois n'aura lieu que quelques minutes plus tard. En effet, notre énoncé provoque une vive réaction de la part de l'informateur (« je vous arrête de suite »). C'est ainsi que la séquence de clôture se transforme en séquence de pré-clôture, étant donné que le locuteur poursuit son discours en décrivant les différences entre un Pied-noir oranais, algérois et constantinois. Cette partie du discours n'est pas une réponse à une question, et elle n'aurait pas eu lieu si nous n'avions pas évoqué l'origine géographique de nos autres informateurs. La séquence de clôture se déroule un peu plus tard, après une nouvelle déviation thématique. En effet, le locuteur commence à parler des recherches généalogiques effectuées par sa sœur et auxquelles il ne veut pas prendre part.

J : des fois elle me dit si tu connais des : des copains ou quoi qui qui qu'ils ont à peu près le même nom que

nous demande-leur d'où ils viennent et : je lui ai dit écoute↓ moi (rires) laisse-moi tranquille (rires)++

ouais↓

de rien

E : bon ben c'est très bien merci beaucoup hein↑ [...] et vous vous pêchez↑

(entretien n°7, l 881-885)

Après la pause et le « ouais » conclusif du locuteur, ponctué par une intonation descendante, nous terminons l'entretien par les remerciements. L'informateur accepte implicitement la fin de l'échange grâce à une formule de politesse (« de rien »), puis la situation formelle de l'entretien fait place à une conversation informelle lorsque nous interrogeons l'informateur sur ses activités estivales (la pêche).

La séquence de clôture de l'entretien n°5 est également précédée d'une séquence de pré-clôture. Contrairement à tous les entretiens que nous venons d'étudier, c'est l'enquêté lui-même qui manifeste la nécessité de terminer l'échange. Ce locuteur nous avait donné rendez-vous à 14 heures et attendait la venue d'un ami avec lequel il devait effectuer quelques travaux vers 15 heures.

R : on : on : on avance là

E : on va clôturer simplement une dernière question (entretien n°5, l 493-495)

Dans cet extrait, l'enquêté nous ordonne implicitement de poursuivre l'entretien en la pressant d'aborder les thèmes qui n'avaient pas encore été évoqués. Pour cela, il emploie un présent à valeur jussive ainsi que le pronom *on* inclusif. Cet énoncé traduit d'une part la volonté d'accélérer la progression de l'entretien, d'autre part l'implication du locuteur pour qui l'interaction est un partenariat entre les deux interlocuteurs ; il peut enfin être le signe de la politesse de l'informateur qui, en utilisant le pronom *on*, atténue l'ordre donné. C'est ainsi que l'informatrice se trouve contrainte de progresser promptement vers la clôture de l'entretien. Elle informe donc son interlocuteur qu'elle a bien reçu et interprété sa demande tout en lui faisant part de l'état d'avancée de l'échange (« on va clôturer simplement une dernière question »). Notre énoncé ainsi formulé poursuit deux objectifs : il s'agit de rassurer l'informateur quant à la progression de l'entretien et d'introduire subrepticement un nouveau thème. Ce procédé d'atténuation fait écho à celui du locuteur qui ne voulait pas nous démontrer son empressement de manière explicite.

L'exemple que nous venons de décrire illustre parfaitement l'une des caractéristiques de la séquence de clôture exposées par KERBRAT-ORECHIONNI.

[...] les participants doivent s'employer à négocier coopérativement le processus de clôture de l'interaction. (1998 : 222)

Il s'agit bien d'une véritable négociation car l'enquêté nous propose de progresser vers la fin de l'entretien. Comme nous nous trouvons en position basse, nous ne pouvons qu'accepter cette proposition. Contrairement aux autres séquences de clôture du corpus, ce n'est pas nous qui l'avons déclenchée, mais l'enquêté.

R : [...] ton père encore+ quelques souvenirs voilà↓ il se rappelle des rues d'Oran : tot ça euh : tandis qu'après

c'est fini quoi↓+ mais c'est con que je sois obligé de : autrement on aurait parlé plus

E : mais c'est triste

longuement si si : j'ai j'ai beaucoup de : de bouquins surtout si si tu veux plonger sur

R : documentation↑

quelque chose de particulier on cherchera ouais

E : merci beaucoup en tout cas de : de :

(entretien n°5, l 530-538)

Nous pouvons remarquer que l'enquêté change brutalement de sujet : alors qu'il s'exprimait sur l'impossible avenir des Pieds-noirs, il s'excuse tout à coup de devoir mettre fin à l'entretien et fait part de ses regrets (« mais c'est con que je sois obligé de: »), tout en se mettant à notre disposition pour des informations complémentaires (« si tu veux plonger sur quelque chose de particulier on cherchera »). C'est en prononçant ces mots que l'enquêté s'est levé et nous a invitée à faire de même, puis nous a raccompagnée à la porte en terminant l'échange. Les derniers mots furent échangés à l'extérieur de la maison, puis les deux locuteurs ont commencé une conversation informelle.

L'analyse transversale des séquences d'ouverture et de clôture montre que chaque situation d'interaction commence et se termine par des rituels, identifiables grâce à des indicateurs comme l'intonation ou les pauses successives. Comme nous l'avons constaté, il n'est pas toujours possible de délimiter distinctement les contours de ces séquences, comme l'indique KERBRAT-ORECHIONNI.

[...] SCHEGLOFF et SACKS (1973) ont ainsi montré que les « closing sequences » étaient souvent annoncées par un ou plusieurs « pre-closings » enchâssés dans le 'corps' de la conversation (la section de clôture pouvant ainsi être discontinuée). Quant à la séquence d'ouverture, elle n'est pas non plus séparée par une frontière bien dessinée de la conversation proprement dite. (1998 : 223)

Nous avons décidé de ne pas étudier le corps de l'interaction dans ce chapitre, car l'analyse propositionnelle de discours aura pour contenu cette partie des entretiens.

2. Analyse propositionnelle de discours (APD)

Dans cette seconde partie, consacrée à la présentation du cadre théorique et méthodologique, nous avons brièvement exposé les caractéristiques essentielles de l'APD (*cf.* 2.2.3.). Dans ce chapitre, nous allons étudier cette technique d'analyse de manière approfondie, en exposant en premier lieu les raisons de notre choix, puis en développant notre démarche analytique afin de mettre en valeur les résultats obtenus.

2.1. Le choix de l'APD

L'analyse thématique de notre corpus a permis de faire apparaître les différents thèmes évoqués lors des entretiens (qu'ils soient introduits par les enquêtés ou par nous-même). Cette analyse nous paraît essentielle, même si elle ne met en valeur que les grandes étapes du discours des locuteurs : elle ne permet pas d'en démontrer la structure précise. De plus, pour chaque thème évoqué, il existe des regroupements thématiques qu'il est impossible de distinguer. En effet, un locuteur peut s'exprimer sur un sujet précis et intégrer, à l'intérieur de cette séquence thématique, un autre thème, pour ensuite revenir au thème principal de la séquence. Par exemple, dans l'entretien n°6, le locuteur évoque la scolarité en Algérie (et de ce fait les institutions françaises dans l'ancienne colonie) tout en parlant des jeunes filles arabes (entretien n°6, l 687-689). Au niveau thématique, cet extrait traite principalement de la relation entre les Pieds-noirs et les Arabes en Algérie, mais au niveau propositionnel il s'agit de deux référents noyaux (RN) distincts : l'Algérie et les autochtones (*cf.* le document 6 pour la liste des référents noyaux). L'analyse thématique inclut ces deux référents dans un même épisode, alors que l'APD procède à la distinction des deux éléments.

Dans leur ouvrage consacré à l'APD, GHIGLIONE, MATALON et BACRI expliquent l'organisation ainsi que le champ d'application de la méthode d'analyse qu'ils ont mise au point :

L'APD est avant tout une méthode de réduction : pour l'essentiel, elle vise à ramener un texte à un petit nombre de RN au moyen desquels il a été construit, qui le structurent.

- Cela suppose, en premier lieu, que le texte analysé soit suffisamment long [...]
- L'APD a été conçue initialement pour l'analyse d'entretiens non-directifs, ou du moins faiblement structurés par les interventions de l'enquêteur.

Il s'agit donc de textes parlés, qui ne sont pas préparés à l'avance, et où celui qui parle n'a d'autre guide que ce qui peut lui venir à l'esprit. Les discours produits dans ces conditions sont en général très redondants, avec de nombreuses phrases mal construites ou grammaticalement incorrectes, inachevées, etc. [...] Que le discours ne soit pas préparé à l'avance et très peu « construit » rend particulièrement utile la notion de RN, ou plutôt de système de RN qui le structurent. (1985 :158)

D'après les critères énoncés par ces auteurs, il semble que les entretiens de notre corpus présentent les caractéristiques nécessaires pour pouvoir être analysés par l'APD. En effet, en ce qui concerne la longueur, chaque interview a duré environ une heure, durant laquelle ce sont les informateurs qui ont monopolisé le temps de parole. Quant à la non-directivité exigée

par cette méthode d'analyse, nous rappelons que nous avons procédé à des entretiens semi-directifs au cours desquels les informateurs devaient répondre à une consigne initiale. Le fait que les enquêtés n'avaient pas eu connaissance de cette consigne avant l'entretien a conduit à une production discursive spontanée, ce qui s'est traduit par un certain nombre d'énoncés inachevés, peu ou mal construits, ainsi qu'une quantité non négligeable de scories du discours. Notre corpus nous a donc paru répondre aux critères de sélection pour une analyse propositionnelle de discours, c'est pourquoi nous y avons eu recours pour compléter notre analyse thématique.

Le principe de l'APD repose sur un processus qui se déroule en 5 étapes :

- 1) Découpage propositionnel
- 2) Détermination des référents noyaux (RN)
- 3) Construction des modèles structurants
- 4) Délinéarisation du texte
- 5) Interprétation

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de ne suivre que les étapes 1, 2 et 5 car les étapes restantes ne nous paraissaient pas pertinentes pour notre analyse, et semblaient trop complexes pour notre objectif.

Après avoir exposé les raisons du choix de notre méthode d'analyse, nous allons développer les étapes et les procédés que nous avons utilisés.

2.2. Le découpage propositionnel

2.2.1. Proposition principale / proposition subordonnée

Pour une analyse propositionnelle de discours, le clivage proposition principale/proposition subordonnée n'est pas considéré comme un critère de découpage. Pour l'APD, il s'agit de propositions grammaticales comprenant une unité sémantique, quel que soit le nombre de morphèmes contenus dans ces propositions, comme l'expliquent GHIGLIONE et BLANCHET :

Tout texte est considéré comme constitué d'un ensemble de propositions. Chacune d'entre elles représente l'unité sémantique d'analyse. Toute proposition réalise sa fonction de sens en associant un argument et un prédicat. (1991 :105)

Lors de notre découpage propositionnel, nous avons procédé à un regroupement des éléments grammaticaux constituant l'unité sémantique de chaque proposition. Cependant, nous pouvons remarquer que la longueur d'une proposition à l'autre peut considérablement varier. Pour illustrer notre propos, nous avons pris deux exemples issus de l'entretien n°5.

R : bon t'as la génération des Arabes qui ont maintenant soixante ans ou plus ce sont des Arabes qui sont venus y a très longtemps (entretien n°5, proposition 380)

Le thème de cette proposition est la population arabe âgée de soixante ans ou plus ; le prédicat concerne la date d'arrivée de ces personnes.

R : j'étais dans les paras (entretien n°5, proposition 280)

Cette proposition, beaucoup plus brève que la précédente, n'en comprend pas moins les deux éléments constitutifs de l'unité sémantique : le thème (« je ») et le prédicat (« étais dans les paras »).

2.2.2. Les marques de frontières propositionnelles

Pour procéder au découpage propositionnel, l'APD n'a pas recours aux séparateurs des propositions. Dans une analyse structurale, une proposition est repérable par des marques grammaticales telles que les conjonctions ou les pronoms, ce qui n'est pas le cas pour l'APD :

[...] comme l'APD est issue en partie de la décision de ne pas procéder à une analyse structurale ou hiérarchique, il ne sera pas question de procéder à une classification des structures propositionnelles. Non plus qu'à une taxinomie des marques : nulle marque n'est univoque, et le même terme peut être traité différemment selon le contexte. (GHIGLIONE, MATALON et BACRI, 1985 : 25)

Chaque proposition est considérée comme autonome et constitue ainsi une unité que l'on peut analyser indépendamment des autres.

La proposition forme une unité signifiante, puisqu'elle contient les marques de son ancrage à la fois dans la situation et dans la personne qui l'a produite, ainsi que l'expression d'une relation orientée vers l'énonciateur et la situation. (1985 : 26)

La proposition contient donc des éléments qui se réfèrent au locuteur, au cadre spatio-temporel et à l'action évoquée. Chaque proposition est pourvue d'un thème et d'un prédicat, c'est-à-dire d'une référence à une situation, une personne ou un objet ainsi que de ce qu'on en dit. Cependant, pour délimiter les unités propositionnelles, nous pouvons repérer des marques de séparation, qu'elles soient implicites ou explicites.

2.2.2.1. Les marques implicites

Selon GHIGLIONE, MATALON et BACRI, les marques des frontières propositionnelles peuvent être implicites ou explicites, initiales ou terminales. L'absence de marques explicites ne suppose pas qu'il n'y en ait aucune. En effet, les pauses, les intonations descendantes, les allongements de syllabes finales peuvent être considérés comme des marques de fin de proposition. Pour être considérée comme complète, une proposition doit contenir trois éléments : les marques du locuteur, de la présence ou de l'absence de l'interlocuteur et celles d'une référence à l'objet ou à la situation évoqué(e). C'est ce que ces auteurs nomment la *complétude*. Ainsi, le découpage propositionnel s'appuie sur ces trois critères :

- soit la proposition débute par la marque du locuteur ;
- soit la proposition débute par la marque de l'interlocuteur ;
- soit la référence change et l'on considère qu'un nouvel objet représente une proposition.

Ainsi, il n'est pas nécessaire de proposer une taxinomie des marqueurs de frontières propositionnelles car n'importe quel terme peut remplir cette fonction. Nous proposons des exemples issus de notre corpus pour représenter chaque catégorie grammaticale, en précisant qu'il s'agit de frontières de gauche, c'est-à-dire qui introduisent la proposition. Ces termes peuvent donc être :

- un nom propre

J : *Christian* aide-moi (entretien n°1b, proposition 16)

- un syntagme nominal

A : *la plupart des belles maisons* c'est des Turcs (entretien n°4, proposition 290)

- un adverbe

C : certainement que ils se sentaient un peu (entretien n°3, proposition 17)

- un syntagme prépositionnel

R : *pour dire* que nos relations avec les Arabes nous n'étaient pas du tout les mêmes que celles que pouvait avoir ton père (entretien n°5, proposition 46)

- un verbe

C : *vas* pleurer devant une porte française (entretien n°2, proposition 929)

- un pronom

M : *ils* sont partis jeunes quand même (entretien n°6, proposition 632)

- un connecteur spatial

R : *là où* ça bardait le plus quoi (entretien n°5, proposition 309)

- un connecteur temporel

M : *là* ils pouvaient plus m'attraper (entretien n°6, proposition 397)

- un pronom relatif

C : *qui* se serait pas représentée peut-être trois ou quatre ans (entretien n°2, proposition 146)

- une conjonction ou une locution conjonctive :

C : *alors que* elles savaient très bien que on faisait partie de l'OAS hein (entretien n°2, proposition 86)

- une interjection

A : *ah* pour lui je reste à trente-cinq heures (entretien n°4, proposition 322)

Comme nous le constatons, les délimitateurs de propositions peuvent appartenir à toute classe grammaticale ; ils sont alors considérés comme des marques implicites de frontières propositionnelles.

2.2.2.2. Les marques explicites

Dans un découpage propositionnel se trouvent également des marques explicites qui permettent de délimiter les différentes unités sémantiques. Avant d'en donner quelques exemples, nous présentons la définition proposée par GHIGLIONE, MATALON et BACRI :

Par « marque explicite », nous désignons tout terme (ou ponctuation) qui fonctionne régulièrement comme frontière de gauche d'une proposition. Nous avons vu que les frontières de droite sont d'ordre prosodique, à moins bien évidemment que la frontière de droite d'une proposition soit la présence de la frontière de gauche de la proposition suivante. Une proposition s'arrête là où l'autre commence [...] Les marques explicites ont le statut de joncteurs discursifs : elles permettent aux séquences non verbales de s'enchaîner de façon à former une surface textuelle. (1985 : 29)

Ces marqueurs, nommés joncteurs, permettent d'introduire une nouvelle proposition et représentent, en quelque sorte, les connecteurs d'une proposition à l'autre. Les propositions peuvent ainsi être directement liées entre elles. Selon la place qu'ils occupent, les joncteurs peuvent relier deux séquences discursives ou bien deux propositions à l'intérieur d'une même séquence discursive. Les premiers peuvent être des conjonctions de coordination ou de subordination et jouent un rôle essentiel dans le discours, comme l'expliquent GHIGLIONE, MATALON et BACRI :

La fonction de ces joncteurs est claire : ils permettent la reprise de la séquence discursive, qu'ils soient ou non précédés d'une pause ou autre marque intonative de fin de phrase. Ils ont donc souvent fonction de charnière, et pourront être utilisés comme marques argumentatives. (1985 : 30)

Les seconds, quant à eux, sont des conjonctions exprimant la cause, le temps ou la concession.

Dans notre corpus, nous avons relevé un certain nombre de joncteurs appartenant à différentes classes grammaticales :

- conjonctions de coordination

C : *mais* moi ma déception elle a été en France (entretien n°2, proposition 159)

A : *donc* arrivé en France j'ai dit bon je vais respirer on respire (entretien n°4, proposition 15)

M : *et* on se réunit tous les ans à Uzès (entretien n°6, proposition 579)

- formules présentatives

C : *c'est lui* l'année dernière qui a dit aller mes cinquante ans (entretien n°2, proposition 1100)

M : *c'est moi* qui avais la voiture (entretien n°6, proposition 668)

- conjonctions de subordination

C : *puisque* la petite la seconde là Malika c'est ma mère qui l'a mise au monde (entretien n°2, proposition 247)

C : *parce que* un vieux de quatre-vingt bergeres il pouvait plus passer plus de un gars de vingt-sept ans (entretien n°3a, proposition 54)

J : *si* j'avais pas été avec lui (entretien n°3b, proposition 256)

Même s'il est usuel de considérer la proposition subordonnée inséparable de la proposition principale, nous avons décidé d'isoler certaines subordonnées car elles représentaient une unité sémantique autonome, dont le sens n'était pas altéré en l'absence de la principale. Dans une production orale, il est fréquent que les locuteurs omettent une partie de leurs énoncés. C'est ainsi qu'une subordonnée peut être détachée de la principale et analysée comme unité propositionnelle autonome.

Les propositions ne sont pas obligatoirement introduites par un joncteur. Pour GHIGLIONE, MATALON et BACRI, certains « termes relationnels » peuvent se voir attribuer la fonction de joncteur alors qu'ils n'en sont pas. Les auteurs relèvent trois exemples :

- l'antécédent du terme relationnel est un terme référent à un locuteur ou à une situation non définis, que précisément la séquence suivante vient déterminer : les deux séquences forment alors une unité de traitement (1985:30)

C : et ces gens-là qui avaient un petit pouvoir c'était sûr qu'ils considéraient les Arabes comme ça c'est sûr (entretien n°2, proposition 322)

Dans cet exemple, « ces gens-là » est défini juste après avec le complément d'information « qui avaient un petit pouvoir ». Nous avons considéré ces deux éléments comme appartenant à la même unité sémantique et ne les avons donc pas séparés.

- l'antécédent du terme relationnel est une expression à valeur évaluative, comportant une marque de l'énonciateur (défini ou indéfini) et un verbe exprimant une modalité (vouloir, pouvoir, devoir, etc.), un dire, un jugement, une appréciation, ou toute autre expression à valeur appréciative. (1985 : 30)

Nous trouvons un exemple dans l'entretien n°4 :

A : je veux dire bon ben les événements actuels les événements passés ça vous encourage plus guère (entretien n°4, proposition 728)

Le locuteur inclut son jugement dans son discours, commençant sa proposition par une formule évaluative qui, dans ce cas, occupe une fonction de joncteur propositionnel.

- certaines séquences verbales ont le statut d'incises. Simples « tics » verbaux ou séquences pourvues d'une réelle valeur sociocentrique, appelant l'attention de l'interlocuteur ou encore moyen de remplir le temps pendant lequel la proposition suivante va être construite. (1985: 31)

On le voit dans l'exemple suivant :

R : ils ont connu *tu vois* les premiers téléphones [...] *tu vois* c'était la conquête de l'Ouest à l'époque (entretien n°5, proposition 17 et 507)

Dans ces exemples, nous pouvons interpréter la première incise comme un tic de langage, étant donné sa position interne à l'énoncé. En revanche, la seconde intervention peut être due à une volonté de capter l'attention de l'interlocuteur, car l'élément « tu vois », placé en début de proposition, peut correspondre à une apostrophe. Il remplit donc une fonction de joncteur, à cause de sa position.

Dans l'ensemble des entretiens, nous retrouvons ce phénomène à plusieurs reprises. Cependant, nous n'avons pas traité ces incises de la même manière selon le contexte de l'interaction. En effet, nous avons isolé les incises comme 'tu vois' ou 'vous voyez' en les classant dans la catégorie des propositions non affectées (NAF) lorsque l'énonciateur faisait précéder cet élément d'une pause, même minime. Nous avons considéré que l'intervention n'était pas, dans ces cas, incluse dans la proposition. En revanche, nous avons rattaché ce même élément lorsqu'il se trouvait à l'intérieur d'une proposition ou bien quand il ponctuait la séquence dans laquelle il se trouvait. Le locuteur de l'entretien 5 utilise 31 fois cette formule, et 25 d'entre elles sont placées en fin de proposition. Il s'agit donc, dans ce cas, d'un tic de langage que nous avons intégré aux propositions correspondantes.

Les joncteurs, qu'ils soient implicites ou explicites, qu'ils soient placés à la droite ou à la gauche de la proposition, sont les éléments clés de la production discursive de l'énonciateur. En effet, par leur choix, leur emploi, leur récurrence, ils permettent de mettre en

lumière l'organisation et la cohérence du discours (ou l'absence d'organisation et l'incohérence du discours).

Il existe un joncteur dont le référent varie en fonction du discours : il s'agit du pronom démonstratif « ça ». Tout d'abord, ce pronom peut trouver sa source dans l'énoncé précédent du locuteur. Dans ce cas, il ne correspond qu'à la reprise d'une idée, d'une personne, d'un objet, etc. auquel le locuteur apporte un complément d'information.

M : [et les premiers je veux dire les premiers colons en Algérie c'était des Français] *ça* a toujours été des Français (entretien n°6, propositions 55 et 56)

Dans cet exemple, nous avons placé entre crochets la proposition contenant le référent (« les premiers colons »). Le démonstratif « ça » remplit ici sa fonction première, celle de renvoyer à un antécédent qui se trouve dans une proposition précédente.

Ce pronom peut également être un élément cataphorique à valeur présentative. Dans ce cas, le locuteur annonce une nouvelle séquence discursive et la débute avec ce pronom.

J : *ça* je sais pas si ils vivront la même vie la même vie qu'on a vécue là-bas (entretien n°7, proposition 766)

Nous remarquons que le démonstratif n'a pas de valeur référentielle, mais qu'il annonce ce qui va suivre dans la proposition. Il a donc une fonction de présentatif et permet au locuteur de structurer son discours.

Cependant, comme son nom l'indique, ce pronom n'a pas nécessairement un référent précis, et peut alors exprimer une situation non définie :

A : *ça* fait dix ans qu'ils travaillaient ces gens (entretien n°4, proposition 490)

L'emploi du démonstratif est alors justifié par un besoin de support énonciatif, il participe également à la structuration de l'énoncé.

Avant de clore ce développement consacré aux marqueurs de frontières propositionnelles, il est important d'évoquer les opérations de reconstitution ou de désenclavage des propositions présentées par GHIGLIONE, MATALON et BACRI. Il s'agit

d'un procédé qui reproduit la continuité du discours en déplaçant certaines propositions ou en modifiant leur ordre d'apparition. Nous avons décidé de ne pas suivre cette démarche car nous ne voulions pas modifier le texte initial. En effet, nous considérons que les énoncés appartiennent aux locuteurs interrogés, et qu'il était de notre devoir de respecter nos informateurs en n'apportant aucune touche personnelle à leur production discursive, même justifiée par les besoins de l'analyse. De plus, nous estimons que le découpage propositionnel n'altère en rien le sens des énoncés, mais qu'au contraire ce procédé permet une lecture plus fluide et qui met en valeur la cohérence de la pensée des locuteurs.

2.3. Détermination des référents noyaux (RN)

2.3.1. Définition d'un RN

Une fois le découpage propositionnel terminé, nous avons organisé les propositions à l'aide d'un tableau (*cf.* document 7) constitué de trois colonnes : à droite, la numérotation des propositions ; au centre, les propositions ; à gauche, la catégorie de RN de chaque proposition. Avant de développer notre démarche d'analyse, nous présentons la définition des RN que proposent GHIGLIONE, MATALON et BACRI :

[...] les RN ne sont pas des thèmes. Par définition, les RN sont des éléments du texte : un mot, un segment, repérés par l'analyste et non construits par lui. Codés (on usera d'un code numérique), ils serviront à indexer les propositions. [...] les RN sont des objets discursifs à pouvoir structurant. Leur choix doit répondre à une double expérience : rendre compte du maximum d'informations, exprimer cette information sous une forme cohérente de façon à pouvoir en dériver une interprétation. Par suite, les RN seront choisis de façon telle qu'ils permettront d'indexer le maximum de propositions, et leur nombre demeurera restreint. (1985 : 36)

Dans notre précédente partie, nous avons procédé à une analyse thématique au cours de laquelle nous avons déterminé plus d'une trentaine de thèmes (*cf.* document 1). Pour l'APD, le nombre de RN doit idéalement être compris entre 10 et 15. Ceux-ci sont déterminés en fonction de leur pouvoir structurant et non en fonction de leur nombre d'occurrences. Par conséquent, le repérage et la taxinomie des RN ne sont pas basés sur une approche quantitative. Pour déterminer les RN, nous avons décidé de partir de notre objet d'étude, puis

nous avons retenu les référents directement liés à notre sujet. Nous avons tout d'abord établi une liste des RN potentiels, puis nous avons procédé à une catégorisation de ces RN. Pour cela, nous avons limité notre liste à dix RN dans lesquels nous avons classé les équivalences paradigmatiques. Ainsi, notre classification comporte des RN attestés ou hypothétiques (*cf.* GHIGLIONE, MATALON et BACRI), en fonction de leur proximité avec le référent principal.

2.3.2. Fonctions des RN

Comme nous l'avons signalé précédemment, les RN ont un pouvoir structurant au sein du discours du locuteur. Ils sont essentiels dans toute production discursive, car ce sont eux qui rendent compte de la structure énonciative, comme l'indiquent GHIGLIONE, MATALON et BACRI :

Les RN, comme toute expression complète constituant la surface textuelle, ont une valeur référentielle [...] Par valeur référentielle d'un RN, on entend que la construction de la proposition dont fait partie le RN lui permet de renvoyer à une classe définie d'objets. (1985 : 38)

Dans cette définition de leur valeur, les auteurs accordent une importance considérable aux RN, indiquant qu'il s'agit d'éléments constitutifs du sens donné aux énoncés. Toutefois, la valeur dénotative des RN entre également en considération dans leur choix. Cette valeur est constitutive de la valeur référentielle d'un RN.

La valeur référentielle d'un RN est ainsi constituée :

- par le sens littéral du mot ;
- par la valeur dénotative des propositions où il est inséré, donc par l'ensemble des variations qu'il est capable de supporter tout en gardant un sens globalement constant [...];
- par la position occupée dans la proposition. (1985 : 38)

Le choix des RN n'est pas opéré par hasard, mais en fonction de critères bien définis. Tout d'abord, les mots choisis doivent avoir une valeur référentielle déterminante afin de ne pas multiplier le nombre de RN. En effet, dans tout discours, en particulier lorsqu'il s'agit d'un

entretien semi-directif, le locuteur focalise ses énoncés sur un nombre restreint de notions, de référents.

Représentants du locuteur, de son activité langagière, de sa « vision du monde », mais aussi parfois de ce qu'il énonce sans le dire (le « ça » entre autres marques plus ténues), les RN sont les représentants du discours en ce qu'ils en sont les points focaux. Bien sûr, d'autres lectures des textes sont possibles : le repérage de ces points laisse ouverte l'étude des procès argumentatifs, libre l'établissement des cartes cognitives. L'APD se limitera à la recherche des traces discursives les plus sensibles. (1985 : 39)

Il est évident que ces référents sont souvent déclinés sous d'autres formes, conduisant parfois le locuteur à extrapoler son discours et changer de sujet. Cependant, en ce qui concerne ces référents hypothétiques, nous les avons regroupés autour du référent principal, ce qui nous a permis de ne dégager que onze RN pour l'ensemble du corpus. Le pouvoir référentiel des RN est ainsi vérifié par la taxinomie même de ces RN : pour chaque entretien, nous sommes parvenue à numéroter les propositions en fonction de la grille générale des RN ; aucun entretien ne contient de RN isolé. Dans l'analyse thématique, il n'en était pas ainsi : certains thèmes n'apparaissent que dans un seul entretien, comme par exemple la géographie de l'Algérie à laquelle seul le locuteur de l'entretien n°1 fait allusion (*cf.* document 1).

Après avoir exposé les caractéristiques générales des RN, nous présentons les RN que nous avons relevés dans notre corpus. Comme nous l'avons précisé plus haut, nous avons catégorisé les propositions en onze RN, que nous étudierons en détail dans la sous-partie suivante.

2.4. Les RN du corpus

2.4.1. Influence de l'enquêteur

Avant de procéder à l'étude des RN présents dans notre corpus, nous devons préciser le degré d'influence que peut exercer un enquêteur sur ses informateurs dans un entretien semi-directif, afin de mieux analyser la structure discursive des locuteurs. Ce point est d'autant plus important pour notre étude que nous tentons de déterminer dans quelle mesure le langage est un outil de reconstruction identitaire.

Selon les entretiens, les locuteurs font se succéder les RN sans établir de relations entre eux. Cette succession démontre une absence de structuration du discours, ce qui est caractéristique des entretiens non directifs. En effet, le discours du locuteur étant improvisé au cours de l'entretien et construit au fur et à mesure que l'échange avance, il est fortement marqué par des débuts, des abandons, des reprises de séquences discursives. Par conséquent, il est nécessaire, pour ce type de discours, d'analyser les RN sous deux angles : d'une part, la fréquence des occurrences ; d'autre part, la séquence dans laquelle ils apparaissent.

Lors de nos entretiens, nous nous sommes efforcée de ne pas multiplier les interventions, préférant laisser aux informateurs la possibilité de structurer leur production discursive. Nos interventions étant destinées à aider les locuteurs à fournir le plus d'informations possible, nous considérons qu'elles n'ont pas joué un rôle structurant important. En ce qui concerne l'interprétation des propositions ainsi segmentées, celle-ci dépend du point de vue subjectif de l'analyste. En effet, une interprétation suppose une perception et une compréhension personnelles des informations, il est donc évident que les points de vue peuvent diverger. Cependant, cette interprétation doit également tenir compte des données objectives. C'est pourquoi nous tenons à préciser que notre analyse est personnelle, mais qu'elle tient compte des recherches historiques préalablement effectuées. Par conséquent, notre interprétation est déterminée non seulement par les discours des informateurs, mais également par notre documentation ainsi que par ce que nous avons perçu lors des enregistrements (état d'esprit, émotions, etc.).

En outre, la consigne initiale elle-même représente une direction thématique. En effet, celle-ci pose le cadre thématique de l'entretien et impose, implicitement, les différents RN par les sujets qu'elle sous-entend. Cependant, certains éléments de l'échange discursif sont contrôlés par l'informateur : l'ordre d'apparition, le nombre d'occurrences et l'organisation des RN. Comme notre étude concerne la reconstruction identitaire, nous aurions pu demander aux informateurs de ne s'exprimer que sur ce thème. Or, nous avons décidé de présenter une consigne plus large en invitant les individus interrogés à parler de leur vie. En procédant ainsi, nous avons pour objectif de n'influencer que partiellement leur discours, considérant que les locuteurs devaient eux-mêmes choisir leurs RN et leur structuration discursive. La consigne initiale qui apparaît comme une contrainte, ne constitue plus alors que le point de départ d'une ligne de conduite que l'informateur est libre de suivre ou non. Ainsi, notre analyse peut se

focaliser sur ce qui est dit ainsi que sur la façon dont sont organisés les liens entre les différents RN.

2.4.2. APD et analyse thématique

Dans une analyse de RN, deux procédés peuvent être adoptés, selon GHIGLIONE, MATALON et BACRI :

[...] Cela nous amène à distinguer deux types d'objectifs qu'on peut assigner à des entretiens : dans certains, on peut chercher à connaître tout ce qui est associé à un ou plusieurs des termes qui constituent la consigne, dans d'autres on se pose un problème plus précis, plus limité, on cherche à vérifier des hypothèses bien élaborées. (1985 : 160)

Etant donné que nous avons recouru à l'APD pour compléter l'analyse thématique, notre démarche correspond au premier objectif énoncé ci-dessus. En effet, nous avons procédé à l'analyse thématique des entretiens sans pour autant chercher à vérifier des hypothèses. Au contraire, nous avons utilisé une méthode déductive, en partant des entretiens pour aboutir à des hypothèses d'interprétations. Toutefois, notre étude partait d'un postulat selon lequel l'identité pouvait se reconstruire par le langage. Les analyses thématiques et propositionnelles ont donc pour objectif de démontrer comment cette reconstruction est possible (ou non), par quels moyens elle s'effectue et quelles sont les représentations identitaires des individus interrogés.

Selon GHIGLIONE, MATALON et BACRI, les deux méthodes de traitement des RN sont complémentaires : chercher des éléments précis et définis à l'avance permet de considérer également ce qui n'est pas défini. C'est alors que l'on procède à une étude des champs sémantiques : on prend en compte le plan paradigmatique du RN principal. La seconde méthode, quant à elle, permet de considérer les éléments non essentiels pour les RN, mais qui jouent un rôle dans la compréhension du contexte du RN.

Ces deux approches, l'approche « ouverte » par les RN et l'approche « fermée » par les RN ou par les champs sémantiques ne sont donc pas incompatibles. Au contraire, la première déterminera le contexte qui permettra de mieux comprendre les résultats de la seconde. (1985 : 162)

Notre démarche d'analyse correspond donc à celle que décrivent ces auteurs : notre postulat de départ supposait que la reconstruction identitaire était possible grâce au langage ; l'analyse propositionnelle de discours met en valeur les éléments constitutifs de cette reconstruction identitaire.

Pour l'analyse de notre corpus, nous avons classé les RN, puis nous avons procédé à un calcul en pourcentage de ces RN. Ces tableaux (*cf.* documents 4 et 5) permettent de mettre en valeur les référents que les locuteurs privilégient dans leur discours et, par conséquent, dans leur représentation identitaire. Nous pouvons mettre en parallèle ces résultats avec ceux obtenus grâce à l'étude statistique des thèmes du corpus. Cette comparaison révèle les éléments les plus importants pour chaque locuteur (*cf.* documents 2 et 6). Pour illustrer notre propos, nous avons choisi d'analyser de manière détaillée l'exemple des locuteurs des entretiens n°1 et n°3, car ils présentent une particularité assez singulière par rapport aux autres locuteurs.

Si l'on se réfère au document 3 concernant les tours de parole des locuteurs des entretiens n°1 et n°3, nous constatons que les acquiescements de la locutrice représentent près de 39% de son discours. Comme nous l'avons signalé précédemment, cela démontre une attitude effacée lors de l'entretien. En effet, ces énoncés correspondent essentiellement à des confirmations du discours de son mari, il s'agit d'interventions concises qui, selon nous, ont pour seul but de manifester sa présence. En revanche, dans l'entretien n°3, nous remarquons que le discours de cette locutrice comporte deux fois moins de propositions inachevées (document 5). Parallèlement à ce constat, nous pouvons relever le fait que le pourcentage de propositions inachevées de son mari passe d'environ 13% à 20%. Nous rappelons que, pour cet entretien, les locuteurs ignoraient que l'appareil enregistreur fonctionnait encore, pensant que l'interview s'était achevée avec le premier entretien. Même si le nombre de propositions de la locutrice demeure élevé (47), il est intéressant de noter que son discours présente une structure plus construite, comprenant des propositions achevées. Nous émettons deux hypothèses pour expliquer ce phénomène. Tout d'abord, comme nous venons de le rappeler, l'informatrice pensait qu'elle n'était plus enregistrée ; elle ne subissait donc plus de pression relative aux conditions de l'entretien, comme par exemple la peur d'être jugée en fonction de ce qu'elle dit.

Notre deuxième hypothèse concerne le contenu du discours : la quasi-totalité de cet échange comporte des références à la guerre d'Algérie. Nous supposons que cette locutrice, qui ne rencontre pas souvent l'opportunité de s'exprimer sur ce sujet, en profite pour raconter tout ce qu'elle a vécu, utilisant ainsi le langage comme moyen d'exorciser son traumatisme. La mise en mots d'une expérience douloureuse devient alors un procédé thérapeutique dont l'informatrice n'a pas conscience au moment de l'entretien. Nous pouvons confirmer notre hypothèse grâce aux propos tenus par son mari :

C : pendant dix ans c'était l'occultation↓+ je parlais pas de très peu de l'Algérie pendant bien une dizaine d'années on parlait pas euh: de l'Algérie non bon en famille un petit peu mais partout où j'allais je je je m'épanchais pas on a on a essayé on a essayé d'oublier cette partie de l'histoire+ de façon à ne pas raviver la blessure↓ (entretien n°1, 1 815-819)

C : c'est là-bas↓ vous savez quoi↑ on habite un immeuble on voit+ qu'est-ce qu'on voit↓ on: on connaît+ pour ainsi dire personne+ + dans l'immeuble↓ c'est bonjour bonsoir et puis: c'est tout+ (entretien n°3, 1 381-383)

Dans ces deux exemples, nous pouvons remarquer que ces informateurs n'ont jamais parlé de leur traumatisme, préférant ignorer leur douleur pour ne pas risquer de la revivre. Ils avouent également être isolés et peu sociables (ils ne connaissent pas leurs propres voisins). Ce repli sur soi peut s'expliquer à la fois par le caractère des individus et par les circonstances dans lesquelles ils ont vécu. En effet, étant donné qu'ils ont vécu leur départ d'Algérie et leur arrivée en France de manière particulièrement douloureuse, ils ont conservé ce traumatisme et ont passé leur vie à se méfier des autres. En ce qui concerne la reconstruction identitaire, nous pouvons affirmer qu'elle a bien lieu grâce au langage, mais uniquement pour le locuteur, et non pour son épouse. En effet, celui-ci avoue qu'il connaît beaucoup de personnes, qu'il est à l'aise avec les Français métropolitains, mais sa *vraie vie* est restée en Algérie.

C : moi y a y a une chose qui est sûre c'est que+ on on est nés en Algérie on est partis d'Algérie et puis on est toujours des des d'Algérie en Algérie++ (entretien n°1, 1 104-107)

Il semble que cet informateur ne puisse retrouver une partie de son identité qu'en évoquant ses souvenirs. Ce phénomène est particulièrement complexe car il ne permet pas à l'individu de manifester la totalité de ses référents identitaires. En ce sens, nous pouvons en déduire que l'identité pied-noir de ce locuteur présente deux caractéristiques. Tout d'abord, elle est entièrement individuelle car elle prend en compte son propre vécu et se bâtit sur une expérience personnelle et non groupale. Ensuite, cette identité est mythifiée et cristallisée, tout comme l'est l'Algérie française. Cette identité est mythifiée car elle n'est plus qu'une représentation idéalisée d'un état de choses qui n'existe plus. Les informateurs vivent

l'Algérie dans leurs souvenirs, et ont tendance à ne garder que les aspects positifs de cette ancienne vie. C'est ainsi que cette identité est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle s'est figée dans le passé et n'a pas pu évoluer. Leur identité actuelle est donc incompatible avec leur identité passée, car elles ne prennent pas en compte les mêmes éléments constitutifs. Le locuteur se trouve ainsi dans l'incapacité de vivre pleinement car une partie de lui, son identité pied-noir, est restée en Algérie. Le fait que cette identité soit cristallisée à la fois dans l'espace et dans le temps accentue la complexité du phénomène de reconstruction identitaire. Ainsi, que ce soit au niveau géographique (de l'autre côté de la Méditerranée) ou temporel (il y a près de 50 ans), l'identité du locuteur ne peut exister que lorsque lui-même la fait revivre, c'est-à-dire par le langage, à l'intérieur de son discours.

La question de l'identité est plus délicate à traiter pour la locutrice du même entretien car, comme nous avons pu le remarquer, elle se réfugie derrière son mari.

J : je serais pas venue ici↓ si j'avais pas été avec lui↓ je savais qu'il pouvait parler moi j'aurais pas pu parler↓+ (entretien n°3, l 100-102)

Cet exemple illustre le traumatisme causé par les événements d'Algérie. C'est d'ailleurs uniquement dans l'entretien n°3 (informel) que nous trouvons des propositions construites, achevées et cohérentes émises par cette locutrice. Les tableaux concernant l'analyse thématique et propositionnelle nous montrent que le principal sujet de cet entretien est la guerre d'Algérie. Ce constat, ainsi que l'attitude de l'informatrice tout au long des deux entretiens nous conduisent à penser que son identité a été brisée au moment des événements, et qu'elle ne s'est plus jamais reconstruite, pas même par le langage. En effet, alors qu'elle avait la possibilité de s'exprimer son vécu en Algérie, elle en a très peu parlé (*cf.* document 4) et s'est contenté d'acquiescer à chaque anecdote racontée par son mari (*cf.* document 3).

Cette analyse de l'identité des deux premiers locuteurs de notre corpus nous permet donc d'affirmer que l'identité est une notion individuelle avant tout, qu'elle dépend essentiellement des expériences vécues et qu'en fonction du degré de traumatisme causé par les événements, une partie de cette identité peut être définitivement perdue.

Dans les sous-parties qui suivent, nous allons étudier en détail les différentes catégories de RN dans lesquelles nous avons classé les propositions issues de notre

découpage. Nous commencerons par les deux catégories non lexicales (propositions inachevées et propositions non affectées), puis nous détaillerons les catégories lexicales.

2.4.3. Les catégories de RN

Afin de ne pas sombrer dans une analyse répétitive et dépourvue de toute pertinence, nous avons décidé, pour chaque RN étudié, de prendre des exemples dans un nombre restreint d'entretiens. Pour cela, nous avons sélectionné, pour chaque nouveau RN, les entretiens qui présentaient les particularités les plus significatives. Au cours de notre phase de découpage propositionnel, nous avons repéré en amont les cas qui se démarquaient de l'ensemble du corpus. De plus, dans le cadre de notre analyse, nous devons prendre en considération des paramètres propres à l'individualité : la construction identitaire, les représentations sociales, la construction de la pensée et du discours, etc. C'est pourquoi nous avons décidé de considérer l'analyse propositionnelle comme un moyen de mettre en valeur les particularités de chaque locuteur, afin de pouvoir proposer un synopsis d'une possible identité pied-noir. C'est ainsi que l'analyse propositionnelle tiendra compte des individualités en les comparant les unes aux autres. Nous pourrions enfin établir dans quelle mesure l'identité pied-noir est à la fois une macro-identité et une multitude de micro identités, c'est-à-dire une identité collective construite à partir d'identités individuelles.

2.4.3.1. Propositions inachevées (INA)

La plupart des propositions inachevées correspondent à des pauses. Les locuteurs suspendent leur production langagière pour diverses raisons. Tout d'abord, il peut s'agir d'un moyen auquel ils ont recours pour trouver leurs mots, recentrer leurs pensées ou restructurer leur discours. Il est fréquent, lors d'un échange, que l'énonciateur ait une ou plusieurs pensées qui interfère(nt) avec celle qu'il est en train d'énoncer. La pause discursive l'aide alors à se focaliser de nouveau sur son propos initial. Dans ce cas, il peut reprendre une proposition inachevée pour la terminer, ou bien conserver la même idée en la formulant de manière différente.

Dans un deuxième cas, les propositions inachevées peuvent correspondre à des interruptions du discours. Le locuteur ne verbalise pas sa pensée jusqu'au bout, soit qu'il soit à court d'arguments, soit qu'une pensée jugée plus intéressante ou plus pertinente jaillisse au milieu de son énoncé. Le locuteur abandonne alors sa première idée pour privilégier la seconde. Cette attitude énonciative entraîne une certaine désorganisation dans la structuration du discours. Ce phénomène n'est pas surprenant dans le cadre d'entretiens semi-directifs car les informateurs doivent structurer leur discours *hic et nunc*, au fur et à mesure que les souvenirs ou les idées font leur apparition. L'entretien semi-directif privilégie l'immédiateté dans la mesure où il octroie aux locuteurs une entière liberté quant au choix des occurrences thématiques ainsi qu'à leur ordre d'apparition. C'est ainsi que, dans tout entretien de ce type, les propositions inachevées abondent.

Dans notre corpus, nous disposons d'une multitude d'exemples qui illustrent notre propos. Cependant, comme nous l'avons précisé dans l'introduction de la présente sous-partie, nous avons décidé, pour chaque RN, d'analyser de manière détaillée, un exemple singulier. En ce qui concerne les propositions inachevées, nous avons choisi d'examiner celles de la locutrice des entretiens 1b et 3b, car ces entretiens présentent des particularités intéressantes d'un point de vue énonciatif.

En observant le document 5, nous pouvons constater que cette catégorie de RN représente une part importante de l'ensemble des énoncés. Toutefois, ces entretiens ont retenu notre attention à cause du nombre élevé d'INA : l'entretien n°1b, avec un peu plus de 50% du nombre total de propositions, se démarque des autres, et l'entretien n°3b présente 24% de propositions inachevées.

Lors de l'étude thématique de l'entretien n°1, nous avons mis en évidence les caractéristiques de cette locutrice : celle-ci était restée discrète tout au long de l'enregistrement, préférant laisser parler son mari. Les souffrances causées par le rapatriement ainsi que le souvenir douloureux qu'elle en a gardé constituent un obstacle majeur pour cette informatrice qui ne parvient pas à s'exprimer avec autant d'enthousiasme et d'aisance que son mari. Ce malaise a pour origine plusieurs causes : la présence de l'appareil enregistreur,

l'émotion suscitée par l'évocation de souvenirs douloureux et la situation d'interaction elle-même. L'attitude de la locutrice traduit son incapacité à laisser s'exprimer ses émotions ou ses souvenirs. Nous constatons d'ailleurs qu'elle-même reconnaît ces difficultés, en faisant part de son malaise dans l'entretien n°3b.

J : moi aussi ça a été difficile / hier soir j'essayais de me rappeler / vous savez toute la nuit pas la nuit / mais si vous saviez comme mon cerveau il a tourné / il était en ébullition / parce que j'essayais / je voulais me rappeler ce que j'avais occulté aussi / ça m'a rendue malade hein (entretien n°3b, propositions 47-54)

Son incapacité à surmonter ses émotions, évoquées dans le second entretien, explique le manque de cohérence et de structuration de son discours dans le premier entretien.

Nous pouvons également considérer que l'informatrice n'intervient pas de manière aussi spontanée que son mari car elle se réfugie derrière celui-ci. En effet, ne pouvant pas raconter d'anecdotes sans être submergée par les sanglots, c'est son mari qui prend en charge l'échange discursif. Ce locuteur devient alors le porte-parole de la locutrice et endosse le rôle de protecteur. A deux reprises, dans l'entretien n°1 et n°3, la locutrice tente de raconter un souvenir, mais elle doit faire appel à son mari afin qu'il l'aide à reconstruire ce souvenir.

J : Christian aide-moi (entretien n°1b, proposition 16)

J : et quand on a voulu se faire sortir une information de la salle c'est les gardes mobiles / Christian (entretien n°3b, propositions 27-28)

Comme nous pouvons le constater, cette locutrice éprouve des difficultés à prendre en charge son propre énoncé. Ce sont la présence et le discours de son mari qui lui permettent de ne pas garder le silence tout au long de l'entretien. Cette locutrice apparemment effacée se trouve dans l'incapacité de construire son identité sans son mari, car c'est avec lui qu'elle a vécu en Algérie et qu'elle a subi les événements de 1962. Les propos qu'elle tient au début de l'entretien paraissent assez singuliers compte tenu de la consigne initiale ainsi que du sujet de l'étude. En effet, alors que l'objet de l'entretien concerne l'expérience des Pieds-noirs en Algérie, puis en France, l'informatrice affirme qu'elle n'a rien à raconter.

J : mais qu'est-ce que je vais raconter / j'étais très jeune moi (entretien n°1a, propositions 3-4)

Cette informatrice estime qu'elle n'est pas en mesure d'apporter les informations nécessaires pour notre enquête, ce qui semble surprenant étant donné qu'elle répondait tout à fait aux

critères de sélection de l'échantillon : être né en Algérie et y avoir vécu jusqu'à l'âge adulte. Cette remarque de la locutrice démontre, au premier abord, un manque de confiance en soi et une absence d'assimilation à un groupe identitaire (ici, il s'agit de l'identité pied-noir).

2.4.3.2. Propositions non affectées (NAF)

Pour traiter de cette catégorie, nous avons sélectionné les entretiens qui présentaient le plus grand nombre de NAF : n°1a, 2, 4 et 7. Nous avons classé dans la catégorie des propositions non affectées les propositions qui ne pouvaient être placées dans aucune catégorie lexicale. Les NAF sont de plusieurs ordres, en fonction de leur place dans le discours.

a) Tout d'abord, les propositions qui précèdent et suivent les consignes sont des NAF car c'est à ce moment que s'opère la mise en place de l'échange.

C : mais l'Algérie à partir de quand de quel âge depuis la maternelle / mais on peut pas parler les deux en même temps (entretien n°1a, propositions 5-7)

Dans cette séquence d'ouverture, les informateurs posent des questions concernant le contenu ou l'organisation de l'entretien, mais n'évoquent pas encore les thèmes propres à l'étude. Le locuteur s'assure qu'il a bien compris la consigne ainsi que les modalités du déroulement de l'entretien.

Il en est de même pour la séquence de clôture qui, comme son nom l'indique, a pour fonction de mettre fin à l'échange discursif.

C : c'est en Oranie / c'est un petit port de pêche / situé à quarante-deux kilomètres d'Oran (entretien n°1b, propositions 1062-1064)

A ce stade de l'interaction, les différents thèmes ont été abordés. Les énoncés des locuteurs ne contiennent plus alors que quelques formules conventionnelles de fin d'entretien. Dans l'entretien n°1a nous avons réservé la dernière partie pour les demandes de renseignements personnels concernant les informateurs. Ces propositions correspondent aux réponses des locuteurs concernant leur situation. Elles deviennent ainsi des NAF car elles ne comportent aucun RN lexical.

b) Nous avons également classé dans cette catégorie les propositions qui correspondent à des remarques émises par les informateurs.

C : ça c'est sûr et certain hein / vous pouvez demander à n'importe quel Pied-noir (entretien n°1a, propositions 21 ; 349)

Dans ce cas, il ne s'agit pas de séquences discursives dont le sujet est différent de l'objet d'étude, ni de formules liées aux séquences d'ouverture ou de clôture, mais, pour la plupart, ce sont des incises dans lesquelles les locuteurs s'assurent de l'attention de leur interlocuteur. Ces NAF sont également des pauses discursives qui permettent au locuteur de recentrer son énoncé ou de chercher ses mots. Ces incises ont parfois pour fonction d'authentifier la véracité du discours du locuteur (*cf.* proposition 21).

c) Les NAF peuvent également représenter des propositions lexicales, c'est-à-dire contenant une référence réelle, situées dans le corps de l'interaction mais dont le contenu n'a aucun rapport avec l'objet d'étude.

C : une fois d'ailleurs Roger Hanin il l'a dit une fois dans une émission documentaire (entretien n°1a, proposition 279)

Dans cet exemple, le locuteur utilise une référence extérieure à l'objet d'étude pour appuyer son argumentation. Or, même si la personne citée est pied-noir, elle n'a pas de lien direct avec l'identité des Pieds-noirs, ni même avec l'expérience personnelle du locuteur. C'est pourquoi nous considérons que cette proposition est non affectée.

C : oui des margailons / c'est les palmiers nains / les palmiers nains on appelait ça les margailons / les palmiers nains (entretien n°1a, propositions 445-448)

Le locuteur évoquait les caractéristiques géographiques de l'Algérie (qui correspond au RN4), puis il s'est livré à une description détaillée des margailons et de l'alpha. Cette partie du discours n'a pas de lien direct avec l'identité ni même avec son histoire personnelle, il ne s'agit que d'un exposé sur un végétal typique de l'Algérie. Dans ce cas, le locuteur souhaitait nous apporter des informations sur des plantes que nous ne connaissions pas. En procédant ainsi, l'informateur se positionne en tant que spécialiste de la flore algérienne, concrétisant ce qu'il avait annoncé dès le début de l'entretien : les informateurs sont des « témoins authentiques » (proposition 1), et il le prouve en partageant son savoir. Grâce à l'exemple que nous venons de citer, nous pouvons expliquer la présence des NAF par le fait que les

informateurs interprètent la consigne initiale de manière tout à fait personnelle, estimant qu'il leur est demandé de raconter tout ce qui leur vient à l'esprit sans penser au lien avec le sujet de l'entretien. Ils cherchent alors à faire preuve d'exhaustivité, ce qui peut provenir d'un sentiment d'être privilégié. En effet, étant donné que nos informateurs ont été sélectionnés parmi plusieurs individus, ils peuvent avoir l'impression qu'ils doivent endosser un rôle de porte-parole de la communauté qu'ils représentent.

Le nombre de NAF dans un discours peut traduire l'état d'esprit ou le caractère d'un locuteur. En effet, certains locuteurs sont beaucoup plus loquaces que d'autres et abordent des sujets qui n'ont aucun lien avec la consigne initiale. Dans notre corpus, pour les locuteurs des entretiens n°1a, 2, 4 et 7, les NAF représentent environ 20% de leur production discursive. Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ce chiffre.

Tout d'abord, il se peut que les locuteurs soient bavards par nature et s'expriment sur des sujets non compris dans la consigne initiale. Il s'agit alors d'un simple trait de caractère d'individus loquaces et pour lesquels l'entretien semi-directif constitue un moyen de s'exprimer sans trop de contraintes. De ce fait, tout au long des interactions, nous avons décidé de ne pas interrompre les locuteurs, afin d'obtenir le plus d'informations possibles ce qui nous a permis de constituer une base de données largement exploitable, même s'il fut nécessaire de catégoriser les informations par la suite (grâce à l'analyse thématique et à l'APD). De plus, notre démarche consistait à interroger des individus sur des événements parfois tragiques ; c'est pourquoi nous les avons laissé s'exprimer librement, c'est-à-dire sans les enfermer dans un cadre discursif restrictif qui aurait pu se révéler être un obstacle à la parole spontanée. Nos informateurs ont donc pu se sentir à l'aise, constatant qu'ils suscitaient de l'intérêt, ce qui a certainement incité certains d'entre eux à parler sans retenue. En outre, nous nous sommes efforcée de créer un climat de confiance dès le début de l'entretien, ce qui a également favorisé l'épanchement de certains informateurs.

Dans une autre perspective, les NAF peuvent être dues à l'extrapolation de certains sujets évoqués par les locuteurs. En effet, ceux-ci sont parfois pris dans leur discours et racontent des événements ou abordent des thèmes qui n'ont aucun rapport avec la consigne

initiale. Lors de nos entretiens, ce phénomène s'est produit à plusieurs reprises, mais nous n'avons pas interrompu nos informateurs, afin de leur démontrer qu'ils étaient tout à fait libres de s'exprimer. D'autre part, nous considérons que des informations pertinentes pouvaient surgir de ces extrapolations, sans que les locuteurs en aient conscience. Enfin, nous estimions que c'est en laissant parler les informateurs que nous leur donnions la possibilité d'approfondir leur réflexion : plus ils avançaient dans leur discours, plus ils avançaient dans leur pensée.

Ensuite, les locuteurs qui s'expriment avec une grande verve montrent qu'ils se sentent en confiance et c'est ainsi qu'ils peuvent faire part d'événements qui ne concernent pas l'objet d'étude. Par conséquent, nous avons classé dans la catégorie des NAF une partie des anecdotes relatées par certains locuteurs. Dans l'entretien n°1a, le locuteur évoque son état d'esprit depuis son départ d'Algérie en 1962 et, pour cela, il explique longuement les circonstances dans lesquelles il a vécu les événements.

C : écoutez en 62 quand j'ai accompagné mon père à l'aérodrome de la Sénia pour qu'il prenne l'avion puisque moi je suis resté jusqu'en de la Sénia c'est l'aéroport d'Oran hein et je l'ai accompagné pour qu'il prenne l'avion pour rentrer en France moi je suis resté en Algérie jusqu'en novembre hein 62 et je suis parti avec un ami à Saint-Cloud où je suis resté pendant quelques jours hébergé chez lui parce que j'étais resté tout seul avant d'être d'aller à Oran puisque j'étais employé à la Défense Nationale et je suis resté à Oran j'étais je vivais plus à Arzew je vivais à Oran le soir quand je suis rentré à Saint-Cloud on a allumé ils ont allumé la télévision y a Alain Perfitte qui était apparu à la télévision c'était le rapporteur au machin vous allez au machin de enfin je sais plus de peu importe le terme et il a lancé il a tenté d'expliquer aux Français pourquoi y avait tant de monde qui partait d'Algérie pour aller en France et il a dit que c'était le départ des Pieds-noirs en vacances bon il a pas employé le terme de Pied-noir parce que ça n'existait pas encore c'est à ce moment-là le terme Pied-noir il a dit qu'y avait pas de quoi s'affoler parce que tous ces gens qui venaient qui arrivaient de d'Algérie en France c'était les vacances parce que on avait l'habitude tous les fonctionnaires tous les deux ans ils avaient le voyage payé pour aller en France un mois de vacances alors là étant données les circonstances qu'il faisait beau tout ça eh ben on était partis un peu nombreux j'ai entendu ça moi à la télévision Alain Perfitte fin soixante-deux fin juin 62 eh ben moi je dis que je suis en vacances depuis 62 (propositions 729-767)

Nous avons volontairement présenté cette séquence discursive dans son intégralité afin de démontrer la confusion et la complexité de la construction discursive. Ce locuteur n'évoque pas moins de huit sujets avant de traiter son idée de départ :

- l'accompagnement de son père à l'aéroport ;

- le temps qu'il est resté en Algérie ;
- les circonstances de son séjour en Algérie après le rapatriement des autres Pieds-noirs ;
- sa situation professionnelle ;
- le message d'Alain Perfitte ;
- l'origine du mot pied-noir ;
- les séjours en France des Français d'Algérie avant 1962 ;
- le départ d'Algérie.

Cet exemple illustre le caractère loquace de l'informateur qui fournit un maximum de détails avant d'exprimer un fait précis, et qui perd le fil de ses idées. Tous ces événements n'ont, selon nous, aucun lien avec l'identité ou la construction identitaire du locuteur, c'est pourquoi nous avons classé cette séquence dans la catégorie des NAF.

Dans l'entretien n°2, nous avons classé plusieurs anecdotes dans la catégorie des NAF. Il s'agit de récits d'événements passés appartenant à l'enfance de l'informatrice et n'ayant aucun rapport avec notre sujet. Cependant, nous avons qualifié de non affectées des séquences discursives entières qui évoquaient les voyages en Algérie de cette informatrice. En effet, celle-ci s'est rendue plusieurs fois dans son pays natal depuis son départ, et son discours est jalonné d'une multitude de récits relatant ses voyages. Ces récits ne concernent pas l'identité et sont le reflet d'un désir de partager des émotions ressenties lors de ses excursions.

C : j'ai une mouquère qui m'a interpellée aussi à Saint Glosse / quand j'étais avec le frère Bernard / je vois une mouquère qui vient vers nous / et elle me dit ah / je dis non je suis la fille de monsieur M. / eh vous êtes Claude / et j'y dis vous me reconnaissez / il me dit et vous vous me reconnaissez pas je suis la fille M. / ah alors oui / vous vous rappelez / pendant la guerre vous aviez une vache / vous me donniez du lait / après quand votre vache est morte c'est mon père (propositions 272-284)

Le discours de cette locutrice traduit un enthousiasme non dissimulé qui peut représenter le plaisir et la joie qu'elle a éprouvés en retournant en Algérie. Ces récits peuvent être mis en relation avec le faible pourcentage de RN3 se rapportant à la nostalgie (environ 2%). Nous émettons l'hypothèse que le fait de revoir régulièrement le pays qu'elle a quitté l'empêche de ressentir le besoin d'en parler avec regrets.

En ce qui concerne l'entretien n°4, le nombre élevé de NAF s'explique en partie par les multiples références au film³¹ que le locuteur et son épouse sont allés voir quelques jours avant l'entretien. Ce film, qui relate la condition des soldats Français des colonies durant la seconde guerre mondiale, a particulièrement marqué cet informateur. Son évocation de ce film lui permet de s'exprimer sur son statut d'ancien combattant, ainsi que sur celui des autres soldats issus des colonies.

A : allez voir le film Indigènes / vous verrez / vous comprendrez pourquoi / ah il faut aller le voir hein / encore vous ressentirez pas les événements d'Algérie là hein / c'est pas du tout / c'est les événements de trente-neuf quarante-cinq / ça a complété ça a complété / là y a eu un soldat pied-noir qui plonge avec eux jusqu'à la fin / vous vous rendez compte ils touchent que soixante euros les Africains les Sénégalais soixante euros par mois / on parle pas de ceux de quatorze dix-huit / les pauvres ils étaient enterrés vivants hein / soixante euros c'est une honte / déjà nous les Anciens Combattants on touche mille quatre cents francs tous les six mois deux mille huit cents francs par an (propositions 925-938)

Nous pouvons constater que le vécu du locuteur joue un rôle non négligeable dans ses opinions ainsi que dans sa production langagière. En effet, étant lui-même un ancien combattant (il fait partie de l'association du même nom), son attention est focalisée sur le sort qu'ont connu les soldats de la Seconde Guerre mondiale. Ce thème n'a pas de lien direct avec notre sujet mais, pour ce locuteur, il paraissait essentiel d'en parler.

Dans cet entretien, nous remarquons également que le locuteur parle de problèmes qu'il rencontre dans son quotidien, sans que cela concerne la consigne initiale.

A : même on est en train de se battre / on fait toute une histoire pour ce canal / y a un petit canal / alors un il veut le remonter / l'autre il veut le vider / l'autre il veut pas le vider / ça fait une semaine qu'ils tournent autour du pot avec ça / et les mecs on a fait / y a trente ans on a / bon nous y a trente ans qu'on est là / mais on est / y a les nouveaux / alors on reborne / on refait ci on refait ça / ce canal un il veut le vider / l'autre il veut pas / l'autre il veut le laisser / l'autre il veut l'abandonner / ah il suffit d'une chose (propositions 99-118)

Cette séquence discursive se trouve au centre d'une séquence thématique dans laquelle le locuteur compare sa vie en Algérie et sa vie en France. Il s'exprime au sujet de la liberté et l'insouciance vécues en Algérie pour dénoncer la rigidité des lois françaises. En s'exprimant ainsi, il effectue un double parallèle, à la fois spatial et temporel. Au niveau de l'espace, le locuteur compare deux pays dont le fonctionnement était différent, c'est-à-dire l'Algérie (une

³¹ *Indigènes* de Rachid BOUCHAREB, 2006.

colonie à l'époque à laquelle il y vivait) et la France métropolitaine. Au niveau temporel, il met en relation deux époques séparées d'une cinquantaine d'années, sans prendre en compte l'évolution qui s'est produite depuis. Cette comparaison peut expliquer son état d'esprit nostalgique ainsi que les regrets dont il fait part tout au long de l'entretien. En effet, il déplore le système de remboursement des médicaments (proposition 67), puis les jeux des enfants d'aujourd'hui (proposition 811) et les relations entre les jeunes et les personnes âgées (proposition 839). Ces références au passé et son constat négatif sur la vie aujourd'hui démontrent le mal-être de cet informateur. Dans ces circonstances, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'expression d'une opinion peut refléter une identité brisée et non reconstruite, ou mal reconstruite. En effet, le locuteur regrette une époque et un pays qui n'existent plus et auxquels il a été arraché brutalement en 1962. Bien qu'il ait réussi à reconstruire une vie familiale et professionnelle, il semble que ce locuteur ne soit pas totalement épanoui. Le nombre élevé de NAF peut alors traduire un besoin de retrouver, dans les détails, tout ce qui a pu constituer son ancienne identité.

Enfin, pour le locuteur de l'entretien n°7, nous avons classé dans la catégorie des NAF la plupart des propositions dans lesquelles l'informateur évoquait sa famille. Celui-ci fait de nombreuses références à ses proches, qu'il s'agisse des relations qu'il entretient avec eux ou des souvenirs de sa vie en Algérie. Nous remarquons que, dès qu'il parle d'un membre de sa famille, il développe son propos et perd de vue la consigne initiale.

J : bon mon père il avait une belle situation / puisqu'il avait ce garage / il faisait de la mécanique / moi je lui donnais la main / on est cinq filles et trois garçons / plus maintenant parce que y en a une qui est décédée l'aînée / mes parents cinq filles et trois garçons / je suis le garçon l'aîné des garçons quoi (propositions 41-48)

Comme nous pouvons le constater, le locuteur parle du métier qu'il partageait avec son père et enchaîne son discours avec la constitution de sa famille.

J : en dernier là j'étais chauffeur de bus dans la ville / j'ai fait le sud algérien / j'ai travaillé dans les ponts et chaussées / que maintenant c'est la DDE / j'ai fait quatre ans de sud avant de me marier / parce que j'étais tout jeune quand je suis rentré après l'armée / je suis parti dans le sud pour me marier / et je me suis marié avec une fille que je connaissais depuis des années / que j'ai fait la connaissance par la suite / que on s'était perdus de vue / et on a eu trois garçons / elle elle est décédée à l'âge de cinquante ans / ici en France / en quatre-vingt-quatre / et depuis ben je suis célibataire hein / je travaille / je suis seul / les gosses ils travaillent de leur côté (propositions 51-70)

Dans cette séquence, le locuteur parle de sa situation professionnelle en Algérie, puis évoque de nouveau un membre de sa famille (son épouse). Ces exemples démontrent l'importance que cet informateur accorde à sa famille. Nous pouvons en conclure que l'éclatement familial causé par le rapatriement a été un événement particulièrement déstabilisant pour lui. Nous émettons l'hypothèse que son identité, dont l'un des constituants essentiels était l'unité familiale, a été brisée lorsque les membres de sa famille ont été éparpillés, et que les nombreuses références (en particulier les NAF) à ses proches traduisent cette perte d'identité.

2.4.3.3. RNI : Colonisation

Cette catégorie de RN comporte les références à la colonisation, mais aussi aux origines des locuteurs, à leur lieu de naissance ainsi qu'à l'histoire de leurs aïeux.

En observant le document 5, nous constatons que le RN1 est peu présent dans les entretiens : il n'apparaît pas dans l'entretien n°3 et ne représente qu'environ 1% de l'échange pour les entretiens n°4 et 7. Ce ne sont que les locuteurs des entretiens 1, 2 et 6 qui font référence de manière significative à cette partie de l'histoire des Pieds-noirs.

Si l'on considère le contenu, nous pouvons remarquer que les informateurs de ces trois entretiens ont une approche assez singulière de leur propre histoire. En effet, ceux-ci avouent s'être documentés pour obtenir des informations sur leur pays d'origine ou leurs ancêtres.

C : c'est pas parce qu'en 1830 y a eu un décret qui a déclaré l'Algérie française que ça y est / que tout était effacé / non jusqu'en 1890 / ou je sais pas combien / y a eu encore des affrontements entre certaines tribus / mais ça je l'ai appris après moi hein / parce qu'après évidemment étant parti de là-bas / je me suis intéressé à mon pays / enfin à l'histoire de mon pays / et c'est pour ça que j'ai compris pourquoi y a eu beaucoup de choses qui se sont passées / et qui disons pourquoi on était comme ça etc. etc. quoi (entretien n°1a, propositions 393-403)

Ce qui est intéressant dans cet exemple, c'est le fait que l'informateur dévoile l'état d'esprit et l'éducation des Français d'Algérie à l'époque coloniale. En effet, lorsqu'ils se trouvaient en Algérie, ces Français ne se préoccupaient pas de connaître leur histoire, ni dans quelles circonstances leurs parents ou grands-parents étaient arrivés dans ce pays. C'est pourquoi, lorsqu'ils ont expérimenté une cassure identitaire, ils se sont tournés vers leurs origines pour comprendre leur propre histoire afin de pouvoir se reconstruire.

Ces informateurs ont fait preuve d'intérêt et de curiosité concernant leurs origines, au point d'avoir effectué des recherches documentaires. Nous pouvons affirmer que ce processus d'investigation correspond à une recherche d'une partie de leur identité. Nous émettons l'hypothèse que ces individus ont ressenti le besoin ou la nécessité de comprendre qui ils étaient et d'où ils venaient. Nous supposons que cette démarche représente une quête qui aboutit à une reconstruction identitaire. En effet, ce n'est qu'une fois arrivés en France métropolitaine qu'ils ont entrepris ces recherches, alors que l'histoire des colons d'Algérie n'était pas leur préoccupation lorsqu'ils se trouvaient dans l'ancienne colonie. Pour certains, ils ne se sont attelés à cette tâche que plusieurs années après leur rapatriement.

C : c'est comme j'ai appris y a pas longtemps / fin y a pas longtemps maintenant bon ça fait peut-être dix ans ou vingt ans / que la plupart des petites villes qu'y avait en Algérie elles ont été construites à partir de 1890 (entretien n°1a, propositions 341-343)

Ce locuteur affirme dans le même entretien qu'il a occulté les événements d'Algérie pendant plusieurs années, mais qu'après un certain temps, il a entrepris des recherches pour connaître ses origines et comprendre l'histoire de son pays natal.

Si la reconstruction identitaire passe par une recherche historique et généalogique, elle est complétée par le langage dans la mesure où toutes ces informations peuvent être transmises oralement, et que c'est à ce moment-là qu'elles prennent vie. En effet, pour le locuteur de l'entretien n°1a, qui a découvert l'histoire de certaines villes d'Algérie, son identité de descendant de colons peut se manifester lorsqu'il évoque ces événements. Le discours devient alors le théâtre de cette expression identitaire.

Toutefois, les locuteurs qui parlent de la colonisation ne disposent pas d'informations uniquement grâce à leurs investigations. La locutrice de l'entretien n°2 connaît par expérience les dates de décès de certains membres de sa famille, ce qui lui permet d'en déduire les circonstances de l'arrivée de ses ancêtres en Algérie.

C : du côté de mon père ma grand-mère était Sicilienne / mais donc mon arrière grand-père est venu de Sicile / il devait avoir / et il avait sept huit enfants / je sais pas s'il était né en Sicile ou / ils ont dû naître à Souk Ahras / donc moi je suis plutôt d'origine sicilienne / non espagnole c'est plutôt du côté d'Oran / et beaucoup de Maltais dans la région du Constantinois / oui mes arrière grands-parents / puisque ma grand-mère maternelle était née à Bône / et ma grand-mère paternelle est née à Souk Ahras / mon grand-père paternel lui venait du Jura / et mon

grand-père maternel M. je crois qu'il est né à Souk Ahras aussi / mais je sais pas exactement ses origines / j'ai jamais su / la tombe où ma mère est enterrée c'est 1844 la première date / donc ils ont fait la conquête (propositions 339-356)

Bien qu'elle dispose de dates précises, cette locutrice ne peut cependant qu'émettre des suppositions quant aux événements qui ont amené ses ancêtres en Algérie. Cependant, nous pouvons remarquer que le manque d'informations n'a pas altéré la reconstruction de l'identité de cette informatrice, car elle a conscience de l'existence des référents identitaires, et semble les connaître.

Les références liées à la colonisation, qu'elles soient le fruit d'une démarche documentaire ou bien transmises par tradition orale, représentent un élément fondamental de la représentation identitaire. Dans le processus de reconstruction identitaire, cet élément est particulièrement déterminant car, pour des Pieds-noirs, la colonisation constitue le point de départ de l'histoire collective. C'est pourquoi, lorsque les locuteurs en parlent, ils reconstruisent une identité qui ne peut exister que dans leur discours : celle des colons qui ont construit une Algérie qui a disparu en 1962.

En ce qui concerne les locuteurs qui ont très peu évoqué la colonisation, nous supposons qu'ils ne se considèrent pas comme des colons ni comme faisant partie des descendants de ceux qui ont colonisé l'Algérie. En effet, ils se positionnent comme habitants de l'Algérie française mais non comme colons. Leur reconstruction identitaire ne prend donc pas en compte cet aspect de leur identité. Ils sont focalisés sur leur vie actuelle, tout en ayant conscience de la singularité de leurs origines, sans pour autant y accorder une importance particulière. Pour illustrer notre propos, nous avons choisi l'exemple du locuteur de l'entretien n°7 qui évoque les origines du mot *pied-noir*, après avoir affirmé que les Pieds-noirs sont avant tout des Oranais :

J : c'est d'Oran les Pieds-noirs hein / et finalement je sais pas si vous le connaissez le mot pied-noir d'où il vient [...]et ma sœur elle cherche elle cherche / elle fait un arbre généalogique / et elle a trouvé des grands-parents qui sont au Brésil / et il faut aller chercher loin quand même / des fois elle me dit si tu connais des copains ou quoi / qui qu'ils ont à peu près le même nom que nous / demande-leur d'où ils viennent / et je lui ai dit écoute moi laisse-moi tranquille (propositions 853-854 ; 878-885)

Dans cet extrait, nous pouvons constater que l'origine du mot *pied-noir* préoccupe davantage le locuteur que l'histoire de ses ancêtres. Il ne considère que son vécu, sans aller au-delà de sa propre expérience. Nous supposons que sa reconstruction identitaire est incomplète, car elle ne tient pas compte de cet élément fondamental qu'est la colonisation de l'Algérie. La présence de références à la colonisation est donc la manifestation de l'une des caractéristiques de l'identité : soit les informateurs y accordent une importante prépondérance et détiennent ainsi les éléments indispensables pour reconstruire leur identité ; soit l'histoire de leurs ancêtres ne les intéresse pas, ce qui engendre une faille dans leur reconstruction identitaire.

2.4.3.4. RN2 : France

Dans l'ensemble du corpus, deux entretiens présentent le plus fort pourcentage de propositions ayant pour RN la France. Il s'agit des entretiens n°1a et 7 (environ 12% et 14%). Cette catégorie concerne les relations des Pieds-noirs avec les Français métropolitains, l'intégration des rapatriés, les associations ainsi que l'avenir des Pieds-noirs.

En ce qui concerne l'entretien n°1, le locuteur s'est exprimé à plusieurs reprises sur les difficultés qu'il avait rencontrées pour s'intégrer ainsi que sur son incapacité à s'adapter à la mentalité des métropolitains. Cet informateur considère que sa véritable patrie n'est pas tout-à-fait la France métropolitaine, mais l'Algérie française.

C : moi j'ai toujours dit moi je veux qu'on m'incinère / pour qu'on jette mes cendres dans la Méditerranée / je retourne à Arzeuw hein / moi en droite ligne hein (propositions 22-25)

Cet état d'esprit peut s'expliquer par le deuil que ce locuteur n'a pas achevé. En effet, son seul souhait est de retrouver son Algérie natale une fois décédé. Ceci démontre le malaise que vit cet informateur depuis son arrivée en France. Dans le processus de reconstruction identitaire, nous pouvons remarquer que la relation que ce locuteur entretient avec la France métropolitaine constitue une entrave majeure. En effet, si une partie (conséquente dans le cas présent) de l'identité d'un individu cherche à retrouver un état antérieur, il est impossible pour cet individu de reconstruire la totalité de son identité. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, cette identité cristallisée ne peut alors exister que lorsque le locuteur la fait revivre, c'est-à-dire dans son discours au moyen du langage. Depuis 1962, ce locuteur a donc continué à vivre, mais son identité brisée au moment du rapatriement n'a pu être reconstruite. C'est en quelque sorte une identité de substitution à l'identité perdue qui s'est développée, mais celle-ci ne prend pas en compte le passé du locuteur, son vécu algérien.

En ce qui concerne le locuteur de l'entretien n°7, sa relation avec la France et les Français est différente. Celui-ci n'hésite pas à affirmer qu'il a réussi son intégration dans la société métropolitaine, tant au niveau professionnel que social.

J : vous savez maintenant les Français on en parle plus / parce que on est aussi bien / eux ils sont aussi bien avec nous que nous avec eux hein / et y a beaucoup de Français qu'ils ont pris nos habitudes aussi hein (propositions 556-559)

Contrairement au locuteur précédent, il a su adapter son identité pied-noir à son identité française, considérant la seconde comme un complément de la première. Il est intéressant de noter que, tout au long de l'entretien, ce locuteur évoque régulièrement sa vie actuelle. Il ne vit donc pas dans le passé, il a été capable de continuer à vivre après son rapatriement. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour lui de tenter de retrouver son identité pied-noir à travers le langage, car il accorde autant d'importance à sa vie présente qu'à sa vie passée. Cette dernière constitue l'un de ses référents identitaires, mais elle n'influence pas ses comportements ni ses états d'âme.

C'est ainsi que nous pouvons constater, grâce aux exemples que nous venons d'analyser, que l'intégration des Pieds-noirs après leur arrivée en France joue un rôle considérable dans la reconstruction identitaire : alors que le premier informateur ne se retrouve totalement que par le langage, le second vit pleinement et ne semble pas souffrir de perte identitaire, même partielle. Nous pouvons en déduire que le locuteur de l'entretien n°1a privilégie son identité pied-noir (même si elle est incomplète), alors que celui de l'entretien n°7 revendique son identité française, tout en ayant conscience d'être un Pied-noir.

2.4.3.5. *RN3 : Nostalgie*

Pour cette catégorie de RN, nous n'avons pris en considération que l'entretien n°1a, car c'est celui qui contient le plus grand nombre de propositions liées à la nostalgie (environ 7%). Outre les anecdotes relatives à l'Algérie colonisée ou les souvenirs d'enfance, la catégorie des RN3 prend en compte les propositions dans lesquelles le locuteur expose explicitement ses regrets.

C : et puis pour moi personnellement Arzeuw c'est avec les Arzeuwien / c'est avec une certaine ambiance / c'est avec l'accent / c'est avec les gens qu'on connaît / qu'est-ce que je vais retrouver là-bas / moi où je revis / c'est

quand je vais à une journée de retrouvailles des Arzeuwiens / où je revois des amis d'enfance / je revois des gens qui parlent avec le même accent que moi / et qui parlent des mêmes choses que moi (propositions 423-432)

Dans cet exemple, nous pouvons constater que cet informateur ne se sent bien que lorsqu'il se trouve dans un contexte directement lié à son pays d'origine, dans un cadre familial et qui lui procure de la satisfaction.

Pour analyser cette catégorie de RN, nous pouvons établir un parallèle avec la catégorie précédente. En effet, nous venons d'étudier l'état d'esprit singulier de ce locuteur qui ne vit pas pleinement depuis son arrivée en France. Il semble cohérent qu'un individu qui se sent étranger dans son propre pays et qui doit se tourner vers son passé pour se sentir bien, produise un discours empreint de nostalgie. Cet état d'âme traduit l'incapacité du locuteur à s'intégrer ou même à s'adapter à la France métropolitaine. Comme nous l'avons signalé dans le sous-chapitre précédent, la partie de l'identité brisée en 1962 n'a pu être reconstruite. Le fait que cet informateur vive dans son passé et ne trouve aucun intérêt à son présent démontre l'absence de reconstruction identitaire dans la réalité. Nous pouvons illustrer notre interprétation par l'analyse de MICHEL-CHICH :

Le souvenir en se figeant s'embellit. Le travail de deuil passe inévitablement par la reconstruction mentale d'un monde souvent idyllique, rassurant et protecteur. On oublie donc les misères, ou la médiocrité du quotidien, pour ne conserver que le souvenir des jours heureux. Ceux-là seuls finalement font vibrer lorsqu'on les évoque. Mais le baume qu'ils mettent un instant sur la mémoire et le cœur à vif se change vite en amertume. S'ils font chaud au cœur, ils causent aussi une infinie tristesse. Les Pieds-noirs n'en finissent pas de regretter leur terre, leur vie, leurs habitudes, leurs amis, leur soleil et leur mer. (1990 : 91)

En étant nostalgique, le locuteur ne retrouve son identité pied-noir qu'au moment où il évoque ses souvenirs. Cette identité devient alors cristallisée et révolue, car elle n'a pas su trouver sa complémentarité avec l'identité française. Le langage devient donc l'outil de la reconstruction identitaire, mais il n'en est pas le moyen d'expression. En effet, exprimer son identité suppose que celle-ci soit réelle, vécue, détenue par l'individu. Or, dans le cas présent, le locuteur ne peut exprimer son identité car celle-ci est emprisonnée en Algérie et en 1962.

2.4.3.6. *RN4 : Algérie*

Nous avons classé dans cette catégorie toutes les propositions dont le sujet traitait du mode de vie et de l'éducation des informateurs en Algérie jusqu'en 1962, de la géographie algérienne, de la situation personnelle et professionnelle des informateurs en Algérie, ainsi que de la langue arabe. L'ensemble des entretiens comprend entre 5% et 8% de RN4. Cependant, en observant le document 5, nous remarquons qu'un entretien comporte un pourcentage particulièrement élevé de RN en relation avec l'Algérie : il s'agit de l'entretien n°2 (environ 25%).

Pour expliquer ce phénomène, nous devons prendre en considération un élément déterminant : la locutrice s'est rendue plusieurs fois en Algérie après son rapatriement, dans le cadre de voyages organisés. Les récits de ses voyages constituent une part non négligeable de sa production discursive totale. A de nombreuses reprises, la locutrice a évoqué ses visites dans son pays natal, sans lien direct avec le thème traité. Le nombre élevé de références et les moments où elles apparaissent nous conduisent à la conclusion que l'Algérie tient une part importante dans la reconstruction identitaire de cette locutrice, qu'il s'agisse de l'ancienne colonie ou de l'Algérie d'aujourd'hui. En effet, un renvoi systématique à l'Algérie démontre le caractère essentiel de cet élément dans les représentations identitaires de cette informatrice. Parmi les composantes de l'identité, Alex MUCCHIELLI cite le sentiment de son être matériel, dont il est question dans le cas présent :

la conscience, partagée par tous les membres, des éléments matériels qui constituent l'ancrage de l'existence objective du groupe. (1998 : 48)

La terre natale correspond à l'un de ces éléments matériels. C'est d'ailleurs l'élément fondamental car il s'agit du point de départ de l'existence de l'individu.

Il est intéressant de noter que seule cette locutrice parle autant de l'Algérie et que, parallèlement, c'est la seule Pied-noir de notre corpus à s'être rendue dans l'ancienne colonie après la guerre. En effet, aucun autre locuteur n'a éprouvé le désir ou n'a trouvé le courage de faire ce voyage. Nous émettons l'hypothèse que le retour au pays natal représente une étape indispensable dans le processus de reconstruction identitaire, car en retournant dans le pays perdu, nous remarquons que l'informatrice l'a démythifié, alors que les autres informateurs ont conservé dans leur mémoire le souvenir d'une Algérie qui n'existe plus. Lors de notre

entretien, nous avons été surprise par la lucidité de cette locutrice lorsqu'elle évoquait l'Algérie actuelle.

C : mais il faut pas s'attendre en disant je vais retrouver / non on retrouve un pays qui a changé / qui est en pleine mutation / mais le pays il a pas changé / la mer c'est la mer / la plage c'est la plage (propositions 206-211)

Dans cet exemple, nous constatons que l'informatrice est particulièrement réaliste, et qu'elle réussit à dissocier l'Algérie en tant que pays, avec une géographie qui ne conserve pas les traces des événements qui s'y sont déroulés, et l'Algérie en tant que nation, qui a subi la colonisation puis le départ des Européens. L'aisance avec laquelle elle en parle et le détachement dont elle fait preuve démontrent que sa reconstruction identitaire est réussie et achevée. En effet, non seulement cette locutrice a été capable de surmonter le rapatriement et de s'intégrer à la France, mais elle a su considérer l'Algérie telle qu'elle est réellement : un pays transformé. De même, son identité a muté et s'est adaptée aux nouvelles circonstances. Pour cette locutrice, contrairement au locuteur de l'entretien n°1a, le langage ne constitue pas le moyen par lequel se produit la reconstruction identitaire mais celui de l'expression d'une identité acceptée et assumée. Cependant, nous devons ajouter que l'expérience personnelle des informateurs est essentielle dans ce processus d'expression ou de reconstruction identitaire. En effet, les Pieds-noirs originaires de la région d'Oran ou d'Alger ont vécu des épisodes particulièrement douloureux de la guerre d'Algérie, et ont subi un rapatriement précipité et massif. En revanche, les Pieds-noirs originaires de la région de Constantine ou de Bône n'ont pas connu d'événements aussi tragiques. C'est pourquoi il est certainement moins pénible de retrouver l'Algérie pour les Pieds-noirs originaires de ces régions que pour les autres.

2.4.3.7. RN5 : Autochtones

Le RN7 concerne les autochtones de l'Algérie à l'époque coloniale, c'est-à-dire les Arabes et les Juifs. Pour analyser cette catégorie, nous avons pris en considération les entretiens 1a et 4 dans lesquels ce sujet a été le plus souvent traité. Outre le fait de représenter le plus grand nombre de références aux autochtones, ces entretiens présentent la particularité de s'opposer catégoriquement. En effet, le locuteur de l'entretien n°1a en parle de manière péjorative, alors que le second les met en valeur.

C : je vois pas ma vie avec des Arabes / les Arabes faisaient partie de mon environnement / hein mais ils étaient ailleurs / c'est pour ça que j'ai toujours dit que on avait été une société raciste / mais on ignorait qu'on était racistes [...]les Juifs étaient intermédiaires / un échelon intermédiaire entre l'Arabe et le Français (entretien n°1a, propositions 63-67 ; 282-283)

A : on mangeait avec eux / les Juifs tout on était tous mélangés avec eux / au moindre recoin y avait dix Juifs quinze Arabes et trois Français / tout ce temps on était huit cents vingt Européens sur huit cents Arabes / vous voulez être raciste avec ça (entretien n°4, propositions 122-126)

Dans le premier cas, nous pouvons observer la position haute qu'occupe le locuteur pied-noir par rapport aux autochtones. Celui-ci considère les Arabes comme inférieurs aux Européens et aux Juifs. Comme nous l'avions signalé dans notre étude thématique, cet informateur établit une hiérarchie sociale entre les individus en se basant sur leur origine ethnique. Chaque référence aux autochtones s'accompagne d'un jugement de valeur négatif.

C : de par mon enfance jusqu'à l'âge adulte j'ai toujours vécu dans une société / où les Arabes d'abord il fallait qu'ils se ferment leur gueule / c'est vrai que à la maternelle déjà y avait pas d'Arabes / au primaire les Arabes ils étaient au fond de la classe et encore / fin si on était vingt ou vingt-cinq dans la classe / ils étaient au fond de la classe / c'était sans problème hein (propositions 214-220)

Pour expliquer le comportement de ce locuteur, nous pouvons faire appel au principe de différenciation. Dans le processus identitaire, un individu construit son identité en s'identifiant à des référents qui lui sont familiers et qui font partie des éléments constitutifs de l'identité groupale. Toutefois, cet individu construit également cette identité en fonction de ce qu'il n'est pas, en prenant en compte des éléments étrangers à son identité groupale : il s'agit de ce qu'Erikson nomme *l'identité négative*. Dans ce processus de différenciation, l'individu s'oppose à l'autre en rejetant ses particularités identitaires. En examinant le discours du locuteur n°1a, nous constatons que ce phénomène de différenciation est particulièrement présent. Il est intéressant de noter qu'à aucun moment ce locuteur n'énonce un point commun avec les Arabes. C'est d'ailleurs avec cette population que l'opposition est la plus marquée. Nous pouvons également remarquer que les clivages dont il parle constituent une part non négligeable de sa propre identité. En effet, sa construction identitaire (dès son enfance) a pris en compte la présence de ce peuple pour déterminer ses caractéristiques groupales ainsi que les caractéristiques propres aux autochtones. D'une part, cet informateur a construit son identité en opposant sa religion, sa culture, ses systèmes institutionnels à ceux des Arabes. Il est donc un Européen, par opposition à un Arabe ; d'autre part, son identité s'est construite en fonction de son statut sociopolitique. En effet, d'un côté se trouvaient les Européens qui gouvernaient la colonie et organisaient les institutions mises en place par les colons ; de

l'autre côté se trouvaient les autochtones, les colonisés qui n'avaient aucun pouvoir décisionnaire et auxquels on avait imposé un nouveau système politique, économique et institutionnel.

Si l'on considère que cette relation dominant/dominé était un élément constitutif de l'identité pied-noir, nous pouvons alors en déduire que ce locuteur se trouve dans l'incapacité de reconstruire cette identité. Cette théorie confirme notre thèse selon laquelle, pour cet individu, seule la reconstruction identitaire est possible (et non son expression), mais qu'elle n'est réalisable qu'au moyen du langage car c'est en évoquant son passé, ses habitudes, son mode de vie, qu'il revit cette partie de son identité. Ceci confirme également que les référents identitaires dont il est question ne peuvent être retrouvés en aucune façon car, si le locuteur retournait en Algérie, son statut serait très différent de celui dont il a joui jusqu'en 1962. Cet état de fait ne peut que le conforter dans sa nostalgie.

L'approche du locuteur de l'entretien n°4 est opposée à celle du locuteur précédent. Son expérience personnelle, elle aussi, a été déterminante dans sa construction identitaire.

A : moi j'ai vécu au milieu d'eux les Juifs les Arabes / moi pour moi un Juif c'est un Juif / c'est un mec comme moi hein / [...]moi les Mauresques elles nous prenaient comme leur fils hein (propositions 611-613 ; 631)

Comme nous pouvons le constater, l'identité de cet informateur s'est construite au contact des Arabes et des Juifs. Ceux-ci font partie intégrante du processus d'identification. Par conséquent, au moment des événements d'Algérie, cet informateur n'a pas perdu son statut social et n'a souffert que de la séparation d'avec ceux qui avaient grandi avec lui. Dans le cas présent, l'arrachement au pays ne constitue pas une entrave à la reconstruction identitaire, mais la perte du cadre de vie peut en être une. C'est pourquoi, comme pour le locuteur précédent, la reconstruction identitaire paraît impossible car les relations avec les autochtones en Algérie ne peuvent être retrouvées en France. En effet, son identité ayant été privée de l'un de ses constituants essentiels, le locuteur ne peut revivre cette partie de son identité qu'au moyen du langage, le temps d'un entretien.

Comme nous venons de l'étudier, que les relations entre Pieds-noirs et autochtones aient été hiérarchisées ou amicales, la séparation a contribué au brisement de l'identité des uns et des autres.

2.4.3.8. RN6 : Pieds-noirs

Etant donné que nous avons demandé aux interviewés de s'exprimer sur leur vécu en tant que Pieds-noirs, il semblait évident que leurs discours contiennent de nombreuses références aux autres Pieds-noirs. Or, tel ne fut pas le cas. Nous remarquons, dans le document 5, que seul le locuteur de l'entretien n°4 en parle de manière significative, avoisinant les 10% de propositions liées à ce RN. Deux autres locuteurs évoquent les Pieds-noirs à plusieurs reprises (les locuteurs des entretiens n°6 et 7), mais le pourcentage d'occurrences ne se situe qu'aux alentours de 7%. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre en considération les entretiens n° 4 et 7 qui, comme nous l'étudierons dans ce sous-chapitre, peuvent expliquer une partie de la reconstruction identitaire à partir de la relation avec les autres Pieds-noirs.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'entretien n°4, l'informateur parle souvent de sa propre famille, en particulier de sa sœur et de son beau-frère.

A : parce qu'il a tout perdu les avantages / encore ils ont retrouvé une situation équivalente / mais moins que là-bas / avec moins de je sais pas d'avantages / que moi je suis venu une main devant une main derrière / en vingt-quatre heures plus rien [...] parce que elle a été choyée par ma grand-mère / c'était la grande duchesse la grande cheftaine / elle se mettait les souliers / elle a jamais eu faim / ça n'existait pas / elle avait dit qu'elle avait été très mal élevée / bon je veux bien / mais ils ont pas vécu dans la rue comme j'ai vécu moi (propositions 45-50 ; 594-601)

Comme nous le constatons, cet informateur compare quasi systématiquement sa vie et celle de sa sœur, sa situation avec celle de son beau-frère. Dans le processus de reconstruction identitaire, nous pouvons assimiler son attitude au phénomène de différenciation que nous avons étudié dans le sous-chapitre précédent. La particularité de ce locuteur réside dans le fait que cette différenciation concerne non pas un autre peuple que le sien, mais un autre membre de sa famille (sa sœur). Il est intéressant de noter que cet informateur prend pour exemple deux membres de sa famille pour évoquer son identité négative, même s'il n'en a pas conscience. Cela nous conduit à déduire que l'éducation, les relations familiales et le caractère d'un individu constituent des éléments fondamentaux de la construction identitaire. En ce qui concerne ce locuteur, cette thèse est d'autant plus vraie que son identité n'a pas changé malgré les événements tragiques qu'il a vécus, tout comme les jugements de valeur portés sur sa sœur et son beau-frère sont restés intacts depuis plus de quarante ans. Ce phénomène est

assez singulier, dans la mesure où il aurait été logique que la guerre d'Algérie et le rapatriement aient rapproché les membres de cette famille. En effet, il n'est pas rare que, face à une situation dramatique, certains différends disparaissent au profit de la solidarité et de la compassion. Cependant, pour ce locuteur, cela ne s'est pas produit. Nous émettons l'hypothèse que la reconstruction identitaire de cet informateur a pris en compte les mêmes éléments que la construction identitaire initiale, c'est-à-dire une différence notable entre son vécu, son système de valeurs, son caractère et ceux de sa sœur. De plus, l'évolution de sa situation personnelle participe à la singularité de l'identité de ce locuteur. En effet, comme il l'indique dans l'entretien, il était marié et père lorsqu'il était en Algérie, mais au moment où la guerre a éclaté, son épouse s'est enfuie avec son meilleur ami, emportant avec elle leur enfant. Cette cassure personnelle s'est donc ajoutée au brisement de l'identité produite lors du rapatriement. Cependant, cet informateur a pu reconstruire les différents référents identitaires qui avaient disparus. En effet, non seulement il a réussi à s'intégrer à la France métropolitaine, mais il a également reconstruit sa vie d'homme, même si les marques de son traumatisme sont toujours présents.

A : après sûrement on m'a dit pourquoi tu retournes pas / j'ai dit non j'ai tout perdu / je vis avec une autre femme (propositions 674-676)

Ce locuteur ne vit donc plus dans le passé. Il a, en quelque sorte, pris un nouveau départ lorsqu'il a rencontré sa seconde épouse et a pu reconstruire son identité personnelle. Dans son discours, nous remarquons que la frontière entre la période de sa vie qui a précédé 1962 et celle qui l'a suivie est très marquée. Nous en concluons que l'identité individuelle de ce locuteur a subi une rupture totale, mais il a pu se reconstruire par la suite en conservant les mêmes éléments identitaires fondamentaux (son système de valeurs et ses représentations sociales). Le langage représente alors un outil de l'expression identitaire pour cet informateur, car il évoque sans contrainte son identité avant et après 1962.

Le cas du locuteur de l'entretien n°7 est tout autre : celui-ci présente la particularité inverse du locuteur précédent. En effet, ses références aux autres Pieds-noirs sont la manifestation d'un processus d'assimilation.

J : on se retrouve ici tous tous ceux qu'on se connaît qu'on est de là-bas / pour moi c'était une famille [...] on se connaissait tout le monde quoi / on connaissait tous les gens qui passaient dans la rue / c'était bonjour au revoir /

le curé le maire tout le monde [...] mais comme je vous dis ici y a beaucoup de Français de métropolitains qui s'habituent à nous / qui font les mêmes choses que nous (propositions 114-115 ; 735-738 ; 768-769)

Chez ce locuteur, c'est l'identité sociale qui prédomine. Avant de développer ce point, nous présentons la définition qu'en donne LIPIANSKY :

L'identité sociale, selon la définition la plus courante, est relative à l'appartenance de l'individu à des catégories biopsychologiques (le sexe, l'âge), à des groupes socioculturels (ethniques, régionaux, naturels, professionnels...) ou encore d'affiliations idéologiques (confessionnelles, politiques, philosophiques). (1992 : 114)

Pour mieux comprendre et analyser le comportement discursif du locuteur de l'entretien n°7, nous pouvons ajouter à la définition de l'identité sociale l'explication du même auteur concernant le groupe :

Dire que le groupe constitue une institution, c'est poser l'hypothèse qu'il tend à produire des valeurs, des normes et des rituels structurant et commandant son mode de fonctionnement [...] Certaines [règles] sont préexistantes à l'expérience et résultent de la culture commune aux participants [...] mais d'autres se constituent dans l'expérience elle-même et sont « inventées » progressivement par les participants, instaurant une sorte de « code constitutif » de la groupalité. (1992 : 92)

Les différentes interventions du locuteur ayant pour objet les autres Pieds-noirs laissent apparaître une forte appartenance groupale. En effet, de nombreuses anecdotes concernent des expériences groupales. Cependant, cette assimilation est toujours effective dans le présent de l'informateur. L'élément le plus significatif de ce phénomène se situe à la fin de l'échange.

J : mais comme y a pas beaucoup de Pieds-noirs que c'est tous de la même région / c'est un peu la même chose qu'ici / quand ils viennent ici ils se régalaient d'être avec nous propositions (propositions 564-566)

[...] ils ont pas l'habitude de faire ce qu'on fait nous quoi /cette amitié qu'on prend avec eux / même quand on les voit pour la première fois / et ils voient de suite que c'est autre chose (propositions 569-572)

[...]et ils veulent tous venir habiter ici / premièrement pour le climat / et deuxièmement pour la pour le tempérament qu'on a / parce que si on va voir même tous ceux du bord de la Méditerranée / même les Français qu'ils habitent depuis des années comme je vous dis ils ont créé cette amitié qu'on a nous (propositions 579-583)

[...] par exemple on fait une paëlla / ou on fait des sardines grillées ou quoi / c'est la première fois qu'ils le voient / eh ben ils quand ils arrivent là-bas ça leur ça leur plaît / ils le font / même ils viennent ils me demandent comment je fais ci comment je fais ça (propositions 770-775)

Comme nous pouvons le remarquer, le locuteur transpose son mode de vie, ses habitudes culinaires et sociales d'autrefois dans son présent. Cette transposition se produit dans deux situations distinctes. Tout d'abord, lorsqu'il se trouve en présence d'autres Pieds-noirs, c'est-à-dire d'autres membres de son groupe, il reproduit ce qu'il a vécu en Algérie. Dans ce cas, il fait revivre une époque (pourtant révolue) dans un pays qui n'est pas celui d'origine. Seule la présence des différents membres du groupe permet cette transposition. C'est par ce phénomène que se produit la reconstruction identitaire de ce locuteur pour lequel l'identité collective prend le pas sur l'identité individuelle. La seconde transposition se joue sur des individus externes au groupe d'appartenance, puisqu'il s'agit de métropolitains, en particulier des Parisiens. Ce locuteur opère une acculturation sur ceux qu'il considère comme étrangers. Il les initie aux us et coutumes des Pieds-noirs et, dans son discours, il n'hésite pas à mettre en valeur ce qui, selon lui, représente la caractéristique principale des Pieds-noirs, c'est-à-dire la sociabilité.

Nous pouvons en conclure que l'identité de ce locuteur n'a pas subi de rupture totale, et qu'il est parvenu à l'adapter à sa nouvelle situation personnelle et professionnelle.

2.4.3.9. RN7 : Sentiments et opinions

Cette catégorie de référents représente les propositions exprimant l'état d'esprit des locuteurs ou les jugements émis lors des entretiens. Comme le démontre le document 5, le pourcentage d'occurrences de ce RN est très faible. Seuls trois cas se distinguent : les entretiens n°3a, 3b et 5. Nous allons donc prendre en compte ces entretiens, en regroupant les deux premiers car ils font partie du même échange, bien qu'ils ne concernent pas les mêmes locuteurs.

Comme l'indique notre étude thématique, l'entretien n°3 a pour sujet essentiel la guerre d'Algérie. Il paraît évident que les récits des locuteurs s'accompagnent de jugements sur les événements qu'ils ont vécu, ce qui justifie le fort pourcentage de RN7.

C : alors celui qui est extérieur il juge comme quelqu'un qui est de loin qui est machin / mais celui qui est de l'intérieur / qui le vit / qui machin / il le vit pas de la même façon / il le vit pas de la même façon / il a pas la même façon de voir les choses (entretien n°3a, propositions 122-12)

J : c'était incroyable [...] aujourd'hui on dira ce qu'on voudra / on pourra faire des articles des bouquins tout ça / on pourra jamais reproduire ce qui s'est vraiment passé (entretien n°3b, propositions 11 ; 80-82)

L'indignation, la colère et l'incompréhension sont les sentiments essentiels qui émanent de l'entretien. Comme nous l'analyserons dans la sous-partie consacrée à la guerre (2.4.3.9), les informateurs que nous avons interrogés sont, pour la plupart, particulièrement marqués par les événements tragiques de 1962. L'importance accordée à l'expression des sentiments traduit l'émotion encore vive chez ces locuteurs. L'entretien que nous avons réalisé leur a permis de faire part de leur jugement et de leur pensée. Etant donné que ces informateurs ont rarement l'opportunité d'en parler, ils utilisent l'entretien pour évacuer, en quelque sorte, ce qu'ils contiennent depuis plus de quarante ans. En outre, le caractère formel de l'échange confère à leur discours une dimension officielle dans laquelle les informateurs se posent en témoin d'une époque révolue. C'est pourquoi ils n'hésitent pas à donner leur opinion au sujet des événements d'Algérie, estimant qu'ainsi ils participent au rétablissement de la vérité. En effet, lors de nos entretiens, nous avons remarqué que certains Pieds-noirs ont le sentiment que leur histoire collective a été perçue de manière négative par la population métropolitaine, et que de nombreux éléments ont été volontairement dissimulés. C'est ainsi qu'un sentiment de trahison mêlé d'un sentiment d'injustice habitent ces informateurs depuis leur arrivée en France. Nous émettons l'hypothèse que ces sentiments ont été une entrave pour la reconstruction identitaire de certains. En effet, ils sont restés sur le malaise vécu au moment du rapatriement, ont nourri de l'amertume envers les Français métropolitains, et plus particulièrement envers les membres du gouvernement de l'époque. Par conséquent, ils se sont trouvés dans l'incapacité de construire une nouvelle identité, ou même de reconstruire celle qu'ils avaient perdue. Cependant, grâce au langage, ils sont capables, le temps d'un échange, de revivre ces moments et d'exprimer toute leur indignation, ce qui leur permet de recouvrer temporairement leur identité passée car ils réactualisent leurs expériences vécues. La fonction expressive du langage prend ici toute son importance car les locuteurs peuvent parler de ce qu'ils étaient jusqu'en 1962. Toutefois, cette fonction expressive ne leur permet pas de reconstruire leur identité.

Nous avons décidé d'étudier l'entretien n°5 pour l'analyse de ce RN car le locuteur présente une particularité par rapport aux locuteurs précédents. En effet, alors que les premiers ont chargé leur discours d'émotion et de sensibilité, le second a fait preuve de lucidité et a démontré un esprit d'analyse intéressant. Celui-ci évoque les épisodes difficiles de sa vie avec un certain recul et parle avec pudeur des événements qui l'ont particulièrement marqué, alors que les locuteurs précédents revivaient les situations au moment où ils les relataient (flash-back).

Parallèlement à l'objectivité et au sang-froid dont fait preuve ce locuteur, nous remarquons qu'il n'a pas eu de difficulté à reconstruire son identité.

R : au bout d'un an ici j'étais totalement intégré [...] mais un an et demi après moi y avait plus de différences / c'est l'avantage d'être jeune (propositions 184 ; 256-257)

Ce locuteur explique le succès de son intégration par son jeune âge au moment où il est arrivé en France. Nous considérons que cette explication ne correspond pas tout à fait à la réalité. En effet, la locutrice des entretiens n°1 et 3, qui semble souffrir d'une profonde cassure identitaire, était plus jeune que ce locuteur lorsqu'elle a quitté l'Algérie : elle était âgée d'environ 22 ans, alors que le locuteur de l'entretien n°5 avait 25 ans. Nous émettons l'hypothèse que le caractère de l'individu est prépondérant dans la gestion psychologique d'événements tels que la guerre. Ainsi, ce locuteur, qui semble peu sensible au niveau émotionnel, a pu surmonter les épreuves auxquelles il a dû faire face. De la même manière, son identité ne paraît pas avoir été brisée, mais elle s'est adaptée aux nouvelles conditions de vie imposées par le rapatriement. C'est ainsi que l'opinion de cet informateur semble objective : son système de jugements ne prend en considération que les faits et n'accorde que peu d'importance aux émotions. C'est pourquoi, dans le discours de ce locuteur, son identité se présente comme intacte, parfaitement intégrée et assumée. Le langage constitue donc un moyen d'expression identitaire pour le cas présent.

Les deux exemples que nous venons d'étudier démontrent qu'en fonction d'un certain nombre de facteurs, le langage peut être le moyen d'une reconstruction ou d'une simple expression identitaire. Nous remarquons également qu'au sein d'une même communauté, les

individus ne présentent pas les mêmes caractéristiques identitaires, et qu'ils sont moins façonnés par leurs expériences que par la façon dont ils les ont appréhendées.

2.4.3.10. *RN8 : Identité*

En observant le tableau des pourcentages de RN8, nous constatons un phénomène assez singulier : seuls deux entretiens se détachent de l'ensemble du corpus (n°1a et 7). Les autres entretiens ne comportent en moyenne qu'environ 2% de propositions liées à l'identité. Ce tableau met en valeur deux faits marquants : sept locuteurs sur neuf ne traitent quasiment pas la question de l'identité, et les deux qui en parlent n'en font pas leur sujet principal (environ 8% et 6% des propositions). Ces résultats sont d'autant plus surprenants que, dès la consigne initiale, nous avons précisé aux informateurs que notre travail concernait l'identité pied-noir.

Nous pouvons émettre deux hypothèses pour expliquer ces données. Tout d'abord, il se peut que les locuteurs n'aient pas pris en compte la consigne de départ dans son intégralité, et n'aient retenu que la partie qui concerne le récit de leur vie. En effet, les informateurs interrogés étaient invités à raconter un certain nombre d'anecdotes, partager leurs points de vue, donner leur avis sur l'histoire des Pieds-noirs. Or, dans la plupart des cas, ils se sont contentés de donner leur témoignage, sans évoquer spontanément le thème de l'identité. Ce sujet étant, à leurs yeux, moins important que leurs propres expériences, ils ont inconsciemment éludé cette partie de l'entretien. Il a donc été nécessaire que nous les incitions explicitement à s'exprimer sur la question de l'identité pied-noir.

C : ah c'est-à-dire déjà je pense pff que l'identité pied-noir c'est d'avoir vécu là-bas hein d'avoir vécu hors de France / hors de France dans un pays avec un climat particulier / un environnement particulier[...]et donc je pense que ça fait partie de l'identité pied-noir ce côté donc un peu bagarreur un peu rusé malicieux travailleur hein [...]ce qui fait l'identité pied-noir et sa façon de réagir tout ça son mode de vie / c'est l'affrontement qu'il a eu perpétuellement justement entre les Juifs et les Arabes / et son propre milieu qui fait l'identité pied-noir (entretien n°1a, propositions 546-548 ; 618 ; 957-959)

J : eh ben comme j'étais né là-bas c'était mon pays hein [...] bonne camaraderie / bon bonne / très très familial / très polis d'après moi / et très respectueux de la personne qu'on a en face [...] et deuxièmement pour la pour le tempérament qu'on a (entretien n°7, propositions 453 ; 551-555 ; 581)

Pour définir leur identité, nous constatons que les informateurs énoncent quelques caractéristiques, qui peuvent être classées en deux catégories distinctes : l'origine géographique et les traits de caractères. Nous en concluons que ces deux critères sont les seuls que ces informateurs prennent en considération pour donner une définition de l'identité pied-noir. Ceci démontre que ces locuteurs, et l'ensemble des Pieds-noirs interrogés, n'ont pas examiné leur identité. Les caractéristiques qu'ils évoquent sont la preuve qu'un individu expérimente sa propre identité, mais n'a pas obligatoirement conscience de cette identité.

Nous pouvons également attribuer ce faible pourcentage au fait que les informateurs n'ont pas conscience de leur propre identité. En effet, pour un individu, il est plus naturel de vivre son identité que d'y réfléchir. Pour qu'une personne s'interroge sur son identité, il faut que cette dernière présente des troubles (auquel cas il est nécessaire de procéder à un travail sur soi pour apporter une solution à ce problème), ou bien des circonstances particulières peuvent conduire cette personne à examiner sa propre identité. C'est dans ce second cas de figure que se situent nos informateurs, car la guerre et ses conséquences (départ d'Algérie, arrivée en France, contraintes liées à une nouvelle vie) ont remis en cause les référents identitaires des Pieds-noirs. Toutefois, lorsqu'un individu ne s'est jamais penché sur des considérations existentielles, en particulier sur sa propre identité, il paraît difficile de produire une réflexion pertinente sur ce sujet. En outre, les conditions dans lesquelles nous avons incité les locuteurs à analyser leur identité n'étaient pas favorables à l'analyse sur soi. En effet, ils n'ont pas eu le temps de méditer au préalable sur leurs expériences (nous ne leur en avons fait part qu'au moment où nous avons énoncé la consigne initiale) ; de plus, les circonstances de l'entretien ne favorisaient pas le recul nécessaire pour une telle réflexion : les locuteurs étaient soumis au stress lié à l'enregistrement ou à la situation formelle, et ils devaient apporter des informations *hic et nunc*. C'est ainsi que la majorité des informateurs de notre corpus n'a pas été en mesure de s'exprimer de manière pertinente sur le thème de l'identité.

2.4.3.11. RN9 : Guerre et politique

Si l'on observe le document 6, nous remarquons que dans cinq cas sur neuf, la catégorie de RN qui comporte le plus grand nombre de propositions est le RN9. Il s'agit des entretiens n°3a, 3b, 5, 5 et 7.

Comme tout conflit, la guerre d'Algérie a profondément marqué les individus. Qu'ils aient causé un traumatisme ou non (comme l'affirme le locuteur de l'entretien n°5), ces événements sont ancrés dans leur mémoire et tiennent une part importante dans l'évolution de leur identité collective et individuelle. Au niveau collectif, comme nous l'avons étudié lors de notre analyse thématique, la guerre d'Algérie a joué un rôle fédérateur au sein de la communauté des Français d'Algérie. En effet, sans cet épisode douloureux, ceux-ci n'auraient pas ressenti le besoin d'appartenir à un groupe d'individus qui traversent les mêmes épreuves et qui se trouvent dans les mêmes circonstances difficiles. Ce RN présente donc un aspect paradoxal. En effet, il s'agit de l'événement qui a causé la perte de l'identité individuelle des Français d'Algérie, mais qui a permis la construction de l'identité collective des Pieds-noirs. Etant donné que la guerre est le point de départ de l'histoire des Pieds-noirs (qui ont succédé aux Français d'Algérie), il est évident que cet événement représente un élément fondamental constitutif de leur identité. En parcourant le corpus, en particulier les entretiens n°3, 5, 6 et 7, nous pouvons remarquer qu'un même événement peut être vécu de diverses manières et que les conséquences, elles aussi, peuvent être différentes selon les individus (comme nous l'avons indiqué dans l'analyse thématique). Cependant il est intéressant de noter que, malgré des séquelles plus ou moins importantes et de natures différentes, les événements d'Algérie sont pris en compte de façon considérable dans l'expression de l'identité. L'analyse thématique a également permis de mettre en valeur le fait que ce thème soit le plus évoqué spontanément par les locuteurs (*cf.* document 1). Nous pouvons en déduire qu'il s'agit d'un élément constitutif de la construction identitaire. De ce fait, évoquer la guerre d'Algérie, c'est exprimer son identité individuelle tout en reconstruisant son identité collective. Ainsi, en ce qui concerne ce RN, le langage peut être le moyen de l'expression et de la reconstruction identitaires. En effet, la guerre d'Algérie a été vécue de manière différente selon les individus (ce qui en fait une expérience personnelle) ; mais cet événement a concerné plus d'un million de personnes, entraînant une expérience collective. En parlant de leur propre expérience, de la façon dont le rapatriement a été vécu, les locuteurs s'assimilent à une expérience plus générale, c'est-à-dire une expérience groupale.

3. Identité et langage : approche linguistique

L'analyse thématique et l'analyse propositionnelle de discours ont permis de dégager les référents identitaires des informateurs interrogés. Dans cette dernière partie, nous

proposons une étude linguistique de la construction identitaire, tout en prenant en compte les facteurs sociologiques. Ainsi, nous tenterons de décrire le phénomène de crise et de reconstruction de l'identité par le langage, afin de vérifier nos hypothèses de départ. Etant donné que cette étude se fonde exclusivement sur les discours des locuteurs, nous avons décidé d'utiliser les tableaux effectués à partir de l'APD pour nos références au corpus.

3.1. La crise de l'identité

Selon CANDAU, l'identité correspond à la capacité dont dispose chaque individu de rester conscient de la continuité de sa vie, malgré les ruptures qui peuvent intervenir. Même si l'identité rencontre de nombreux chocs affectifs ou doit opérer des transformations pour évoluer ou se modifier, dans la plupart des cas, elle n'est pas mise en danger. Or, lorsque l'un des sentiments de l'identité est remis en question ou que des événements y portent atteinte, l'individu traverse alors une crise identitaire. Ces événements sont des expériences traumatiques, que l'individu ne peut supporter. DUBAR considère que la crise de l'identité ne trouve pas obligatoirement sa source dans un cadre subjectif comme la petite enfance ou l'histoire personnelle de l'individu, mais elle peut être causée par des bouleversements d'ordre social ou environnemental.

Le changement de normes, de modèles, de terminologie provoque une déstabilisation des repères, des appellations, des systèmes symboliques antérieurs.
(2000 : 11)

Dans le cadre de notre étude, nous considérons que le référent identitaire qui a provoqué une crise d'identité est celui des de son être matériel (comme nous l'avons vu dans la présentation du processus de construction identitaire). En effet, c'est parce que l'Algérie n'était plus française que les Français d'Algérie ont dû quitter ce pays, ainsi que tout ce qu'ils y possédaient et y avaient construit. Cette rupture a porté atteinte à leurs représentations intimes et personnelles du monde, des autres et d'eux-mêmes.

Ces crises sont identitaires parce qu'elles perturbent l'image de soi, l'estime de soi, la définition même que la personne donnait « de soi à soi-même ». L'ancienne configuration identitaire est devenue intenable, invivable, corporellement insupportable. (DUBAR, 2000 : 167)

Dans le cas des Français d'Algérie, la perte du sentiment de son être matériel a provoqué un phénomène en chaîne. En effet, d'autres sentiments identitaires ont été touchés. Tout d'abord, le sentiment d'appartenance a cessé d'exister pour certains rapatriés : d'une part, ils n'étaient plus des Français d'Algérie et ne vivaient plus dans la communauté présente dans l'ancienne colonie ; d'autre part, à leur arrivée, ils n'ont pas eu le sentiment d'appartenir à la société française métropolitaine. Ils n'étaient donc membres d'aucun groupe. Pour certains, l'éclatement familial a contribué à cette impression de se retrouver seul, car même le groupe primaire que constitue la famille n'était plus en mesure de leur donner le sentiment d'être intégré. Les valeurs culturelles des Français d'Algérie n'étaient pas partagées par les métropolitains ; l'environnement physique et social de la métropole était très différent de celui de l'Algérie. C'est pourquoi les rapatriés se sont sentis à la fois exilés et abandonnés.

Puis, le sentiment de valeur a disparu dès les premiers affrontements. En effet, les Arabes ne représentaient plus les autochtones avec lesquels ils partageaient leur quotidien (quelles que soient les relations qu'ils entretenaient avec eux), mais leurs ennemis. L'image que ces derniers renvoyaient aux Français d'Algérie a donc changé, tout comme leurs rapports. Par conséquent, ils ne se sentaient plus valorisés par les membres de cette population, qu'il s'agisse d'une valorisation au niveau du statut (dominant) ou au niveau des relations (amicales). En métropole, ce sentiment de valeur était inexistant, dans la mesure où les métropolitains considéraient ces nouveaux arrivants comme des étrangers.

Consécutivement à la perte du sentiment de valeur, le sentiment de confiance a, lui aussi, été profondément atteint. Il n'était plus possible, pour les Pieds-noirs, de trouver une image positive chez autrui. C'est, entre autres, la raison pour laquelle ils se sont efforcés de se réunir, de vivre de nouveau ensemble, quitte à s'entasser dans des logements trop étroits.

Enfin, de manière globale, le sentiment d'unité et de cohérence a disparu avec la communauté des Français d'Algérie. Ceux-ci n'étaient plus les mêmes au moment du rapatriement, on leur a attribué une identité qu'ils n'acceptaient pas. Cependant, il leur fut nécessaire et vital d'évoluer dans un environnement géographique, social et culturel différent du leur, et de s'y adapter.

Les pertes matérielles ont engendré, dans ce cas, des bouleversements dans différents domaines, en particulier en ce qui concerne les relations avec autrui. En effet, à partir du moment où les événements d'Algérie ont éclaté (dès 1954), les rapports qu'entretenaient la communauté des Français d'Algérie avec les autochtones (surtout avec les Arabes), se sont

considérablement détériorés. Un climat de méfiance, qui a parfois abouti à de la haine, s'est peu à peu installé. Les places que chacun occupait (dominant/dominé) sont alors devenues obsolètes, car une nouvelle organisation de la colonie s'opérait. DUBAR explique que, face à une situation conflictuelle, l'individu se replie sur lui-même, retourne aux sources et doit trouver un coupable, qui ne peut être qu'un autre.

Pour combler le vide engendré par la perte, on revient aux sources de son Je qui est un Nous fusionnel, communautaire, réinventé, retrouvé comme ce temps de l'enfance, de la fusion avec la mère, la famille, le groupe d'origine, revivifiée par la nostalgie. Ce processus de retour aux sources est d'autant plus probable qu'il faut absolument trouver un responsable, un coupable à ce qui arrive. Je ne peux pas vivre avec le sentiment d'une faute que je n'ai pas commise. Si la cause de ce qui m'arrive à moi est « hors de moi », elle doit être en quelqu'un d'autre. Qui est responsable de mes malheurs ? [...] c'est l'Autre, l'étranger, l'adversaire, l'ennemi (ou le traître) de ma communauté, de mon groupe culturel, symbolique ou imaginaire : le bouc émissaire. (2000 : 168-169)

Pour les informateurs que nous avons interrogés, les Arabes représentent cet ennemi, comme l'indiquent certains d'entre eux :

C : c'est surtout parce que nous c'est vrai que quand on voit un Arabe on sait pas s'il vient du Maroc s'il vient de Tunisie pour nous c'est un habitant du Berbère ça représente un Algérien et pour nous qu'est-ce que c'est un Algérien c'est automatiquement celui qui nous a fait partir de chez nous donc moi je le dis moi j'ai un contentieux avec les Arabes individuellement je peux être ami avec un Arabe (entretien n°1a, 188-196)

J : eh ben cette haine elle vient de la séparation qu'on a eue avec l'Algérie et la France hein parce que dès qu'ils ont dit l'Algérie est française ils ont dit eh ben on est chez nous maintenant vous partez hein c'est tout hein et c'est de là que cette haine elle est venue hein ils nous mettaient à la porte quoi (entretien n°7, 352-357)

C'est à partir de cette scission entre les deux communautés que la perte de certains référents identitaires s'est produite. L'arrachement à la terre natale, à ce pays qui leur apportait des satisfactions qu'ils n'ont jamais retrouvées, fut la cause d'un profond traumatisme chez certains d'entre eux. Cependant, selon les individus, cette perte n'a pas été ressentie de la même manière. En effet, les informateurs qui sont arrivés en France sans ressources, sans pouvoir se loger ou retrouver l'unité familiale, ont éprouvé une vive douleur, qui s'est accompagnée d'une grande détresse, qu'elle soit explicite ou non dans les discours.

A : que moi je suis venu une main devant une main derrière en vingt-quatre heures plus rien [...] je suis venu nu comme un ver tout j'avais plus rien (entretien n°4, 49-50 ; 54-55 ;)

R : je suis arrivé en France un jean un polo et des espadrilles et pour arranger les choses ils ont nationalisé les comptes en banque donc tout mon pognon est resté bloqué en Algérie [...] mon arrivée à Carpentras donc elle s'est fait dans de meilleures conditions que d'autres puisque hébergé par la famille à mon copain qui était déjà installée (entretien n°5, 126-128 ; 141-142)

J : et ben moi j'ai fermé ma maison je venais d'avoir une belle petite villa toute meublée j'ai fermé à clé je suis parti avec la clé dans la poche et un petit sac avec un tricot et un slip c'est tout (entretien n°7, 239-24)

L'extrait n°5 contraste avec les deux autres, dans la mesure où le locuteur estime qu'il n'a pas à se plaindre de son arrivée en France. Cet informateur ne possédait aucun logement dans la métropole, n'a pas pu récupérer l'argent qu'il détenait en Algérie, et n'avait aucune affaire personnelle. Il se trouvait donc dans les mêmes conditions que les deux autres locuteurs. Cependant, étant donné qu'il a été hébergé par la famille d'un ami, il ne se considère pas comme une victime et ne se positionne donc pas comme tel. En revanche, les deux autres informateurs insistent sur les pertes qu'ils ont subies au moment du rapatriement, ce qui constitue pour eux un événement traumatique majeur dans leur vie. Alors que le locuteur précédent semble minimiser la gravité de l'expérience vécue, les locuteurs des entretiens n°4 et n°7 verbalisent la détresse dans laquelle ils se sont retrouvés. Ceci traduit, en fait, l'état psychologique des individus au moment des événements. En effet, le locuteur de l'entretien n°5, qui paraît volontaire et optimiste, a su saisir les opportunités qui s'offraient à lui et réagir rapidement sans se laisser aller au fatalisme. En ce qui concerne les deux autres locuteurs, la peine causée par le départ d'Algérie, et tous les changements qu'il a impliqués, ont constitué une épreuve difficile à surmonter. Ils se sont focalisés sur ce qu'ils avaient perdu, sans pouvoir envisager leur avenir de manière optimiste.

Pour sortir d'une crise identitaire, l'individu doit retrouver des référents, redéfinir sa propre identité et se replacer par rapport à sa communauté. Il doit opérer des modifications au sein de ses représentations de lui-même, des autres, du monde et de son environnement social. Ces processus ne sont pas toujours conscients et s'opèrent naturellement, par exemple lorsqu'un sujet est capable de reconstruire sa vie après un déracinement sans se préoccuper de ses états d'âme (comme le locuteur de l'entretien n°5). Dans d'autres cas de figure, il est nécessaire que l'individu effectue un travail sur lui-même afin de pouvoir retrouver des repères et de donner un sens nouveau à sa vie. Si tel n'est pas le cas, il peut rester enfermé

dans la nostalgie et passer sa vie à regretter un pays, une façon de vivre, une époque impossibles à retrouver. Dans ce cas, la crise identitaire n'est pas surmontée, et l'individu peut ressentir l'impression de ne pas vivre la vie qu'il doit mener.

Ch : on a construit notre vie là-bas tandis qu'ici on a subi (entretien n°3a, 226-227)

J : je trouve qu'elle a été trop courte là-bas ma vie et ici trop longue c'est pas ma vie ici (entretien n°3b, 118-120)

Dans ces deux exemples, les informateurs font part de leur nostalgie qui démontre un regret considérable. Ce sentiment est particulièrement exacerbé chez la locutrice de l'entretien n°3b, qui n'accepte pas sa situation en France. La crise identitaire est manifestée par son discours et démontre un véritable malaise causée par la rupture qui s'est produite dans sa vie en 1962.

La reconstruction identitaire, selon MEAD, doit associer les deux identités : individuelle et groupale. En effet, comme nous l'avons exposé dans notre chapitre consacré à la construction de l'identité, l'identité personnelle dépend intrinsèquement de l'identité sociale. De ce fait, lorsque la première est brisée, la seconde l'est également.

Les conflits sociaux entre les membres d'une société humaine qui nécessitent, pour qu'on les élimine, la reconstruction ou la modification constante ou intelligente de cette société, exigent l'équivalent dans la constitution du soi ou de la personnalité de ses propres membres. Ainsi, les relations entre la reconstruction de la société et celle du soi sont réciproques et intrinsèques ou organiques : la reconstruction sociale par les membres d'une société humaine implique, à un degré variable, la reconstruction de la personnalité de chacun de ces individus, et réciproquement. En effet, puisque leur soi ou leur personnalité se constitue à travers leurs relations sociales mutuelles organisées, ils ne peuvent pas reconstruire ces soi ou personnalités sans reconstruire également, à quelque degré, l'ordre social qui, lui aussi, résulte de ces relations. (2006 : 349)

Parmi les informateurs de notre corpus, certains considèrent que la France n'est pas leur pays :

Ch : mais je suis pas chez moi (entretien n°1a, 672)

Pour surmonter et dépasser la crise identitaire causée par le déracinement, il fallait que les Pieds-noirs retrouvent leurs repères. Pour cela, il leur était nécessaire de reconnaître dans la société métropolitaine les normes et les systèmes de valeurs qu'ils avaient connus en Algérie.

Ces nouveaux repères, ces nouvelles références sociales, différentes des précédentes, permettent progressivement d'incorporer une autre configuration identitaire, un autre arrangement entre formes « communautaires » et « sociétares », entre « identités pour autrui » et « identité pour soi ». [...] il existe plusieurs types d'identité personnelle, plusieurs manières de construire des identités de soi-même et des autres, plusieurs modes de construction de la subjectivité, à la fois sociale et psychique, qui sont autant de combinaisons des formes identitaires initiales définies. Pour assurer aux individus, pour un temps au moins, une certaine cohérence et un minimum de continuité [...], la personnalité individuelle s'organise autour d'une forme identitaire dominante « pour autrui » : soit communautaire, soit sociétaire. (DUBAR, 2000 : 172 ; 173)

Les nouveaux arrivants devaient donc adapter leur identité individuelle à l'identité sociétaire. Or, tel ne fut pas le cas. En effet, lorsqu'ils sont arrivés en France, la plupart de nos informateurs ont ressenti une certaine hostilité de la part des métropolitains, qui leur renvoyaient une image négative d'eux-mêmes, dans laquelle ils ne se reconnaissaient pas. Ils ont eu le sentiment d'être considérés comme des étrangers, et n'ont pas retrouvé les référents qu'ils avaient en Algérie. Selon DUBAR, un tel cas de figure ne peut qu'aboutir à une crise identitaire.

A partir de ces formes d'identification par autrui (culturelles ou statutaires), les personnes construisent et développent des « identités pour soi » qui peuvent être ou non en accord avec les précédentes. Dans le premier cas, l'identification par Autrui est, en quelque sorte, redoublée par une identité pour soi qui assure une certaine coïncidence entre le Moi attribué et le Soi revendiqué : l'identité réflexive est une appropriation subjective de l'identité culturelle ou statutaire attribuée (et parfois héritée) qui prend la forme d'une appartenance. Lorsque cette double identification est mise en cause, la crise est inévitable. [...] Dans le second cas, la personne s'est déjà construite sous une modalité particulière : celle de la distance au rôle, de la non-coïncidence entre l'identité attribuée (par Autrui) et l'identité revendiquée (par soi). L'identité réflexive est ici complémentaire d'un projet de vie qui ne coïncide pas avec l'appartenance actuelle (culturelle ou statutaire). Elle implique la construction d'une forme narrative qui sert de support à la présentation subjective de soi. (2000 : 174)

Pour pouvoir s'approprier une nouvelle identité, il faut que l'individu reconnaisse et accepte les éléments qu'autrui lui attribue. Or, dans le cas des Pieds-noirs, cette nouvelle identité attribuée ne présentait pas les traits dans lesquels ces individus pouvaient se reconnaître. Sous cet aspect, nous pouvons comparer leur statut à celui d'immigrés :

L'immigré qui arrive d'un milieu « communautaire » dans un milieu « sociétairé » connaît une rupture majeure. Stigmatisé, il doit réagir par des stratégies identitaires qui combinent souvent révolte et conformation, instrumentalisme et repli sur soi. Il ne peut être que déchiré entre deux modes aussi différents, opposés. Son identité personnelle ne peut rompre avec ses identifications collectives, même s'il peut les privatiser et s'adapter aux règles sociétares de la vie professionnelle. (2000 : 190)

Les Français d'Algérie vivaient dans un système communautaire (la plupart ne vivaient qu'entre eux), tout en faisant partie d'un système sociétairé (l'Algérie appartenait à la France). En arrivant en France, ils ont dû quitter leur communauté pour intégrer la société métropolitaine. Si certains ont réussi à s'adapter à cette nouvelle vie, à cette nouvelle terre et à reconstruire leur identité en s'identifiant à la population métropolitaine, d'autres, en revanche, ne sont pas parvenus à opérer ces modifications. Leur identité s'est donc cristallisée, tout comme le pays perdu. C'est pourquoi ces locuteurs ont l'impression que leur vie est restée en Algérie. De plus, la communauté des Français d'Algérie s'est dissoute au moment du rapatriement, et ne s'est plus jamais reformée. En effet, les familles ont été dispersées, les « quartiers » ont éclaté, les amis se sont perdus de vue. Cet éclatement de l'unité communautaire a contribué à la perte partielle d'identité, car la communauté des Français d'Algérie ne sera jamais la communauté des Pieds-noirs. Bien qu'ils aient conservé quelques traits culturels caractéristiques, leur mode de vie, leurs représentations et leurs systèmes de valeurs ont dû s'adapter aux modèles métropolitains.

Nous pouvons donc constater qu'en fonction des individus, de leur personnalité, de leur façon d'appréhender et de gérer les événements, la crise identitaire peut être plus ou moins profonde, plus ou moins grave, et nécessiter ou non une reconstruction identitaire. Ainsi, les Pieds-noirs qui considèrent qu'ils ont tout perdu en Algérie et qu'ils ne pourront plus jamais retrouver ce qu'ils ont laissé ne peuvent reconstruire intégralement leur identité brisée, car le traumatisme est centré sur les pertes matérielles. En revanche, ceux qui possédaient des biens en métropole (comme la locutrice de l'entretien n°2) ou qui ont su refaire leur vie très rapidement (comme le locuteur de l'entretien n°5) n'ont pas eu besoin de retrouver la partie identitaire qu'ils ont laissé en Algérie et n'ont pas eu de difficulté à s'intégrer à la population métropolitaine.

3.2. La reconstruction identitaire par le langage

3.2.1. Les verbes illocutoires

Dans notre deuxième partie, consacrée au cadre théorique et méthodologique, nous avons présenté la théorie des actes de langage, selon laquelle tout énoncé est un acte qui produit un effet sur l'environnement du locuteur. Nous avons également noté, à partir des travaux d'AUSTIN, que tout énoncé est performatif (explicite ou primaire), dans la mesure où il s'agit d'un acte accompli par le sujet parlant. De même, nous avons repris la taxinomie de SEARLE concernant les actes illocutionnaires (directifs, assertifs, promissifs, expressifs et déclaratifs). Pour l'étude de notre corpus, nous avons choisi de nous baser sur cette taxinomie, et de ne relever que les actes les plus récurrents et les plus significatifs pour notre objet d'étude : il s'agit des assertifs. Pour expliquer le contenu de cette catégorie, SEARLE propose la définition suivante :

Le but ou le propos des membres de la classe assertive est d'engager la responsabilité du locuteur [...] sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée. Tous les membres de la classe assertive peuvent être jugés selon la dimension évaluative qui comprend le vrai et le faux. (1972 : 52)

Les verbes illocutoires qui appartiennent à cette catégorie contiennent un aspect vériconditionnel et correspondent aux expositifs et à une majorité de verdictifs d'AUSTIN. Dans les récits de vie, où les locuteurs relatent un certain nombre d'événements, nous trouvons une profusion de verbes assertifs. Nous avons donc relevé quelques exemples dans notre corpus, en fonction de leur force symbolique.

3.2.1.1. Un verbe d'état : ETRE

Tout d'abord, le verbe *être* semble le plus significatif de l'expression identitaire, car il se réfère directement à l'essence même de l'individu qui revendique un état de fait qu'il ne remet pas en question. Nous avons sélectionné des exemples dans lesquels ce verbe est employé comme verbe plein et non comme auxiliaire. Nous avons classé ces exemples en deux catégories, selon que le verbe *être* est suivi d'un nom ou groupe nominal ou d'un adjectif (dans ces deux catégories, « être » a une fonction attributive). Les numéros renvoient aux propositions.

ETRE + N / GN

Entretien 1a	(1) je <i>suis</i> un Arzeuwien	677
	(2) mais n'empêche que on <i>est</i> d'abord des Pieds-noirs et après des Français	183 184
	(3) on <i>est</i> des Pieds-noirs français quoi	
Entretien 2	(4) bon allez <i>c'est</i> mon pays	378
Entretien 4	(5) je <i>suis</i> un Pied-noir	273
	(6) je <i>suis</i> un ancien combattant	309
	(7) je <i>suis</i> un bon compatriote	311
Entretien 5	(8) <i>j'étais</i> policier	41
	(9) on <i>était</i> les seuls Européens	328
Entretien 6	(10) je <i>suis</i> boulanger	127
Entretien 7	(11) <i>j'étais</i> un partisan	28
	(12) <i>c'est</i> pas un Oranais quoi	819

ETRE + adj.

Entretien 1a	(1) moi je reconnais que je <i>suis</i> quand même instinctivement raciste	207 669
	(2) je <i>suis</i> pas malheureux machin	676
	(3) et je <i>suis</i> pas arlésien	
Entretien 2	(4) parce que je <i>suis</i> française	379
Entretien 4	(5) je <i>suis</i> français	156
	(6) on <i>est</i> pas plus pieds-noirs que les autres	188
	(7) je <i>suis</i> pas raciste	461
Entretien 5	(8) le Pied-noir il <i>est</i> un peu fanfaron	224
Entretien 6	(9) bon peut-être je <i>suis</i> raciste	735
	(10) moi je <i>suis</i> pied-noir	740
Entretien 7	(11) même s'il dit qu'il <i>est</i> pied-noir	817

Parmi les exemples que nous avons relevés, nous pouvons remarquer un phénomène singulier concernant le locuteur de l'entretien n°1a. Cet interviewé affirme et revendique son identité pied-noir, et plus particulièrement son identité arzeuwienne, en utilisant deux classes grammaticales différents. En effet, lorsqu'il évoque son origine géographique, il emploie le verbe « être » suivi d'un GN : « je suis *un Arzeuwien* », « on est d'abord *des Pieds-noirs* ». En revanche, lorsqu'il parle de son lieu de résidence actuel, il utilise la tournure négative pour nier son appartenance à la ville métropolitaine où il habite, et emploie un adjectif après le verbe « être » : « et je suis *pas arlésien* ». Nous émettons l'hypothèse que le recours au nom correspond, pour ce locuteur, à une référence identitaire : il affirme ce qu'il est réellement par une dénomination. Il s'agit là d'une identification à une ville et à une communauté. Ainsi, nous pouvons constater que l'appartenance au sol (réfèrent identitaire matériel et physique) tient une place fondamentale dans les représentations de cet informateur. De ce fait, dans son discours et par son énonciation, ce locuteur établit un rapport hiérarchique entre deux identités : l'identité pied-noir occupe la position haute tandis que l'identité française est placée en position basse. Nous pouvons illustrer notre propos par une autre proposition énoncée par le locuteur : « *on est des Pieds-noirs français quoi* ». L'identité française est implicite et ne constitue qu'une caractéristique de l'individu, par l'emploi attributif de l'adjectif « français ». Nous remarquons également cette particularité dans le discours du locuteur de l'entretien n°4 : « je suis *un Pied-noir* » et « je suis *français* ». Comme pour le locuteur précédent, la tournure adjectivale produit un effet de généralisation (il est français comme ses concitoyens), alors que la présence du déterminant devant le nom *pied-noir* tend à singulariser l'individu. Alors que l'adjectif traduit une caractéristique, un attribut octroyé à une personne, le GN, en revanche, peut correspondre à une véritable identification.

En parcourant les tableaux ci-dessus, nous constatons que l'ensemble des interviewés (excepté le locuteur de l'entretien n°5) revendiquent leur identité française et pied-noir. C'est grâce à l'emploi du verbe « être » qu'est exprimée cette appartenance. Il s'agit d'un verbe d'état conjugué au présent de l'indicatif (excepté pour les exemples 8, 9 et 11). Le temps et le mode utilisés traduisent la conscience et la perception que les locuteurs ont d'eux-mêmes : ils restent des Pieds-noirs malgré le fait qu'ils n'habitent plus en Algérie ; parallèlement à cette identité pied-noir, ils sont également des Français de par leur naissance dans l'ancienne colonie. Pour eux, ces deux identités n'en forment qu'une seule. Or, même s'ils ont conscience d'une dualité, il s'agit pour eux d'une complémentarité. Ici se rejoignent l'identité individuelle et l'identité collective. En effet, comme nous l'avons noté dans notre exposé

théorique, ces deux identités se combinent pour donner à l'individu sa cohérence identitaire : il est à la fois un être singulier et un être social. Nous pouvons considérer que, dans les discours des locuteurs et, par conséquent dans leurs représentations mentales, l'identité pied-noir correspond à l'identité individuelle, dans la mesure où elle se fonde sur l'histoire personnelle des informateurs (lieu de naissance, expériences en Algérie, etc.) ; l'identité française, quant à elle, représente l'identité collective, car il s'agit d'une identité attribuée par l'environnement social (les caractéristiques propres aux Français métropolitains que les Pieds-noirs ont dû intégrer).

3.2.1.2. *Verbes d'opinion : CROIRE et SAVOIR*

Avant d'examiner l'emploi de ces deux verbes par les locuteurs de notre corpus, nous proposons les définitions fournies par le Robert :

CROIRE : 1. Tenir pour véritable, donner une adhésion de principe à...

2. Avoir une attitude d'adhésion intellectuelle (sans preuve formelle).

3. Croire que... : considérer comme vraisemblable ou probable que... (1985 : 62-62, tome 3)

SAVOIR : 1. Appréhender par la connaissance, par l'esprit.

2. Avoir présent à l'esprit (un objet de pensée qu'on identifie et qu'on tient pour réel) ; pouvoir affirmer l'existence de... (1985 : 612, tome 8)

Dans son article *Savoir et Croire*³² VET explique que chaque individu détient un domaine de connaissances structurées en propositions. Cependant, ces propositions ne sont pas toutes traitées de manière identique par le sujet :

Le domaine de connaissances d'un sujet parlant contient tout ce qu'il sait ou croit savoir [...]. Les propositions n'ont pas toutes le même statut épistémique dans le domaine de connaissances. Certaines propositions sont acceptées inconditionnellement par le sujet comme étant vraies, tandis que, pour des raisons diverses [...] d'autres ne sont admises que provisoirement. Nous admettrons donc que le domaine de connaissances d'un locuteur L comporte (au moins) deux

³² http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1994_num_102_1_5714

« compartiments », A et B, qui portent respectivement les étiquettes « je sais que » et « je crois que ». (1994 : 57)

Cet auteur classe, dans une troisième catégorie, les propositions « *dont le locuteur n'accepte pas la vérité* », nommée « je ne crois pas ». Dans cette catégorie se trouvent des propositions « *conditionnellement non acceptées comme vraies* ». En revanche, la proposition « je ne sais pas » ne fait pas partie du domaine de connaissances du locuteur, c'est pourquoi elle est isolée des autres propositions. Ainsi, à l'issue de ces explications, l'auteur propose un tableau récapitulatif des propositions présentes dans le domaine de connaissances d'un individu :

A	B	C
je sais que P	je crois que P	je ne crois pas que P
propositions inconditionnellement acceptées comme vraies	propositions conditionnellement acceptées comme vraies	propositions conditionnellement non acceptées comme vraies

En dehors du domaine de connaissances

je ne sais pas si

Au niveau de l'énonciation, VET établit une distinction entre *croire* et *savoir*. L'auteur remarque que l'emploi du verbe *croire* implique une attitude (positive ou négative) du locuteur par rapport à la vérité du contenu propositionnel. En revanche, l'énoncé « je sais pas » traduit l'absence de la proposition dans le domaine de connaissances du locuteur qui ne peut donc s'exprimer sur la vérité de la proposition. Enfin, l'auteur note qu'en répondant « je sais » à une question, le locuteur fait savoir qu'il détient l'information, que celle-ci se trouve dans son domaine de connaissances, sans pour autant apporter de nouveaux éléments.

Dans notre corpus, nous avons relevé les verbes *croire* et *savoir* pour étudier la catégorie des assertifs. Nous proposons de classer ces exemples dans les deux tableaux suivants :

CROIRE

Entretien 2	(1) non je crois pas avoir changé	132
	(2) je crois que je suis restée toujours la même	133

Entretien 4	(3) je crois que je suis un bon compatriote	311
Entretien 6	(4) au niveau du caractère je crois que [...] le Pied-noir en généralité est serviable	759

SAVOIR

Entretien 1a	(1) les Juifs étaient intermédiaires un échelon intermédiaire entre l'Arabe et le Français pour différentes raisons je sais pas d'ailleurs pourquoi	282- 285
	(2) quand je parle de fréquentation je veux dire sur le plan disons affectif ou autre hein amoureux ou autre [...] je sais pas moi si y en a eu	290/294 297
	(3) à ma connaissance je sais pas s'il pouvait y en avoir	
Entretien 2	(4) après je sais que ma grand-mère avait [...] deux propriétés du côté de Souk-Ahras	368
Entretien 3b	(5) je sais pas comment j'ai pu partir avec deux bébés toute seule	98
Entretien 4	(6) comment on peut prouver qu'on est vraiment que ça moi je sais pas	442- 443
	(7) mais il arrive un moment où on retourne en vieillissant de temps en temps on retourne en arrière je sais pas pourquoi	828- 829
Entretien 5	(8) je sais pas si tu le sais	262
Entretien 6	(9) je sais pas si vous avez entendu perler de la famille Hernandez	863 970
	(10) à Oran ils ont tué je sais pas combien de types	
Entretien 7	(11) mais je sais que on était une famille	113
	(12) je sais que on lui doit la vie quoi	326
	(13) et cette épicerie là je sais que elle nous a bien aidés	471
	(14) je sais que j'aurais bien aimé rester là-bas	726
	(15) je sais pas si c'est la mentalité qu'on a	828

a) Le verbe *croire* est utilisé par les locuteurs pour asserter des propositions. Toutefois, étant donné qu'ils se positionnent par rapport à la vérité du contenu propositionnel, l'emploi de ce verbe a pour but de manifester les réserves de celui qui parle. Dans le cadre de notre étude, nous avons relevé des exemples de propositions où le verbe *croire* apparaît lorsque le contenu

propositionnel est en relation avec l'identité (*cf.* tableau ci-dessus). En ce qui concerne la tournure négative (ex1), la locutrice n'accorde pas de valeur de vérité au contenu de la proposition. Il s'agit ici des changements qui se seraient éventuellement produits chez elle depuis son arrivée en France. En répondant par la formule « ne pas croire que P », cette informatrice estime que les changements de comportement, de système de représentations, de caractère etc. n'ont aucune valeur de vérité.

Si l'on considère cet énoncé du point de vue de l'identité, nous pouvons émettre deux hypothèses : tout d'abord, il est possible que la locutrice n'ait pas conscience des transformations qui se sont opérées en elle depuis plus de quarante ans ; notre seconde hypothèse suppose que la position (négative) adoptée par la locutrice par rapport au contenu propositionnel est juste dans la mesure où celui-ci est faux et qu'effectivement elle n'a pas changé. Nous privilégions notre première hypothèse car, comme nous l'avons indiqué dans notre exposé concernant la construction de l'identité, un individu n'a pas conscience de ses propres changements, du fait du référent de la continuité temporelle. Etant donné que les représentations mentales, les perceptions du monde et l'identité elle-même évoluent et se transforment, nous considérons que l'interviewée a inévitablement changé, mais qu'elle n'a rien perçu de son évolution. Ceci peut expliquer le fait que cette locutrice ne semble pas ressentir le besoin de procéder à une reconstruction identitaire, comme nous l'avons signalé au cours de notre analyse propositionnelle de discours. Chez cette informatrice, les événements vécus au cours de la décolonisation n'ont pas causé de traumatismes ayant engendré une perte majeure de référents identitaires.

La négation des changements est corroboré par l'assertion qui suit cet énoncé : « *je crois que je suis restée toujours la même* ». Dans ce cas, le recours au verbe « croire » correspond à une modalisation, il s'agit d'un emploi euphémique de ce verbe. En effet, si cette locutrice est certaine de n'avoir subi aucun changement, son discours devrait contenir des assertions catégoriques comme par exemple « *non je suis restée toujours la même* ». Or, la locutrice introduit son contenu propositionnel par « *je crois* », qui ne signifie pas ici qu'elle émet des réserves, mais qu'il semblerait présomptueux d'affirmer avec certitude qu'elle n'a pas du tout changé. Nous pensons que ce procédé relève tout simplement de la bienséance et de la politesse qui interdisent toute forme d'orgueil. Il en est de même pour le locuteur de l'entretien n°4 qui affirme qu'il est « *un bon compatriote* » en atténuant son assertion par l'emploi du verbe *croire*. En revanche, en ce qui concerne l'exemple de l'entretien n°6, nous pouvons considérer que le locuteur utilise ce verbe pour faire part de ses réserves. En effet,

bien qu'il adopte une attitude positive par rapport à la proposition, ce locuteur ne peut affirmer avec objectivité que la serviabilité est un trait de caractère propre aux Pieds-noirs. Nous émettons l'hypothèse que l'informateur, qui n'a pas connaissance de tous les éléments constitutifs de l'identité pied-noir, n'est pas en mesure de répondre de manière catégorique à la question posée. Dans cet exemple, l'utilisation du verbe « croire » remplit la fonction d'indicateur de réserve du locuteur.

b) VET rappelle que, selon DUCROT, la formule énonciative « savoir que » a pour fonction de « *renforcer l'acte d'assertion* » :

[...] quand on place devant un énoncé *p* l'expression *X sait que*, c'est souvent à la seule fin de poser avec une force particulière la vérité de « *p* ». *X sait que...* peut presque, dans ce cas, être considéré comme un modal analogue à *Il est vrai que...*
(1972 : 266-267)

En ce qui concerne le domaine de connaissances, lorsqu'un locuteur énonce « je sais que », il accomplit deux actes : 1) il informe son interlocuteur que le contenu propositionnel se trouve dans son domaine de connaissances et qu'il lui accorde une valeur de vérité ; 2) il apporte cet élément d'information dans le domaine de connaissances de son allocutaire. De plus, selon VET, l'énoncé « je sais que » a également pour fonction « *d'ajuster les présupposés de l'interlocuteur* » :

(40) Pierre est marié.

(41) Je sais que Pierre est marié.

[...] en énonçant (40), le locuteur suppose que la proposition *Pierre est marié* ne figure pas dans le domaine de connaissances de son interlocuteur (L1) et invite celui-ci, par l'acte de parole de l'assertion, à l'introduire dans son domaine de connaissances. (40) a donc les implicatures conversationnelles (présupposées) suivantes : L assigne la valeur « VRAI » à la proposition *Pierre est marié* alors qu'il admet qu'au moment de l'énonciation la valeur de vérité de cette proposition est indéfinie (« VRAI / PAS VRAI ») pour l'interlocuteur (L1) [...]. L'énoncé (41) n'a pas la fonction d'inviter l'interlocuteur à introduire la proposition *Pierre est marié* dans son domaine de connaissances, mais de poser que, contrairement à ce que pense ou semble penser l'interlocuteur, le locuteur a déjà assigné la valeur de vérité « VRAI » à la proposition. Des énoncés comme (41) semblent donc avoir pour fonction de corriger les présupposés de l'interlocuteur. [...] Nous concluons que tant *je sais* que *je sais pas* sont des opérateurs par lesquels le locuteur réalise un acte de

« métacommunication », à savoir d'ajuster les présupposés dont parlait l'interlocuteur. (1994 : 65-66)

Dans notre corpus, nous avons relevé plusieurs exemples (*cf.* tableau) dans lesquels apparaît le verbe « savoir », que nous pouvons classer en trois catégories.

Tout d'abord, dans l'entretien n°6 (exemple 10), l'interviewé énonce la proposition « je sais pas » pour exprimer une absence de précision. Pour ce locuteur, cet énoncé avait pour fonction de nous informer qu'un grand nombre de personnes avaient été tuées, mais qu'il en ignorait le chiffre exact. Nous pouvons ainsi remarquer que l'emploi de « je sais pas » apporte, dans le cas présent, deux informations : 1) la multitude de victimes et 2) l'impossibilité de les dénombrer.

Puis, nous avons sélectionné des extraits du corpus dans lesquels l'énoncé « je sais pas » remplit sa fonction d'opérateur d'énonciation, informant l'interlocuteur que le contenu propositionnel ne figure pas dans son domaine de connaissances (exemples 1, 2, 3, 5, 6 et 7). Nous pouvons classer ces exemples dans deux sous-catégories : la première comprend les énoncés assertifs concernant le domaine de connaissances des informateurs (exemples 2 et 3) ; la seconde comprend les énoncés à l'intérieur desquels le locuteur procède à un système de questions-réponses internes (exemples 1, 6 et 7). Dans les cas présents, le locuteur affirme une proposition qui implique une demande d'éclaircissement, mais il garde la parole (anticipant ainsi une éventuelle question de l'interlocuteur) pour stipuler aussitôt qu'il ne connaît pas la cause de ce qu'il affirme. Dans l'exemple 5 du tableau, la réponse sous-entendue précède l'information. Il peut s'agir ici d'une remarque énoncée par la locutrice pour nous informer qu'elle s'est elle-même questionnée sur les faits narrés, sans trouver de réponse. Il se peut également que l'informatrice recourt à un procédé emphatique qui permet de mettre en avant la dangerosité de la situation vécue.

Ensuite, le corpus contient des énoncés dans lesquels les locuteurs attribuent une valeur inchoative à l'énoncé « je sais pas » (exemples 8 et 9). La tournure négative permet à l'informateur de nous prévenir qu'il va nous fournir une information que nous ignorons certainement. L'antéposition de l'énoncé produit également un effet de mise en valeur du contenu propositionnel. Nous pouvons établir un lien entre ce procédé et la position adoptée par les informateurs. En effet, dans l'interaction, ceux-ci occupent la position haute car ils sont les détenteurs des informations dont nous avons besoin pour notre enquête et qui justifiaient l'entretien. Par cette mise en valeur discursive, les informateurs nous rappelaient

donc (inconsciemment) les places de chaque interactant : ce sont eux les témoins/acteurs des événements narrés qui constituent l'essence même de notre objet d'étude, et nous n'étions que les auditeurs, les récepteurs des informations fournies.

Enfin, nous pouvons classer une dernière catégorie d'exemples correspondant à la fonction énoncée par DUCROT : renforcer l'acte d'assertion (exemples 4, 11, 12, 13, 14 et 15). Si l'on supprime ces énoncés, nous remarquons que les discours des locuteurs conservent tout leur sens, et qu'aucune information ne manque. Ces énoncés ne sont donc pas essentiels au discours, mais, du point de vue pragmatique, servent à illustrer l'importance que les informateurs accordent à leur contenu propositionnel ainsi qu'à leur rôle dans l'interaction.

3.2.1.3. *Verbes de mouvement : PARTIR, QUITTER et LAISSER*

Parmi les verbes assertifs contenus dans les discours des informateurs, nous avons choisi d'étudier ceux qui évoquaient le départ d'Algérie. Il s'agit des verbes PARTIR, LAISSER et QUITTER.

PARTIR

Entretien 1a	(1) on est partis d'Algérie	18
	(2) parce qu'il représente un Algérien [...] c'est lui qui m'a fait partir de là où j'étais heureux	203- 204
	(3) eh ben on était partis un peu nombreux	764
Entretien 2	(4) tous les Français sont partis pratiquement hein	49
Entretien 3a	(5) ben quelque part il valait mieux partir	89
	(6) on est partis avec l'intention de revenir	90
Entretien 3b	(7) nous ce qu'on a subi avant d'être partis d'Algérie	9
	(8) pendant trois jours attendre un avion pouvoir partir	10
	(9) je sais pas comment j'ai pu partir avec deux bébés toute seule	98
	(10) vous vous rendez compte dans quelles conditions je suis partie	101

Entretien 4	(11) une blessure de partir	915
Entretien 5	(12) donc moi je suis parti d'Algérie j'avais 25 ans	20
	(13) je suis parti le premier	140
Entretien 6	(14) moi je suis parti après l'Indépendance	129
	(15) je suis parti le 7 août 62	130
	(16) je suis parti j'avais 30 ans	131
	(17) moi l'exode [...] bon il fallait partir	918-
	(18) mais pas dans les conditions qu'ils nous ont fait partir	919
Entretien 7	(19) ils sont partis deux mois après moi	920
	(20) eux ils voulaient pas partir	184
	(21) donc ils ont été obligés de partir	186
		189

QUITTER

Entretien2	(1) j'ai le regret d'avoir quitté mon pays	259
Entretien 4	(2) moi quand je suis venu en France j'ai dit tu es dans ton pays / tu quittes l'Algérie	222-223
	(3) une blessure d'avoir quitté	914
Entretien 5	(4) donc la propagande a fait que on a quitté l'Algérie comme ça	274
Entretien 7	(5) le jour même de l'Indépendance on a quitté Oran	8
	(6) ben voilà on a quitté ça	705

LAISSER

Entretien 1a	(1) c'est pas ce qu'on a laissé	413
Entretien 2	(2) ne pensez pas retrouver ce que vous avez laissé	202
	(3) parce qu'on se dit qu'on a laissé vraiment un beau pays	464
	(4) ils sont pas foutus d'avoir entretenu ce qu'on a laissé	496
Entretien 6	(5) on a tout laissé	305
	(6) et puis bon on leur a laissé l'Algérie clés en mains	1027
Entretien 7	(7) et finalement eh ben il a tout laissé	175
	(8) ben j'ai laissé beaucoup de copains déjà	633
	(9) et qu'on a laissé un pays où on est nés	733

Les verbes que nous avons relevés ont, *a priori*, un emploi synonymique : ils contiennent tous les trois la notion de séparation. Cependant, nous considérons que chacun d'entre eux est porteur d'une signification particulière que les locuteurs ont exprimé, parfois inconsciemment. Nous proposons les définitions de ces différents termes fournies par le Robert :

Partir : Se mettre en mouvement pour quitter (un lieu) ; s'éloigner. (1985 : 132, tome 7)

Quitter : Laisser (quelque chose) à quelqu'un ; abandonner, laisser ; renoncer (à quelque chose) (1985 : 972, tome 7)

Laisser : Se séparer de, abandonner. (1985 : 921, tome 5)

Comme nous pouvons le constater, chaque verbe se rapporte à l'idée de rupture, mais, selon le point de vue adopté, le locuteur peut nuancer ou établir un rapport particulier entre son énoncé et le sens qu'il veut lui donner.

a) Tout d'abord, dans notre corpus, l'emploi du verbe *partir* semble manifester une certaine objectivité inhérente au terme employé. En effet, si l'on considère les différentes propositions dans lesquelles il apparaît, nous constatons que la plupart des informateurs intègrent ce verbe dans des énoncés biographiques ayant un aspect historique (exemples 1, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 19). Dans ces exemples, les locuteurs recourent à ce verbe pour donner des informations concernant :

- le lieu de départ : l'Algérie (exemple 1) ;

- le nombre de personnes qui partaient (exemples 3,4). Pour l'exemple 3, nous remarquons que le locuteur utilise l'euphémisme (« un peu ») pour exprimer l'ironie, étant donné qu'ils étaient près d'un million de Pieds-noirs à quitter l'Algérie en juin 1962 ;
- l'âge des informateurs au moment du départ (exemple 16) ;
- l'ordre de départ (exemples 13 ; 19) ;
- l'époque à laquelle ils sont partis (exemple 15).

Dans d'autres exemples, l'emploi du verbe *partir* est lié à l'état d'esprit des informateurs au moment où ils ont dû quitter l'Algérie (exemples 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 20 et 21). Dans les cas cités, l'objectivité du verbe paraît avoir fait place à une certaine subjectivité, due à l'évocation des conditions difficiles vécues par les informateurs. Les énoncés sont empreints de la nostalgie qu'éprouvent les locuteurs au moment de leur récit, contrairement aux exemples précédents qui illustraient la valeur informative de ce verbe.

Les exemples 5 et 17, quant à eux, représentent un processus de réflexivité des informateurs. En effet, ceux-ci considèrent, avec le recul, que le départ d'Algérie était nécessaire et inévitable. Nous pouvons percevoir une forme de résignation dans leur énonciation, qui résulte certainement de leur expérience, mais également de leur propre réflexion.

Enfin, dans deux exemples, le verbe *partir* est employé avec une valeur factitive (exemples 2, 18). Dans ces deux exemples, les informateurs adoptent une position différente de celle des autres. En effet, dans les autres propositions, les locuteurs s'expriment sur leur départ d'Algérie en se positionnant comme acteurs : sujet + verbe « partir » conjugué au passé composé. En revanche, dans ces emplois, l'introduction de l'auxiliaire causatif « faire » place les informateurs dans une position d'agent. Ainsi, en utilisant cette tournure, les locuteurs insistent sur le fait qu'ils n'ont pas quitté l'Algérie de plein gré et qu'ils ont subi cette situation plus qu'ils ne l'ont vécue.

b) Le verbe *quitter* implique l'idée d'abandon. Cette notion n'est pas systématiquement inhérente au verbe *partir*, mais elle l'est au verbe que nous proposons d'étudier. Ce terme a une valeur négative, dans la mesure où l'individu qui quitte un lieu, une personne ou une activité, y renonce. En ce qui concerne les Pieds-noirs, ils ont quitté l'Algérie, c'est-à-dire qu'ils ont cédé ce pays, qu'ils considéraient comme le leur, à des autochtones qui cohabitaient avec eux mais qui occupaient une place hiérarchiquement inférieure pour la plupart. Comme

l'illustre l'exemple 1, le fait de quitter cette terre engendre des regrets, car ils ne sont pas partis de ce pays de leur propre chef.

Ce verbe implique également une valeur dramatique, car il évoque un événement douloureux pour les informateurs. Dans les extraits relevés, seul l'exemple 2 ne comporte, *a priori*, aucune connotation dramatique. En effet, le locuteur explique qu'au moment où il est parti d'Algérie, il pensait que la France (sa mère-patrie) l'accueillerait comme son enfant. Cependant, nous constatons qu'un peu plus loin (exemple 3), le verbe *quitter* est employé dans la même proposition que le mot « blessure », ce qui lui octroie une valeur négative et rejoint le caractère dramatique que revêt ce verbe dans les autres exemples.

c) Quant au verbe *laisser*, il dénote également l'idée d'abandon du référent matériel. Dans les exemples du corpus, nous remarquons que ce verbe est souvent utilisé dans des propositions contenant la notion de totalité ou de grande quantité (exemples 5, 7, 8 et 9). Les locuteurs expriment la perte de toute une partie de leur vie, de leurs possessions, ainsi que de leurs référents identitaires. De plus, certains déplorent, de manière dépréciative, la différence majeure entre l'Algérie de leur époque (celle qu'ils ont *laissée*) et l'Algérie actuelle. Ceci accentue la nostalgie, car ils considèrent que l'Algérie française était un pays productif, entretenu et prolifique (exemples 1, 2, 3, 4) qui, aujourd'hui, n'est plus représentatif de la puissance coloniale des années 1830-1962. Tout comme le verbe *quitter*, le verbe *laisser* s'accompagne intrinsèquement de la notion de regret apparentée à celle de la souffrance.

Ainsi, l'étude des verbes de mouvement a permis de démontrer qu'à travers le langage, les locuteurs expriment la perte d'une partie de leur identité. Ces verbes, dans leurs emplois respectifs, traduisent la douleur et les regrets inhérents à toute décolonisation, à tout rapatriement, à tout départ forcé. De plus, le choix de ces termes illustre la crise identitaire que certains ont vécue au moment où ils ont dû partir d'Algérie, où ils ont été obligés de quitter, de laisser ce pays.

3.3. La narration : un outil linguistique de reconstruction identitaire

3.3.1. Les procédés narratifs

3.3.1.1. Réappropriation du passé

L'ensemble des discours de notre corpus est composé de récits de vie, ce qui implique une évocation du passé des informateurs. Ce faisant, ils répondaient à la consigne de départ, qui leur demandait de raconter leurs expériences en tant que Pieds-noirs, aussi bien en ce qui concerne l'époque où ils vivaient en Algérie que la période postcoloniale. Comme nous l'avons remarqué lors de notre exposé théorique sur la mémoire, le présent (ainsi que les différentes étapes de la vie des informateurs) exerce une influence sur le processus de remémoration des événements passés. Nous considérons que, dans l'expression et la reconstruction identitaires, les procédés mémoriels jouent un rôle considérable. C'est pourquoi nous avons décidé de nous y attarder.

L'intrication de l'identité et du passé d'un individu est indiscutable. En effet, ce sont les événements vécus (le passé factuel) qui modèlent les perceptions que l'individu a de lui-même, de son existence, de son identité. C'est sa vision du passé qui donne du sens à son présent et c'est au moyen du discours que peut se reconstruire ce passé. Cependant, les événements vécus ne sont pas des expériences exclusivement individuelles, car tout individu évolue dans une constante interaction avec les autres. Ainsi, le passé reconstruit correspond à une expérience collective, comme le souligne Britta LANGHANS dans sa thèse :

Dans ce sens, l'acte de (se) raconter occupe une place particulière dans la construction des identités, car il amène à structurer les éléments hétérogènes du passé dans une perspective individuelle pour construire une trajectoire continue. Le discours est ainsi le lieu où les sujets parlants peuvent donner de la *cohérence* à leur vécu, c'est-à-dire une continuité qui est le socle de leur identité. (1998 : 344)

Dans l'acte de parole, le locuteur verbalise la sélection des souvenirs qu'il a opérée : évoquer ses propres souvenirs ne signifie pas évoquer la totalité de son contenu mémoriel. Les sujets parlants ne livrent qu'une partie de leurs représentations. Les causes de cette sélection sont diverses (oubli volontaire ou involontaire, traumatisme, malaise occasionné par l'événement,

etc.). Nous proposons d'analyser quelques souvenirs évoqués par les locuteurs de notre corpus, en fonction de leur degré de pertinence par rapport à notre objet d'étude.

Comme nous l'avons signalé précédemment, un événement commun à plusieurs individus ne sera pas raconté de la même manière, car tous n'en gardent pas le même souvenir, n'y accordent pas la même importance, n'ont pas retenu les mêmes détails, etc. Pour illustrer notre propos, nous avons décidé de procéder à une analyse comparative des récits d'événements symboliques pour notre étude : la guerre d'Algérie et le rapatriement.

a) En examinant les différents entretiens, nous remarquons que tous les informateurs ne relatent pas les événements que nous pouvons qualifier de traumatisants. En effet, la locutrice de l'entretien n°2 explique que dans la région où elle habitait, la guerre d'Algérie n'était pas aussi sanglante que dans d'autres régions (comme celle d'Oran par exemple).

C : moi je suis de l'Est constantinois hein dans du côté de Bône donc on a pas vécu les événements aussi dramatiques qu'y a eu à Oran [...] y a eu des gens tués ponctuellement parce qu'ils avaient mis une bombe quelque part machin comme ça donc on a pas vécu les derniers mois avant l'Indépendance dans un climat de terreur d'accord un climat d'inquiétude hein [...] donc cette plaine de Bône c'était pas c'était la guerre certes mais c'était pas je te tue tu me tues (entretien n°2 : 4-5 ; 29-32 ; 44-46)

Nous constatons que cette locutrice ne décrit aucun fait dans le détail et se contente d'évoquer aussi brièvement que globalement les dramatiques événements d'Algérie. Non seulement elle explique que dans l'Est constantinois les combats n'étaient pas aussi intenses que ceux qui avaient lieu à Oran, mais elle semble minimiser la gravité des assassinats par l'emploi de l'adverbe de temps « ponctuellement » et l'adverbe de lieu « quelque part ». Dans le premier cas, l'adverbe fait référence au faible nombre d'exactions. Dans le second, l'adverbe utilisé traduit le peu d'importance que cet attentat représente pour l'informatrice, étant donné qu'elle ne se souvient plus du lieu exact où s'est produit l'événement. Cette absence de précision est d'ailleurs accentuée par le terme « machin » qui se réfère à une absence de dénomination. De plus, lorsqu'elle parle de l'état d'esprit des personnes ayant vécu cet épisode, elle évoque simplement un « climat d'inquiétude », sans pour autant illustrer son propos par des exemples et en demeurant très généraliste dans son énonciation.

En revanche, dans l'entretien n°3a, le locuteur décrit avec une grande précision les événements qu'il a vécus, en accompagnant son récit de commentaires sur son état psychologique au moment des faits. Nous avons relevé trois récits dans cet entretien :

(1) c'est comme le massacre du cinq juillet à Oran et à Alger [...] ca a commencé à tirailler dans tous les sens dans tout le machin le gars il s'est arrêté devant moi et pchit on a filé (10 ; 28-30)

(2) j'ai vécu tout seul pendant un mois dans un immeuble de trois étages où tout le premier étage avait été explosé par les attentats OAS [...] j'ai veillé dans un appartement de sept pièces où y avait deux mobiliers de la famille qui étaient entreposés en machin comme ça sans gaz et sans électricité (35-36 ; 38-40)

(3) j'ai vu un jeune de vingt ans tué d'une balle devant moi hein d'un coup d'une balle dans la tête hein je suis revenu du boulot à côté de la caserne d'Oran il m'a regardé en passant devant moi tu sais l'image c'est dur hein j'ai jamais oublié hein (96-101)

Dans les récits que nous avons relevés, nous remarquons que les souvenirs de cet informateur sont encore très présents dans sa mémoire, en particulier lorsque nous considérons les détails qui jalonnent son discours. Tout d'abord, en ce qui concerne le récit du massacre d'Oran, l'informateur, qui se trouvait au milieu d'une foule d'individus, se souvient d'une personne en particulier qui lui a sauvé la vie. Puis, dans le second récit, il décrit le lieu où il a résidé durant un mois en procédant à un effet de zoom : il commence par décrire la taille de l'immeuble, puis un étage et enfin l'appartement qu'il occupait. Enfin, dans le dernier récit, le locuteur narre un assassinat en respectant l'ordre chronologique et en donnant des précisions sur la façon dont l'individu a été abattu. De plus, il ponctue cette narration par l'évocation de son état psychologique au moment de l'événement.

Le récit de deux découvertes macabres que relate le locuteur de l'entretien n°5 est également très précis, ce qui démontre que ces événements sont particulièrement ancrés dans sa mémoire.

(1) les trois on les a retrouvés gorge tranchée ventre ouvert les parties coupées dans le ventre et cousu au fil de fer (369)

(2) on a découvert un village qui s'appelle Mélouza ils avaient les rebelles étaient arrivés une nuit dans la nuit ils avaient fait sortir tous les hommes toutes les femmes et les enfants du village on leur a donné des pelles et des pioches ils leur ont fait creuser une tranchée énorme en forme de croix ils leur ont égorgés jetés dans la tranchée hommes femmes enfants et femmes enceintes etc. deux cent soixante corps on a retrouvé (401-410)

Dans le premier récit, le locuteur décrit les corps qu'il a découverts lors d'une mission en utilisant principalement la juxtaposition de groupe nominal. Cette énumération produit un effet de précision et de concision recherché par le locuteur. Nous remarquons que son récit est dépourvu de modalisateurs pouvant traduire son état psychologique. Il semble faire un compte-rendu de ce qu'il a découvert, en se focalisant sur les faits. Dans le second récit, le locuteur emploie le même procédé stylistique (l'énumération) dans la deuxième partie de son discours. Nous émettons l'hypothèse que ce style a pour origine la fonction qu'occupait cet informateur au moment des faits narrés (il était policier). En revanche, la première partie de ce discours relate des faits qui se sont déroulés hypothétiquement. En effet, cet informateur n'étant pas présent sur le lieu du massacre, il n'était pas en mesure d'assister à l'exécution collective des villageois. Or, il est intéressant de noter qu'il raconte cet événement comme s'il en avait été le témoin. Il s'agit là de souvenirs construits, comme nous l'avons exposé dans notre partie théorique consacrée à la mémoire, fondés sur l'hypothèse du scénario qui se serait déroulé dans ce village. Néanmoins, le locuteur, comme pour les récits des situations qu'il a réellement vécues, raconte ses souvenirs en détail.

Ainsi, nous remarquons le contraste entre les récits de ces trois locuteurs. Comme nous l'avons signalé dans notre étude sur la mémoire et l'identité, les expériences vécues exercent une influence fondamentale sur les souvenirs ainsi que sur la narration des événements. C'est en fonction des traumatismes, des « mauvais » ou des « bons » souvenirs que certaines situations ont laissés dans le système mémoriel des individus, que ceux-ci vont se construire et s'exprimer. Le langage devient, par conséquent, le moyen par lequel vont pouvoir se réactualiser ces souvenirs, permettant aux locuteurs de revivre, l'espace d'un récit, une expérience passée et inaccessible dans la réalité.

b) Comme pour la guerre d'Algérie, le rapatriement n'a pas été vécu de manière identique par tous les informateurs de notre corpus. En effet, six informateurs sont partis d'Algérie dans des conditions extrêmement difficiles, alors qu'une informatrice (entretien n°2) est arrivée en France dans des circonstances plus favorables. En ce qui concerne l'évocation de cet épisode de leur vie, il est intéressant de noter que tous ceux qui ont vécu douloureusement leur départ d'Algérie et leur arrivée en France en gardent un souvenir précis, manifesté par un discours détaillé, ce qui n'est pas le cas de la locutrice de l'entretien n°2, comme l'illustrent les exemples suivants :

(1) j'ai eu si vous voulez un changement un peu de souffrance de rentrer en France quand je suis rentrée à Lyon où je croyais que je serais accueillie à bras ouverts par les Lyonnais par la famille de mon mari alors là ça a été la déception complète hein on avait une maison à la campagne quand on est montés dans la région de la Drôme on avait acheté une maison justement parce que on se doutait bien qu'on pouvait être un jour obligés de rentrer précipitamment on est rentrés précipitamment parce que mon mari a eu cette opportunité de travail (entretien n°2, 138-145)

(2) nous tout ce qu'on a subi avant d'être partis d'Algérie pendant trois jours à attendre un avion pouvoir partir c'était incroyable y avait des enfants des personnes âgées qui mouraient de faim de soif parce que on était tellement nombreux dans cette salle on avait un petit bout de rien du tout avec un fauteuil et les enfants on les couchait sur les valises pour leur faire la toilette c'était incroyable on pouvait pas tellement y avait des gens tellement y avait de gens on pouvait pas passer dessus ces personnes pour arriver aux toilettes leur faire la toilette (entretien n°3b, 9-18)

Les deux extraits que nous avons relevés illustrent la différence fondamentale entre les deux expériences vécues. Tout d'abord, dans le premier récit, la locutrice ne se réfère à aucun moment aux circonstances dans lesquelles elle est partie d'Algérie. Le seul souvenir qu'elle partage concerne l'accueil de sa belle-famille, qui l'a particulièrement déçue. De plus, elle recourt à l'emploi du verbe « rentrer » pour son arrivée en France. Ce verbe contient intrinsèquement la notion d'un retour, le fait d'entrer de nouveau dans un lieu où l'on s'est déjà rendu. Cet emploi traduit l'état d'esprit de la locutrice au moment où elle est arrivée en France : pour elle, la métropole était son pays, tout comme l'Algérie. En outre, elle signale qu'elle possédait une maison en France métropolitaine, ce qui accentue le sentiment d'être dans sa propre patrie. Ces éléments démontrent que le souvenir de son départ d'Algérie et de son arrivée en France n'est pas empreint de la souffrance que nous pouvons remarquer dans le discours d'autres locuteurs, comme c'est le cas dans l'entretien n°3b dont nous avons relevé un extrait. Le discours de cette locutrice contraste considérablement avec celui de la locutrice précédente. En effet, nous remarquons que le même événement est narré en détail, tant au niveau des faits que de l'état psychologique. Alors que dans le premier extrait, la locutrice semble ne fournir qu'une simple information, dans le second la locutrice paraît revivre l'expérience à travers sa production discursive. Ainsi, le passé est recréé, et la mémoire ne joue plus ici un rôle de conservateur des informations, mais de réactualisateur. Le discours devient alors un moyen de réappropriation et de reconstruction du passé, comme le note CANDAU lorsqu'il déclare que la mémoire est *davantage une reconstruction continuellement actualisée du passé qu'une restitution fidèle de celui-ci*. (1998 : 1) Par le processus de remémoration, le locuteur récupère les informations dont il dispose, les réorganise mentalement, puis les propose par son discours, tout en pensant qu'il n'opère

qu'une restitution. Dans le cas de la locutrice de l'entretien n°3b, la détresse émotionnelle qui accompagnait l'expérience vécue a contribué à la conservation de souvenirs relativement précis. Son état psychologique est d'ailleurs verbalisé par la réitération de l'exclamative « *c'était incroyable* ». Outre ce facteur, la capacité dont cette informatrice fait preuve pour raconter ce souvenir douloureux vient également du fait que l'événement en question s'inscrit dans un futur révolu au moment de l'énonciation, ce qui lui permet d'en parler. En effet, au moment où se déroule un événement, l'individu appréhende le futur, qui était empreint d'angoisses dans le cas de cette locutrice : elle redoutait et craignait ce qu'elle était sur le point de vivre. En revanche, lorsque cet événement traumatique est verbalisé (c'est-à-dire au moment où elle en parle), le futur appréhendé est achevé, la locutrice est inscrite dans un moment postérieur à ce futur et, même s'ils sont encore présents, les sentiments et les émotions ressentis (peur, angoisse, crainte, etc.) sont en partie apaisés. Par conséquent, elle se trouve dans une situation sécurisée et sécurisante, l'événement n'est alors plus qu'une image ancrée dans l'appareil mémoriel. Cependant, nous pouvons constater que le traumatisme dont elle souffre est bien présent, car elle revit le malaise qu'elle a expérimenté, alors qu'avec le temps, ses émotions devraient être moins vives, comme le souligne CANDAU :

On ne peut se rappeler un événement passé sans que l'avenir de ce passé soit intégré au souvenir [...] Notre mémoire ajoute donc au souvenir le futur de ce souvenir. [...] Le temps du souvenir est donc inévitablement différent du temps vécu, car l'incertitude inhérente à celui-ci s'est dissipée dans celui-là. Ceci peut expliquer les nombreux cas d'embellissement de souvenirs désagréables : lorsqu'ils sont remémorés, ceux-ci sont allégés de l'angoisse et du sentiment de contrainte provoqués par le caractère incertain de la situation vécue pendant laquelle le pire est toujours redouté. Le souvenir est donc autre chose que l'événement passé : c'est une image [...] mais qui agit sur l'événement [...] en n'intégrant pas la durée et en ajoutant le futur du passé. (1998 : 58)

Comme nous l'avons démontré dans l'analyse propositionnelle de discours, la locutrice de l'entretien n°2 ne présente pas les marques d'une crise identitaire, ce qui implique qu'elle n'a pas été obligée de reconstruire une partie de son identité. En revanche, la locutrice de l'entretien n°3b, dont le traumatisme transparaît aujourd'hui encore, a dû se réapproprier la partie de l'identité qui a été brisée par la décolonisation. La remémoration et la verbalisation participent, comme nous venons de l'étudier, à cette réappropriation du passé et, par conséquent, à la reconstruction identitaire, dans la mesure où le langage lui permet de revivre

l'événement *a posteriori* et de l'intégrer à son présent, sans qu'il provoque de nouveau un choc traumatique.

L'analyse de quelques souvenirs évoqués par les informateurs de notre corpus a permis de mettre en évidence les différentes fonctions de la mémoire. Celle-ci permet à un individu d'acquérir des informations, de les conserver et de les récupérer. Dans le cadre de la reconstruction identitaire, les processus mémoriels jouent un rôle fondamental, dans la mesure où ils garantissent la réactualisation du passé factuel de l'individu. Par l'expression, et donc la verbalisation des souvenirs, le locuteur réorganise son passé, sélectionne et trie les informations afin de se réapproprier son identité, en particulier lorsqu'il a subi une crise identitaire. La mémoire est un élément constitutif de l'identité pour les Pieds-noirs, car elle participe au sentiment de continuité temporelle : leur passé a construit leur présent et anticipe leur avenir. Ainsi, pour avoir le sentiment d'exister, ils doivent posséder, dans leur appareil mémoriel, les souvenirs qui leur permettent de se rappeler ce qu'ils étaient afin de déterminer de manière continue, ce qu'ils sont. La perte de la mémoire peut engendrer la perte d'identité car elle contient l'ensemble des étapes qui ont construit un individu. Selon CANDAU, *sans la mémoire, le sujet se dérobe, vit uniquement dans l'instant, perd ses capacités conceptuelles et cognitives. Son identité s'évanouit.* (*Ibid.* : 50) Ainsi, les repères mémoriels des Pieds-noirs sont les corollaires de leurs repères identitaires.

3.3.1.2. *Narration et Interaction*

Dans son ouvrage *Soi-même comme un autre*, RICOEUR considère qu'un sujet qui se raconte détermine son identité dans le récit.

La personne, comprise comme personnage de récit, n'est pas une entité distincte des ses « expériences ». Bien au contraire : elle partage le régime de l'identité propre à l'histoire racontée. Le récit construit l'identité du personnage, qu'on peut appeler son identité narrative, en construisant celle de l'histoire racontée. C'est l'identité de l'histoire qui fait l'identité du personnage. (1996 : 175)

Ainsi, les souvenirs et les perceptions des événements vécus sont déterminants dans l'expression de l'identité. C'est dans l'expérience narrative que le locuteur se reconstruit, en

fonction de son récit, de ce qu'il veut raconter, des informations qui lui semblent pertinentes, ou qui correspondent le mieux à l'image qu'il veut donner de lui-même.

Selon MEAD, le langage occupe une place importante dans le processus de prise de conscience :

L'émergence du soi exige que l'individu se réponde à lui-même : il se constitue dans ce type de conduite sociale. Il n'y a pas d'autre forme de comportement que le langage où l'individu soit un objet pour lui-même ; et l'individu n'est pas un soi au sens réflexif s'il n'est pas un objet pour lui-même. C'est ce qui confère à la communication son importance majeure, du fait que c'est dans ce type de conduite que l'individu réagit à lui-même. (2006 : 212-213)

Il existe donc une distance entre le contenu de l'énoncé et ce que l'on en dit. De plus, la parole constitue le moyen de mettre en relation ce qui est interne à un individu et son environnement social. Ainsi, selon LIPIANSKY, la parole est incontestablement de nature sociale. Il considère également que la construction de l'identité dépend en partie de l'extériorisation de soi.

L'identité se présente donc sous un double visage : un visage extérieur qui tend à s'ajuster au regard d'autrui, et une face intérieure et secrète qui cherche à échapper à ce regard et aspire cependant à s'en faire reconnaître et accepter. Le sentiment d'identité personnelle se constitue en partie de cette coupure entre l'intime et le social. Et, en même temps, la conscience de soi et son extériorisation dépendent étroitement d'autrui, de la relation et de la communication qui le lient au sujet et de la situation dans laquelle ils se trouvent tous deux engagés. (1992 : 131)

BENVENISTE, quant à lui, distingue deux systèmes qui rendent compte des deux plans d'énonciation : celui de l'histoire et celui du discours. Dans le système du discours, toutes les formes personnelles du verbe sont présentes (*je/tu/il*), même si elles ne sont pas mentionnées de manière explicite. D'après RICOEUR, la narration implique une distanciation du locuteur par rapport au contenu de son récit.

[...] raconter, c'est déjà « réfléchir sur » les événements racontés. A ce titre, le « prendre ensemble » narratif comporte la capacité de se distancer de sa propre production, et par là de se dédoubler. (1996 : 92)

C'est ainsi que, dans tout acte discursif, se trouvent des séquences narratives dans lesquelles sont insérées des séquences liées à l'interaction, ce qui produit une alternance entre narration et commentaires. Pour BENVENISTE, la narration est indissociable de l'interaction, dans la mesure où la forme verbale est actualisée dans l'instance de discours :

[...] la « forme verbale » est solidaire de l'instance individuelle de discours en ce qu'elle est toujours et nécessairement actualisée par l'acte de discours et en dépendance de cet acte. Elle ne peut comporter aucune forme virtuelle et « objective ». [...] Toutes les variations du paradigme verbal, aspect, temps, genre, personne, etc. résultent de cette actualisation et de cette dépendance vis-à-vis de l'instance de discours, notamment le « temps » du verbe, qui est toujours relatif à l'instance où la forme verbale figure. (1966 : 255)

Dans le récit, le locuteur-narrateur raconte des événements qu'il a sélectionnés puis réorganisés, afin de donner à son interlocuteur une impression de continuité, comme le note KAUFMAN :

La forme narrative opère en effet un glissement qui évacue l'idée de fixité au profit d'une logique d'enchaînement : la cohérence fondatrice n'est plus dans la même chose mais dans le coulé et l'intelligence de la suite des événements. Elle s'adapte ainsi parfaitement à la structure (contradictoire et changeante) de l'individu moderne, construisant sa nécessaire unité non par une totalisation et une fixation impossibles mais, de l'intérieur et de façon évolutive, autour du récit, fil organisateur. Chacun se raconte l'histoire de sa vie qui donne sens à ce qu'il vit. L'histoire de vie ne serait bien entendu rien sans les faits vécus eux-mêmes, elle résulte d'une trajectoire objective. [...] La mise en récit démultiplie le processus identitaire ; ego transforme le simple reflet en réflexivité par les intrigues qu'il invente à partir de sa propre expérience. (2004 : 152)

De ce fait, nous pouvons affirmer que tout récit de vie contient une part importante de subjectivité qui oriente la narration et, pour l'analyste, l'interprétation des faits narrés. Lorsqu'un locuteur raconte certains événements de sa vie, il recourt à des stratégies discursives répondant à ses intentions. WEINRICH distingue les formes temporelles selon la spécification qu'elles apportent au discours :

Les formes temporelles sont représentées par des morphèmes « obstinément » répétés dans la chaîne signifiante du texte. Elles transmettent du locuteur à l'auditeur un signal bien spécifique : « ceci est un commentaire », ou au contraire : « ceci est un récit ». [...] Tout commentaire est un fragment d'action ; si peu que ce soit, il

modifie la situation des deux partenaires et les engage ainsi l'un et l'autre. (1973
25 ; 33)

Pour illustrer notre propos, nous prenons l'exemple de la narration de la guerre d'Algérie de la locutrice de l'entretien n°2 (nous avons souligné les commentaires) :

C : donc on a pas vécu les événements aussi dramatiques qu'y a eu à Oran ça c'est sûr et certain parce qu'y a eu des exactions des deux côtés certes des tués des deux côtés aussi bien des colons dans la plaine de Bône ou des chauffeurs ou peu importe y a eu des tués mais si vous voulez on a eu de la chance si on peut dire quand l'OAS a pris quand même pied dans toute l'Algérie hein faut pas se leurrer nous avons eu de a chance d'avoir comme chef militaire j'entends un officier oh je peux dire son nom hein quarante ans après c'était le colonel Château-Jobert (5- 18)

Dans cet extrait, nous pouvons remarquer que l'informatrice émet une opinion (« ça c'est sûr et certain », « faut pas se leurrer ») et apporte une précision sur le contenu de son énoncé (« j'entends »). Le temps utilisé est le présent d'énonciation qui, selon WEINRICH « *caractérise donc une certaine attitude de locution* » (1973 : 39). Ces éléments extra-discursifs démontrent la distance que la locutrice établit entre les événements et ce qu'elle en pense, comme le note WEINRICH :

Car je peux raconter le passé, et c'est aussi une manière de m'en libérer, de le *dépasser* [...] à travers le langage du récit. Mais je peux aussi le commenter ; la langue met même à ma disposition un temps spécialisé dans le commentaire du passé : le Passé composé. (1973 : 101)

L'attitude énonciative de la locutrice traduit également le processus réflexif qu'elle a opéré concernant l'expérience vécue, car elle est détachée des événements.

En revanche, dans l'entretien n°1b, nous notons une distanciation moins importante dans le discours de la locutrice (nous avons souligné les passages narratifs) :

J : je vous dis je croyais pas être raciste mais je le suis mais plus que vous ne pouvez le penser d'être mélangée avec eux ça je ne supporte pas ils sont arrogants quand tu penses que nous quand nous sommes arrivés en France tu te fous de ma gueule parce que je pleure toute notre nourriture dans une épicerie hein que j'ai passé quelque chose pendant deux ans il a fallu que je m'intègre et que je me batte contre les commerçants et tout ça pour pouvoir acheter c'était incroyable y avait de quoi leur mettre un plastique à ces gens et eux comment ils ont été

reçus les Arabes quand ils sont rentrés en France ça je ça m'a tuée mais ça je ne l'accepterai jamais jamais (28-46)

Contrairement au récit précédent, nous remarquons que cette locutrice multiplie les commentaires, ce qui donne l'impression que ce sont les séquences narratives qui sont intégrées aux commentaires. Ceux-ci traduisent le malaise de l'informatrice, qu'il s'agisse de celui éprouvé au moment du rapatriement ou de celui qu'elle ressent au moment de l'énonciation. Les sentiments éprouvés en 1962 semblent intacts, voire exacerbés, par le temps et la souffrance. Les propositions inachevées, le récit décousu, l'absence de continuité temporelle manifestent l'état d'esprit de l'informatrice et témoignent de son traumatisme. Nous émettons l'hypothèse que cette informatrice, qui a beaucoup souffert de la guerre d'Algérie et de ses conséquences, garde un traumatisme profond qui ne lui a pas permis de reconstruire la partie brisée de son identité. Ainsi, sa production discursive porte les marques de cette rupture, en particulier en ce qui concerne son amertume.

DUBAR considère que, dans l'acte de se raconter, l'action prime sur la réflexion. Les récits de vie ne seraient donc pas le produit d'une prise de conscience des événements et de leurs conséquences, mais une simple narration.

Chacun se définit ici par ce qu'il fait, ce qu'il réalise et non par son idéal intérieur. Elle [la forme narrative] s'organise autour d'un plan de vie, d'une vocation qui s'incarne dans des projets, professionnels et autres. Elle possède comme enjeu « l'unité narrative d'une vie » et non la cohérence réflexive d'une intimité. Elle se traduit par un « art de raconter » ce que l'on a fait et non pas sur des méditations portant sur ce qu'on voudrait être. L'identification est celle d'une histoire, certes personnelle, mais tournée vers l'extérieur, les actions avec les autres, les réalisations pratiques. (2000 : 36)

Cependant, nous pouvons considérer que ce qui permet à un individu de raconter son passé, c'est une distanciation par rapport à lui. Il s'opère alors une reconstruction des événements, que l'on ne doit pas confondre avec une restitution. En effet, les différents éléments narrés sont réorganisés de manière subjective par le locuteur et restitué en fonction de ses propres représentations. Nous pouvons noter avec KAUFMAN que *l'identité est l'histoire de soi que chacun se raconte*. (Op. cit. : 151). De plus, l'état psychologique dans lequel se trouve le locuteur au moment de l'énonciation influence sa production narrative. C'est en fonction des émotions ressenties au moment des faits que le locuteur se remémore les expériences vécues.

Ainsi, la locutrice de l'entretien n°1b a gardé en mémoire la détresse éprouvée en 1962, ce qui influence considérablement le choix de ses contenus propositionnels et la façon dont elle va narrer les événements.

La comparaison des deux extraits permet de démontrer que le vécu tient une place fondamentale dans l'énonciation. En effet, l'informatrice de l'entretien n°2, qui ne manifeste aucune séquelle traumatique du rapatriement, est en mesure de raconter les événements en prenant du recul, alors que l'informatrice de l'entretien n°1b accorde la priorité à ce qu'elle ressent. De ce fait, nous pouvons en conclure que l'identité ou l'absence d'identité (il s'agit ici de l'identité pied-noir) peut être exprimée dans et par le langage.

3.3.1.3. La référenciation

Les récits de vie permettent au locuteur de revivre la situation narrée. En ce qui concerne les récits présents dans notre corpus, ils correspondent au moyen linguistique dont disposent les informateurs pour recréer le pays perdu. La nostalgie joue un rôle essentiel dans le processus de reconstruction identitaire : elle permet de retrouver les souvenirs (conservés dans l'appareil mémoriel) et de les restituer avec l'émotion et les sensations ressenties au moment des faits. Par les récits de leur passé, les locuteurs manifestent également la cristallisation du pays perdu. Nous pouvons remarquer ce phénomène grâce à la référenciation.

En fin de compte, comment les locuteurs peuvent-ils se référer à un objet ? On peut utiliser des moyens syntaxiques divers pour faire référence comme les noms propres, les descriptions définies et les pronoms, y compris les démonstratifs. Et les locuteurs pourront se servir de ces moyens pour faire référence en vertu de la relation particulière qu'ils ont avec l'objet. (SEARLE, 1972 : 194)

L'auteur souligne la multiplicité d'outils linguistiques mis à la disposition des locuteurs pour se référer aux objets. Plus loin, il ajoute que les procédés de référenciation sont individuels et subjectifs.

Chaque fois qu'un locuteur fait référence, il doit avoir une représentation linguistique de l'objet – un nom propre, une description définie, etc. – et que cette représentation représentera l'objet de la référence sous un *aspect* déterminé [...] La référence fait toujours intervenir la représentation linguistique de l'objet de la référence. [...] Lorsqu'on fait référence à un objet, il arrive parfois que l'on dispose

d'un large éventail d'aspects sous lesquels, ou en vertu desquels, on aurait pu faire référence à cet objet ; mais on n'en choisit qu'un seul pour faire référence à l'objet par son intermédiaire. Généralement, l'aspect retenu est celui qui, aux yeux du locuteur, permettra le mieux à l'auditeur d'identifier l'objet. Dans ce cas, comme dans celui des actes de langage indirects, on veut dire ce que l'on dit, mais on veut dire encore autre chose. N'importe quel aspect fera l'affaire pourvu qu'il permette à l'auditeur d'identifier l'objet. (1972 : 195 ; 197)

RICOEUR souligne l'importance de la notion d'acte de langage dans la narration. En effet, les locuteurs sont également les acteurs de leur discours :

Il n'est pas indifférent que l'appellation d'acte ne soit pas réservée au niveau illocutoire, mais soit déjà appliquée au plan locutoire ; il est ainsi souligné que *ce ne sont pas les énoncés qui réfèrent, mais les locuteurs qui font référence* : ce ne sont pas non plus les énoncés qui ont un sens ou signifient, mais ce sont les locuteurs qui veulent dire ceci ou cela, qui entendent une expression en tel ou tel sens. (1996 : 58)

Pour notre analyse, nous avons choisi deux références qui, selon nous, sont symboliques de l'identité pied-noir : l'Algérie et les autochtones.

Dans les énoncés des locuteurs, la référence à l'Algérie est représentée par des éléments appartenant à différentes catégories grammaticales :

a) nom propre : « Algérie ».

Ce mot apparaît dans tous les entretiens, ce qui est évident dans la mesure où il désigne le nom officiel du pays natal des informateurs.

b) groupe nominal : « mon pays » / « notre pays ».

Par l'emploi du GN (adjectif possessif suivi d'un nom commun) les locuteurs affirment leur appartenance à l'Algérie, en se réappropriant, par le discours, un lieu qu'ils ne possèdent plus.

c) nom propre substantivé : eldorado.

Le locuteur de l'entretien n°3a utilise ici une métaphore pour évoquer la représentation des colons qui venaient s'installer en Algérie. Ce nom symbolise les motivations des nombreux arrivants, à savoir faire fortune dans un pays prêt à être exploité.

d) adverbe : « là-bas ».

Cet adverbe de lieu est présent dans tous les entretiens. Il s'agit d'un déictique spatial qui inscrit l'énoncé dans l'espace par rapport à un point de départ (l'énonciateur). Cet élément adverbial permet au locuteur d'exprimer la distance spatiale entre l'Algérie et lui. En effet, « là-bas » traduit l'éloignement, contrairement à « ici » qui se réfère, dans les énoncés, à la France métropolitaine. Par l'emploi de cet adverbe, porteur de la notion de distance, le locuteur recrée l'espace qui le sépare du pays perdu, en y intégrant la nostalgie qu'il éprouve.

Ainsi, par le choix des différents outils linguistiques, les locuteurs peuvent verbaliser leur propre représentation d'une même référence. Selon le contexte linguistique, c'est-à-dire en fonction des propositions dans lesquelles ils s'inscrivent, ces mots traduisent un aspect, un point de vue, une représentation qu'ils veulent partager avec l'auditeur. C'est ainsi que l'Algérie peut représenter le lieu de naissance, la terre colonisée ou le pays perdu. Par conséquent, c'est en fonction de l'acte accompli par le locuteur (reconstruction ou simple expression identitaire) que seront sélectionnés les différents signes linguistiques.

Il en est de même pour les représentations des Arabes. Ceux-ci bénéficient, dans l'ensemble du corpus, de divers appellatifs :

- a) « les Arabes » : ce GN se trouve dans chaque entretien car il fait référence à la population autochtone présente en Algérie et correspond au nom donné à cette population.
- b) « les bougnoules » : ce terme n'est présent que dans l'entretien n°1b. Il porte un jugement dépréciatif car il correspond à une insulte. La locutrice qui l'utilise est particulièrement affectée par son départ d'Algérie dont elle tient pour responsable la population arabe. Le mot employé symbolise, par conséquent, l'amertume et la rancœur qu'elle éprouve pour les Arabes.
- c) « il » : le pronom personnel est très fréquemment utilisé, il s'agit d'un emploi anaphorique.
- d) « musulmans » : seuls les locuteurs de l'entretien n°1a et 2 recourent à ce terme pour se référer aux Arabes. Dans son emploi, ce terme a pour fonction de spécifier la confession religieuse des Algériens, en particulier pour établir une distinction entre la religion des Français d'Algérie (catholicisme) et les Arabes (islam).
- e) « eux » : le pronom personnel est employé dans l'ensemble des entretiens. Il participe également à la distinction entre les Français d'Algérie et les Arabes, en procédant à une

catégorisation des populations. Ainsi, nous pouvons remarquer que les deux communautés sont délibérément disjointes. Ceci traduit les rapports hiérarchiques existants en Algérie : les Français d'Algérie qui occupaient la position haute (les dominants) et les Arabes qui étaient placés en position basse (les dominés). Dans les entretiens, « eux » s'opposent à « nous ».

L'analyse de la référenciation a démontré que le langage peut constituer un outil d'expression. En effet, chaque morphème énoncé est choisi par le locuteur, en fonction de son interaction et de ses représentations. D'une part, les paradigmes utilisés pour désigner l'Algérie traduisent la position de l'informateur par rapport à ce pays. D'autre part, les termes utilisés pour se référer aux autochtones ont pour fonction de nous renseigner sur l'opinion que les informateurs en ont, tout en démontrant l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent par rapport à l'expérience vécue.

3.3.2. Les pronoms

3.3.2.1. *JE*

Le pronom *je* présente la particularité d'être le seul à contenir les marques de subjectivité. De ce fait, dans la construction identitaire, il est le corollaire linguistique du sentiment d'identité individuelle.

C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme « sujet ». Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue. Si l'on veut bien y réfléchir, on verra qu'il n'y a pas d'autre témoignage objectif de l'identité du sujet que celui qu'il donne ainsi lui-même sur lui-même. (BENVENISTE, 1966 : 262)

Ainsi, selon cette théorie, c'est parce que le sentiment d'identité individuelle trouve son fondement dans la langue qu'il peut être exprimé par celle-ci. Le langage permet à l'individu de se constituer comme sujet. Il en résulte une image stable, continue et cohérente offerte aux autres interactants. Dans notre corpus, lorsque les locuteurs prennent en charge le discours, ils se posent en sujets, et les différents *je* qu'ils énoncent renvoient toujours à la même personne. Cette unité linguistique permet à chaque locuteur de s'inscrire dans une certaine stabilité, un

continuum, même si les individus ont traversé de multiples étapes dans leur vie qui les ont fait évoluer. Les locuteurs n'ont pas conscience des changements qui se sont opérés en eux, et cette impression de continuité est exprimée par le *je*. Ainsi, le *je* qui renvoie à la situation d'énonciation et le *je* inscrit dans la narration sont perçus comme identiques.

Ch : moi quand je me souviens de ma vie en Algérie [...] des fois quand je réfléchis je vois ma vie qu'avec des Français (entretien n°1a, 41 ; 62)

Dans cet exemple, nous remarquons que le locuteur parle des diverses activités cognitives qu'il effectue (se souvenir, réfléchir et percevoir) qui correspondent au moment de l'énonciation en positionnant l'unité linguistique *je* dans la même configuration que la personne évoquée dans son discours (le *je* représenté par l'adjectif possessif « ma »). En procédant ainsi, il se réfère au même objet, à savoir lui-même. Cependant, KERBRAT-ORRECCHIONI remarque que la référence de *je* dépend des différents éléments constitutifs de la situation d'énonciation.

Nous pensons au contraire que comme les autres formes verbales les pronoms personnels réfèrent à des objets extralinguistiques et non à leur propre énonciation (ainsi que le suggère le terme de « sui-référentiel ») et que les deux formulations suivantes, dont la première est un raccourci inadéquat de la seconde qui seule nous semble correcte, ne sont pas équivalentes :

- les déictiques réfèrent à leur propre instance de discours,
- les déictiques réfèrent à des objets dont la nature particulière ne se détermine qu'à l'intérieur de l'instance particulière de discours qui les contient. (1980 : 44)

Si *je* ne s'actualise que dans la situation de discours, son référent ne peut également être défini que dans l'instance de discours. De ce fait, toutes les expériences vécues par les sujets parlants sont contenues dans ce *je* qui les actualise.

Dans son analyse de corpus, Britta LANGHANS distingue trois valeurs de *je* à partir des situations dans lesquelles il apparaît :

Ainsi *je* figure :

- a) dans des énoncés du type « autobiographique », qui réfèrent à des états ou à des activités extra-discursifs, non perceptibles à partir de la situation d'énonciation [...]
- b) dans des constructions modalisatrices, avec des verbes d'opinion [...]

- c) dans des commentaires méta-énonciatifs, pour la plupart avec des verbes du dire.
(1998 : 204)

Dans notre corpus, qui se compose essentiellement de récits de vie, *je* est très souvent employé dans des énoncés autobiographiques. Dans ces cas, le sujet est l'acteur ou le témoin de l'action narrée et s'inscrit, non plus dans la situation d'énonciation, mais dans une situation extradiscursive. Les informateurs de notre corpus ont tous vécu en Algérie. L'acte de parole qui consiste à raconter les anecdotes qui se rapportent à cette époque recrée cette situation factuelle. Les locuteurs prennent en charge le discours par l'emploi du *je* et se positionnent ainsi dans les conditions qu'ils évoquent.

A : je me suis échappé pour aller au vieux [bok] [...] vraiment au milieu d'eux des fois pendant des heures et des heures mais où il est mais où il est et moi je courais dans les au milieu des [gurbi] (entretien n°4, 623 ; 625-627)

Dans son discours, le locuteur recrée l'événement et le revit par le langage. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'énonciateur qui dit *je* s'inscrit dans une continuité temporelle, constitutive du sentiment d'identité individuelle. Par conséquent, nous pouvons supposer que l'expression, la verbalisation d'un événement permet à celui qui énonce de redevenir celui qu'il était au moment où les faits narrés se sont produits. Dans le cas présent, le locuteur rapatrié redevient, le temps du discours, un Français d'Algérie résidant dans son pays natal. Cette théorie peut être corroborée par l'affirmation identitaire du locuteur de l'entretien n°1a :

Ch : moi ça fait trente ans que je suis à Arles et je suis pas arlésien je suis un Arzeuwien (675-677)

L'emploi de *je* suivi du verbe *être* conjugué au présent de l'indicatif renvoie au caractère durable et continu que le locuteur veut attribuer à son identité de Français d'Algérie. Ce verbe d'état sert également à traduire les auto-définitions des locuteurs, qui ne perçoivent pas les changements liés au temps ou qui, comme c'est le cas pour ce locuteur, souhaitent considérer le monde tel qu'ils voudraient qu'il soit (par nostalgie par exemple).

Nous pouvons remarquer que dans cet extrait le locuteur énonce un état qui n'est pas tout à fait exact. En effet, si l'on considère l'identité du point de vue de l'état civil, l'informateur est effectivement un Arzeuwien à cause de son lieu de naissance. Or, si l'on prend en compte la situation actuelle de ce locuteur, nous ne pouvons admettre qu'il soit un Arzeuwien : non seulement il réside à Arles, mais la ville à laquelle il se réfère, Arzew, telle qu'il l'a connue (c'est-à-dire appartenant à la France) n'existe plus. Ainsi, l'identité pied-noir ne peut exister que dans et par le discours du locuteur. Par les procédés d'appropriation du langage, il

actualise tous les éléments de la situation narrée : les acteurs, les circonstances, les identités. Cependant, l'identité, telle qu'elle est présentée, ne correspond pas à la réalité : le locuteur se présente tel qu'il était et non tel qu'il est devenu. De plus, tout récit autobiographique est empreint d'une part de subjectivité non négligeable. En effet, les faits relatés sont présentés en fonction des perceptions et des souvenirs de l'individu. Par conséquent, l'identité perdue ou brisée ne peut-être totalement reconstruite.

Dans l'entretien n°2, la locutrice nous livre sa réflexion concernant l'évolution de sa personnalité, en affirmant qu'elle n'a remarqué aucune modification :

C : je crois pas avoir changé je crois que je suis restée toujours la même proche des gens d'abord (132-134)

Cette assertion répond à la question que nous lui avons posée : nous lui avons demandé si elle avait remarqué une évolution dans son statut et dans son identité. Ici, le sentiment de continuité temporelle est verbalisé par deux outils linguistiques : tout d'abord, l'utilisation du pronom *je* qui renvoie au même référent et au même référé, ainsi que l'emploi du verbe *rester* conjugué au passé composé. Tous ces procédés combinés produisent un effet de stabilité temporelle, qui est le reflet de la perception identitaire de la locutrice. De ce fait, le sentiment de l'identité ainsi exprimé permet de démontrer que la reconstruction identitaire de cette informatrice n'est pas nécessaire, car elle n'a perçu aucune rupture dans son identité. En revanche, cette rupture identitaire est exprimée dans l'entretien n°4 :

A : j'ai eu deux vies j'en ai une qui est passée et une présente (817-819)

Nous pouvons remarquer que, dans l'extrait que nous avons relevé, le *je* se rapporte à deux références : le locuteur tel qu'il est au moment de l'énonciation par l'utilisation du GN « une présente » ; le locuteur tel qu'il était lorsqu'il vivait en Algérie, que l'on retrouve dans la proposition subordonnée relative « qui est passée ». Le *je* n'inscrit pas le référent *hic et nunc*, mais il le réfère à la situation narrée (c'est-à-dire avant 1962). Dans ce cas, comme pour l'entretien n°1a, le langage constitue le moyen de réappropriation de la partie identitaire perdue ou brisée, par un système de références et d'actualisation.

3.3.2.2. NOUS

Les emplois de *nous* dans les énoncés de notre corpus correspondent à des *nous* exclusifs, c'est-à-dire qu'ils soulignent la présence du *je* (les informateurs) en excluant le *tu* (l'enquêtrice). Par ce signe linguistique, les locuteurs s'inscrivent dans un groupe en s'associant à d'autres sujets (pas nécessairement présents dans la situation d'énonciation), et témoignent ainsi de leur appartenance groupale. Ainsi, dans les enquêtes que nous avons menées, les informateurs utilisent le *nous* pour s'intégrer à l'ensemble de la communauté pied-noir, se positionnant, par la prise en charge du discours, comme les porte-parole de cette communauté.

M : c'est-à-dire par rapport les Européens par rapport à eux on était privilégiés (177)

Dans cet exemple, le locuteur emploie *on* comme un délimiteur communautaire. En effet, *on* se réfère aux Français d'Algérie (« les Européens »), opposés aux autochtones (« eux »). Ce *on*, qui ne s'inscrit pas l'instance de discours, mais dans l'instance autobiographique (notamment grâce à l'imparfait), prend toute sa valeur d'exclusion. Dans cet emploi, nous pouvons considérer que le *on* sert à exprimer une unité en se chargeant de la dimension collective qu'il représente. Comme nous l'avons noté dans notre exposé théorique concernant les pronoms, il ne s'agit pas d'une multiplication de *je* mais d'une extension. Ainsi, le *on* de cet énoncé se réfère à *je* + une multitude de sujets non-je, les Français d'Algérie.

Par l'emploi de *on*, le locuteur fait entrer en jeu son identité de façade. En effet, il s'agit d'une identité sociale dans la mesure où elle est destinée aux autres, dans le cadre d'une relation sociale. Par son identité de façade, le sujet parlant veut présenter un aspect positif de lui-même, montrer la face la plus valorisante, celle qui va lui permettre d'être reconnu, accepté et intégré dans un groupe social. Cette identité est basée sur une conscience de soi qui distingue les éléments internes et externes à l'individu. C'est à partir des attentes externes (le paraître) que vont s'organiser les éléments externes. L'individu sélectionne alors, dans ses caractéristiques propres, ce qui correspondra le mieux à l'interaction.

Le sujet a une certaine conscience, une certaine représentation de la façade qu'il se présente, mais cette représentation est largement médiatisée par le regard d'autrui qui en est le destinataire ; on peut dire qu'elle constitue son *identité sociale* dans le sens où elle spécifie la manière dont il se présente et se perçoit dans les relations sociales et dont il souhaite ou pense être perçu par les autres. (LIPIANSKY, 1992 : 119)

Selon cet auteur, l'identité sociale correspond donc aux représentations de soi que l'individu veut présenter aux autres. Par conséquent, cette identité est multiple, étant donné qu'elle s'adapte aux différentes interactions dans lesquelles l'individu est engagé. Le rôle social est prescrit par l'interaction ainsi que par les partenaires de l'interaction. Il prend en compte la personnalité de l'individu qui doit s'actualiser dans ses relations avec les autres. Pour GOFFMAN, l'identité de façade est essentielle dans le maintien de l'identité d'un individu car c'est à partir du regard de l'autre que les sentiments d'existence et d'appartenance peuvent être ressentis. Ainsi, pour cet auteur, la vie sociale est un théâtre au sein duquel chaque individu joue un rôle et porte un masque (les faces) et dont la mise en scène est déterminée par les rites sociaux.

Dans le cadre de notre étude, nous pouvons affirmer que chaque informateur a tenu un rôle social déterminé par la situation d'interaction. En effet, nous les avons contactés en invoquant une raison précise : nous apporter des informations sur l'histoire des Pieds-noirs. De ce fait, ils se sont comportés en informateurs tout au long des entretiens, sans jamais déroger au rôle qui leur avait été octroyé.

Etant donné la tendance des participants à accepter les définitions proposées par leurs partenaires, on comprend l'importance décisive de l'information que l'acteur détient ou se procure *initialement* au sujet de ses interlocuteurs : c'est à partir de cette information initiale qu'il entreprend de définir la situation et de tracer l'esquisse d'une réponse. La projection initiale de l'acteur le lie à ce qu'il prétend être et l'oblige à rejeter toute prétention à être autre chose. (GOFFMAN, 1959 : 19)

En tant que représentants de la communauté pied-noir, les locuteurs que nous avons interrogés se devaient d'être représentatifs des membres de cette communauté. Bien qu'ils aient probablement été sincères dans leurs discours, il n'en demeure pas moins qu'ils devaient présenter une image positive des Pieds-noirs, dans le but de maintenir le processus d'autojustification dans lequel la plupart étaient engagés. Par l'emploi du *nous*, les locuteurs ont donc adopté une position collective, ce qui les a obligés à porter le masque (la face) qui leur permettait de justifier leur statut de porte-parole de la communauté pied-noir. Ce statut les contraignait également à rester solidaires des autres Pieds-noirs, à ne pas trahir leurs

compagnons d'infortune. Ce *nous* exclusif revêt donc une dimension symbolique, dans la mesure où chaque Pied-noir est censé s'y reconnaître et s'y retrouver.

Dans l'entretien n°7, nous avons remarqué un phénomène assez singulier : le locuteur opère une distinction à l'intérieur même de la communauté pied-noir, au moyen du pronom personnel *nous* :

J : parce que quand y a un Algérois qui vient là on sait de suite que il est pas de chez nous même s'il dit qu'il est Pied-noir [...] un Algérois il aura pas le même accent que nous (816-817 ; 809)

Si l'on considère les critères de définition d'un Pied-noir, celui de la naissance en Algérie entre 1830 et 1962 est prépondérant. De ce fait, chaque individu remplissant cette condition peut légitimement être considéré comme appartenant à la communauté pied-noir. Par conséquent, il semble très surprenant qu'un membre de cette communauté puisse considérer qu'un Algérois n'en fait pas partie. En fait, la distinction qu'opère l'informateur dans cet extrait concerne, non pas des individus appartenant à une ethnie ou une nationalité différente de la sienne, mais des Pieds-noirs qui ne sont pas originaires de la même ville. Le locuteur se fonde sur la différence d'accents pour justifier son point de vue. Ainsi, le *nous* exclusif l'est davantage que le précédent car il distingue deux groupes qui, pourtant, appartiennent à la même communauté. Cet exemple démontre qu'au sein de la communauté pied-noir les perceptions et les conceptions de l'identité collective peuvent varier en fonction des individus, et ne sont donc pas posées comme pré-établies.

Comme l'a montré l'analyse des pronoms, l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, est une notion dépendante des perceptions de chaque sujet. Au sein de la communauté pied-noir, qui peut être définie à partir de critères précis, les membres ne sont pas nécessairement unis. De ce fait, nous considérons que la reconstruction identitaire concerne exclusivement l'individu, ses expériences, ses représentations, ses perceptions, son système de valeurs, etc. C'est pourquoi il serait inopportun de généraliser les hypothèses concernant les reconstructions identitaires des Pieds-noirs, car tous les informateurs interrogés n'ont pas vécu les événements d'Algérie de la même manière. En effet, si certains démontrent une absence totale de reconstruction de la partie identitaire brisée, d'autres sont parvenus à

reconstruire leur vie ; d'autres enfin, n'ayant subi aucun traumatisme, ou n'en ayant pas conscience, ne semblent pas présenter de troubles liés à une rupture de l'identité.

CONCLUSION

L'histoire des Français d'Algérie est cristallisée dans la mémoire des Pieds-noirs. Cette cristallisation s'accompagne, pour la plupart de nos informateurs, d'une mythification. En effet, le pays perdu demeure dans leurs souvenirs tel qu'ils l'ont connu : un lieu où ils vivaient heureux, en communauté, parmi leurs pairs, occupant une place privilégiée, celle des dominants. Ce passé resurgit grâce à la remémoration, et peut se réactualiser par le langage. Ce processus de réappropriation du passé permet aux Pieds-noirs de comprendre leur présent. C'est pourquoi certains informateurs ont entrepris des démarches pour connaître l'histoire de leurs ancêtres, découvrir leurs origines. Outre leur histoire individuelle, les informateurs peuvent également comprendre et expliquer l'attitude hostile des métropolitains au moment de leur arrivée en France. En effet, la colonisation de l'Algérie était considérée en 1962 comme une erreur par une partie de la population française, ce qui a généré un certain nombre de préjugés concernant les Français d'Algérie.

L'identité collective est formée à partir de l'ensemble des identités individuelles. Ainsi, l'identité pied-noir est composée de la multiplicité des référents propres à chaque Pied-noir, même si leur identité collective a pour fondement des expériences identiques. En effet, chaque Pied-noir est un ancien Français d'Algérie, c'est-à-dire un individu né en Algérie jusqu'en 1962, et qui a vécu le rapatriement. Cependant, nous ne pouvons réduire l'identité à deux critères objectifs et factuels que sont la naissance sur le sol algérien et le départ contraint d'Algérie. L'identité est une notion subjective, individuelle et collective, certes, mais qui se transforme au fil des expériences vécues. Elle rencontre parfois des crises profondes, comme c'est le cas pour certains locuteurs de notre corpus, mais peut se reconstruire. Le processus de reconstruction, comme nous l'avons montré tout au long de notre travail, est indéniablement et inévitablement différent selon les sujets. En outre, il est strictement personnel, car il prend sa source à l'intérieur même de l'individu, dans son intimité la plus profonde. En ce qui concerne nos informateurs, nous avons pu remarquer que chacun présente des caractéristiques singulières, qui leurs sont propres, mais qui s'inscrivent dans une identité collective manifestée par un certain nombre de traits distinctifs comme la culture, la mentalité, les coutumes, etc.

Ce que les préjugés considèrent comme une grande famille (celle des Pieds-noirs) n'est en fait qu'une famille éclatée et dispersée, comme l'ont été celles qui ont vécu le rapatriement. Tout au long de notre étude apparaît une certaine singularisation des Pieds-noirs. En effet, ceux-ci, bien que s'intégrant dans une communauté, revendiquent une appartenance locale. Ainsi, l'identité pied-noir, dans sa dimension collective, n'apparaît pas comme un ensemble uniformisé, mais présente les nombreuses marques distinctives de chaque membre qui la compose. De ce fait, nous pouvons schématiser l'évolution de l'identité pied-noir en trois phases : 1) avant 1962, une rivalité opposant les différentes villes et régions d'Algérie montrait l'absence d'unité de la communauté ; il s'agissait de l'identité des Français d'Algérie caractérisée par les nombreuses disparités entre ses membres ; 2) en 1962, la douloureuse épreuve du rapatriement a suscité une unification des Pieds-noirs, qui se sont ralliés sous cet appellatif ; l'émergence de cette nouvelle identité a contraint les Français d'Algérie à une nécessaire adaptation ; 3) après une période d'intégration (variable selon les individus), la communauté pied-noir s'est peu à peu diluée dans l'ensemble français : les Pieds-noirs ont progressivement abandonné leurs us et coutumes, leur mode de vie, leurs systèmes de représentations, même si un grand nombre d'entre eux perpétuent certaines habitudes. Par l'évocation des souvenirs et l'expression des points de vue, le langage constitue le seul moyen de faire revivre ces caractéristiques identitaires.

Le locuteur de l'entretien n°1, qui avait enfoui ses souvenirs et sa souffrance, a ressenti le besoin de retrouver ses racines, de connaître l'histoire de ses origines pour dépasser ce traumatisme. Il est allé puiser dans la genèse de sa terre natale les ressources qui lui permettent d'afficher sa fierté d'appartenir à la communauté de ceux qui ont « fait l'Algérie ». Cette démarche l'a aidé accepter sa nouvelle situation, à intégrer l'histoire de son pays d'origine dans sa propre identité.

Il n'en est pas de même pour la locutrice de l'entretien n°1, qui n'a pas trouvé les moyens de surmonter la pénible expérience du rapatriement. Une grande partie de son identité s'est brisée au moment de quitter l'Algérie et n'a jamais pu être reconstruite. Par son contenu discursif, cette informatrice donne l'impression d'avoir cessé d'exister en 1962, et de vivre en sursis depuis près de cinquante ans. La haine et l'amertume qu'elle éprouve envers les Arabes sont le reflet de l'intensité de sa détresse.

Le cas de la locutrice de l'entretien n°2 est atypique ; celle-ci constitue l'exception de notre corpus et nous l'avons régulièrement citée comme telle. Ses conditions de vie favorables en Algérie, puis à son arrivée en France, font d'elle une privilégiée qui, paradoxalement, ne s'identifie pas vraiment à la communauté pied-noir. En effet, elle n'a pas hésité à nous donner son point de vue concernant l'attitude des rapatriés qui se sont comportés en « pleureurs » et ont terni l'image qu'ils offraient d'eux-mêmes aux métropolitains. Cependant, son identité n'en demeure pas moins pied-noir, dans la mesure où cette informatrice répond à tous les critères de définition. La différence fondamentale entre elle et les autres locuteurs concerne la reconstruction identitaire : étant donné qu'elle n'a pas vécu le rapatriement comme un déracinement (même si elle affirme que ses racines sont « là-bas »), une rupture ou un traumatisme, elle n'a jamais éprouvé le besoin de se reconstruire. Son discours n'est alors que l'expression de son identité telle qu'elle se manifestait avant le rapatriement.

Le locuteur de l'entretien n°4 présente des caractéristiques similaires à celles de la locutrice de l'entretien n°1. Celui-ci a profondément souffert de son départ d'Algérie car, non seulement il vivait heureux parmi les autochtones, mais son histoire personnelle elle-même est dramatique. Cependant, contrairement à la locutrice, il a su reconstruire la partie de son identité qui a été brisée, notamment grâce à la rencontre avec son épouse. L'exemple de ce locuteur illustre très justement la scission entre les deux vies qu'ont connues les membres de cette communauté : une vie de Français d'Algérie, puis une vie de Pieds-noirs.

En ce qui concerne le locuteur de l'entretien n°5, il présente la particularité d'être l'un des plus jeunes de ceux que nous avons interrogés. Dans son cas, cette caractéristique est fondamentale pour son identité car c'est sur l'âge auquel il est arrivé en France qu'il fonde sa théorie de la reconstruction identitaire. En effet, il considère qu'un Pied-noir ayant débarqué en France sans avoir vécu très longtemps en Algérie était capable de s'adapter à la vie métropolitaine et de se reconstruire avec davantage de facilité que les plus âgés. Ce fut le cas pour lui : le rapatriement fut une épreuve difficile à cause des contraintes matérielles qu'il a engendrées, mais une fois la période d'intégration terminée, il a su reconstruire la partie de son identité qui avait été brisée en Algérie, contrairement à ses proches plus âgés. C'est pourquoi il ne garde, en apparence, aucune séquelle de ces événements.

Dans le discours du locuteur de l'entretien n°6, nous avons pu remarquer une position ambivalente par rapport aux Arabes. D'une part, ayant été victime de plusieurs attentats, il garde une certaine rancœur, mais seulement envers ceux qui s'en sont pris à sa vie et celle de

ses proches. D'autre part, il parvient à comprendre l'attitude des colonisés qui ont voulu obtenir leur indépendance, et affirme qu'il aurait agi de la sorte à leur place. Cette compréhension engendre une acceptation de la situation qui favorise la reconstruction identitaire, et qui peut également apaiser la douleur, le ressentiment ou la colère.

Enfin, le parcours personnel du locuteur de l'entretien n°7 a considérablement influencé ses perceptions identitaires. En effet, pour lui, le décès de son épouse a marqué un point de rupture dans sa vie. Etant tous deux originaires d'Oran, son identité de Français d'Algérie, bien qu'encore très présente, s'est en partie figée à l'occasion de ce douloureux événement. Cet informateur assimile son bonheur passé au lieu où il l'a vécu : l'Algérie. Ainsi, ce pays représente l'époque heureuse et la France, à laquelle il a dû s'adapter, n'est qu'une terre d'accueil. A travers le discours de ce locuteur, nous comprenons que sa vie s'est, en quelque sorte, suspendue à la disparition de son épouse.

Comme l'a montré notre analyse du corpus, la reconstruction identitaire est avant tout un processus personnel. Dans ce processus, les expériences vécues, les perceptions du monde et de soi-même, mais également les représentations mentales des individus jouent un rôle fondamental. En outre, c'est par le langage que s'opère cette reconstruction, car il est l'outil utilisé par les locuteurs pour réorganiser leurs souvenirs, se réapproprier leur passé et réactualiser les expériences vécues.

Nous avons étudié une catégorie d'actes de langage en nous focalisant sur les verbes assertifs. Cette démarche nous a permis de décrire certaines stratégies identitaires adoptées par les informateurs, comme la réappropriation du passé factuel ou la revendication de l'identité. Les différents procédés narratifs, comme l'emploi des pronoms ou la référenciation, participent à l'expression et à la reconstruction identitaires. En effet, le jeu des pronoms permet au locuteur de s'identifier à un groupe (celui de la communauté pied-noir dans le cas présent), ou de prendre en charge le discours. La référenciation, quant à elle, est un outil de reconstruction de l'identité dans la mesure où elle permet de réactualiser un état antérieur ou des événements passés. Ainsi, grâce aux outils linguistiques, les informateurs peuvent revivre leur passé, redevenir des Français d'Algérie, le temps de l'interaction. Ceci confirme notre

première hypothèse de travail, à savoir que l'identité, qui n'est pas fixée une fois pour toutes à la naissance mais qui est en perpétuelle mutation, peut se reconstruire dans et par le langage.

Notre seconde hypothèse concernait la définition de l'identité pied-noir. Au terme de notre travail, nous pouvons confirmer cette hypothèse : il existe une *macro-identité* pied-noir constituée d'une multitude de *micro* identités. Comme nous l'avons exposé dans notre partie consacrée au cadre théorique, chaque individu possède une identité individuelle et une identité collective. De ce fait, nous considérons que l'identité individuelle correspond à une *micro* identité pied-noir et l'identité collective à une *macro-identité* pied-noir. En effet, comme nous l'avons vu, chaque Pied-noir de notre corpus est différent des autres, aucun ne présente exactement les mêmes caractéristiques concernant la reconstruction identitaire. Ce phénomène est dû au fait que ce sont les expériences, l'éducation, la mémoire, les perceptions, les représentations, etc. qui construisent, modèlent et façonnent l'identité.

Notre travail a également montré qu'un même événement peut être perçu et vécu de différentes manières selon les sujets. C'est en fonction de l'état psychologique de l'individu au moment des faits que se constitue l'appareil mémoriel. En effet, nous avons pu constater que les informateurs qui avaient vécu le rapatriement dans des circonstances particulièrement difficiles évoquaient cet épisode avec davantage de précisions que ceux qui en avaient moins souffert. Le rôle de la mémoire est fondamental dans ce processus de reconstruction identitaire car, comme nous l'avons remarqué dans les récits de vie, c'est à partir des souvenirs que s'exprime et se reconstruit l'identité. Nous pouvons ajouter, avec MICHEL-CHICH, que *certes, le temps fait son œuvre. Seul le succès d'une nouvelle vie permet de ne songer à l'ancienne que comme à un épisode définitivement révolu, qui n'appelle plus ni jugement ni condamnation. C'est par ce lent travail, qui n'a rien à voir avec l'oubli, qu'est passée la communauté pied-noir.* (1990 : 72)

Au-delà de l'étude scientifique, nous avons vécu une véritable expérience humaine à plusieurs titres. Tout d'abord, nous avons rencontré des personnes physiques, faites de sentiments, d'émotions, de souvenirs, d'opinions, de blessures, de représentations personnelles. De ce fait, nous avons pu découvrir les acteurs d'une partie de l'Histoire qui est

sur le point de s'immobiliser dans les archives ou les manuels scolaires. Il en résulte un sentiment de satisfaction, celui d'avoir recueilli directement des informations sur des événements vécus, et non relatés par des ouvrages historiques. En outre, nous éprouvons la fierté d'avoir rencontré les témoins de l'époque coloniale et de la guerre d'Algérie, et de disposer de leurs précieux témoignages. Enfin, sur un plan plus personnel, ce travail nous a permis de découvrir toute une partie de notre propre histoire, que seules une étude objective et des recherches documentaires ont pu rendre possible. En effet, il était nécessaire d'entendre et de comparer différents récits, diverses expériences et des points de vue multiples pour pouvoir saisir et comprendre avec une certaine distance, voire impartialement, quelle fut l'histoire de l'Algérie coloniale et le rapatriement. Notre recul et notre absence de liens affectifs avec les informateurs ont favorisé notre objectivité. Au total, ce travail a contribué à un épanouissement personnel.

Notre exposé avait pour but de démontrer que l'identité pied-noir est une notion complexe et de décrire les caractéristiques inhérentes à cette identité qui s'éteint peu à peu. Par conséquent, de par l'amplitude de son champ de recherche, notre étude est inévitablement très partielle. Notre objectif n'était pas d'analyser les processus de reconstruction identitaire des Pieds-noirs de manière exhaustive, ce qui aurait été impossible dans la mesure où chaque individu a son identité propre. C'est pourquoi de nombreuses pistes d'analyse peuvent venir compléter ou améliorer notre travail. Considéré sous un autre angle, notre corpus pourrait être exploité pour décrire les stratégies conversationnelles des locuteurs. Dans une autre perspective, il serait pertinent d'analyser les différentes faces adoptées par les informateurs, ou les rôles sociaux qu'ils ont joués. Ou bien encore, au niveau linguistique, l'étude des procédés narratifs pourrait mettre en valeur de nombreuses stratégies argumentatives.

RESUME

Notre travail consiste à analyser le phénomène de construction et de reconstruction de l'identité des Pieds-noirs. L'étude que nous proposons est basée sur les productions discursives que nous avons recueillies grâce à des entretiens. Elle permet de mettre en évidence la complexité des processus identitaires, qu'ils soient conscients ou inconscients.

Il s'agit d'une analyse comparative qui fait appel à un certain nombre de champs disciplinaires comme l'histoire, la linguistique ou la sociologie. Ainsi, en mettant en parallèle les différents discours des informateurs, nous pouvons remarquer que l'identité pied-noir, définie à partir d'éléments culturels, sociaux et historiques, présente un aspect collectif, partagé par l'ensemble des membres de la communauté, et un aspect individuel, propre à chacun et variable en fonction des expériences vécues.

SUMMARY

This work consists in studying the phenomenon of French-Algerian identity, built and rebuilt by language. Our study is based on speech acts collected by interviews. The analysis brings to the fore the complexity of identity process, conscious or unconscious.

This study is about a comparative analysis, which calls on several disciplinary fields as history, linguistics or sociology. Thus, by comparative analysis of informants' speeches, we can note that French-Algerian identity, defined from cultural, social and historical components, presents a collective side, shared with all the other members of the community, and an individual side, characteristic of each one and which varies with personal experiences.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....3

Introduction.....4-10

Première partie : l'histoire des Pieds-noirs.....11-85

1. Contexte historique et culturel11-55

1.1. Contexte historique11-49

1.1.1. La colonisation de l'Algérie..... 11-25

1.1.1.1. Repères géopolitiques11-13

1.1.1.2. Genèse de la colonisation13-19

1.1.1.3. Le peuplement de l'Algérie19-23

1.1.1.4. Un début de colonisation difficile23-25

1.1.2. La guerre d'Algérie25-38

1.1.2.1. Situation en Algérie avant 195426-28

1.1.2.2. Le déclenchement de la guerre (1954)28

1.1.2.3. L'enlèvement (1955-1959)28-31

1.1.2.4. L'autodétermination31-34

1.1.2.5. <i>L'Indépendance</i>	34-38
1.1.3. 1962-2007 : l'après-guerre	38-49
1.1.3.1. <i>La question du nom</i>	38-42
1.1.3.2. <i>L'arrivée en France (1962)</i>	42-46
1.1.3.3. <i>L'intégration</i>	46-49
1.2. Contexte culturel	49-55
1.2.1. Définition de la culture	49-50
1.2.2. Les composantes de la culture pied-noir	50
1.2.2.1. <i>Les valeurs et la religion</i>	51-52
1.2.2.2. <i>Les normes et les institutions</i>	52-53
1.2.2.3. <i>La cuisine</i>	53-55
2. Les locuteurs vus par eux-mêmes.....	55-85
2.1. La colonisation.....	55-64
2.1.1. Références géographiques.....	55-56
2.1.2. Histoire de la colonisation	57-59
2.1.2.1. <i>Infrastructures</i>	57-58
2.1.2.2. <i>Le peuplement</i>	59-60
2.1.3. Récits de vie.....	60-64
2.1.3.1. <i>Origines ethniques des informateurs</i>	60-62
2.1.3.2. <i>Lieu de naissance des informateurs</i>	62-64

2.2. Caractéristiques des Pieds-noirs	64-77
2.2.1. Définitions.....	64-69
2.2.2. Relations avec les autochtones en Algérie.....	69-77
2.2.2.1. <i>Relations avec les musulmans</i>	69-74
2.2.2.2. <i>Relations avec les Juifs</i>	74-75
2.2.3. Relations avec les riches colons d'Algérie.....	75-77
2.3. La guerre d'Algérie et ses conséquences.....	77-85
2.3.1. Le départ d'Algérie et l'arrivée en France.....	78-83
2.3.2. L'intégration.....	83-85
<i><u>Deuxième partie : Cadre théorique et méthodologique</u></i>	86-194
I. Cadre théorique.....	86-163
1. L'énonciation comme construction collective de l'interaction.....	86-98
1.1. Composition de l'interaction.....	86-89
1.1.1. Le site.....	86-87
1.1.2. Le but.....	87-88
1.1.3. Les participants.....	88-89
1.2. Co-construction de l'interaction.....	89-93
1.2.1. Activité cognitive du destinataire.....	89-92
1.2.2. Les maximes conversationnelles.....	92
1.3. Organisation de l'interaction.....	93-98
1.3.1. Anticipation et rétroaction.....	93-94

1.3.2. Le système des tours de parole.....	94-98
2. L'énonciation comme acte social.....	98-118
2.1. Le système des places.....	98-102
2.1.1. L'attribution des places.....	98-100
2.1.2. Le rapport entre les places des interactants.....	100-101
2.1.3. Les places et les rôles dans l'interaction.....	101-102
2.2. Le contexte.....	102-106
2.2.1. Définitions.....	102
2.2.2. Prédétermination du contexte.....	103
2.2.3. Contexte et discours.....	104
2.2.4. Contexte et interprétation de l'énoncé.....	105
2.2.5. Contexte et structuration sociale.....	106
2.3. Les « faces »	106-110
2.3.1. Définitions.....	106-107
2.3.2. L'importance des faces.....	107-108
2.3.3. L'interaction comme outil de construction des faces.....	108-110
2.4. Théorie des actes de langage.....	110-116
2.4.1. Définitions.....	110-112
2.4.2. Les actes illocutoires.....	112-114
2.4.3. Marqueur propositionnel de force illocutoire.....	114-116
2.5. L'ancrage dans le discours : deixis et référence.....	116-118

3. La construction identitaire.....	118-156
3.1. Cadre théorique de l'identité.....	118-141
3.1.1. Approche psychosociologique de l'identité.....	121-126
3.1.2. Les composantes de l'identité	126-131
3.1.2.1. <i>Les référents identitaires</i>	126-127
3.1.2.2. <i>Le sentiment d'identité</i>	127-131
3.1.3. Le rôle de la mémoire.....	131-141
3.1.3.1. <i>Mémoire individuelle</i>	135-136
3.1.3.2. <i>Mémoire collective</i>	136-141
3.2. Les différentes identités.....	141-156
3.2.1. L'identité individuelle.....	143-148
3.2.2. L'identité collective.....	148-156
4. Le jeu des pronoms.....	156-163
4.1. Les instances de discours : théorie de l'énonciation selon BENVENISTE.....	156-160
4.2. La personne et la non-personne.....	160-161
4.3. La pluralisation.....	162-163
4.4. Les emplois des pronoms génériques.....	163
II. Cadre méthodologique.....	164-194
1. L'enquête.....	165-183
1.1. Constitution du corpus.....	165-168
1.1.1. Choix des informateurs.....	165-166

1.1.2. Lieu et durée des entretiens.....	166
1.1.3. Méthode d'enregistrement.....	166-168
1.2. Techniques de l'entretien.....	168-173
1.2.1. L'entretien semi-directif.....	168-171
1.2.2. Le guide d'entretien.....	171-173
1.3. Caractéristiques de l'entretien.....	174-183
1.3.1. Les récits de vie.....	174-177
1.3.2. Interventions de l'enquêteur.....	177-182
1.3.3. Neutralité de l'enquêteur.....	182-183
2. Construction du modèle d'analyse.....	184-194
2.1. Transcription.....	184-189
2.1.1. Discours oral <i>versus</i> discours écrit.....	184-186
2.1.2. Principes et conventions de transcription.....	186-189
2.2. Analyse thématique et analyse séquentielle.....	189-194
2.2.1. Analyse thématique transversale et analyse thématique par entretien.....	189-193
2.2.1.1. <i>Analyse thématique transversale</i>	189-190
2.2.1.2. <i>Analyse thématique par entretien</i>	191
2.2.1.3. <i>Interprétation des données</i>	192-193
2.2.2. Analyse séquentielle.....	193
2.3. Analyse propositionnelle de discours (APD)	193-194
<u>Troisième partie : analyse</u>	195-326
1. Analyse thématique et analyse séquentielle.....	195-229

1.1. Analyse thématique transversale.....	195-214
1.1.1. La guerre d'Algérie.....	195-202
1.1.2. Relations avec les Arabes en Algérie.....	202-207
1.1.3. Relations avec les Arabes en France.....	207-210
1.1.4. Relations avec les Français en France.....	210-214
1.2. Analyse séquentielle.....	214-229
1.2.1. Séquence d'ouverture.....	215-219
1.2.2. Séquence de clôture.....	220-229
2. Analyse propositionnelle de discours (APD)	229-279
2.2. Le découpage propositionnel.....	231-240
2.2.1. Proposition principale / proposition subordonnée.....	231-232
2.2.2. Les marques de frontières propositionnelles.....	232
2.2.2.1. <i>Les marques implicites</i>	233-234
2.2.2.2. <i>Les marques explicites</i>	235-240
2.3. Détermination des référents noyaux (RN)	240-242
2.3.2. Fonctions des RN.....	241-242
2.4. Les RN du corpus.....	243-279
2.4.1. Influence de l'enquêteur.....	243-244
2.4.2. APD et analyse thématique.....	244-248
2.4.3. Les catégories de RN.....	248-279
2.4.3.1. <i>Propositions inachevées (INA)</i>	249-251
2.4.3.2. <i>Propositions non affectées (NAF)</i>	252-259

2.4.3.3. RN1 : Colonisation.....	259-262
2.4.3.4. RN2 : France.....	263-264
2.3.4.5. RN3 : Nostalgie.....	264-266
2.4.3.6. RN 4 : Algérie.....	266-267
2.4.3.7. RN 5 : Autochtones.....	268-270
2.4.3.8. RN 6 : Pieds-noirs.....	270-274
2.4.3.9. RN 7 : Sentiments et opinion.....	274-276
2.4.3.10. RN 8 : Identité.....	277-278
2.4.3.11. RN 9 : Guerre et politique.....	278-279
3. Identité et langage : approche linguistique.....	280-326
3.2. La reconstruction identitaire par le langage.....	288-326
3.2.1.1. Un verbe d'état : ETRE.....	289-291
3.2.1.2. Verbes d'opinion : CROIRE et SAVOIR.....	291-298
3.2.1.3. Verbes assertifs : PARTIR, QUITTER et LAISSER.....	299-303
3.3.1. Les procédés narratifs.....	303-319
3.3.1.1. Réappropriation du passé.....	303-310
3.3.1.2. Narration et interaction.....	310-315
3.3.1.3. La référenciation.....	315-319
3.3.2. Les pronoms.....	319-326
3.3.2.1. JE.....	319-323
3.3.2.2. NOUS.....	323-326
<u>Conclusion</u>	327-332
<u>Résumé</u>	333-334